

**Conseil économique et social**

Distr. générale
24 janvier 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Forum intergouvernemental sur les forêts****Quatrième session**

New York, 31 janvier-11 février 2000

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Arrangements et mécanismes internationaux visant à promouvoir
la gestion, la conservation et la mise en valeur durable
de tous les types de forêts (élément de programme III)****Lettre datée du 21 janvier 2000, adressée au Secrétaire général
par l'Ambassadeur et Chargé d'affaires du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies
et le Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de synthèse de l'Initiative Costa Rica-Canada au titre de la catégorie III du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable.

Soucieux d'appuyer le mandat du Forum intergouvernemental sur les forêts, à savoir la définition d'éléments et la recherche d'un consensus sur de futurs arrangements et mécanismes internationaux relatifs aux forêts, les Gouvernements du Costa Rica et du Canada ont collaboré à la mise en place d'un forum représentatif, reposant sur la participation et la transparence, qui faciliterait les débats techniques. Plus de 600 experts se sont réunis au cours de cette initiative qui s'est déroulée en trois étapes : une réunion à San José (Costa Rica) en février 1999, huit réunions régionales d'août à novembre 1999 et une réunion finale à Ottawa (Canada) en décembre 1999.

* E/CN.17/IFF/2000/1.



Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le Rapport comme document de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts, qui se tiendra à New York du 31 janvier au 11 février 2000.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires du Costa Rica
(Signé) Maria Elena Chassoul

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Canada
(Signé) Robert Fowler

Annexe



Initiative Costa Rica-Canada
Janvier 2000

RAPPORT FINAL

Les résultats finals des 10 réunions internationales
à l'appui du Programme de travail du
Forum intergouvernemental sur les forêts

PRÉFACE

L'Initiative Costa Rica-Canada a été lancée afin de faciliter les délibérations sur les futurs arrangements et mécanismes internationaux visant à promouvoir l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts, en appui au programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts.

Comme il en a reçu l'instruction à la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 1997, le FIF fut chargé de dégager les éléments possibles et de forger un consensus sur les arrangements et les mécanismes internationaux, par exemple un instrument légalement contraignant pour tous les types de forêts.

Cependant, dans de nombreux cas, le débat sur les futurs arrangements et mécanismes pour tous les types de forêts n'a pas débouché sur une discussion de fond ni sur une analyse technique approfondie, la plupart des nombreuses parties intéressées n'ayant pas eu la possibilité de participer à des fora internationaux.

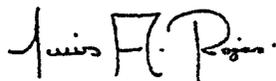
Le Costa Rica et le Canada ont estimé que si la communauté internationale voulait parvenir à une décision éclairée sur de futurs arrangements et mécanismes internationaux, il fallait que toutes les parties intéressées aient l'occasion de réfléchir à toute la gamme d'enjeux inhérents à une telle entreprise.

Au nom de tous les partenaires de l'Initiative Costa Rica-Canada, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport final de l'Initiative. Il comprend les résultats de la réunion d'experts de San José, Costa Rica, des 8 réunions régionales et de la réunion finale d'Ottawa, Canada. Les conclusions formulées durant la réunion finale seront déposées lors de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts qui se tiendra à New York, du 31 janvier au 11 février 2000.

Enfin, nous profitons de l'occasion pour remercier tous les experts du monde entier qui ont consacré leur temps et leur énergie à faire progresser le dialogue international sur la gestion des forêts de la planète.

En plus des connaissances et d'une compréhension améliorées dont ont bénéficié les participants, c'est l'esprit de collaboration et de coopération régnant parmi eux, y compris le personnel du FIF, qui a constitué le succès clé de l'Initiative.

L'un des principaux fondements de l'Initiative Costa Rica-Canada était qu'une coopération mondiale est nécessaire pour résoudre les problèmes qui touchent les forêts de la planète. L'Initiative a clairement démontré que la ferme volonté d'une telle coopération existe aujourd'hui, plus que jamais, grâce à tous ceux impliqués.



Luis Rojas Bolaños
Coprésident
Gouvernement du Costa Rica



Jacques Carette
Coprésident
Gouvernement du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Éditorial.....
Remerciements.....
Secrétariat et officiers
Comité directeur.....

Réunions

Réunion internationale d'experts San José, Costa Rica, 22 au 26 février 1999
---	-------

Réunion régionale pour l'est et le sud est de l'Asie Kuala Lumpur, Malaisie, 2 au 5 août 1999
--	-------

Réunion régionale de l'Afrique de l'est et australe Mutare, Zimbabwe, 6 au 10 septembre 1999
---	-------

Réunion régionale de l'Europe Madrid, Espagne, 21 au 23 septembre, 1999
--	-------

Réunion régionale Sud de l'amérique du Sud Buenos Aires, Argentine, 6 au 8 octobre 1999
--	-------

Réunion régionale de l'Afrique de l'ouest et du centre Yaoundé, Cameroun, 6 au 8 octobre 1999
--	-------

Réunion régionale du Proche Orient, Caucase, Asie Centrale et Asie du sud Istanbul, Turquie, 12 au 15 octobre, 1999
--	-------

Réunion régionale des pays de l'Amazone Quito, Equateur, 20 au 23 octobre 1999
---	-------

Réunion régionale Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du nord District fédéral de Mexico, Mexique, 24-27 novembre 1999
---	-------

Rapport de la réunion internationale d'experts Ottawa, Canada, 6 au 10 décembre 1999
---	-------

Bibliographie et documents contextuels

Documents sources et de travail de l'initiative Costa Rica-Canada
---	-------

Addendum

South Pacific Sub Regional Workshop on IFF Issues Report on session 4 : International arrangements (Category III of IFF Work Programme) (anglais seulement)
---	-------

ÉDITORIAL

Le Costa Rica et le Canada, reconnaissant et partageant les opinions exprimées par de nombreuses personnes dans le monde entier sur la nécessité d'un processus neutre et transparent qui permettrait d'appuyer les discussions que mène le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) sur de futurs arrangements et mécanismes pour les forêts de la planète, ont lancé l'Initiative Costa Rica-Canada en août 1998.

L'initiative a été conçue en appui à la Catégorie III du programme de travail du FIF dont le mandat visait à dégager les points possibles d'une entente et à favoriser un consensus sur l'utilité d'avoir des arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument juridiquement contraignant applicable à tous les types de forêts. Dans ce contexte, l'initiative a fourni des forums neutres, transparents, participatifs et représentatifs pour faciliter les discussions techniques sur la gamme des options futures pour tous les types de forêts et étudier les éléments possibles des instruments juridiquement contraignants. Dans cet esprit, il fallait donc organiser des réunions régionales qui permettraient aux experts de discuter de préoccupations nationales et régionales, tout en établissant les liens nécessaires avec les enjeux internationaux.

L'initiative Costa Rica-Canada a permis à plus de 600 experts de partager des informations et de mieux comprendre les divers points de vue portant sur les considérations nationales, régionales et internationales reliées à la gestion des forêts. À cet égard, l'Initiative Costa Rica-Canada est l'une des entreprises les plus vastes du processus du FIF.

Les délibérations qui se sont tenues pendant l'Initiative serviront, espérons-le, de base au FIF pour prendre une décision éclairée sur les arrangements et mécanismes futurs qui assureront la durabilité des forêts, décision permanente, ciblant les actions et assortie du pouvoir juridique et du niveau d'engagement voulus.

Les messages clés issus de la réunion finale de l'Initiative Costa Rica-Canada, pour considération par le FIF, figurent dans le présent rapport

Le présent rapport est disponible sur le site suivant :

www.nrcan.gc.ca/cfs/crc

REMERCIEMENTS

L'initiative Costa Rica-Canada a été mise sur pied pour permettre à des participants de toutes les régions du monde d'échanger des opinions et des informations sur les complexités des futurs arrangements et mécanismes de la gestion durable des forêts. Dès les premiers stades, les notions de transparence, de flexibilité et de participation en furent les principes moteurs.

Le défi auquel faisait face le Secrétariat était de taille : planifier, élaborer et mettre en oeuvre une initiative qui satisferait aux attentes d'experts à la grandeur du monde, tout en fournissant à ceux en faisant la demande l'aide logistique, technique et financière nécessaire. L'équipe a passé d'innombrables heures, à San José et à Ottawa, à concevoir et faciliter ce processus.

Sans les conseils judicieux, l'analyse attentive et l'ouverture d'esprit du Comité directeur il aurait été impossible de fournir aux participants le cadre de travail analytique approfondi utilisé durant chaque étape de l'Initiative.

La planification et la tenue de 8 réunions régionales et 2 réunions internationales, réunissant plus de 600 experts de presque tous les pays de la planète, constituaient un défi colossal. Grâce à tous les membres de chacun des comités organisateurs, les participants ont reçu un appui logistique et technique de premier ordre qui leur a permis de se consacrer aux questions de fond.

Évidemment, l'ampleur d'une telle entreprise dépassait les moyens d'un pays, quel qu'il soit. Il fallait donc recourir à une équipe de partenaires partageant les objectifs. Les pays et organisations ont répondu avec enthousiasme à l'appel lancé par le Costa Rica et le Canada à joindre l'initiative. Dix-neuf partenaires officiels ont fourni d'innombrables ressources humaines, financières, techniques et intellectuelles qui ont assuré la réussite de ce projet.

Il ne serait pas pratique d'énumérer ici chaque personne ayant consacré temps et énergie à l'Initiative. Beaucoup d'entre elles ont travaillé dans les coulisses, fournissant un appui essentiel. À chacune de ces personnes nous exprimons notre sincère reconnaissance.

Les organisations suivantes ont officiellement fourni leur appui à l'Initiative Costa Rica-Canada.

Secretaría de Recursos Naturales y Desarrollo Sustentable de la Presidencia de la Nación,
Argentina

Federal Ministry of Agriculture and Forestry, Austria

Ministère de l'Environnement et des Forêts, République du Cameroun

Ministerio del Ambiente, Ecuador

Ministry for Foreign Affairs, Finland

Ministère des Affaires étrangères, France

Federal Ministry of Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Department of the Marine and Natural Resources, Ireland

Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Japan

Ministry of Primary Industries, Malaysia

Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Areas Protegidas, Mexico

Royal Ministry of Agriculture, Norway

Federal Forest Service, Russian Federation

Ministerio de Medio Ambiente, Spain

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse.

Ministry of Forestry, Turkey

Department for International Development, United Kingdom

Forestry Commission, Zimbabwe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Programme des Nations Unies pour le développement PROFOR (PNUD)

Ressources naturelles Canada - Service canadien des forêts

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada

Agence canadienne de développement international

Ministerio del Ambiente y Energía, Costa Rica

Sistema Nacional de Áreas de Conservación, Costa Rica

Ministerio de la Relaciones Exteriores y Culto, Costa Rica

INITIATIVE COSTA RICA-CANADA

Officiers

M. Luis Rojas Bolaños
Coprésident
Ministère de l'Environnement
San José, Costa Rica
Tél. : (506) 283-7654
Télec. : (506) 283-7118

M. Jacques Carette
Coprésident
Service canadien des forêts
Ressources naturelles Canada
Ottawa, Canada
Tél. : (613) 947-9100
Télec.: (613) 947-9033

Secrétariat

M. Ricardo Ulate
Cogestionnaire
Initiative Costa Rica-Canada
Tél: (506) 283 - 7654 / 293 7580
Télec.: (506) 283-7118 / 283 - 7343
San José, Costa Rica
Courriel: rulate@ns.minae.go.cr

Madame France Bergeron
Cogestionnaire
Initiative Costa Rica-Canada
Ottawa, Canada
Tél: (613) 943-5258
Télec.: (613) 947-9033
Courriel: fbergero@nrca.gc.ca

Agents de liaison:

M. Guido Chaves
Ministère de l'Environnement
San José, Costa Rica
Tél: (506) 283 8004
Télec.: (506) 283 - 7343 / 283 7118
Courriel: guidocha@ns.minae.go.cr

M. Mike Fullerton
Service canadien des forêts
Ressources Naturelles Canada
Ottawa, Canada
Tél: (613) 947-9082
Télec.: (613) 943-9033
Courriel: mfullert@nrca.gc.ca

Madame Katy de la Garza
Ministère des Affaires étrangères
San José, Costa Rica
Tél: (506) 223 1186 / 256 - 6498
(506) 221 - 8966
Télec: (506) 256-9983

Madame Denyse Rousseau
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
Ottawa, Canada
Tel: (613) 996-2919
Télec: (613)995-9525
Courriel:denyse.rousseau@dfait-maeci.gc.ca

MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Markku Lourdes	Aho Barragan	International Forestry Advisors Group Ministerio del Ambiente, Ministerio de Medio Ambiente	Helsinki, Quito,	Finland Ecuador
Amha Jacques	Bin Buang Carette	International Tropical Timber Organization Ressources naturelles Canada – Service canadien des forêts Coprésident CRC	Yokohama, Ottawa,	Japan Canada
Victor Sosa	Cedillo	Secretaria de Medio Ambiente, Recursos Naturales Y Pescas (SEMARNAP)	Coyoacan,	Mexico
Lai Har Bernard Lu	Chan Chevalier De	Ministry of Primary Industries Ministère de l'Agriculture et de la Pêche People's Republic of China National Forestry Administration	Kuala Lumpur, Paris, Beijing,	Malaysia France People's Republic of China
Andre Giacini	De Freitas	Federacion Internacional De Trabajadores De La Construccion y La Madera (IFBWW)	Panama,	Panama
Onyango	Gershom	Ministry of Water, Lands and Environment, Forest Department	Kampala,	Uganda
Antonio Ingwald David Ulrich Erkan	Gonzales Gschwandtl Gwaze Hoenisch Ispirli	International Indian Treaty Council (IITC) Federal Ministry of Agriculture and Forestry Forestry Commission Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry Forest Ministry	San Francisco, Vienna, Harare, Bonn, Ankara,	USA Austria Zimbabwe Germany Turkey
Alexey P. Monika	Kornienko Linn-Locher	Federal Forest Service of Russia Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage	Moscow, Berne,	Russian Federation Switzerland
Lennart	Ljungman	Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)	Rome,	Italy
Ichiro Knut Cristina Luis	Nagame Oistad Resico Rojas	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Ministry of Agriculture Direccion de Recursos Naturales Nativos Ministerio de Medio Ambiente (MINAE) Coprésident CRC	Tokyo, Oslo, Buenos Aires, San José,	Japan Norway Argentina Costa Rica
Richard Hugo Jose Jean-William Birgitta	Ryan Schally Solano Sollo Stenius- Mladenov	Permanent Mission of Ireland to the UN European Commission Ministerio de Medio Ambiente Of. Nat. de développement des forêts Ministry for Foreign Affairs	New York, Bruxelles, Madrid, Yaoundé, Helsinki,	USA Belgique España Cameroun Finland
Bai-Mass	Taal	United Nations Environment Programme (UNEP)	Nairobi,	Kenya

REMARQUE : Les conseils et le soutien du Secrétariat du FIF, y compris l'Ambassadeur Bagher Asadi, l'Ambassadeur Ilkka Ristimäki et le Dr. Jagmohan Maini, ont été appréciés tout au long de l'initiative.

Réunion d'experts de l'initiative Costa Rica-Canada

*San José, Costa Rica
22 au 26 février 1999*

Rapport

I. INTRODUCTION

La première réunion d'experts organisée dans le cadre de l'Initiative Costa Rica-Canada à l'appui du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) sur les activités de catégorie III a eu lieu à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999.

Comme il en a reçu l'instruction à la XIX^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la mise en oeuvre d'Action 21, le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) a décidé d'axer ses travaux sur trois catégories interdépendantes, dont la catégorie III traite expressément des arrangements et des mécanismes internationaux visant à promouvoir l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Le FIF a convenu que les discussions sur la catégorie III « *doivent permettre de dégager les éléments possibles et de forger un consensus sur les arrangements et les mécanismes internationaux, par exemple un instrument légalement contraignant pour tous les types de forêts* ».

Pour forger un consensus sur un sujet donné, il faut commencer par clarifier les enjeux et par reconnaître les points communs des connaissances que nous en avons. Le Costa Rica et le Canada partagent le désir de contribuer au programme de travail du FIF, en facilitant les échanges d'opinions, en engageant un débat holistique et détaillé et en amorçant un dialogue propre à renforcer l'étude et la détermination des éléments nécessaires pour parvenir à un consensus mondial sur la question des arrangements et des instruments internationaux.

L'objectif de l'Initiative Costa Rica-Canada est d'entamer le processus de détermination des éléments¹ possibles et de parvenir à un consensus sur l'utilité d'arrangements et de mécanismes internationaux, par exemple un instrument juridiquement contraignant pour tous les types de forêts. À cet égard, l'Initiative cherche des tribunes neutres, transparentes, participatives et représentatives pour un débat de fond et une analyse technique de cet enjeu par de multiples parties intéressées. À l'issue de l'Initiative, quelles que soient les recommandations formulées par les différents pays au FIF, celles-ci découleront de l'Initiative et seront considérées comme une base de discussion par le FIF.

Cette initiative comporte trois étapes. La première est la réunion d'experts qui a eu lieu à San José, au Costa Rica. La deuxième consistera dans une série de réunions régionales et sous-régionales qui feront suite à la réunion du Costa Rica et au cours desquelles on analysera les avantages et les éléments possibles des instruments, des arrangements et des mécanismes internationaux sur les forêts dans l'optique de chaque région. La troisième sera une réunion finale, qui se tiendra au Canada fin 1999, au cours de laquelle on rassemblera les résultats de la réunion d'experts du Costa Rica et les contributions des réunions régionales et sous-régionales, afin d'en tirer des conclusions et des recommandations qui seront présentées à la quatrième session du FIF.

L'Initiative Costa Rica-Canada bénéficie des directives et des conseils d'un Comité directeur (CD) sur divers paramètres, notamment l'élaboration d'un cadre pour les réunions régionales et internationales ainsi une démarche et une documentation communes pour les réunions régionales. Lors de sa réunion qui a immédiatement précédé la réunion d'experts de San José, le CD a réitéré l'importance d'une démarche commune pour faciliter le regroupement des conclusions des réunions régionales. Le CD a par ailleurs répété que l'on envisagerait à la fois des instruments juridiquement contraignants et non juridiquement contraignants au cours des étapes 1 à 4 de la démarche, mais que l'étape 5 porterait exclusivement sur les

¹ Enjeux de l'ensemble fondamental qui pourraient être abordés dans un instrument, un mécanisme ou un arrangement international.

options juridiquement contraignantes. À la réunion que le Comité directeur intérimaire a tenue en octobre 1998 à San José, on a convenu de procéder à une « répétition générale » des trois premières étapes de la démarche de la réunion de San José (annexe 3) et de faire passer les réunions régionales par toutes les étapes.

À la réunion d'experts de San José ont participé 87 experts issus de gouvernements, d'institutions intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, de peuples autochtones et de groupes de femmes ainsi que des conférenciers invités (annexe 1), reflétant ainsi un large éventail d'intérêts et d'opinions à l'égard de la catégorie III du mandat du FIF.

II. ORDRE DU JOUR

Voici les points qui ont été abordés lors de la réunion de San José :

- le mandat approuvé concernant la catégorie III du programme de travail du FIF;
- l'expérience de l'Amérique centrale relative à la convention de cette région sur les forêts;
- les leçons tirées de la mise en oeuvre des autres instruments existants;
- les concepts généraux et la terminologie des instruments juridiques;
- les éléments possibles des instruments internationaux sur les forêts;
- les directives émanant des consultations régionales et sous-régionales;
- les autres mesures à prendre pour forger un consensus entre mars 1999 et février 2000.

Suite à la recommandation formulée par le Comité directeur de l'Initiative en octobre 1998, on a proposé une façon de faciliter la compatibilité et le regroupement des conclusions des réunions régionales en ce qui concerne la détermination des éléments possibles des instruments internationaux sur les forêts.

Les objectifs de la démarche envisagée visent à orienter les réunions régionales et internationales à tenir. Chaque étape a son propre objectif, à savoir :

- Étape 1 : Déterminer un ensemble fondamental d'enjeux forestiers internationaux.
- Étape 2 : Analyser le traitement réservé aux enjeux de l'ensemble fondamental déterminé à l'étape 1 dans les instruments existants.
- Étape 3 : Préciser les enjeux de l'ensemble fondamental qu'il est possible de résoudre ou non par voie d'instruments internationaux.
- Étape 4 : Relever un éventail d'options juridiquement contraignantes et juridiquement non contraignantes en vue de résoudre les éléments possibles figurant à l'étape 3.
- Étape 5 : Mieux comprendre le pour et le contre des options juridiquement contraignantes précisées à l'étape 4.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été franchies à la réunion de San José dans le but de circonscrire les éléments possibles des instruments internationaux, d'analyser la démarche envisagée et d'orienter les réunions régionales et sous-régionales, qui porteront également sur les étapes 4 et 5. Quelques experts ont semblé s'alarmer du fait que la méthodologie employée empêche un débat plus vaste sur les questions de fond de la catégorie III.

Afin de permettre l'entière participation des experts et d'étoffer le débat, on a créé quatre groupes de travail. On a réparti les experts entre les groupes de travail de manière à avoir une représentation équilibrée et géographiquement équitable des pays et à refléter ainsi le vaste éventail des intérêts et des opinions de tous les intéressés. Les animateurs ont aidé les groupes de travail à utiliser la démarche proposée.

Au sein de chaque groupe de travail, un rapporteur a été nommé pour présenter les résultats de ses délibérations en plénière et pour siéger au comité de rédaction chargé de préparer le compte rendu de la réunion (voir à l'annexe 2 la liste des rapporteurs et des animateurs). Le Secrétariat de l'Initiative a aidé les rapporteurs à rédiger le compte rendu de la réunion.

Les délibérations de la réunion ont été publiées dans le *Bulletin des négociations de la Terre* dont le rapport est affiché sur le site Web à www.iisd.ca.

III. COMMUNICATIONS

Des communications ont été présentées sur les sujets suivants :

1. Concepts généraux et terminologie employés dans les instruments internationaux, par M^{me} Barbara Ruis, spécialiste du droit international.
2. L'expérience de l'Amérique centrale relative à la convention de cette région sur les forêts, par M. Jorge Rodríguez, sommité sur la politique forestière centraméricaine.
3. Leçons tirées de l'application d'autres instruments existants : mise en œuvre de la CITES au Costa Rica, par M. Juan Rodríguez; mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Costa Rica, par M^{me} Vilma Obando; mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques en Finlande, par M. Heikki Granholm; et mise en œuvre de la CITES en Thaïlande, par M. Apiwat Sretarugsa.
4. M. Markku Aho, président du Groupe consultatif des forêts (GCF), a donné une communication intitulée *Vers le soutien aux programmes forestiers nationaux*.

Ces communications ont été suivies de discussions qui ont aidé les experts à mieux comprendre les concepts généraux et la terminologie des instruments internationaux ainsi que la mise en œuvre des instruments existants.

IV. ENSEMBLE FONDAMENTAL D'ENJEUX FORESTIERS INTERNATIONAUX

Dans un premier temps, le Secrétariat a présenté aux experts réunis une liste préliminaire de 53 enjeux internationaux ayant trait aux forêts, tels qu'ils figurent dans les documents méthodologiques. Les experts ont analysé ces enjeux et en ont dégagé un ensemble fondamental d'enjeux forestiers internationaux.

Dans leurs conclusions, la plupart des experts ont jugé que tous les enjeux de la liste en question s'appliquaient à tous les niveaux (national, régional et mondial).

Les quatre groupes de travail ont déterminé plusieurs autres enjeux qui revêtent de l'importance pour les forêts, notamment les énergies renouvelables, la gouvernance, la transparence, le rétrécissement du couvert forestier, les évaluations environnementales, la surveillance et l'évaluation, l'étendue du couvert forestier national et l'exploitation et les échanges commerciaux illicites de produits forestiers. Ces enjeux ont été ajoutés à la liste préliminaire qui figure à l'annexe A, et la liste actualisée figure à l'annexe 4a du présent compte rendu.

Certains experts ont indiqué que la liste était trop vaste, que certains enjeux ne se prêtaient pas à un instrument international et que certains autres pouvaient être traités dans une optique bilatérale.

La question de la « catégorisation » ou du « regroupement » des enjeux a été soulevée à maintes reprises. Voici les solutions qui ont été proposées :

Critères de regroupement

- Enjeux appelant une action internationale au niveau multilatéral;
- Enjeux appelant des conseils aux gouvernements;
- Enjeux appelant des éclaircissements;
- Enjeux n'appelant aucune mesure au niveau international.

Les experts ont proposé d'utiliser, pour cet ensemble fondamental d'enjeux, la classification figurant dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU (E/CN.17/IFF/1998/9) intitulé *Aménagement, conservation, développement durable et institutions et instruments d'intervention*. Or, ni cette classification ni un ensemble fondamental d'enjeux n'a été retenu.

Les experts ont exprimé toutes sortes d'avis sur la méthodologie et sa valeur. Tous les groupes de travail ont eu du mal à s'entendre sur l'étape 1, en particulier sur le critère à appliquer pour circonscrire les enjeux appelant une action internationale. Pour parvenir à un consensus international, les experts ont consulté les propositions d'action du GIF et les divers processus régionaux, comme le Processus d'Helsinki sur les critères et les indicateurs.

Faute d'un ensemble de critères compris de tous, les experts ont préféré ne pas classer la liste des enjeux par ordre de priorité. Certains participants ont conseillé d'utiliser les grandes catégories suivantes :

- programmes forestiers nationaux;
- arrangements institutionnels et mesures d'intervention;
- commerce et environnement;
- gouvernance et participation;
- paramètres socio-économiques (locaux et internationaux);
- fonctions mondiales, coopération régionale et internationale.

Dénouement

Les experts ont décidé d'utiliser la liste de l'annexe 4a pour les discussions des groupes de travail. Ainsi, ils ont relevé un certain nombre de changements à apporter à la liste pour orienter les réunions régionales. Cette liste remaniée figure à l'annexe 4b.

V. TRAITEMENT DES ENJEUX DANS LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXISTANTS

Cette étape avait pour but d'examiner le traitement réservé aux enjeux de l'ensemble fondamental déterminé à l'étape 1 dans les instruments existants.

On a demandé aux experts d'évaluer le traitement réservé à l'ensemble fondamental d'enjeux déterminé dans des instruments existants. Chaque groupe de travail s'est vu confier un sous-ensemble d'enjeux fondamentaux (annexe 4a). Les groupes de travail se sont concentrés sur les deux questions suivantes :

L'enjeu est-il abordé? Dans l'affirmative, le traitement dont il fait l'objet est-il suffisant ou insuffisant?

Certains groupes ont analysé le traitement réservé aux enjeux dans les cinq groupes d'instruments internationaux existants et processus connexes suggérés : conventions internationales (Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la lutte contre la désertification, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine, Accord international sur les bois tropicaux, 1994), Action 21, Principes forestiers, Propositions d'action du GIF et divers processus régionaux sur les critères et les indicateurs visant l'aménagement forestier durable.

Les résultats des délibérations des groupes de travail figurent à l'annexe 5. Ces résultats ne reflètent pas nécessairement les opinions de tous les experts.

Conclusions générales

Il est généralement admis que la plupart des enjeux formant l'ensemble fondamental sont abordés d'une façon ou d'une autre dans divers instruments internationaux, mais que certains font l'objet d'un traitement insuffisant, selon le contexte qui les entoure.

Il est également reconnu que des différences de traitement sont inévitables lorsqu'on définit le seuil d'insuffisance selon l'instrument considéré. Par exemple, les experts s'accordent à penser qu'Action 21 et les Principes forestiers abordent plus ou moins suffisamment tous les enjeux, alors que les Propositions d'action du GIF en abordent certains suffisamment et d'autres insuffisamment. Les experts conviennent également que les processus sur les critères et les indicateurs traitent suffisamment des enjeux pertinents, même si la question de l'uniformité mondiale et de l'application au niveau national peut faire l'objet d'explications plus poussées.

C'est au cours de cette étape qu'on a cerné les difficultés qu'il faudra sans doute surmonter : par exemple, les définitions chevauchantes, notamment divers paramètres de leur présentation et certains éclaircissements que d'autres commandent.

Les experts se demandent comment il faut définir « suffisant » et « insuffisant » et en viennent à la conclusion qu'il faut d'autres directives sur le sens exact de ces deux termes (c.-à-d. le sujet est-il abordé par l'instrument proprement dit ou dans la pratique/réalité?).

Pour les besoins de la cause, les experts ont limité leur évaluation à la façon dont ces enjeux sont abordés au niveau international. Faute de temps, on profitera des réunions régionales pour s'interroger sur le traitement réservé à ces enjeux au niveau national et régional.

Par manque de temps et à cause des limites imposées par la matrice, les experts n'ont pratiquement pas pu dire ce qu'ils pensaient du niveau de traitement et des instruments auxquels ils faisaient allusion.

Certains enjeux, comme l'évaluation des forêts, ont été abordés par des organisations internationales (comme la FAO), même s'il n'a pas été possible de consigner ce fait dans la matrice. Une solution possible consisterait à incorporer les « organisations internationales » dans les « instruments internationaux », ou sous une rubrique distincte.

À propos du critère 9, certains experts ont exprimé des doutes sur son sens; d'autres l'ont trouvé utile. Dans un groupe de travail, les experts ont estimé que le critère pouvait induire en erreur et l'ont appliqué

en sachant qu'il pouvait renvoyer à des instruments nouveaux ou existants, mais pas forcément à une convention internationale sur les forêts.

VI. POSSIBILITÉ D'ABORDER LES ENJEUX PAR VOIE D'INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

L'objectif de cette étape était de déterminer les enjeux qu'il est possible de résoudre par voie d'instruments internationaux et ceux qui n'ont aucune chance de l'être.

À partir de l'ensemble fondamental d'enjeux déterminé à l'étape 1, on a cherché à connaître l'avis des experts et à dresser une liste des éléments susceptibles d'être incorporés dans les instruments internationaux nouveaux ou existants à court et à moyen terme. Les groupes de travail ont utilisé le même sous-ensemble d'enjeux qu'à l'étape précédente.

Les critères proposés pour cette étape se trouvent à l'annexe B du document méthodologique.

Les résultats des discussions des groupes de travail sont présentés à l'annexe 6. Ces résultats ne reflètent pas forcément le point de vue de tous les experts.

Conclusions générales

À l'instar de ce qui s'est passé lors des deux étapes précédentes, tous les groupes de travail ont eu du mal à comprendre le travail, notamment les liens entre les critères et les enjeux. À nouveau, de nombreux experts ont dénoncé les complexités multiples des enjeux. Un certain nombre de questions ont été soulevées : par exemple, les experts veulent-ils traiter de l'*opportunité* de résoudre les enjeux par voie d'instruments internationaux ou de la *possibilité* de les résoudre par ces moyens?

Les experts ont limité leur évaluation et leurs recommandations à la *possibilité* sans aborder l'*opportunité* ou les instruments spécifiques.

On a également convenu qu'en raison de la variabilité des enjeux entre les régions, il ne fallait pas fixer de calendrier immuable pour l'analyse détaillée des enjeux. La plupart des experts s'accordent à penser que tous les échéanciers (c.-à-d. le court terme et le moyen terme) conviennent au traitement de tous les enjeux dans un instrument, même s'il est difficile de déterminer l'échéancier sans procéder à une analyse détaillée.

VII. ORIENTATION DES CONSULTATIONS RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES : EXAMEN DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE

Eu égard aux résultats des discussions des groupes de travail, les experts ont eu l'occasion d'analyser la démarche et de prodiguer des conseils sur le déroulement des réunions régionales et sous-régionales qui constituent la deuxième étape de l'Initiative.

Baucoup d'experts sont d'avis que la démarche proposée doit être flexible et permettre aux participants de prendre en compte les besoins et les particularités de chaque région ou sous-région. Néanmoins, ils font valoir qu'il faut une démarche commune et systématique qui permettra d'atteindre plus facilement l'objectif de l'Initiative. Grâce à une telle démarche, le débat politique sera mieux éclairé.

On a également fait valoir qu'il faudrait s'inspirer des documents consensuels existants, en particulier des Principes forestiers, d'Action 21, des Propositions d'action du GIF et du programme de travail du FIF.

Beaucoup d'experts estiment nécessaire de comprendre clairement la terminologie employée à toutes les étapes de la démarche.

Un certain nombre d'experts ont déclaré possible de simplifier la démarche, notamment en regroupant les étapes. Les questions doivent par ailleurs être simplifiées. Une proposition a même été avancée selon les axes suivants : (i) quelles sont les raisons d'un aménagement forestier non durable? (ii) un enjeu peut-il être résolu par une forme quelconque d'arrangement international?; (iii) quel type d'arrangement peut-on utiliser? Quelle que soit la forme définitive de la démarche, celle-ci doit être conçue de manière à permettre l'identification d'un objectif et d'un produit pour chaque étape.

Il a par ailleurs été affirmé que les réunions régionales doivent avoir pour but de concilier les points de vue techniques et politiques. Un certain nombre de gens se demandent si les consultations régionales et sous-régionales donnent assez de temps pour appliquer une démarche commune et souhaitent que les réunions régionales analysent les leçons tirées de la mise en oeuvre des instruments existants, et notamment délimitent les succès enregistrés au chapitre des changements significatifs au niveau du sol.

Les experts pensent qu'il importe, lors de la planification des réunions régionales, qu'on leur fournisse des données suffisantes, surtout en ce qui concerne le dialogue sur la politique forestière internationale et les instruments existants sur les forêts. Certains experts estiment qu'il y a lieu d'organiser des consultations nationales avant la tenue des réunions régionales et sous-régionales. Ils pensent que les résultats des réunions régionales bénéficieront grandement de l'apport des consultations nationales.

Certains experts soulignent l'importance de tenir pleinement compte des résultats du FIF III en ce qui concerne la catégorie III, dans le cadre de toutes les réunions régionales, conformément au déroulement de l'Initiative Costa Rica-Canada.

Par ailleurs, d'aucuns ont jugé que les réunions régionales doivent permettre de déterminer les fonctions du régime international et les enjeux forestiers qui ne font pas actuellement l'objet d'un traitement suffisant au niveau mondial.

Pour ce qui est de la participation, il a été mentionné que les réunions régionales doivent faire intervenir tout un éventail d'experts, surtout dans le domaine de la mise en oeuvre des politiques et des programmes forestiers. On pense par ailleurs que les peuples autochtones et les collectivités locales doivent être représentés à toutes les réunions régionales. Certains pensent même que les droits des Autochtones doivent faire partie intégrante de tout instrument futur lié à la foresterie internationale.

Les experts de l'Environmental Investigation Agency, de l'Institute of Cultural Affairs-Ghana, de l'International Alliance of Indigenous and Tribal Peoples of Tropical Forests, de l'International Indian Treaty Council, du Global Forest Policy Project, de Greenpeace International, des ONG féminines du Mexique et de Sobrevivencia du Paraguay estiment qu'on manque d'occasions de discuter en profondeur des problèmes forestiers les plus critiques de la planète. À leur avis, la méthodologie employée est problématique et ils osent espérer que les organisateurs tiendront entièrement compte des lacunes de cette méthodologie lorsqu'ils prépareront les réunions régionales et internationales qui doivent suivre. Cette opinion et d'autres ont été exprimée dans la déclaration commune que l'on peut lire à l'adresse <http://www.greenpeace.org/~forests/newsflash.html>.

L'idée a été lancée de réviser la démarche en fonction des recommandations des experts qui ont assisté à la réunion de San José, et des conseils à cet égard seront fournis par le Comité directeur.

Les conseils suivants ont été formulés à propos de l'étape 1 :

- il faut décloisonner certains des enjeux de l'ensemble fondamental proposé;
- il faut regrouper certains enjeux afin de raccourcir la liste sans pour autant compromettre la portée de l'analyse;
- la démarche ne doit pas contenir un ensemble fondamental d'enjeux;
- les organisateurs des réunions régionales doivent proposer des ensembles fondamentaux d'enjeux;
- il faut tirer les enjeux de listes d'enjeux connues (p. ex. GIF et FIF) pour en faire le point de départ des réunions régionales;
- les rapports finals des initiatives liées au FIF doivent être diffusés lors des réunions régionales, notamment le compte rendu de l'atelier mondial sur les causes sous-jacentes du déboisement.

Les conseils suivants ont été formulés à propos de l'étape 2 :

- il faut faire la distinction entre le niveau mondial et le niveau régional lorsqu'on évalue le niveau de traitement réservé aux enjeux dans les instruments internationaux existants;
- la méthodologie de cette étape doit prendre en compte tous les points de vue;
- en ce qui a trait au niveau de traitement des enjeux dans les instruments internationaux existants, il faut clairement définir le sens de « suffisant » et d'« insuffisant »;
- il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles les engagements internationaux n'ont pas été suivis d'effets et dans quelle mesure.

Les conseils suivants ont été formulés à propos de l'étape 3 :

- il faut réunir les étapes 2 et 3;
- la modification de l'ordre des étapes (1, 3 et 2) permettrait sans doute d'enregistrer plus de progrès aux réunions régionales;
- il importe de conserver l'étape 2.

VIII. AUTRES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR FORGER UN CONSENSUS ENTRE MARS 1999 ET FÉVRIER 2000

Les experts se sont penchés sur la question du suivi de la réunion de San José afin d'analyser les façons de forger un consensus et de recommander d'autres mesures entre mars 1999 et février 2000.

On a jugé important que les partenaires de l'Initiative profitent des prochaines réunions internationales prévues, en particulier du FIF III, pour évaluer les progrès de l'Initiative et échanger des points de vue à son sujet. Certains experts ont estimé important de profiter d'autres réunions internationales et sous-régionales consacrées aux forêts, comme la réunion du COFO et celle du Groupe andin qui doit avoir lieu à Lima, au Pérou, afin d'assurer un débit constant d'informations sur l'Initiative et de faire profiter ces autres réunions des résultats et délibérations de la réunion de San José. D'aucuns ont avancé par ailleurs que les résultats des réunions internationales mentionnées ci-dessus pourraient profiter aux réunions régionales et sous-régionales organisées dans le cadre de l'Initiative Costa Rica-Canada.

Des renseignements ont été fournis aux experts quant au nombre, aux dates et à l'emplacement des réunions régionales. Le grand nombre de pays désireux d'accueillir et d'assurer le financement des réunions régionales témoigne du soutien dont jouit l'Initiative Costa Rica-Canada. Au cours des mois à venir, grâce aux réunions régionales, l'Initiative devrait pouvoir mobiliser pratiquement tous les pays et faire intervenir un vaste éventail de représentants des gouvernements, des institutions internationales, des

organisations non gouvernementales, des peuples autochtones, des groupes de femmes et du secteur privé. Les renseignements seront diffusés par le secrétariat de l'Initiative et également sur le site Web de l'Initiative à l'adresse <http://www.nrcan.gc.ca/cfs/crc>.

Certains experts estiment qu'il est précieux d'organiser des consultations nationales avant la tenue des réunions régionales et sous-régionales. À leur avis, les résultats des réunions régionales profiteront grandement de l'apport de ces consultations nationales.

Les résultats de la réunion de San José seront communiqués aux réunions régionales qui formeront la deuxième étape de l'Initiative, de même qu'à la troisième session du FIF en 1999. Ils seront également transmis à la dernière réunion qui doit avoir lieu fin 1999 au Canada, ce qui permettra de regrouper les résultats de la réunion du Costa Rica et les suggestions avancées aux réunions régionales afin d'en tirer des conclusions générales qui pourront être présentées à la quatrième session du FIF en l'an 2000.

Liste de participants

1. AGYEMAN, Fredua
Ghana
2. AHO, Markku
Forest Advisory Group
3. ASADI, Bgher H.E.
IFF Co-Chair
4. BARSK-RUNDQUIST, Elisabeth
IFF Secretariat
5. BOBKO, Igor
Belarus
6. AMHA BIN, Buang
ITTO
7. CASTRO, Estebancio
IITC
8. CUCO, Arlito
Mozambique
9. CHAN, Lai Har
Malaysia
10. CHAVES, Guido
Costa Rica
11. DE, Lu
People's Republic of China
12. DELANEY, Adam
Papua New Guinea
13. DÍAZ, Elias
Sobrevivencia and Friends of the Earth - Paraguay
14. DOUGLAS, Jim
World Bank
15. DUNN, Darryl
New Zealand
16. FULLETON, Mike
Canada
17. GIACINI DE FREITAS, Andre
IFBWW
18. GRANHOLM, Heikki
Finland
19. HALL, Andrew Clayton
Guyana
20. HEADLEY, Marilyn
Jamaica
21. HOENISCH, Ulrich
Germany
22. JIMBIQUITI Z, Jose Luis
COICA
23. JONES, Libby
United Kingdom
24. KOMATSU, Kiyoshi
IGES
25. KORNIENKO, Alexey
Russian Federation
26. KUZMICHEV, Evgeny
IFF Vice-Chair
27. LAROUSSINIE, Olivier
France
28. LINARES LANDA, Elias
Cuba
29. LJUNGMAN, Lennart
FAO
30. MAINI, Jag
IFF Secretariat
31. MALVAS, Jose JR
Philippines
32. MANKIN, William
Global Forest Policy Project
33. MCALPINE, Jan
USA
34. MERSMANN, Christian
Germany
35. MHIRIT, Omar
Morocco
36. MORAIS, Carlos
Portugal
37. MUEHLEMANN, Pierre
Suisse
38. MUSALEM LOPEZ, Francisco
Mexico
39. NAGAME, Ichiro
Japan
40. NORDANSTIG, Gunnar
Sweden
41. OISTAD, Knut
Norway
42. OKRAH, Lambert
Institute for Cultural Affairs, Ghana
43. ONYANGO, Gershom
Uganda
44. OTODO, Kede
Cameroon
45. PARMENTIER, Remi
Greenpeace International
46. RAWAT, A.S.
India
47. RESICO, Christina
Argentina
48. RODRIGUEZ, Gisele
Brazil

49. ROY, Régine
50. RUALES, Mario
51. RUIS, Barbara
52. PAUL, Scott
53. SCHMIDT, Ralph
54. SHAW, Sabrina
55. SHEREIF, Mohamed
56. SIEGEL, Gunter
57. SIMELANE, Themba L.
58. SOLANO, Jose
59. SOLLO, Jean-Williams
60. SORMIN, Benni
61. APIWAT, Sretarugsa
62. SAINT-LAURENT, Carole
63. TAKAHASHI, Keisuke
64. TAAL, Bai-Mass
65. TARSOFSKY, Richard
66. TEMUR, Kayihan
67. TONISSON, Kristjan
68. TRENT, Steve
69. URZUA, Miriam
70. VON DER ASSEN, Ferdinand
71. WILLIAMS, Juliette
72. DOLMAN, Gary
73. NESTOR, Foster
74. ARIAS, Marcial

CRC initiative

- CARETTE, Jacques
 ROJAS BOLANOS, Luis
 CHAVES, Patricia
 BERGERON, France
 DE LA GARZA, Katy
 MENESES, Ricardo
 RICHER, Alain
 RIVERO, Isabel
 ROBERTS, Ralph
 SALAS, Jose Luis
 TREJOS, Eduardo
 LEWCHUCK, Shirley
 ROUSSEAU, Denyse

- European Commission
 Ecuador
 Free University Amsterdam
 Greenpeace
 UNDP
 WTO
 Egypt
 Austria
 South Africa
 Spain
 Cameroon
 Indonesia
 Thailand
 WWF & IUCN
 Japan
 UNEP
 IUCN
 Turkey
 Estonia
 EIA
 Women's group, Mexico
 The Netherlands
 EIA
 Australia
 Brazil
 Alianza Mundial de Pueblos Indígenas

- CRC Co-Chair
 CRC Co-Chair
 CRC Secretariat
 CRC Secretariat
 Costa Rica, Advisor
 Costa Rica, Advisor
 Canada, advisor
 Costa Rica
 Canada, Advisor
 Costa Rica, Advisor
 Costa Rica, Advisor
 CRC Secretariat
 CRC Secretariat

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Asie de l'est et du sud-est
Kuala Lumpur, Malaisie
2 au 5 août 1999*

Rapport

INTRODUCTION

1. La communauté internationale discute d'un large éventail d'éléments concernant la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Il est difficile de s'entendre sur l'instrument le plus approprié à ces éléments. Le Costa Rica et le Canada sont donc convenus de former un partenariat pour amorcer un processus en appui aux Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) afin de recenser les éléments à aborder et d'oeuvrer en vue d'un consensus sur l'utilité d'avoir des arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument juridiquement contraignant relatif à tous les types de forêts. Dans ce contexte, l'initiative tendra à constituer des forums neutres, transparents, participatoires et représentatifs qui faciliteront la discussion technique des instruments juridiquement contraignants relatifs à tous les types de forêts et qui examineront leurs éléments éventuels.

2. L'Initiative Costa Rica-Canada (ICRC) compte trois étapes. La première a été une réunion d'experts tenue à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999. La deuxième comprendra une série de réunions régionales au cours desquelles les avantages et les éléments éventuels d'instruments, arrangements et mécanismes internationaux relatifs aux forêts seront analysés du point de vue régional. La troisième consistera en une réunion finale, qui aura lieu au Canada fin 1999, afin de rassembler les résultats de la réunion d'experts tenue au Costa Rica et les apports des réunions régionales et de produire les constatations et les recommandations à présenter à la quatrième session du FIF début 2000.

3. La Réunion régionale de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sur les arrangements et mécanismes visant à promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts (ESEARM) est une rencontre régionale, accueillie par le gouvernement de Malaisie et tenue dans le cadre de l'ICRC, destinée à amorcer un processus de recensement des éléments éventuels et à oeuvrer en vue d'un consensus dans la région en ce qui concerne l'utilité d'avoir des arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument juridiquement contraignant relatif à tous les types de forêts.

4. L'ESEARM fait partie des nombreuses consultations de niveau régional qui se tiendront dans le cadre de l'ICRC. La Turquie, le Cameroun, le Zimbabwe, l'Équateur, l'Argentine, le Mexique et l'Espagne figurent parmi les autres pays accueillant les réunions.

5. Les participants conviés aux Réunions régionales de l'ESEARM comprennent des représentants de gouvernements, d'institutions intergouvernementales, d'ONG, de groupes sociaux (Autochtones, organisations rurales, groupes féministes, syndicats, etc.) et du secteur privé ainsi que d'autres invités spéciaux. La liste des participant figure à l'Annexe I.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

6. Le secrétaire général du ministère des Industries primaires de Malaisie, l'honorable Datuk Haron Siraj, dans ses observations liminaires, souhaite la bienvenue aux participants. Ensuite, le sous-ministre des Industries primaires de Malaisie, l'honorable Datuk Hishamuddin Tun Hussein, déclare la Réunion ouverte. Les observations liminaires du secrétaire général et l'allocution d'ouverture du sous-ministre se trouvent aux Annexes II et III respectivement.

7. L'ordre du jour de la Réunion figure à l'Annexe IV. La Réunion se tient en plénière et en groupes de travail. Les participants sont répartis en trois groupes de travail, chacun se voyant attribuer un animateur et des rapporteurs chargés de consigner les discussions. La liste des participants aux groupes de travail se trouve à l'Annexe V.

SÉANCES D'INFORMATION

8. La Réunion invite trois conférenciers à informer les participants des sujets suivants :

i. M. Mahendra Joshi, du Secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable des Nations Unies, pour le travail du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF);

ii. M. Amha Buang, de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), pour l'Accord international sur les bois tropicaux (ITTA);

iii. M. Raman Letchumanan, du ministère des Sciences , des Technologies et de l'Environnement de Malaisie, pour la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en ce qui concerne les enjeux forestiers.

9. M. Michael Fullerton, du Comité directeur de l'Initiative Costa Rica-Canada, informe également la Réunion sur le processus de consultation. Ses observations figurent à l'Annexe VI.

APPROCHE DE L'INITIATIVE COSTA RICA-CANADA

10. Aux fins de la Réunion, le Comité directeur de l'ICRC a préparé une approche commune appelée l'Approche de l'Initiative Costa Rica-Canada, qui sera utilisée dans toutes les Réunions régionales, et ce afin de faciliter le rassemblement des constatations des diverses réunions régionales en un rapport final unique. L'Approche de l'ICRC, qui se trouve à l'Annexe VII, comprend les quatre étapes suivantes :

Étape 1 : Dresser une liste pratique des éléments éventuels.

Étape 2 : Recenser les options qui s'offrent pour aborder les éléments.

Étape 3 : Peser le pour et le contre des options juridiquement contraignantes qui s'offrent pour faire avancer chaque élément.

Étape 4 : Évaluer les mesures propres à faciliter l'établissement d'un consensus international sur les questions liées à la catégorie III du Programme de travail du FIF.

11. À l'aide de l'Approche de l'ICRC, le Secrétariat de Malaisie a établi un guide destiné à faciliter les discussions tout au long des quatre étapes exposées dans l'Approche. Ce guide constitue l'Annexe VIII. Une liste proposée des éléments éventuels d'un arrangement international, qui a été dressée par le Secrétariat de Malaisie, se trouve à l'Annexe VIII -Tableau 1A du guide.

ÉTAPE 1 : DRESSER UNE LISTE PRATIQUE DES ÉLÉMENTS ÉVENTUELS

12. À l'aide du guide établi par le Secrétariat à l'étape 1 de l'Approche de l'ICRC, les participants, qui sont répartis en trois groupes de travail, dressent une liste pratique des éléments éventuels d'arrangements et mécanismes internationaux, qui figure à l'Annexe IX. Les éléments éventuels se répartissent dans les neuf catégories suivantes :

Éléments généraux

ii	Éléments gestion de la forêt
iii	Éléments environnementaux
iv	Éléments économiques
v	Éléments sociaux
vi	Éléments renforcement des capacités et
	sensibilisation
vii	Éléments ressources financières
viii	Éléments coopération internationale et transfert de
	technologies
ix	Éléments échanges internationaux

ÉTAPE 2 : RECENSER LES OPTIONS QUI S'OFFRENT POUR ABORDER LES ÉLÉMENTS

13. Trois options sont adoptées pour aborder les éléments établis à l'étape 1, à savoir :

Option 1 : actuels instruments internationaux juridiquement contraignants;

Option 2 : nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants;

Option 3 . initiatives et instruments non juridiquement contraignants (nouveaux et actuels).

14. Le Secrétariat fournit un guide préliminaire, qui comprend plusieurs catégories/thèmes qui sont chacun assortis d'éléments éventuels et d'actuels instruments juridiquement contraignants. Les trois groupes de travail les examinent et en discutent à fond. Il en résulte plusieurs changements dans les catégories et les éléments éventuels qui y figurent. Les révisions supposent le remaniement des éléments suggérés et l'adoption de nouveaux éléments ainsi que l'élimination de certains éléments que le Secrétariat a proposés.

Option 1 : Actuels instruments juridiquement contraignants

15. Les groupes de travail examinent chacun des éléments et recensent les actuels instruments juridiquement contraignants qui les visent. Les principaux éléments juridiquement contraignants suivants sont examinés : CDB, CCCC, CCD, CITES, RAMSAR et ITTA. Plusieurs instruments mineurs sont classés collectivement dans AUTRES. Autant que faire se peut, les dispositions qui portent expressément sur ces éléments sont relevées également. Dans certains cas, les dispositions qui n'ont pu être déterminées spécifiquement tout en étant mentionnées généralement sont aussi prises en compte. Tous les groupes de travail relèvent une difficulté majeure : les éléments recensés par le Secrétariat sont mal expliqués, ambigus et peuvent être interprétés différemment. Voilà pourquoi les trois groupes de travail avancent des opinions légèrement différentes à de nombreuses reprises. De même, certaines expressions comme « absence de consensus », revêtent un sens particulier aux réunions internationales et doivent donc être évitées. En outre, il est estimé que de nombreux termes doivent être interprétés avec plus d'exactitude ou font souvent défaut. Tout cela est corrigé pendant la Réunion. Les trois groupes de travail rassemblent les constatations et examinent les résultats en plénière. Les résultats sont exposés au **Tableau 2A** figurant à l'**Annexe X**.

16. L'examen permet aux participants de mieux comprendre où en sont les éléments par rapport aux actuels instruments juridiquement contraignants. En outre, il montre clairement que, même si plusieurs sont adéquatement abordés, la plupart sont mal représentés dans les actuels instruments juridiquement contraignants. Ces éléments sont mentionnés dans les instruments juridiquement contraignants, mais ne sont pas traités en fonction d'enjeux forestiers particuliers. En général, les éléments coopération environnementale, sociale et internationale sont suffisamment pris en compte. Cependant, il existe des omissions criantes dans le cas des éléments économiques, gestion de la forêt et échanges internationaux.

Les omissions, particulièrement en ce qui concerne la gestion de la forêt, sont mises en relief - par exemple la nécessité de traiter des forêts plantées, de l'agroforesterie, des forêts de conversion et de la gestion des forêts naturelles. Les groupes de travail disent espérer que ces facteurs seront davantage privilégiés dans les débats futurs. Dans l'hypothèse où une convention relative aux forêts se concrétiserait, il faudrait accorder beaucoup d'importance à ces débats.

17. D'autres enjeux que ceux de la gestion des forêts sont signalés, notamment des éléments comme le partenariat égal entre les pays développés et les pays en développement, l'apport de ressources financières nouvelles et supplémentaires, le renforcement des capacités et le transfert de technologies, dont la création d'un fonds forestier international. Il est ajouté que les instruments juridiquement contraignants qui portent sur la foresterie, malgré leur grande diversité, sont généralement jugés inefficaces.

Option 2 : Nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants

18. La même démarche est suivie pour l'option 2 que pour l'option 1. Tous les éléments éventuels recensés à l'étape 1 sont examinés en fonction de la pertinence des instruments juridiquement contraignants. Les facteurs suivants sont utilisés :

- i. Les éléments traités à fond dans d'autres instruments sont considérés comme des candidats importants à faire figurer dans d'autres instruments internationaux concernant la foresterie.
- ii. Tous les éléments négligés par les actuels instruments juridiquement contraignants, bien que considérés comme essentiels à la foresterie, particulièrement en ce qui concerne la gestion durable des forêts, sont pris en compte.
- iii. Les éléments qui sont jugés ne pas encore être visés par les actuels instruments juridiquement contraignants, mais qui sont considérés comme essentiels à la foresterie, sont également pris en compte.

19. Les groupes de travail constatent que, même si la plupart d'entre eux sont visés par les actuels instruments juridiquement contraignants, les éléments ne sont pas suffisamment abordés pour englober tous les aspects de la foresterie et tous les types de forêts. Dès lors, il est conclu qu'il y aurait lieu d'examiner plus avant la majorité des éléments en fonction d'éventuels instruments juridiquement contraignants. Le résultat de l'option 2 est exposé au **Tableau 2B** figurant à l'**Annexe XI**.

20. Les exceptions comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- i. les besoins particuliers des petits États insulaires - une commission spéciale créée par l'ONU se penche déjà sur ce dossier;
- ii. les changements microclimatiques - les effets ne se font sentir que dans des zones restreintes et pourraient ainsi être abordés au niveau local;
- iii. promouvoir les espèces forestières moins utilisées - l'ITTA couvre adéquatement cette question;
- iv. l'aménagement des infrastructures - cette question devrait être pilotée par les pays et figurer dans un instrument non juridiquement contraignant;
- v. la promotion des bois de petit diamètre - se rapporte aux aspects opérationnels d'un instrument non juridiquement contraignant;

vi. le régime de propriété foncière - devrait être piloté par les pays.

21. En outre, des divergences d'opinion apparaissent concernant certains éléments comme :

i. la certification et l'étiquetage - il est supposé que les surcoûts afférents à la certification et à l'étiquetage sont un fardeau pour les pays producteurs et les pays en développement;

ii. la reconnaissance et encouragement des produits provenant de forêts durablement gérées - ces éléments sont jugés injustes envers les pays en développement qui ne sont pas encore parvenus à l'aménagement forestier durable;

iii. le rôle des coopératives - cet élément se rapporte davantage aux niveaux local et national.

Option 3 : Initiatives et instruments non juridiquement contraignants (nouveaux et actuels)

22. Le même ensemble d'éléments qu'aux options 1 et 2 en fonction de la pertinence des initiatives et instruments juridiquement contraignants (nouveaux et actuels).

23. Les groupes de travail examinent l'à-propos des actuels initiatives et instruments non légalement contraignants qui portent sur chacun des éléments. Le Secrétariat en a relevé certains. Ceux-ci sont examinés, et de nouveaux instruments sont dégagés pour renforcer cette option. Les groupes de travail signalent l'existence d'un grand nombre d'initiatives et instruments non juridiquement contraignants qui pourraient être reliés à ces éléments. Dans certains cas, le lien est ténu. Il est donc estimé nécessaire de mieux cerner les principaux instruments et les principales initiatives qui se rapportent à la foresterie. Par conséquent, il est constaté que la plupart des éléments pourraient être visés par un ou plusieurs initiatives et instruments non juridiquement contraignants. Le résultat de cette option est exposé au **Tableau 2C** qui se trouve à l'**Annexe XII**.

24. Les principaux instruments couvrant les aspects forestiers que le Secrétariat a relevés sont les Principes relatifs aux forêts et Action 21. Les groupes de travail signalent que la Déclaration de Rio et le GIF sont essentiels aux enjeux forestiers et doivent recevoir autant d'importance. Ils sont donc mis sur le tapis.

25. En outre, il est souligné que des initiatives comme l'ASEAN Senior Officials on Forestry (ASOF) [hauts fonctionnaires de l'ANASE chargés de la foresterie], l'ICRC et le FIF sont des processus permanents dont les documents de référence, non établis, ne constituent pas des instruments valables en l'occurrence. Après plus amples débats, l'ASOF et le FIF sont retenus. Dans le cadre de l'ANASE, il existe plusieurs déclarations, dont le Plan d'action de Hanoi portant sur les initiatives de l'ASOF. Par ailleurs, le processus du FIF est bien établi.

26. Enfin, il est ajouté que la liste des éléments figurant à l'**Annexe VIII (Tableau 2C)** n'est peut-être pas exhaustive. En effet, les initiatives et instruments supplémentaires recensés n'ont pu être incorporés au document mentionné.

ÉTAPE 3 : PESER LE POUR ET LE CONTRE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS INTERNATIONAUX JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTS

27. À cette étape, la Réunion examine le pour et le contre des nouveaux instruments et initiatives juridiquement et non juridiquement contraignants. Cependant, seule la deuxième catégorie peut être abordée, faute de temps.

28. À cette fin, les participants pèsent systématiquement le pour et le contre des instruments en fonction de chaque élément déterminé. Les participants indiquent que les avantages d'un nouvel instrument juridiquement contraignant l'emportent sur les inconvénients pour la plupart des éléments. Cette situation montre que la majorité des éléments ne sont pas suffisamment visés dans les actuels instruments internationaux juridiquement contraignants, même s'ils y font allusion. Autre point préoccupant : les actuels instruments ne portent pas sur tous les types de forêts. Voilà pourquoi il faut les examiner davantage en fonction de nouveaux instruments juridiquement contraignants, notamment en ce qui concerne la foresterie. Le **Tableau 2B (Annexe XI)** expose le pour et le contre de nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants.

29. Par ailleurs, il convient de souligner que, pour diverses raisons, les aspects négatifs ne sont pas étudiés à fond. Un autre point de vue veut que les éléments éventuels puissent être peu à peu pris en compte afin de ne pas être obligatoires en vertu de nouveaux instruments juridiquement contraignants. Le cas échéant, la plupart d'entre eux pourraient être adoptés sans imposer de contraintes indues. Par ailleurs, il est signalé qu'il y a lieu de faire figurer de rares cas d'intérêt local et national dans d'éventuels instruments internationaux juridiquement contraignants.

ÉTAPE 4 : ÉVALUER LES MESURES SUPPLÉMENTAIRES PROPRES À FACILITER L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSENSUS INTERNATIONAL SUR LES QUESTIONS LIÉES À LA CATÉGORIE III DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU FIF

30. À cette étape, il est demandé à chaque participant de remplir un formulaire d'évaluation. Des formulaires remplis sont tirées les observations et opinions suivantes :

Question 1 : La réunion vous a-t-elle fait de mieux comprendre les questions liées à la catégorie III du Programme de travail du FIF?

- i. le concept est bien compris par les participants;
- ii. il aide certains participants, mais pas tous, à mieux saisir les subtilités des enjeux de la catégorie III;
- iii. le processus du FIF est lourd et accaparant.

Question 2 : Trouvez-vous que l'Approche facilite une discussion ouverte et participative?

- i. l'approche est utile, mais rigide et trop structurée; par conséquent, elle a limité les discussions et les débats;
- ii. il faut simplifier les quatre étapes pour en arriver aux mêmes conclusions;
- iii. les conseils donnés sont bons et utiles;
- iv. l'approche adoptée quant à une convention relative aux forêts plutôt qu'à des options à examiner;
- v. l'aspect participatif et ouvert de l'approche est bon. Cependant, les participants estiment que l'approche « cible » une « convention relative aux forêts »;
- vi. le temps consacré aux discussions est insuffisant;

vii. les intérêts sectoriels et les pays devraient être davantage représentés.

Question 3 : Faut-il davantage de documents de base pour établir un consensus international sur les questions liées à la catégorie III du Programme de travail du FIF?

- i. le groupe ne compte pas les personnes-ressources propres à assurer une discussion équilibrée;
- ii. il faudrait disposer de plus de documents pertinents sous forme concise et résumée au lieu de compiler la version complète sur tous les instruments;
- iii. les documents de base concernant les instruments non juridiquement contraignants sont incomplets;
- iv. il faut dialoguer davantage.

Question 4 : Autres suggestions et commentaires

- i. tous les pays devraient répondre à la demande de l'organisateur (p. ex. faire parvenir la liste des éléments);;
- ii. il est douteux qu'un instrument unique (quelle que soit l'issue de cette activité) puisse aborder les principaux enjeux de la catégorie III;
- iii. mieux vaudrait une plus grande diversité de participants afin de tenir une discussion plus active et plus complète;
- iv. il faudrait une présentation globale de tous les actuels instruments juridiquement et non juridiquement contraignants, notamment en ce qui concerne des thèmes particuliers;
- v. l'Approche est imprécise et devrait être réexaminée. Les étapes 1 et 3 ne sont guère utiles;
- vi. les participants devraient tenir des discussions dans leurs domaines d'expertise respectifs;
- vii. il faudrait rendre le format plus convivial en mettant en regard les instruments juridiquement et non juridiquement contraignants.

CONCLUSION

31. Le processus proposé pour recenser les options et créer les instruments internationaux dans le cadre de l'ICRC figure au **Graphique 1**, qui indique la suite suivante de mesures à prendre :

- i. lorsque les éléments éventuels sont recensés à l'étape 1, la première option consiste à scruter de près les actuels documents juridiquement contraignants;
- ii. la deuxième option consiste à rechercher de nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants, puis la troisième option, à se pencher sur les initiatives et instruments non juridiquement contraignants;
- iii. ensuite, à l'étape 3, le pour et le contre des nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants sont pesés;
- iv. la dernière étape consiste à évaluer l'ensemble du processus; cette séquence n'est pas obligatoire;
- v. il est également possible de passer à l'étape 3 - examiner le pour et le contre des nouveaux instruments internationaux juridiquement contraignants - immédiatement après leur recensement à l'option 2.

32. L'examen global est ainsi structuré qu'il semble appuyer la proposition d'un instrument juridiquement contraignant pour tous les types de forêts. Cependant, ce n'est nullement l'intention de la Réunion. Le manque de temps, le peu de diversité des compétences et d'autres facteurs peuvent avoir mené à ce résultat.

33. Dès lors, la Réunion veut notamment recenser et examiner les divers éléments qui pourraient servir de base à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant pour tous les types de forêts, si tel en est le souhait. La principale déclaration de la Réunion devrait s'en tenir là. Il faut donc examiner plus avant la possibilité d'adopter un nouvel instrument juridiquement contraignant, notamment en ce qui concerne la foresterie.

34. À l'échelle régionale et eu égard à la vaste superficie des forêts tropicales, les points suivants sont soulignés et devraient être pris en compte dans tout arrangement afin d'assurer une approche holistique et intégrée en matière de gestion durable des forêts :

- i. le principe du partenariat égal entre les pays développés et les pays en développement dans la prise de décisions;
- ii. le droit au développement socio-économique;
- iii. une approche intégrée et holistique de la GDF;
- iv. le rôle des forêts de conversion, où la conversion des forêts hors des réserves forestières permanentes devrait être considérée comme durable si elle est entreprise selon un plan de gestion intégrée de l'utilisation des terres, p. ex. la place de l'agroforesterie;
- v. la protection du savoir traditionnel lié à la forêt (STLF) par des droits de propriété intellectuelle et la compensation du STLF;
- vi. le partage équitable des avantages;
- vii. la pauvreté et la GDF;
- viii. les ressources et mécanismes financiers, y compris un fonds forestier international et l'assistance technique;
- ix. le transfert de technologies;
- x. les échanges internationaux de produits forestiers, y compris l'accès aux marchés, la transparence, les pratiques non discriminatoires, la suppression des droits douaniers et des barrières non tarifaires ainsi que l'établissement de justes prix;
- xi. l'importance de la coopération dans la lutte contre la pollution transfrontalière, y compris les polluants atmosphériques.

REMERCIEMENTS

35. Le représentant du Japon, M. Ichiro Nagame, le représentant du Comité directeur de l'Initiative Costa Rica-Canada, M. Ricardo Ulate, et le représentant du Secrétariat du FIF, M. Mahendra Joshi, remercient le gouvernement de Malaisie pour la chaleur de son hospitalité et l'excellence de l'organisation de la Réunion. Le président du Comité organisateur remercie le gouvernement du Japon pour avoir coparrainé la Réunion, et tous les participants, pour avoir contribué à son succès.

Kuala Lumpur, Malaisie
5 août 1999

List of participants

Chairman: Datuk Haron Siraj,
Secretary General,
Ministry of Primary Industries,
Malaysia.

Vice Chairman: Dato' Abdul Hamid Sawal,
Deputy Secretary General II,
Ministry of Primary Industries,
Malaysia.

I. COUNTRIES

BRUNEI DARUSSALAM

Haji Abdul Rahman Haji Chuchu,
Director of Forestry,
Forestry Department,
Ministry of Industry and Primary Resources,
Bandar Seri Begawan 2067,
Brunei Darussalam.
Tel: (673)02-382884
Fax: (673)02-381012
E-mail: jphq@brunet.bn.

CAMBODIA

Mr. Ty Sokhun,
Director General,
Department of Forestry & Wildlife,
No.40, Norodom Blvd,
Phnom Penh,
Kingdom of Cambodia.
Tel: (855) 11853166
Fax: (855) 23214996
E-mail: tyfcmp@forum.org.kh

Mr. Vong Sarun,
Deputy Director of Forest & Wildlife Research
Institute,
Department of Forest & Wildlife,
Ministry of Agriculture, Forestry & Fisheries,
#40, Norodom Blvd,
Phnom Penh,
Kingdom of Cambodia.
Tel: (855) 23213612
Fax: (855) 23213612
E-mail: dfw.syphan@bigpond.com.kh.

CHINA

Mr. Li Lukang,
Advisor,
Chinese Academy of Forestry,
Block 32# Yuzhong Dongli,
North Sanhuan Road,
Beijing, China.
Tel: (8610)62034039
Fax: (8610) 62077900
E-mail: li.lk@263.net & lilk@163.net

INDONESIA

Dr. Untung Iskandar,
Director of International Cooperation,
Ministry of Forestry and Estate Crops,
Lantai 4, Blok VII Manggala Wanabakti,
JI Gatot Subroto, Jakarta 10270,
Indonesia.
Tel: (6221) 5701114 / 5730159
Fax: (6221) 5720210 / 5700226
E-mail: u-iskandar@hotmail.com.

Mr. Dadang S. Djajaredja,
Head of Multilateral Division,
Bureau of International Cooperation,
Ministry of Forestry and Estate Crops,
Lantai 4, Blok VII Manggala Wanabakti,
JI Gatot Subroto, Jakarta 10270,
Indonesia.
Tel: (6221) 5701114 / 5730159
Fax: (6221) 5720210 / 57002265

Dr. Burhanuddin Sarbini,
Head of Bilateral and Regional Division,
Bureau of International Cooperation,
Ministry of Forestry and Estate Crops,
Lantai 4, Blok VII Manggala Wanabakti,
Jl Gatot Subroto, Jakarta 10270,
Indonesia.

Tel: (6221) 5701114 / 5730159

Fax: (6221) 5720210 / 5700226

E-mail: burhan.s@maileity.com.

JAPAN

Mr. Ichiro Nagame,
Deputy Director,
International Forestry Cooperation Office,
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries,
Forestry Agency,

1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku,
Tokyo 100-8952, Japan.

Tel: 81-3-3591-8449

Fax: 81-3-3593-9565

E-mail: -ichiro-nagame@nm.maff.go.jp

Mr. Kenji Fujita,
Assistant Director,
Environment Agency,
1-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku,
Tokyo 100-8975,
Japan.

Tel: 81-3-3581-3351

Fax: 81-3-3581-3348

E-mail: -kenji-fujita@eanet.go.jp

Mr. Hidenobu Katsuki,
Second Secretary,
Japanese Embassy,
No. 11, Persiaran Stoner,
Off Jalan Tun Razak,
50450 Kuala Lumpur.
Tel: 03-2426570

LAO PDR

Mr. Thongsoune Bounphasaisol,
Cabinet of Ministry of Agriculture and Forestry,
Ministry of Agriculture and Forestry,
P.O. Box 811, Vientiane,
Lao PDR.

Tel: 856-21-415358/74

Fax: 856-21-412343/44

Mr. Sangthong Southammakoth,
Deputy Director,
Center for Protected Areas and Watershed
Management (CPAWM),
Department of Forestry,
P.O. Box. 2932, Vientiane,
Lao PDR.

Tel: 856-21-216921

Fax: 856-21-217161

Mr. Inpanh Sounthanosinh,
Technician,
Ministry of Agriculture and Forestry, Cabinet
Office,

P.O. Box. 811, Vientiane, Lao PDR.

Tel: 856-21-412340

Fax: 856-21-412344

Mr. Bouahong Phanthanousy,
Project Director,
Ministry of Agriculture and Forestry,
Department of Forestry,
P.O. Box 6238, Vientiane,
Lao PDR.

Tel: 856-21-219561

Fax: 856-21-217483

E-mail: FAMACOP@Pan.Loas.net.la

MALAYSIA

Ms. Chan Lai Har,
Under Secretary,
Forestry Division,
Ministry of Primary Industries,
Menara Dayabumi, Jalan Sultan Hishamuddin,
50654 Kuala Lumpur.
Malaysia.

Tel: 03-22756150

Fax: 03-22745014

E-mail: chanlh@kpu.gov.my.

Mr. Tan Seng Sung,
Under Secretary, Economic Division,
(Global Economic Development and
Environment),

Ministry of Foreign Affairs,
Wisma Putra, Jalan Wisma Putra,
50652 Kuala Lumpur, Malaysia.

Tel: 03-2481037

Fax: 03-2424551

E-Mail: sengsung@kln.gov.my

Dr. Raman Letchumanan,
Ministry of Science, Technology
And Environment,
14th. Floor, Wisma Sime Darby,
Jalan Raja Laut,
50662 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2938955
Fax: 03-2914345
E-mail: ppas@mustic.gov.my.

Dato' Zul Mukshar Dato' Md. Shaari,
Director General,
Forestry Department Peninsular Malaysia,
Jalan Sultan Salahuddin,
50660 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2941233
Fax: 03-2925657
E-mail: zul@forestry.gov.my

Mr. Thang Hooi Chiew,
Deputy Director General,
Forestry Department Peninsular Malaysia,
Jalan Sultan Salahuddin,
50660 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-2928644
Fax: 03-2925657
E-mail: hcthang@forestry.gov.my

Mr. Lee Hua Seng,
Deputy Director,
Forestry Department Sarawak,
Wisma Sumber Alam,
Jalan Stadium, Petra Jaya,
93660 Kuching,
Sarawak,
Malaysia.
Tel: 082-442377
Fax: 082-441377
E-mail: hauseng@po.jaring.my.

Mr. Frederick Kugan,
Head of Planning Division,
Sabah Forestry Department,
Beg Berkunci No. 68,
90009 Sandakan,
Sabah,
Malaysia.
Tel: 089-660626
Fax: 089-673440
E-mail: fhutan@tm.net.my

MONGOLIA
Mr. Dorjtseden Lamjav,
Deputy Director of Department of Policy
Coordination,
Ministry of Nature and Environment,
Government Building No.3,
Bugatoiruu-44, Ulaanbaatar II,
Mongolia.
Tel: (976-1) 312257
Fax: (976-1) 321401
E-mail: Baigyam@magicnet.mn

MYANMAR
Dr. Kyaw Tint,
Director General,
Forest Department,
Bayint Naung Road,
West Gyogone, Insein Township,
Yangon, Myanmar.
Tel: 095-681754
Fax: 095-01-664336/095-01-665592

THE PHILIPPINES
Mr. Al-Rashid H. Ishmael al Hadj,
Director,
Forest Management Bureau,
Department of Environment and Natural
Resources,
Visayas Avenue, Q.C. Philippines.
Tel: 927-47-88/925-21-38

THAILAND
Mr. Supparat Samran,
Chief International Cooperation Section,
Royal Forest Department,
61, Paholyothin Road, Chatuchak,
Bangkok 10990 Thailand.
Tel: 66-2-5614823
Fax: 66-2-5614823
E-mail: ssamran@hotmail.com

VIETNAM
Dr. Pham Hoai Duc,
Department for Forestry Development,
Ministry of Agriculture and Rural Development,
2 Ngoc Ha, Hanoi,
Vietnam.
Tel: 8448439185
Fax: 8448438793

II. INTERNATIONAL ORGANISATIONS

ASEAN SECRETARIAT

Dr. Azmi Mat Akhir,
Assistant Director of Economic Cooperation,
(Food, Agriculture and Forestry),
Bureau of Economic Cooperation,
ASEAN Secretariat,
70A, Jalan Sisingamangaraja,
Jakarta 12110, Indonesia.
Tel: (6621) 726-2991 ext. 319
Fax: (6221) - 739-8234
E-mail: azmi@asean.or.id

FAO REGIONAL OFFICE IN BANGKOK

Mr. Patrick Durst,
Regional Forestry Officer For Asia Pacific,
FAO/RAP,
Maliwan Mansion, 39 Phra Atit Road,
Bangkok 10200, Thailand.
Tel: (66-2) 281-7844
Fax: (66-2) 280-0445
E-mail: Patrick.Durst@fao.org

IFF SECRETARIAT

Dr. Mahendra Joshi,
Forestry Advisor,
IFF Secretariat,
Two UN Plaza, DC 2 - 1268,
Department for Economic and Social Affairs
(DESA),
United Nations,
New York, 10017 USA.
Tel: (212) 963-1972
Fax: (212) 963-3463
E-mail: joshi@un.org.

**INTERNATIONAL TROPICAL TIMBER
ORGANISATION (ITTO)**

Mr. Amha Buang,
International Tropical Timber Organisation,
International Organisations Centre,
5th. Floor, Pacifico-Yokohama 1-1-1,
Minato-Mirai,
Nishi-ku, Yokohama 220, Japan.
Tel: 011(8145) 223-1111
Fax: 011(8145)223-1110
E-mail: itto@mail.itto unet.ocn.ne.jp

**UNITED NATION DEVELOPMENT
PROGRAMME (UNDP)**

Dr. Ramachandran Selva,
Asst. Resident Representative, UNDP,
Wisma UN, Blok C,
Kompleks Pejabat Damansara,
Jalan Dungun, Damansara Heights,
50490 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-2559122
Fax: 03-2552870
E-mail: selva.ramachandran@undp.org.

Ms. Andrea Lockwood,
Short-term Project Staff,
Wisma UN, Blok C,
Kompleks Pejabat Damansara,
Jalan Dungun, Damansara Heights,
50490 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-255-9122
Fax: 03-255-2870
E-mail: andrea.lockwood@undp.org

**WETLANDS INTERNATIONAL (ASIA
PACIFIC REGIONAL OFFICE IN KUALA
LUMPUR)**

Dr. Arthur Mitchell,
Executive Director, Wetlands International (Asia
Pacific Regional Office in Kuala Lumpur),
3A39, Block A, Kelana Centre Point, Jalan SS
7/19, Petaling Jaya,
47301 Selangor, Malaysia.
Tel: 03-704-6770, Fax: (03) 7046772
E-mail: mitchell@wiap.nasionet.net.

Ms. Amaravathy Sivalingam,
Program Officer,
Wetlands International (Asia Pacific Regional
Office in Kuala Lumpur),
3A39, Block A, Kelana Centre Point,
Jalan SS 7/19, Petaling Jaya, 47301 Selangor,
Malaysia.
Tel: (03) 7046772
Fax: (03) 7046772
E-mail: amara@wiap.nasionet.net

**III. NON-GOVERNMENTAL
ORGANISATIONS ASIA PACIFIC
ASSOCIATION OF FORESTRY**

RESEARCH INSTITUTIONS (APAFRI)

Mr. Ed Sutherland,
APAFRI, Secretariat,
Faculty of Forestry,
University Putra Malaysia,
43400 UPM Serdang,
Selangor, Malaysia.
Tel: 03-9160267
Fax: 03-9160266
E-mail: treek@relay102.jaring.my

**CENTER FOR NATURAL RESOURCES AND
DEVELOPMENT STUDIES (HANOI
UNIVERSITY)**

Mr. Tran Ninth,
Center for Natural Resources and Development
Studies,
Hanoi National University,
19 Le Thanh Tong Street, Hanoi
Tel: 8582178
Fax: 8582069
E-mail: tranninh@bdvn.vmmail.vnd.net

**CENTER FOR ENVIRONMENT,
TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT,
MALAYSIA (CETDEM)**

Mr. Gurmit Singh,
Executive Director,
CETDEM,
P.O.Box 382,
46740 Petaling Jaya,
Selangor, Malaysia.
Tel: 603-7754039
Fax: 603-7754039
E-mail: cetdem@po.jaring.my

GLOBAL ENVIRONMENT NETWORK

Mr. Faizal Parish,
Director,
Global Environment Network,
7A, Jalan 19/29,
46300 Petaling Jaya,
Selangor,
Malaysia.
Tel: 603-7572007
Fax: 603-7577003
E-Mail : fparish@genet.po.my.

Mr. Looi Chee Choong,
Technical Officer,
Global Environment Network,
7A, Jalan 19/29,
46300 Petaling Jaya,
Selangor,
Malaysia.
Tel: 603-7572007
Fax: 603-7577003
E-Mail : cclooi@genet.po.my.

**INSTITUTE FOR GLOBAL ENVIRONMENT
STRATEGIES (IGES)**

Mr. Komatsu Kiyoshi,
Research Associate,
The Institute for Global Environment Strategies,
1560-39 Kamiyamaguchi Hayama Kanagawa,
240-0198 Japan.
Tel: 81-468-55-3837
Fax: 81-468-55-3809
E-mail: komatsu@iges.or.jp

INSTITUTE OF BIOLOGICAL SCIENCES

Prof. Madya Dr. Noorma Wati Haron,
Institute of Biological Sciences,
University Malaya,
50603 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-7594352
Fax: 03-7594178
E-mail: noorma@botany.um.edu.my.

JAPAN WILDLIFE RESEARCH CENTRE

Mr. Yoji Natori,
Japan Wildlife Research Centre,
2-29-3, Yushima,, Bunkyo-ku,
Tokyo 113-0034,, Japan.
Tel: 81-3-3813-8897
Fax: 81-3-3813-8898
E-mail: ynatori@jwrc.or.jp.
Mr. Sanei Ichikawa,
Japan Wildlife Research Centre,
2-29-3, Yushima,
Bunkyo-ku,
Tokyo 113-0034, Japan.
Tel: 81-3-3813-8897
Fax: 81-3-3813-8898
E-mail: sichikawa@jwrc.or.jp

Mr. Keiichi Kawase,
Research Scientist, Japan Wildlife Research
Centre,
2-29-3, Yushima, Bunkyo-ku
Tokyo 113-0034, Japan.
Tel: 81-3-3813-8897, Fax: 81-3-3813-8898
E-mail: kkawase@jwrc.or.jp

MALAYSIAN NATURE SOCIETY

Ms. Melissa Renganathan,
Malaysian Nature Society,
JKR 641, Jalan Kelantan,
Bukit Persekutuan,
50480 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2873304
Fax: 03-2878773
E-mail: natsoc@po.jaring.my

NATIONAL COUNCIL OF WOMEN'S ORGANISATIONS

Ms. Ramani Gurusamy,
Hon. Secretary General,
National Council For Women's Organisations,
157, Jalan Tun Razak,
50400 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2928696
Fax: 03-2989251

Dr. Thilla Chelliah,
Secretary General,
National Council For Women's Organisations,
157, Jalan Tun Razak,
50400 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-2928696
Fax: 03-2989251

PERSATUAN ORANG ASLI
SEMENANJUNG MALAYSIA (Assoc. of
Aborigines Peninsular Malaysia)
Ms. Melati Jamil,
Persatuan Orang Asli Semenanjung Malaysia,
Pusat Kebudayaan Orang Asli,
Kilometer 24, Jalan Pahang,
53100 Gombak, Selangor,
Malaysia.
Tel: 03-016-2778161
Fax: 03-6851887

SARAWAK TIMBER ASSOCIATION (STA)

Mr. Barney Chan,
P.O.Box 171,
Sarawak Timber Association,
10th. Floor, Wisma Sumber Alam,
Petra Jaya,
93050 Kuching,
Sarawak,
Malaysia.
Tel: 082-442935/442936
Fax: 082-441477/442408
E-mail: sta@pop.jaring.my.

TRAFFIC SOUTHEAST ASIA

Mr. Chen Hin Keong,
TRAFFIC Southeast Asia,
M19B, 2nd. Floor, Jln. Pasar (1/21),
Petaling Jaya Old Town,
46000 Petaling Jaya,
Selangor, Malaysia.
Tel: 03-7944097
Fax: 03-7947220
E-mail: tsea@po.jaring.my

IV. OBSERVERS

COSTA RICA-CANADA INITIATIVE (CRCI)

Mr. Mike Fullerton,
Senior Policy Advisor,
Canadian Forest Service,
Natural Resources Canada,
580 Booth Street, 8th. Floor, Ottawa, Ontario,
Canada.
Tel: 613-9479082
Fax: 613-9479033
E-mail: fullert@nrccan.gc.ca.

Mr. Ricardo Ulate,
Ministry of Environment,
P.O.Box. 10104-1000,
San Jose, Costa Rica.
Tel: (506)257-1417/257-6239
Fax: (506)257-0697
E-Mail: rulate@ns.minae.go.cr

**MINISTRY OF PRIMARY INDUSTRIES,
MALAYSIA**

Mr. Abdul Hanan Alang Endut,
Under Secretary,
Timber Industry Division,
Ministry of Primary Industries,
Menara Dayabumi,
Jalan Sultan Hishamuddin,
50654 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-22747511
Fax: 03-22745014

Mr. Abdul Hamid Ismail,
Under Secretary,
International Division,
Ministry of Primary Industries.

Mr. Abdul Aziz Mohamed,
Principal Assistant Secretary,
International Division,
Ministry of Primary Industries.

Mr. Nik Adnan Nik Abdullah,
Principal Assistant Secretary,
Forestry Industry Division,
Ministry of Primary Industries.
E-Mail: nikadnan@kpu.gov.com.my

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

Mr. Dzulkefly Abdullah,
Global Economic Development and
Environment Division,
Ministry of Foreign Affairs,
Wisma Putra,
Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2488088
Fax: 03-2424551

**FOREST RESEARCH INSTITUTE
MALAYSIA (FRIM)**

Dato' Dr. Abdul Razak Mohd. Ali,
Director General,
Forest Research Institute Malaysia,
Jalan FRI, Kepong,
52109 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-6342633
Fax: 03-6367753
E-mail: razak@frim.gov.my

Dr. Abdul Rahim Nik,
Director,
Special Unit (IUFRO),
Forest Research Institute Malaysia.
E-mail: rahimnik@frim.gov.my

DEPARTMENT OF ORANG ASLI AFFAIRS

Mr. Husni Redza b. Hj. Daud,
Department of Orang Asli Affairs,
Tingkat 20 & 20M, West Block,
Wisma Selangor Dredging,
142-C, Jalan Ampang,
50450 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2610577/2610994
Fax: 03-2621470

**MALAYSIAN TIMBER INDUSTRY BOARD
(MTIB)**

Dato' Haji Abdul Rashid Mat Amin,
Director General, Malaysian Timber Industry
Board,
Tkt.13-17 Menara PGRM,
No. 8, Jalan Pudu Ulu, Cheras,
56100 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-9822235
Fax: 03-9851477
E-mail: mtib@po.jaring.my

MALAYSIAN TIMBER COUNCIL (MTC)

Dato' Ismail Awang,
Chief Executive Officer,
Malaysian Timber Council,
Tingkat 18, Menara PGRM,
No.8, Jalan Pudu Ulu, Cheras,
56100 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-9811999
Fax: 03-9828999
E-mail: ceo@mtc.com.my

Ms. Aimi Lee Abdullah,
Deputy Director,
Public & Corporate Affairs,
Malaysian Timber Council.
E-mail: aimi@mtc.com.my

**NATIONAL TIMBER CERTIFICATION
COUNCIL (NTCC)**

Dato' Dr. B.C.Y Freezailah,
Chairman,
National Timber Certification Council,
15th. Floor, Menara PGRM,
No.8 Jalan Pudu Ulu,
Cheras, 56100 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-92005008
Fax: 03-92006008
E-mail: ntcc@tm.net.my.

Mr. Chew Lye Teng,
Chief Executive Officer,
National Timber Certification Council.
E-mail: ntcc@tm.net.my.

UNIVERSITY PUTRA MALAYSIA

Prof. Dr.Rusli Mohd.
Dean, Forestry Faculty,
University Putra Malaysia,
43400 Serdang, Selangor, Malaysia.
Tel: 03-9486101ext 2410
Fax: 03-9432514
E-mail: rusli@forn.upm.edu.my

V. FACILITATORS

Mr. Amha Buang,
International Tropical Timber Organisation.

Dr.Wan Razali Wan Mohd.
Deputy Director General,
Forest Research Institute Malaysia,
Jalan FRI, Kepong,
52109 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-6352534, Fax: 03-6367753
E-mail: razali@frim.gov.my.

Dr. Roslan Ismail,
Director,
Regional Centre For Forest Management,
c/o Forest Research Institute Malaysia,
Jalan FRI, Kepong,
52109 Kuala Lumpur,
Malaysia.
Tel: 03-6342633
Fax: 03-6367753

VI. RAPORTEURS

Dr. S.Appanah,
Director,
Natural Forests Division,
Forest Research Institute Malaysia,
Jalan FRI, Kepong,
52109 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-6342152
Fax: 03-6367753
E-Mail: appanah@frim.gov.my

Ms. Amaravathy Sivalingam,
Wetlands International (Asia Pacific Regional
Office in Kuala Lumpur).

Mr. Patrick Durst,
Regional Forestry Officer For Asia Pacific,
FAO/RAP.

VII. ASSISTANT RAPORTEURS

Mr. Chin Yue Mun,
Forestry Department Peninsular Malaysia,
Jalan Sultan Salahuddin,
50660 Kuala Lumpur, Malaysia.
Tel: 03-2988244
Fax: 03-2925667
E-Mail: chinym@forestry.gov.my.

Mr. Yong Teng Koon,
Forestry Department Peninsular Malaysia.
E-Mail: tkyong@forestry.gov.my.

Mr. Ahmad Zainal Mat Isa,
Forestry Department Peninsular Malaysia.
E-mail: azainal@forestry.gov.my.

Mr.Samsudin Musa,
Forest Research Institute Malaysia.
E-Mail: shams@frim.gov.my

Raja Badrulnizam Raja Kamarzaman,
Malaysian Timber Council.
E-Mail: badnl@mtc.com.my

Mr. Kamaruzaman Othman,
Malaysian Timber Industry Board.
E-Mail: mtib@po.jaring.my.

Ms. Aziyah Mohamed,
Ministry of Primary Industries.
E-Mail: aziyah@kpu.gov.my

VIII. SECRETARIAT

Mr. Jusoh Saleh,
Ministry of Primary Industries.
E-Mail: jusoh@kpu.gov.my

Mr. Sulaiman Harmain Shah,
Ministry of Primary Industries.
E-Mail: sulaiman@kpu.gov.my

Mr. Abdul Wahid Abu Salim,
Ministry of Primary Industries.

Mr. Hasnan Zahedi Ahmad Zakaria,
Forestry Department Peninsular Malaysia.
E-Mail: hasnan@forestry.gov.my

Ms. Norsham Abdul Latip,
Ministry of Primary Industries.

Mr. Tg. Abdullah Tg Ismail,
Forestry Department Peninsular Malaysia.

Mr. Mohd. Nizum Mohd. Noor,
Forestry Department Peninsular Malaysia.

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Afrique de l'est et australe
6 au 10 septembre 1999
Mutare, Zimbabwe*

Rapport

Résumé

Introduction

La communauté internationale discute de tout un éventail de questions qui ont trait à l'aménagement, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts. Il n'a pas été facile de s'entendre sur les instruments qui devraient permettre de résoudre certaines de ces questions. C'est pourquoi le Costa Rica et le Canada ont convenu d'établir un partenariat visant à lancer un processus à l'appui du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) afin de cerner certains éléments possibles et de parvenir à une entente sur l'utilité d'avoir des accords et des instruments internationaux, notamment un instrument contraignant pour tous les types de forêts. Dans ce cadre, l'initiative se veut un forum neutre, transparent, participatif et représentatif dont le but est de faciliter un débat technique sur les instruments contraignants pour tous les types de forêts et d'étudier les éventuelles composantes de tels instruments.

L'initiative Costa Rica-Canada doit se dérouler en trois étapes. La première a été une réunion d'experts à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999. La deuxième est une série de réunions régionales au cours desquelles on analysera les avantages et les éléments possibles des accords et des instruments internationaux sur les forêts dans une optique régionale. La première réunion régionale a eu lieu à Kuala Lumpur, en Malaisie. La réunion régionale d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe est la deuxième de ces réunions qui a eu lieu entre le 6 et le 10 septembre 1999 à Mutare, au Zimbabwe. Les autres réunions auront lieu en Turquie, au Cameroun, en Espagne, en Argentine, en Équateur et au Mexique. La troisième étape sera la réunion finale qui doit avoir lieu au Canada à la fin de 1999 et dont le but est de regrouper les résultats de la réunion d'experts du Costa Rica et les contributions des réunions régionales et de publier des conclusions et des recommandations qui seront soumises à la quatrième session du FIF au début de l'an 2000.

Objectifs et structure de la réunion régionale

Les objectifs de la réunion étaient :

- d'analyser les éléments cernés lors de la réunion d'experts à San Jose, au Costa Rica, et d'y ajouter les nouveaux éléments que l'on juge importants pour la région;
- d'analyser dans une optique régionale l'utilité d'avoir des accords et des instruments internationaux, notamment un instrument contraignant pour tous les types de forêts.

La réunion a été structurée de manière à renseigner pour commencer les participants sur les questions qui ont trait aux conventions. Quatre communications liminaires ont été présentées en séance plénière afin de fournir aux participants des explications sur les instruments internationaux existants et sur leur mise en œuvre à l'échelle régionale. Des analyses détaillées des éléments ont eu lieu en séance plénière pour que les participants apprennent à connaître les 80 éléments. Une analyse détaillée des éléments et des options a eu lieu dans le cadre de travaux d'équipe tandis que les résultats des analyses ont été présentés en séance plénière. On a également analysé le pour et le contre des éléments que l'on peut envisager pour les instruments contraignants, afin de les soumettre à une analyse plus fouillée. On a demandé aux

participants d'évaluer la réunion en remplissant des formulaires et en ayant des discussions en groupe. Les formulaires ont été envoyés au Secrétariat de l'initiative Costa Rica-Canada pour être analysés, et les résultats des discussions en groupe sont exposés dans ce compte-rendu.

Participation

Ont assisté à la réunion 85 participants et 13 observateurs de 15 pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est appartenant au gouvernement, aux institutions intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales (ONG), au secteur privé, à des communautés autochtones et à des autorités locales. Des représentants de l'initiative Costa Rica-Canada ainsi que du Cameroun et de Turquie ont également assisté à la réunion. Si des représentants des deux derniers pays ont été invités, c'est pour tirer les leçons de la réunion pour l'organisation de leurs réunions régionales respectives.

Discours de bienvenue

M. P. Kariwo, président de la réunion régionale, a accueilli les délégués. La réunion a été ouverte par le sous-ministre des Mines, de l'Environnement et du Tourisme, M. E. Chindori-Chininga, qui a conseillé aux participants d'adopter une approche holistique à l'égard de l'AFD et de faire entendre la voix de l'Afrique dans toutes les tribunes internationales.

La coresponsable de l'initiative Costa Rica-Canada, Mme Ève Bergeron, dans ses propos liminaires, a remercié le gouvernement du Zimbabwe d'avoir accepté d'accueillir la conférence régionale ainsi que les gouvernements de Finlande, du Royaume Uni et d'Allemagne qui ont assuré l'appui financier de la réunion. Elle a vivement incité les participants à saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'exprimer leur point de vue lors de la réunion.

Présentations liminaires

Il a fallu fournir aux participants régionaux des explications plus détaillées sur les questions complexes inhérentes à l'initiative Costa Rica-Canada. Quatre conférenciers ont parlé de ces questions, notamment des éléments suivants :

- l'origine de l'initiative (un aperçu des délibérations intergouvernementales sur la politique forestière);
- un aperçu des conventions internationales qui visent l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts;
- un aperçu des instruments non contraignants;
- un aperçu de l'expérience régionale des instruments internationaux.

On trouvera ci-après un bref résumé des différents exposés :

Aperçu des délibérations intergouvernementales sur la politique forestière

Cette communication a été donnée par M. J. Maini. Celui-ci a notamment traité des principes qui ont orienté les délibérations sur la politique forestière :

- le droit souverain des États à utiliser leurs ressources pour atteindre leurs objectifs et

- respecter leurs priorités stratégiques nationales;
- le fait que les États ont droit au développement économique dans le cadre de leur situation sociale, économique, environnementale et politique;
- le fait que les États doivent veiller à ce que les activités qui relèvent de leurs compétences ne portent pas préjudice à l'environnement d'autres États ou de régions qui débordent les limites des compétences nationales.

L'ampleur accrue des préoccupations forestières a abouti à des dialogues/accords internationaux et à une certaine collaboration dans les domaines de l'aménagement des forêts et de l'environnement. Voici certaines de ces préoccupations :

- le déboisement mondial qui se fait au rythme de 15 millions d'hectares par an;
- entre 300 et 400 millions de gens vivent dans et autour des forêts et en sont tributaires pour leur subsistance;
- le commerce international;
- les problèmes d'environnement transnationaux.

Aperçu des conventions internationales qui touchent l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts

Cette communication a été donnée par M. D. Marongwe. Il a notamment énuméré les principales conventions internationales qui traitent des questions forestières :

- Convention sur la diversité biologique (CDB);
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD);
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC-ONU);
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine;
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel;
- Accord international sur les bois tropicaux;
- Convention sur les peuples indigènes de l'Organisation internationale du travail.

Cette communication souligne les carences desdites conventions :

- leur traitement plutôt limité des questions forestières;
- leur incapacité à définir des modalités ou des règlements concrets pouvant être appliqués ou mis en œuvre.

Aperçu des initiatives et des instruments internationaux non contraignants favorisant la conservation et l'aménagement durable des ressources forestières

Cette communication a été donnée par M. D. Gwaze et a porté sur les instruments et les initiatives non contraignants comme :

- les principes forestiers;

- le chapitre 11 d'Action 21;
- les propositions d'action du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts;
- les initiatives de planification du secteur forestier;
- les ententes de partenariat forestier;
- les processus internationaux et régionaux sur les critères et les indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- la certification.

Cette communication précise les atouts, les faiblesses et les principales failles de la mise en œuvre de certains de ces instruments et initiatives. Parmi leurs atouts, il faut mentionner le fait qu'ils permettent l'innovation et qu'ils coûtent moins cher à négocier que les instruments contraignants. Parmi leurs principales failles, mentionnons l'absence de priorités et d'engagement politique, les ressources financières limitées, l'absence d'un instrument financier pour l'AFD, l'incapacité du FEM à financer l'aménagement des forêts et l'absence d'une définition claire de l'AFD.

Aperçu de l'expérience régionale des instruments internationaux

Cette communication a été présentée par M. P. Gondo et a porté sur les conventions mentionnées plus haut. Elle reconnaît la participation de la région aux travaux des divers comités. Mais cette participation n'a guère porté fruit à cause des piètres consultations dans les pays et du manque d'uniformité entre les délégués qui assistent aux réunions de ces comités. On constate néanmoins des progrès dans l'application des différentes conventions, notamment de la CDB et de la CCCC-ONU. La CLD a pour sa part enregistré peu de progrès. Les conventions CITES et ITTA affichent des progrès notoires en raison des liens commerciaux étroits.

La principale source de financement est nationale. Le FEM a été le seul instrument multilatéral important de financement des projets. Cependant, le FEM ne finance pas les projets d'aménagement forestier durable.

La communication recommande une analyse approfondie de l'impact que cette carence a eu sur l'incapacité de la région à tirer parti de certaines des dispositions. Les préoccupations ont notamment trait à ce qui suit :

- faible participation de la région au processus décisionnel qui explique la domination des pays du Nord;
- nouvelles obligations imposées aux ressources financières et humaines déjà limitées de la région;
- violation des principes de la souveraineté sous couvert de mondialisation;
- les questions de financement sont d'autant plus complexes que la définition de certains termes est peu claire : « coût différentiel », « instruments de financement nouveaux et supplémentaires » et « activités habilitantes »;
- faiblesse des investissements du secteur privé dans la région;
- manque de différence significative dans les investissements entre les régions explosives et les régions stables où « la bonne gestion des affaires publiques » constitue l'élément de référence.

Mode d'analyse des éléments et des options

On a adopté l'approche type de l'initiative Costa Rica-Canada à cette réunion, à quelques exceptions

près.

Avant la réunion, le comité organisateur du Zimbabwe a adressé la liste des éléments à tous les pays en leur demandant de lui soumettre d'autres éléments ayant trait à la situation qui prévaut dans chacun. Cinq pays, à savoir le Botswana, le Kenya, le Malawi, les Seychelles et le Zimbabwe ont présenté des éléments supplémentaires. Des ateliers nationaux ont eu lieu en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Tous les éléments ont ensuite été analysés et 80 éléments ont été soumis à une analyse lors de la réunion. M. S. Chigwerewe a présenté une liste de tous les éléments, en fournissant des explications détaillées et en situant le débat.

Pour l'analyse des éléments, les participants ont été répartis en quatre groupes dont chacun a reçu pour tâche d'analyser 20 éléments. Un animateur et un rapporteur ont été affectés à chaque groupe. Les analyses ont permis de répertorier les options dans le cadre desquelles chaque élément doit être abordé. Les options englobent :

- les instruments contraignants existants;
- les nouveaux instruments internationaux contraignants;
- les initiatives et les instruments non contraignants.

Après avoir discuté des diverses options, on a analysé le pour et le contre des instruments contraignants et non contraignants. On a particulièrement insisté sur le pour et le contre des instruments contraignants. Cela a permis de mieux comprendre les principaux éléments. Pour évaluer la réunion, on a demandé aux participants de remplir des formulaires spéciaux. On a également procédé à des évaluations de groupe afin de répertorier et d'illustrer l'éventail et la diversité des points de vue sur les autres mesures qu'il y a lieu de prendre pour parvenir à un accord général international sur les questions qui ont trait à la catégorie 3 du programme de travail du FIF.

Résultats des discussions en groupe

Cette réunion a tenu lieu de tribune neutre, transparente et participative pour discuter des principaux éléments. Tous les éléments ont été analysés et tous les points de vue et options suggérés par les groupes ont été consignés et sont exposés en détail dans la section des résultats. Les points de vue sont consignés sous forme de tableaux pour en faciliter la consultation. Voici les éléments d'un instrument contraignant que l'on juge cruciaux et qui méritent plus ample réflexion :

– les critères et les indicateurs de l'AFD, les connaissances traditionnelles sur les forêts, l'aménagement des écosystèmes, l'aménagement des secteurs protégés, la gestion du sol et de l'eau, les pratiques forestières, les droits des peuples autochtones et des communautés locales, le partage équitable des bénéfices, le mode de faire-valoir des ressources et la biotechnologie.

On a également discuté du pour et du contre d'aborder ces questions dans le cadre d'un instrument contraignant. On a discuté des chances de parvenir à un certain consensus sur les éléments, et l'on peut dire que ces chances sont assez bonnes. C'est ce qui permet d'envisager l'étude de ces éléments dans le cadre d'une option contraignante.

À titre de dernière mesure, on a évalué la réunion, et les résultats de cette évaluation sont également présentés dans ce compte-rendu. Le principal constat de cette évaluation est qu'il faut consulter chaque

pays en profondeur pour établir les éléments nationaux que l'on peut faire avancer à l'échelle régionale. La plupart des participants ont néanmoins jugé que la réunion avait été fort instructive sur les éléments, les conventions et les options possibles et que cela contribuera grandement aux délibérations de la région lors des réunions futures sur l'initiative. On a dit de cette réunion qu'elle était la première regroupant un certain nombre de pays d'Afrique avec un vaste éventail d'intervenants qui participent aux conventions internationales, d'où toute la valeur de ce type de réunion.

Liste des participants

Bailey H Ms
Environment 2000,
Box A 639,
Avondale
ZIMBABWE
Telephone: 04-302886/302276
Fax No: 04-339691
E-mail: e2000kb@samara.co.zw

Baker S Mrs
Forestry Commission
P O Box HG 139
Highlands
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-498078
Fax No: 04-497066
E-mail: frchigh@harare.iafrica.com

Barradas L M Mr
ANGOLA
Telephone: 244-2-323934
Fax No: 244-2-323934

Bethlehem L Ms
DWAf, SOUTH AFRICA
Telephone: 27-12-3367734
Fax: 27-12-3286041

Bojang F Mr
OAU, P O Box 3243
Addis Ababa, ETHIOPIA
Telephone: 251-1-517700
Fax No: 251-1-517844

Boyd E Ms
CIFOR Regional Office
UZ, Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-334834/5
Fax No: 04-334834
E-mail: emilygboyd@hotmail.com

Bruce G K Mr
Environ Forest
37 Bunting Street
Greenside
Mutare
ZIMBABWE
Telephone: 020-67158
Fax No: 02067158

BERGERON, France
CRCI Secretariat
580 Booth St/8th Fl
Ottawa
CANADA
Telephone: 613-943-5258
Fax No: 631-947-9033
E-mail: fbergero@nrca.gc.ca

Chambwera M Mr
WWF Box CY1409
Causeway
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 723870/703902
Fax No: 723870/703902
E-mail: mchabwera@wwf.org.zw

Chatora K Mrs
Forestry Commission
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-64515
Fax No: 020-62446
E-mail: prm@fczim.com

Chigwerewe S Dr
Forestry Commission
Ngamo, Bulawayo
ZIMBABWE
Telephone: 09-77224
Fax: 09-74825

Chihambakwe M. Mr
ENCON Associates
Box BW 1061
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 885208
Fax No: 885208
E-mail: mchihambakwe@hotmail.com

Claude F Mr
ONADEF/MINEF
CAMEROON
Telephone: 237-214187
Fax No: 237-215350
E-mail: onad@Comment.cm

Dlamini P M R Mr
Forestry Division
SAPPI USUTU
SWAZILAND
Telephone: 268-4046361
Fax No: 268-4041547

Donkor D Mr
Institute of Cultural Affairs
Box 02060
OSU
Accra, GHANA

Duwa D Mr
Forestry Commission
P O Box 322
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-64515
Fax No020-62378

Dzathor E Mrs
Institute of Cultural Affairs
Box 02060, OSU, Accra
GHANA

Gambiza-Moyo G Mr
ZBC
Box 9048
Mbare
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-735405
Fax No: 04-791003

Gamedze S T Mr
Ministry of Agriculture
Box 162
Mbabane
SWAZILAND
Telephone: 268-4042731
Fax: 268-4044700

Gombe J Mrs
Forestry Commission
P O Box 322
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-64515
Fax No020-62378

Gondo P C Mr
SAFIRE
P.O. Box BE398
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-795461
Fax No: 04-795461

Gwaze D P Dr
Forestry Commission
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-496878/9
Fax No: 04-497070
E-mail: frchigh@harare.iafrica.com

Henmer J Mr
Pulpwood Company
ZIMBABWE

Johnstone B Mr
Timber Producers Federation
P O Box 1736
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-60959
Fax No020-60959

Kalume SEFU Mr
DRC NGO
"Faune Et Vie"
Kinshasa
Telephone: 243-8802334
Fax No: 2438802392

KAMBEU K M Mr
Forestry Dept
P O 110006
Solwezi, ZAMBIA
Telephone: 260-8-821201
Fax No: 260-8-821650

Kamugisha J Mr
EC Forest Project
P O Box 5244
Kampala, UGANDA
Telephone: 256-41-236016
Fax No: 256-41-234880
E-mail: ecforest@starcom.co.ag

Kankolongu Mujinga Dr
Min of Env Forests & Fishing
15 Khama Av
Papayillou
Karitiye, Gumi, DRC
Telephone: 243-8802093
Fax No243-8802392

Kariwo P Mr
Forestry Commission
P O Box HG 139
Highlands, Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-498078
Fax No: 04-497066

Kasere S Mr
Campfire Association
P O Box 661
Harare
ZIMBABWE
Telephone: 04-747462
Fax No04-747470

Katerere Y Dr
IUCN Regional Office for Southern Africa
Box 745
Harare
ZIMBABWE
Telephone: 04-728266/7
Fax No: 04-720738

Katsvairo L Mr
Biomass Users Network
P Bag 776
Causeway
Harare
ZIMBABWE
Telephone: 04-773395
Fax No: 04-793313
E-mail: mmapako@internet.co.zw

Kojwang H O Dr
Directorate of Forestry
P Bag 13346
Windhoek, NAMIBIA
Telephone: 264-61-222830
Fax No264-61-221478
E-mail: Kojwang@forestry.met.gov.na

Kokwe M Mr
IUCN Regional Office for Southern Africa
Box 745
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-728266/7
Fax No04-720738

Konuche P Dr
Kenya Forestry Reseach
P O Box 20412
Nairobi, KENYA
Telephone: 254-154-32841
Fax No254-154-32844

Kulapani F A Mr
District Forestry Office
Box 84
Dedza, MALAWI
Telephone: 265-220217
Fax No265-781812

Kwerepe R Mr
Ministry of Agriculture
P Bag 003
Gaborone, BOTSWANA.
Telephone: 267-580334/
Fax No267-307057
E-mail Brimp@infor.bw

Louis Marie Paul Mr
Min of Env Forest Section
P O Box 445
Victoria
Mahe Islands , SEYCHELLES
Telephone: 248-224644
Fax No248-224500
E-mail doe@sychelles.net

Lusepani E Ms
No. 6 Parsons Street
NAMIBIA

Luvuyo Ndimeni Mr
Department of Foreign Affairs
SOUTH AFRICA
Telephone: 27-12-3511474
Fax No27-12-351165
E-mail envconserve@foreign.gov.za

Kowero G Dr
CIFOR Regional Office
IES
Box MP167

Maini J
Secretariat IFF
Room DC2-1270
Two UN Plaza, New York
N.Y. 10017
USA
Telephone: 1-212-963-3160
Fax No1-212-963-3463
E-mail maini,un.org

Manso S Mr
Institute of Cultural Affairs
Box 02060
OSU
Accra, GHANA

Mapfunde E. Mr
Forestry Commission
F.I.T.C.
Box 977
Mutare , ZIMBABWE
Telephone: 020-63484
Fax No020-61566

Marongwe D. Mr
Ministry of Mines
14th Floor
Karigamombe Centre
53 S Machel
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-748541/757881
Fax No04-748541

Marunda C Mr
Forestry Commission
R & D c/o ZCF
Mutare, ZIMBABWE

Mbonde G P L Mr
Ministry of Natural Resources and Tourism
Box 426
Dar-es Salaam, TANZANIA
Telephone: 255-51-861657
Fax No255-51-866162
E-mail sapu@wilken-dsm.com

Mccartney S Mr
Forest Owners Association
Box 1556
Rivonia 2128
SOUTH AFRICA
Telephone: 27-11-803 3403
Fax No27-11-808 8708
E-mail forest@global.co.zw

Menang Evouna Mr
ONADE/MINEF
CAMEROON
Telephone:237-214 187
Fax: 237-215350
E-mail: ONADEF@CAMNET.CAM

Mhungu J A Mr
Forestry Commission
P O Box 322
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-64515
Telephone: 026-2440/1
Fax 026-2966

Munemo M D Mr
Natural Resources
Box CY 385
Causeway
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-729136
Fax 04-793123
E-mail dnrnatr@cst.co.zw

Moyo S. Mr
Forestry Commission
P O Box HG 139
Highlands
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-498436
Fax 04-497066

Mubaiwa L. Mr
Forestry Commission
Box 660
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-62748
Fax 020-61566

Mujakachi L Ms
Africa Resources Trust
P O Box A860
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 263-4-732254
Fax 263-4-731719
E-mail mujakachi@art.org.zw

Mukombero R. Mr
Forestry Commission
P O Box 40
Chimanimani, ZIMBABWE
Munjoma L
Daily News
ZIMBABWE

Mutamba E Mr
P O Box 30395
ZNFU Stand
Show Grounds
Lusaka, ZAMBIA
Telephone: 260-1-252649
Fax No260-1-252648
E-mail znfu@zamnet.zm

Mutsiwegota C R Mr
Forestry Commission
Bulawayo, ZIMBABWE
Telephone: 263-9-77224
Fax 263-9-74825

Muza Edith E.M. Mrs
Dept of Information
Linguenda House
7th Floor
N Mandela Av
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-705914
Fax 04-736910

Mwale P E S Mr
Forestry Department
P O Box 30048
Lilongwe 3
MALAWI
Telephone: 265-781000
Fax 265-781812
E-mail sadcfstcu@malawi.net

Mwamba B K Mr
Fax 2333-21-221343
E-mail icag@ghana.com

Paupiah S A Mr
Forest Service
Botanical Garden
MAURITIUS
Telephone: 230-675 4966
Fax 230-6743449
E-mail forest@intnet.mu

Payne N Mr
Border Timbers Ltd
P O Box 458
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-63821
Fax 020-64564

Forestry Department of Zambia
P O Box 630116
Choma, ZAMBIA
Telephone: 260-032-20491
Fax 260-032-21601

Nazare Veloso Mr
ANGOLA
Telephone: 244-2-323934
Fax 244-2-323934

Ncube A D Mr
Forestry Commission
P O Box HG 139
Highlands
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 011-206151

Okrah L Mr
Institute of Cultural Affair
Box 02060
OSU
Accra, GHANA
Telephone: 2333-21-2241 67

Prabhu R Dr
CIFOR Regional Office
IES, UZ
Box MP 167
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 263-4-334835
Fax 263-4-334834
E-mail rrabhu@cgiar.org

Ramachela K Mr
Forestry Commission
P O Box HG 139
Hihglands
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 263-4-498436-9
Fax 263-4-497066

Roussety S Mr
Forest Service
Botanical Garden
MAURITIUS
Telephone: 230-675 4966
Fax 230-6743449
E-mail forest@intenet.mu

Rudzuna J Mr
Forestry Commission
Bulawayo, ZIMBABWE
Telephone: 263-9-77224/5
Fax 263-9-74825

Rukobo A M Dr
ID, UZ
Box 880
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 333341-3
Fax 333345
3rd Floor Reliance Hse
Speke Av/L Takawira
Harare, ZIMBABWE
Telephone 04-698504
Fax 04-698504

Simelane T Dr
DWAF
SOUTH AFRICA
Telephone: 27-123367734
Fax 27-12-3286041
E-mail ial@dwaf.pvw.gov.za

Sithole D Mr
ENDA Zimbabwe
1 Waterfield Rd
Mt Pleasant
Box 1492
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 263-4-301024
Fax 263-4301024/69
E-mail enda-zw@harare-iafrica.co

Sangarwe M Mrs
Min. of Mines, Env & Tourism
P Bag 7753
Causeway
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-757881/5
Fax 04-755006

Shumba E M Dr
Forestry Commission
Harare, ZIMBABWE
Telephone: 04-498921
Fax 04-497070

Sibanda P. Dr
Zinatha
Rm No. 302

Sithole D S Mr
Forestry Commission
P O Box 322
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-64515
Fax 020-62378

Tawonezvi L Mr
Forestry Commission
P O Box 322
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-64515
Fax 020-62378

Temba Dr
SOUTH AFRICA
Telephone: 22-12-336 7740

TEMUR Kayihan Mr
Ministry of Forestry, TURKEY
Telephone: 90-312- 4177724
Fax 90-312- 4179160
Email obdi-f@tr-net.net.tr

Ulate Ricardo Mr.
CRCI Secretariat
MINAE-SINAC
San Jose, Costa Rica
Tel: 506.257.6239
Fax: 506.257.0697
e-mail: rulate@ns.minae.go.cr

Valentine S Mr
Border Timbers Ltd
P O Box 458
Mutare, ZIMBABWE
Telephone: 020-63821
Fax 020-64564

Van Der Lingen S Mr
Border Timber Ltd
P O Box 458
Mutare. ZIMBABWE
Telephone 020-63821
Fax 020-64564

Vielle M Mr
Min. of Env Forest Section
P O Box 445
Victoria
Mahe Islands, SEYCHELLES
Telephone 248-224644
Fax 248-224500
E-mail doe@sychelles.net

Réunion régionale de l'Initiative Costa Rica-Canada

Europe
21-23 septembre 1999
Madrid, Espagne

Rapport

Albanie
Allemagne
Autriche
Belgique
Biélorussie
Bosnie- Herzégovine
Bulgarie
Commission européenne
Croatie
Danemark
Espagne

Estonie
Féd. de Russie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
Liechtenstein

Lituanie
Luxembourg
Macédoine, e.r.y. de
Malte
Moldavie
Monaco
Norvège
Pays-bas
Pologne
Portugal
Rép. slovaque

Rép. tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-siège
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Chapitre 1. Introduction

Contexte

En 1995, la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, lors de sa troisième session, a établi le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) ad hoc à composition non limitée chargé de dégager un consensus et de coordonner des propositions d'action pour soutenir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Le GIF s'est concentré sur 12 éléments de programme relatifs à la mise en oeuvre des décisions de la CNUED liées aux forêts. Il s'est réuni à quatre reprises entre 1995 et 1997 et a remis son rapport final à la CDD-5 en avril 1997. Le rapport contient environ 140 propositions d'action.

Cependant, les délégués du GIF ne se sont pas entendus sur la question de savoir s'il fallait amorcer les négociations sur une convention mondiale relative aux forêts ou poursuivre le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière sous une forme ou sous une autre. La CDD-5 a adopté le rapport du GIF et a fait parvenir une série de recommandations à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU (UNGASS) en juin 1997 pour que soient effectués une appréciation et un examen globaux des progrès de la mise en oeuvre des accords conclus au titre de la CNUED. Lors de l'UNGASS, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière en créant le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) ad hoc à composition non limitée sous l'égide de la CDD. En outre, elle a décidé que « *le Forum devrait aussi formuler divers éléments pouvant éventuellement faire partie d'arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument ayant force obligatoire, et tenter d'obtenir un consensus sur la question* ». La résolution du Conseil économique et social 1997/65 a établi le FIF, avec mandat de faire rapport à la CDD-8 en 2000.

Le FIF a tenu sa session organisationnelle (FIF-1) du 1^{er} au 3 octobre 1997 à New York. Le FIF-2 a eu lieu du 24 août au 4 septembre 1998 à Genève, où les délégués ont tenu une discussion de fond sur, entre autres, les arrangements et mécanismes internationaux. Il en a été de même au FIF-3, tenu à Genève du 3 au 14 mai 1999, dont le rapport non négocié comprenait la notion des fonctions comme une des principales bases de la détermination de la valeur ajoutée d'un instrument juridiquement contraignant.

Comme la tâche du Forum international sur les forêts (FIF) ad hoc de l'ONU sous la catégorie III de son Programme de travail consiste à *formuler divers éléments pouvant éventuellement faire partie d'arrangements et mécanismes internationaux (...) et tenter d'obtenir un consensus sur la question* pour la mise en oeuvre des décisions de la CNUED, le point de départ de tout le processus GIF/FIF depuis 1995 est l'entente de la communauté internationale, mentionnée dans les décisions liées aux forêts de la CNUED (Action 21, chapitre 11, et Principes relatifs aux forêts). Ces décisions tendent à une approche holistique et complète de la gestion durable des forêts et place le secteur forestier et tous ses éléments dans le cadre des efforts globaux de gestion durable.

La discussion tenue au GIF sur des *arrangements et mécanismes internationaux* futurs est centrée sur les lacunes, chevauchements et liens pouvant éventuellement faire partie du régime forestier international existant, et l'objectif immédiat du FIF-4 consiste à entamer des discussions ouvertes et transparentes afin d'en arriver à une décision éclairée au FIF-4, qui aura lieu en février 2000, et à la CDD-8, qui aura lieu en avril-mai 2000.

Pendant les discussions tenues au FIF-2, les gouvernements du Costa Rica et du Canada ont annoncé leur intention de collaborer pour amorcer un processus visant à formuler divers éléments concernant l'utilité d'arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument juridiquement contraignant relatif à tous les types de forêts, et tenter d'obtenir un consensus sur la question. Plusieurs délégués au FIF-2, espagnols entre autres, ont appuyé l'Initiative Costa Rica-Canada et se sont dits intéressés à y participer. L'Initiative reposait sur l'hypothèse que l'établissement d'un consensus appelle un processus de clarification des enjeux et de détermination des points communs. Ainsi, elle vise à faciliter les échanges de vues à travers des discussions holistiques et complètes et un dialogue ouvert pour améliorer l'examen et la détermination des éléments nécessaires pour forger un consensus mondial sur l'enjeu des arrangements et mécanismes internationaux.

L'Initiative comprend trois étapes : la Réunion d'experts à San José; une série de réunions régionales et infrarégionales après de San José; et une réunion finale au Canada en décembre 1999. Les réunions régionales mettent à profit les constatations de la Réunion d'experts, analysant du point de vue de chacune des principales régions les avantages et les éléments éventuels d'instruments juridiques et non juridiques. La réunion finale au Canada permettra de fusionner les résultats de la Réunion à San José et les suggestions recueillies aux réunions régionales et de produire des conclusions générales qui seront présentées au FIF-4.

À la lumière du rapport de la première réunion de l'Initiative Costa Rica-Canada (ICRC) tenue à San José en février 1999, l'approche figurant à l'annexe 1 montre quatre étapes de l'étude de la composition et des objectifs du futur dialogue sur les forêts :

- ÉTAPE 1 : Détermination d'une liste pratique des éléments éventuels
- ÉTAPE 2 : Détermination des options pour aborder les éléments
- ÉTAPE 3 : Les pour et les contre
- ÉTAPE 4 : Évaluation

L'idée maîtresse de l'utilisation de l'approche en Europe est de mener à bien le processus, d'abord à l'échelon national, d'apporter une révision commune et de laisser à la réunion régionale de septembre le soin de formuler les conclusions. Cette façon de procéder présente des avantages supplémentaires. Ainsi, il est possible de faire participer davantage d'experts de chaque pays ainsi que des représentants d'ONG, d'institutions de recherche, de propriétaires forestiers, de gouvernements fédéraux et de tout autre intervenant, de rendre le processus le plus transparent et participatif possible, compte tenu de toutes les structures de participation, et, dans le même temps, d'économiser des ressources (cette méthode n'amenant pas à les gaspiller dans le déplacement d'importantes délégations jusqu'en Espagne).

En outre, comme l'*Approche* a été élaborée avant le FIF-3 et méconnaît le rôle des *Fonctions*, une actualisation s'est imposée. À cause de ces deux idées, un document sur les concepts a été élaboré pour les préparations de la Réunion régionale européenne. Ce document sur les concepts figure à l'annexe 2.

Le Processus européen

Depuis le FIF-3, il a été créé le Comité directeur du Processus européen, qui compte une représentation équilibrée de toutes les sous-régions d'Europe, formées de l'Espagne comme pays hôte, de l'Allemagne, de la Finlande et du Portugal comme présidents actuel et prochains de l'UE, de l'Autriche, qui accueillera une réunion préliminaire, de la Hongrie et de la Lettonie, qui représentent les pays en transition, et de l'Unité de liaison de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui a collaboré à l'infrastructure.

La Réunion européenne de l'ICRC a réuni des représentants de 41 pays et de la Commission européenne, dont la liste figure ci-dessous :

ALBANIE	ESTONIE	LITUANIE	RÉP. TCHÈQUE
ALLEMAGNE	FÉD. DE RUSSIE	LUXEMBOURG	ROUMANIE
AUTRICHE	FINLANDE	MACÉDOINE, E.R.Y. DE	ROYAUME-UNI
BELGIQUE	FRANCE	MALTE	SAINT-SIÈGE
BIÉLORUSSIE	GRÈCE	MOLDAVIE	SLOVÉNIE
BOSNIE- HERZÉGOVINE	HONGRIE	MONACO	SUÈDE
BULGARIE	IRLANDE	NORVÈGE	SUISSE
COMMISSION EUROPÉENNE	ISLANDE	PAYS-BAS	TURQUIE
CROATIE	ITALIE	POLOGNE	UKRAINE
DANEMARK	LETONIE	PORTUGAL	
ESPAGNE	LIECHTENSTEIN	RÉP. SLOVAQUE	

Des invitations supplémentaires ont été envoyées aux coprésidents de l'Initiative, aux coprésidents du FIF et à quelques autres observateurs.

Le Comité directeur a aussi décidé d'inviter à la Réunion diverses organisations non gouvernementales de niveau européen. Répondant à cette décision, les organismes suivants ont participé au Processus :

Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne	COPA
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe	CEE-ONU
Confédération européenne de la propriété forestière	CEPF
Confédération européenne des industries du bois	CEI Bois
Confédération européenne des industries du papier	CEPI
Conseil de l'Europe	
Conseil européen de l'agriculture	CEA

European Foresters Union	UEF
European Landowners Organisation	ELO
European Observatory of Mountain Forests	EOMF
Fédération européenne des communes forestières	FECOF
FERN	
Fonds mondial pour la nature/Europe	WWF
Greenpeace International/Europe	
Institut européen des forêts	IEF
Organisation internationale des bois tropicaux	OIBT
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	FAO
Politique forestière mondiale	IIDD
Programme des Nations Unies pour le développement	PNUD
Programme des Nations Unies pour l'environnement	PNUE
Secrétariat du FIF	
Union des sylviculteurs du sud de l'Europe	USSE
Union internationale des instituts de recherches forestières	UIIRF
Union internationale pour la conservation de la nature	UICN

Le Comité directeur a également décidé qu'il serait très utile de tenir une réunion préparatoire avec les pays en transition. Grâce à l'aimable offre du gouvernement autrichien, la réunion a eu lieu dans la ville de Gmunden. Lors de cette réunion d'une journée, des exposés ont été présentés sur les processus de la CDD-ONU (M. Günther Siegel), le processus GIF/FIF (M. Mike Dudley), les propositions d'action du GIF (M. Christian Mersmann et M^{me} Astrid Skala-Kuhman), l'Initiative Costa Rica-Canada (M. Jacques Carette) et la Réunion européenne (M. José M. Solano). Elle a servi à signaler des points à plusieurs pays.

Chapitre 2. Les processus consultations nationaux

Comme point de départ pour l'activité européenne, il a été signalé que la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts sont discutés depuis dix ans dans le cadre du Processus paneuropéen et de ses trois Conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe (Strasbourg, 1990, Helsinki, 1993, et Lisbonne, 1998).

Ainsi, il a été demandé aux organisations et aux pays européens de s'occuper au préalable des deux premières étapes de l'activité européenne et de transmettre les résultats à l'Espagne, où la synthèse allait être discutée.

À la première étape, les organisations et les pays ont déterminé une liste pratique des éléments pouvant éventuellement faire partie d'arrangements futurs. Ces éléments devaient utiliser la liste des enjeux issus des discussions du FIF-3 pour les processus nationaux.

À l'étape 2, les organisations et les pays ont déterminé les options pour aborder ces éléments. Ce faisant, ils ont examiné, à l'échelon national, trois options pour chacun des enjeux issus de la première étape. La première porte sur les instruments juridiquement contraignants existants, y

compris le fonctionnement selon les dispositions existantes, la négociation de nouvelles dispositions et l'élaboration de protocoles. Si un enjeu était partiellement visé par un des instruments examinés, les experts envisageaient d'y faire figurer une partie de ce qui n'était pas encore visé. La deuxième option portait sur un instrument international juridiquement contraignant nouveau, où les éléments justifiaient un engagement contraignant et où aucun instrument existant ne semblait prévoir un engagement de ce genre. La troisième option - initiatives et instruments non juridiquement contraignants - comprend les processus « soft law » (non impératif), la société civile ainsi que les initiatives et instruments volontaires.

Plus d'une option pouvait être examinée pour chaque enjeu. Dans tous les cas, la documentation a été consultée pour savoir si l'enjeu était déjà visé par un instrument. Le résultat a été une matrice - enjeux d'un côté et options de l'autre - avec un signe dans le carré de l'option à examiner pour chaque enjeu.

Synthèse des rapports nationaux

Au moins 14 rapports ont été reçus des divers pays et un d'une organisation. Il n'a pas été facile d'en venir à des conclusions générales, car beaucoup d'entre elles découlaient d'un processus de consultation en cours dans le pays, et les rapports n'ont pas tous revêtu la forme donnée par l'organisation de la réunion, mais plutôt celle des processus nationaux.

Cependant, la plupart des craintes, opinions et interprétations peuvent figurer en termes généraux dans le rapport général sur les enjeux, les fonctions et les options, fondement des processus malgré la différence des formes. Ainsi, il est à noter que toute approche nationale pourrait servir de cadre au rapport de synthèse, car toutes les approches nationales ont la même valeur.

Le concept général a été choisi comme cadre pour exprimer les résultats de tous les processus nationaux, car il s'agit là de la meilleure façon de traduire les différents points de vue, d'autant que la plupart des participants à la réunion comprenaient ce cadre.

Enjeux mal abordés par le Régime forestier international

Les résultats des processus nationaux montrent que plusieurs enjeux sont mal abordés par le régime forestier international existant, par exemple :

- *Programmes forestiers nationaux.* Définition vague, absence de cadre harmonisé et de ressources, faiblesse des engagements faute de volonté politique.
- *Conservation des forêts et aires protégées.* Enjeu partiellement couvert par la CDB et par d'autres instruments, mais non encore opérationnel, notamment en ce qui concerne la conservation de la biodiversité dans les forêts de production; différents intérêts des intervenants (et manque de critères et indicateurs pour établir la priorité de l'instauration); autre point : en Europe, la valeur supplémentaire de la stricte protection forestière est débattue, car toutes les forêts doivent être gérées durablement.

- *Déboisement et dégradation des forêts.* Enjeu non couvert de façon holistique, lacunes dans la couverture ainsi que manque de synergie entre les instruments; quoi qu'il en soit, la sous-évaluation des forêts et des biens et services non ligneux demeure la grande déficience.
- *Remise en état des terres dégradées.* Enjeu partiellement couvert, mais aucune couverture holistique ni prise en compte des conditions particulières des pays à faible couvert forestier; de l'avis général, manque de ressources pour cette remise en état.
- *Surveillance.* Le problème le plus généralement constaté est le manque de coordination entre différentes sources d'information et le besoin en données continues pour toutes les institutions et tous les instruments; opinions sur les différents aspects comme le manque de ressources, les définitions communes, les priorités, le cadre harmonisé et les engagements.
- *Transfert de technologies et fonctionnement des capacités.* Prise en compte du manque de ressources; en plus, les rapports ont signalé que, malgré les structures, il n'y a pas d'intégration dans les autres secteurs que le secteur forestier et qu'à cause des intérêts différents des intervenants, il n'y a aucun suivi des instruments actuels.
- *Finances.* Un manque de ressources a été constaté; en outre, mention de l'absence de programmes intégrés pour attirer de nouvelles ressources; quoi qu'il en soit, entente sur l'existence de lacunes dans le régime forestier traditionnel existant (p. ex. investissements privés); les intérêts différents des intervenants font qu'il est difficile de trouver une solution définitive; essentiellement, la gestion durable des forêts doit être considérée comme un secteur rentable et viable.
- *Valorisation des biens et services.* Cet enjeu pose un problème technique, étant donné les difficultés d'élaboration et d'application des approches; quoi qu'il en soit, les approches ne sont pas utilisées faute de volonté politique, par exemple à cause du risque de perturbations sur les marchés.
- *Échanges commerciaux et gestion durable des forêts.* Enjeu très important pour tous les pays, car on ne s'entend pas sur les liens existant entre les échanges commerciaux et la gestion durable des forêts, malgré le risque de ne pas prendre en compte les aspects sociaux et culturels des accords de libre-échange.
- *Savoir traditionnel lié aux forêts.* Enjeu très controversé, partiellement couvert par la CDB, mais pas encore opérationnel, car on ne s'entend pas sur certains aspects.
- *Travail des institutions et les instruments sur les forêts.* Des lacunes et des chevauchements ont été constatés; il y a donc absence d'instruments qui en traitent de façon holistique et équilibrée.
- *Élaboration de la politique internationale.* Enjeu encore totalement absent; il y a à ce titre grand besoin de collaboration, eu égard à l'approche holistique et complète de la CNUED.

Dans certains rapports nationaux sont apparus deux nouveaux enjeux mondialement préoccupants qui ne sont nullement couverts :

- *Concepts, terminologie et définitions*
- *Le rôle vital de tous les types de forêt et ses dimensions transfrontières*

Dans les conclusions générales sur les enjeux, le rapport national montre que :

1. Tous les enjeux figurant dans le document du FIF sont importants pour la plupart des pays.
2. La plupart des enjeux signalés peuvent être plus ou moins adaptés au cadre proposé.
3. Le régime forestier international se caractérise par :
 - des lacunes et des chevauchements
 - un manque de synergies
 - un mauvais ciblage
 - des limites dans la mise en oeuvre et la conformité.

Fonctions de tout régime forestier international futur

Il a été demandé à chaque pays de se pencher sur les fonctions clés d'un dialogue éventuel sur la politique forestière mondiale. La discussion des fonctions comprenait une courte analyse des carences d'un régime forestier international pour exécuter le mandat de la CNUED et une courte analyse des expériences que le processus GIF/FIF a fait vivre jusqu'ici.

La documentation par pays comprenait un document produit par l'IFAG sur le sujet.

L'analyse des processus de consultation nationaux, effectuée par la présidence, a entraîné l'établissement de tous les commentaires différents dans les cinq grandes rubriques, ou fonctions principales. Ces cinq fonctions, exprimées en termes généraux, comprenaient certaines interprétations ou façons de s'exprimer dans les rapports des pays, par exemple :

1. Objectifs mondiaux communs
 - Établissement de buts et objectifs mondiaux et adaptation des principes forestiers
 - Adaptation des objectifs des programmes forestiers au cadre mondial
2. Coordination et synergies
 - Coordination au sein du régime forestier international : créer des synergies pour une mise en oeuvre efficace
 - Coordination dans le dialogue sur la politique forestière mondiale
 - Examen et renforcement d'un canevas pour les mandats internationaux
 - Établissement d'un cadre institutionnel et juridique complet
 - Coordination de l'aide aux pays en développement et aux pays en transition
 - Soutien aux mesures nationales prises par d'autres instruments
3. Mise en oeuvre et engagements
 - Mise en oeuvre du Régime forestier international : processus de réforme et conformité à l'échelon national avec les obligations internationales

- Soutien aux processus de réforme nationaux
 - Engagement politique au plus haut niveau
 - Traduction des engagements politiques en action
 - Évaluation et examen de l'état d'avancement
4. Forum international
- Forum international permanent pour l'établissement d'un consensus concernant les enjeux mondialement préoccupants
 - Promotion d'une meilleure compréhension mondiale de l'ADF
 - Établissement d'un cadre complet pour tous les instruments
5. Participation et équité
- Promouvoir l'égalité et l'équité entre les pays
 - Assurer la transparence et la participation de tous les intervenants pertinents

Les conclusions générales sur les fonctions, qui sont tirées des rapports nationaux, sont les suivantes :

- La plupart des rapports montrent la nécessité et l'utilité de déterminer les fonctions et de bien comprendre le concept des fonctions
- La plupart des rapports renferment les mêmes idées, lesquelles sont parfois exprimées de façon différente
- Il semble y avoir une nouvelle fonction concernant l'équité et la transparence

Relations entre les enjeux et les options

Les processus nationaux ont dû analyser les enjeux selon différentes options d'un régime forestier international futur. La synthèse de cette analyse est résumée dans les tableaux ci-dessous :

Les critères utilisés dans cette matrice étaient les réponses que les pays ont données aux questions suivantes :

- Comment chaque option permet-elle d'exécuter les différentes fonctions du dialogue sur les forêts au-delà de l'an 2000 pour la mise en oeuvre des décisions de la CNUED, du GIF et du FIF?
- Quelles sont les valeurs ajoutées de chacune de ces options pour le secteur forestier et de mon propre pays?
- Quelles sont les valeurs ajoutées de chacune de ces options pour les pays en développement?

	Couvert par les instruments JC existants	Couvert par les instruments JC régionaux existants	A couvrir par un instrument JC mondial nouveau	A couvrir par un instrument JC régional nouveau	A couvrir par un instrument NJC mondial nouveau	A couvrir par un instrument NJC régional nouveau
Programmes forestiers nationaux			✓			
Conservation des forêts, types uniques de forêts et aires protégées			✓	✓	✓	✓
Lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts			✓	✓		
Remise en état et rétablissement des terres forestières dégradées ainsi que rôle des forêts plantées			✓	✓		
Surveillance, évaluation et communication des données			✓	✓		
Coopération internationale en matière de renforcement des capacités ainsi qu'accès à des technologies écologiques en appui à l'aménagement durable des forêts et transfert de ces technologies						

Matrice Ia : Analyse des relations entre les enjeux et les options

	Couvert par les instruments JC existants	Couvert par les instruments JC régionaux existants	A couvrir par un instrument JC mondial nouveau	A couvrir par un instrument JC régional nouveau	A couvrir par un instrument NJC mondial nouveau	A couvrir par un instrument NJC régional nouveau
Ressources financières			✓	✓		
Echanges commerciaux internationaux et gestion durable des forêts			✓			
Recherche scientifique liée aux forêts					✓	✓
Savoir traditionnel lié aux forêts			✓	✓		
Travail des institutions et instruments sur les forêts			✓			
Rôle vital de tous les types de forêts et dimensions transfrontières			✓			
Concepts, terminologie et définitions			✓			
Elaboration d'une politique internationale et établissement des priorités d'action			✓	✓		

Matrice 1b : Analyse des relations entre les enjeux et les options (suite)

Chapitre 3. Les discussions tenues à la réunion de Madrid

Mot d'ouverture et présentations

Après son mot d'ouverture, M. Enrique Alonso, directeur général de Conservation Nature, a encouragé tous les participants à adopter, dans la mesure du possible, une sorte de position commune concernant le futur régime forestier international institutionnalisé afin de disposer d'information éclairée en vue du quatrième FIF et la huitième réunion de la CDD. Il a ensuite présenté le président de la réunion, M. José María Solano.

Les représentants du Secrétariat du FIF (M^{me} Elisabeth Barsk-Rundquist et M^{me} Tiina Vahanen) ont tracé les grandes lignes du dialogue sur la politique forestière internationale ainsi que de la relation entre l'Initiative Costa Rica-Canada et le FIF.

Le président a ensuite présenté les résultats des processus de consultation nationaux (voir le chapitre 2 du présent rapport).

Les deux exposés ont été suivis de questions visant à clarifier certaines conclusions.

Relations entre les fonctions et les options

Après la tenue d'une discussion méthodologique, le président a décidé d'aborder chacune des fonctions expliquées. Pour guider l'exercice, il a utilisé une matrice à remplir pour décrire très brièvement les relations entre les fonctions et les options.

Fonction 1 : Objectifs mondiaux communs

Le président a été invité à éliminer tous les doubles emplois figurant dans les explications de façon à ce que la matrice reflète le plus fidèlement possible les rapports de tous les pays. Les participants se sont également penchés sur l'adaptation des PFN au cadre mondial. Certains jugeaient cette mesure possible, d'autres étaient d'avis que le contexte varie tellement à l'échelle européenne qu'il serait impossible d'établir un cadre commun.

En ce qui concerne l'exécution de la fonction selon les options, les participants ont tenu un long débat méthodologique. Certains d'entre eux ont demandé l'addition d'une quatrième colonne comprenant les actuelles institutions internationales, tandis que d'autres estimaient que celles-ci faisaient déjà partie des options A, B et C. Le président a décidé de respecter la matrice proposée puisqu'elle distingue clairement les diverses options, mais a fait remarquer que les institutions internationales étaient comprises non seulement dans l'option A, mais dans toutes les options.

Après l'examen de cette fonction, les participants ont convenu à l'unanimité que, vu son approche holistique déficiente, l'option A permettait uniquement d'exécuter une partie de la fonction. Puisqu'un nouvel instrument pourrait traiter les forêts de façon holistique et équilibrée, les options B et C ont été considérées comme des façons d'exécuter la fonction, mais, comme elle prévoit un niveau d'engagement supérieur, l'option B permet donc une mise en œuvre plus efficace. Dans leurs commentaires, certains participants ont souligné l'importance de la complémentarité des nouveaux instruments avec le régime existant, et ce, afin d'éviter les dédoublements.

Fonction 2 : Coordination et synergies

Cette fonction a été jugée très importante, puisqu'un des principaux problèmes est la fragmentation et l'approche holistique déficiente de l'actuel régime forestier international. Le débat concernant cette option a ensuite bifurqué sur un exercice visant à préciser les explications. Des participants ont proposé d'incorporer à la fonction 1 un aspect de l'examen et du renforcement d'un cadre pour les mandats, mais d'autres estimaient que, en raison de l'interrelation entre les différentes fonctions, l'endroit où il fallait indiquer cet élément importait peu en autant qu'il apparaisse quelque part. Il a été proposé de préciser le point concernant l'aide aux pays en développement et aux pays en transition afin d'expliquer que cette aide doit être technique et financière.

Pour ce qui est des relations avec les options, il a été constaté que l'option A n'exécute pas la fonction 2 puisqu'il n'existe pas de coordination systématique des divers instruments à tous les niveaux (international, national et infranational), surtout lors de la mise en œuvre. Au chapitre de l'option B, il a été mentionné que, même si les instruments nouveaux n'ont pas primauté sur les instruments existants – point sur lequel se sont aussi penchés certains participants – vu l'approche holistique et la substance – les forêts – ils pourraient soutenir et faciliter la mise en œuvre d'autres instruments. En fait, il a été signalé qu'un nouvel instrument devrait accroître le degré de mise en œuvre d'instruments existants, qui ne sont pas pleinement appliqués à l'heure actuelle. Les participants ont préféré l'option B à l'option C parce qu'ils considéraient comme théoriquement difficile de coordonner des instruments juridiquement contraignants à l'aide d'un instrument non juridiquement contraignant.

Fonction 3 : Mise en œuvre et engagements

La portée de cette fonction a fait l'objet d'un vigoureux débat, en raison de la difficulté de la distinguer de la fonction précédente compte tenu de l'illustration partielle de son utilité dans l'étape de mise en œuvre. Le président a été invité à ajouter quelques points, entre autres le besoin de créer un système de règlement de conflits, la conciliation des différents instruments au moment de leur application dans les forêts et l'établissement d'un milieu propice à la gestion durable des forêts (non seulement dans le domaine juridique). Les participants ont également demandé quelques précisions, notamment sur l'appui des processus de réforme nationaux, surtout dans les pays en développement et les pays en transition.

Relativement aux options, il a été constaté que l'option A n'exécute pas du tout la fonction 3, étant donné les contradictions relevées entre les instruments et de la possibilité d'obtenir l'engagement grâce à un mécanisme associé à un instrument juridiquement contraignant (option B); cette possibilité dépend uniquement de la volonté politique manifestée dans l'option C. Par ailleurs, il a été signalé que l'engagement pouvait être permanent dans l'option B, mais qu'il pouvait changer dans l'option C suivant le contexte politique de chaque pays et de chaque instant.

Fonction 4 : Forum international

Les participants ont d'abord discuté de l'emploi du terme « forum ». Certains préconisaient l'utilisation d'un autre terme étant donné la confusion possible avec l'actuel FIF et que la fonction 4 ne vise pas un forum de ce type, mais plutôt un forum permanent plus ou moins similaire à la Conférence des Parties prévue pour les autres instruments.

Le débat était centré sur le caractère permanent du forum qui pourrait permettre d'éviter la présente structure ad-hoc, sur le partage d'expériences ainsi que sur la possibilité de dégager un consensus et, surtout, la capacité de prendre des décisions et de régler les éventuels conflits.

Au chapitre des options, il a été souligné que, même si les trois options peuvent permettre le partage d'expériences et le dégagement d'un consensus, seules les options B et C peuvent avoir, au besoin, le caractère permanent. En outre, seule l'option B admet la capacité décisionnelle, puisque les options A et C sont fondées sur le consensus antérieur. Pour ce qui est du règlement de conflits, il est possible d'instaurer un mécanisme au moyen de l'option B, mais, selon l'option C, seule la volonté politique peut garantir la mise en œuvre du mécanisme.

Fonction 5 : Participation et équité

Après la discussion sur la signification exacte du terme participation, la plupart de ceux qui ont exprimé leurs opinions estimaient qu'il fallait obligatoirement consulter les intéressés de tous les niveaux, mais que la prise de décisions reposait sur les pouvoirs juridiques. Des représentants de certains pays privilégiaient l'institutionnalisation comme moyen de garantir la participation de leurs pays; en Europe, le degré de participation semblait très élevé. Certains étaient d'avis que la situation n'était pas aussi rose au niveau infranational.

Concernant l'égalité et l'équité entre les pays, le sentiment général était que chaque pays devait essayer d'atteindre cet objectif même si celui-ci semble utopique. Le président a été invité à ajouter à cette fonction le concept de l'élimination de la pauvreté.

Quant à ses relations avec les options, il a été conclu que l'actuel régime forestier international n'exécute cette fonction que partiellement, dans certains forums, et que la situation diffère grandement selon les régions et même les pays. Il a été reconnu que les options B et C pourraient servir à élaborer un mécanisme d'exécution, dans le premier cas, et de promotion, dans le deuxième cas, de la fonction 5. Il faudrait toutefois dans les deux cas tenir compte de la souveraineté nationale et des droits fonciers.

Suivant le cadre proposé, le comité de rédaction a établi la matrice suivante, qui résume très brièvement les discussions sur les relations entre les fonctions et les options.

Les pous et les contres de chaque option

		A	B	C
		<i>INSTRUMENTS J. C. EXISTANTS</i>	<i>INSTRUMENTS J. C. NOUVEAUX</i>	<i>INSTRUMENTS ET INITIATIVES NON J. C.</i>
1	<i>Objectifs mondiaux communs</i>	Exécution partielle de la fonction. Pas d'approche holistique.	OUI. Un nouvel instrument pourrait compléter ceux du point 1A.	Oui. Le même qu'au point 1B, mais avec un moindre degré d'engagement.
2	<i>Coordination et synergies</i>	Pas de coordination systématique entre les instruments lors de la mise en œuvre	OUI. Le nouvel instrument pourrait essentiellement coordonner et faciliter la mise en œuvre de tous les autres instruments.	Oui. Il est difficile de coordonner les IJC avec un INJC.
3	<i>Mise en œuvre et engagements</i>	Non. Les règles sont parfois contradictoires.	OUI. Les engagements peuvent être garantis au moyen d'un mécanisme.	Oui. Les engagements reposent uniquement sur la volonté politique.
4	<i>« Forum » international</i>	Dégagement d'un consensus. Non permanent. Pas de processus décisionnel. Pas de règlement de conflits.	Dégagement d'un consensus. Permanent ou non. Processus décisionnel. Règlement de conflits.	Dégagement d'un consensus. Permanent ou non. Pas de processus décisionnel. Règlement des conflits possible uniquement s'il y a une volonté politique.
5	<i>Participation et équité</i>	Exécutée uniquement dans les secteurs visés.	OUI. En tenant compte de la souveraineté nationale et des droits fonciers.	Oui. L'équité et la participation sont plus difficiles à garantir.

Matrice 2 : Analyse des relations entre les fonctions et les options

Les participants ont été invités à se servir de la matrice pour dresser la liste finale présentée ci-après. Comme ils disposaient déjà de renseignements sur les relations entre les enjeux et les options d'une part, et sur celles entre les fonctions et les options d'autre part, ils pouvaient établir les pours et les contres de chaque option.

Enfin, le président a distribué la liste aux participants en vue d'obtenir leurs commentaires. La liste a fait l'objet d'une analyse option par option. Voici ce qui a été convenu pour la première option (institutions et instruments juridiquement contraignants existants) :

Pours

- *Ils en sont déjà à l'étape de la mise en œuvre.*
- *Certains disposent de ressources financières.*
- *Lien avec les institutions déjà établi.*
- *Ils traitent des enjeux forestiers, parfois de manière intersectorielle.*
- *Ils représentent les engagements actuels et politiques.*

Contres

- *Aucune approche holistique; fragmentation du régime forestier international.*
- *Fonctions exécutées partiellement seulement.*
- *Aucun but ni objectif commun.*
- *Manque de coordination entre les instruments.*
- *Éventuelles contradictions dans le résultat.*
- *Aucun forum permanent doté d'un mandat politique et d'un pouvoir juridique suffisants.*
- *Grande variabilité du degré de participation.*
- *Promotion insuffisante des mécanismes de participation dans le cadre de la mise en œuvre.*
- *L'actuel régime n'offre pas la marge de manœuvre voulue pour gérer les nouveaux enjeux.*
- *Les IJC existants sont appliqués uniquement selon leur mandat respectif.*

Certains experts se sont d'abord penchés sur l'applicabilité du régime actuel et les instruments en place. Une nouvelle contrainte a été relevée, à savoir que le régime actuel n'offre pas la marge de manœuvre voulue pour permettre la gestion des nouveaux enjeux.

Voici la liste présentée concernant l'option B (instruments juridiquement contraignants nouveaux) :

Pours

- *Prévoit une approche holistique (buts et objectifs) qui peut tenir compte des mandats associés aux instruments et institutions déjà en place et donc être complémentaire.*
- *Possibilité de coordination entre les pays et de coopération entre les instruments en vue de faciliter la mise en œuvre du régime forestier national.*
- *Garantit l'application de l'approche holistique en vertu d'un pouvoir juridique.*
- *Favorise le respect des instruments existants en vertu d'un pouvoir juridique.*
- *Offre un forum permanent doté d'un mandat politique et d'un pouvoir juridique suffisants pour exécuter les fonctions et pour :*
 - *dégager un consensus;*
 - *établir la permanence;*
 - *prendre des décisions;*
 - *résoudre les conflits;*
 - *maintenir la visibilité dans le programme politique.*

- Possibilité élevée d'engagement dans le cadre des mécanismes de participation mis en place aux échelons international et national.
- Clarification du statut de souveraineté nationale dans le régime forestier national.
- Possibilité d'utiliser des instruments non juridiquement contraignants qui complèteraient le nouvel instrument juridiquement contraignant.
- Apporte de la cohérence dans les investissements.
- Capacité potentielle :
 - de fournir les conditions fondamentales voulues pour soutenir les PFN grâce à la collaboration internationale;
 - d'investir les ressources de manière optimale;
 - de mobiliser les ressources humaines et financières, surtout du secteur

privé.

- Possibilité d'utiliser des instruments non juridiquement contraignants qui complèteraient le nouvel instrument juridiquement contraignant.
- Utilisation efficiente et efficace des ressources financières actuellement disponibles.
- Obtention d'une aide financière de sources publiques et privées, tant nationales qu'internationales, à l'aide d'approches, de stratégies et de mécanismes novateurs.
- Grande marge de manœuvre possible quant à l'usage de diverses sources de financement pour la mise en œuvre selon les besoins propres à chaque pays.

Contres

- Longues négociations avant l'établissement, bien que le travail déjà accompli par le GIF/FIF accélère probablement le processus.
- Le caractère officiel et le nombre de restrictions retardent la mise en œuvre.
- Si le nouvel instrument juridiquement contraignant ne prévoit pas de mécanisme financier, il faudra disposer d'une grande marge de manœuvre pour utiliser les diverses sources de financement aux fins de la mise en œuvre.
- Dans de nombreux pays, le secteur forestier pourrait ne pas être prêt à appliquer un instrument juridiquement contraignant.

Les participants ont discuté du premier « contre » de la liste puisque certains d'entre eux étaient d'avis que tout le travail accompli par le GIF/FIF devrait au moins accélérer les négociations, qui ne devraient pas commencer et qui ne commenceront pas depuis le début, mais qui devraient plutôt poursuivre le travail amorcé. Ils ont également inscrit sur la liste un nouveau « contre », à savoir que le secteur forestier de nombreux pays pourrait ne pas être encore prêt à appliquer un instrument juridiquement contraignant.

Le président a été invité à modifier le deuxième « pour », puisque la coordination n'est jusqu'ici qu'une possibilité et afin d'ajouter l'idée du renforcement des synergies. Il a également été appelé à modifier le troisième « contre » de façon à ce qu'on ne préjuge pas du bien-fondé de créer ou non un mécanisme financier dans le nouvel instrument juridiquement contraignant

Par ailleurs, il a été convenu que la liste des pour et des contres constitue aussi une description des qualités qui, selon les participants, devraient ressortir des instruments juridiquement contraignants nouveaux. À la lumière des décisions de la CNUED, des propositions d'action du GIF et du processus du FIF, les participants ont jugé que ces qualités devraient être très bien accueillies et qu'elles peuvent servir de fondement à des discussions approfondies à Ottawa.

Enfin, voici la liste des « pour » et des « contre » de la troisième option (instruments non juridiquement contraignants) :

Pours

- *Prévoit une approche holistique (buts et objectifs) qui peut tenir compte des mandats associés aux instruments et institutions déjà en place et donc être complémentaire.*
- *Coordination entre les pays et coopération entre les instruments pour faciliter l'application du régime forestier international.*
- *Favorise le respect des instruments existants.*
- *Possibilité de fournir un forum pour l'exécution des fonctions et de maintenir une visibilité dans le programme politique à titre d'engagement de moindre niveau.*

Contres

- *Accélère l'entrée en action du secteur forestier international, mais ne garantit pas la mise en œuvre concrète du régime forestier international compte tenu de la complexité du dossier forestier.*
- *Ne garantit pas l'adoption d'une approche holistique en vertu d'un pouvoir juridique.*
- *Le statut politique et le pouvoir juridique ne sont pas suffisants en ce qui concerne les autres instruments, de même que l'application et la conformité nationales.*
- *Très vulnérable à la volonté politique et aux priorités changeantes.*
- *Le nouveau régime forestier international doit cadrer avec la société d'aujourd'hui et ne semble pas demander un instrument non juridiquement contraignant.*

Les participants n'ont pas beaucoup discuté de cette dernière option. Un seul nouveau « contre » a été proposé, à savoir l'importance de mettre au point un régime qui cadre avec la société d'aujourd'hui, régime qui ne semble pas très compatible avec l'instrument non juridiquement contraignant.

Chapitre 4. Conclusions

Les conclusions générales de la réunion émanent des rapports d'experts déposés par les pays et les organisations ainsi que des discussions tenues par les experts.

Selon la plupart des experts, l'actuel régime forestier international comporte des lacunes et des chevauchements, un manque de synergie, une orientation incertaine ainsi que des limites au niveau de l'efficacité de la mise en œuvre et de la conformité.

Les participants ont jugé que la liste des éléments d'intérêt mondial qui découle du FIF renfermait des points pertinents à examiner dans tout futur régime forestier international.

Ils ont également reconnu la pertinence du concept des fonctions ainsi que le besoin et l'utilité de l'employer pour préciser les options du futur dialogue sur la politique forestière internationale.

Par ailleurs, ils se sont entendus sur une liste de pour et de contre concernant chacune des options proposées, en tenant compte des points à examiner et des fonctions que chaque option devra permettre d'exécuter (voir le chapitre 3).

Pleinement conscients des forces et des lacunes de l'actuel régime forestier international ainsi que de la nature et de la complexité du dialogue forestier international axé sur le consensus -

notamment à cause du large éventail de problèmes et de priorités dans les différentes régions du monde -, les participants ont conclu que, suivant la liste des pour et des contres, la meilleure façon de gérer les enjeux forestiers susmentionnés consiste à élaborer de nouveaux instruments juridiquement contraignants, puis à établir de nouveaux instruments non juridiquement contraignants. Ils ont aussi conclu que l'option des instruments juridiquement contraignants existants semblait être moins fructueuse et moins efficace que les deux autres.

Les participants n'ont pas dégagé de consensus sur le pouvoir ou le statut juridique qu'il faudrait donner au futur dialogue sur la politique forestière internationale. Ils ont aussi souligné le besoin de poursuivre le travail visant à définir des options adéquates selon les fonctions établies.

Remerciements

Les participants remercient M. Luis C. Leal d'avoir accepté d'appuyer le président de la réunion ainsi que d'avoir siégé, à l'instar de MM. C. Mersmann, P. Csoka et H. Granholm, au comité de rédaction.

Le comité organisateur remercie en outre les membres du comité directeur pour leur concours à la prise de décisions qui ont permis d'améliorer la qualité de la réunion.

Enfin, les participants tiennent à remercier le Gouvernement de l'Espagne d'avoir été l'hôte de la réunion européenne, ainsi que M. Jose María Solano d'avoir organisé et présidé la rencontre.

Liste des participants

Nom de famille	Prénom	Pays/Organisation	N° de télécopieur	Courriel
Aho	Markku	FINLANDE	+358 9 1341 6200	markku.aho@formin.fi
Andersen	Jacob	The 92' Group	+4577310111	jacob@nepenthes.dk
Barsk-Rundquist	Elisabeth	Secrétariat du FIF	+1 212 963 3463	barsk-rundquist@un.org
Bergquist	Astrid	SUEDE	+46 8 4052280	astrid.bergquist@industry.ministry.se
Carrette	Jacques	ICRC		FBergero@NRCan.gc.ca
Cieslak	Marian	POLOGNE	+48 22 825 47 05	marian.cieslak@mos.gov.pl
Cornet	Francisco	ESPAGNE	+34915975565	
Costa Leal	Luis	PORTUGAL		luis.leal@min-agricultura.pt
Cozza	Franco	ITALIE	+39 06 4817690	div3@corpoforestale.it
Csóka	Peter	HONGRIE	+36 1 3126 112	peter.csoka@aeszh.hu
Chevalier	Bernard	FRANCE	+33 1 49 555112 // 4073	bernard.chevalier@agriculture.gouv.fr
Chevalier	Bernard	FRANCE	+33 1 49 55 51 12 / 40 73	bernard.chevalier@agriculture.gouv.fr
d'Aloya	Claudio	CONSEIL DE L'UE	+32 2 285 8413	claudio.daloya@consilium.eu.int
Daly	Michael	IRLANDE	+353 1 6611 326	contact@marine.irigov.ie
De Galember	Bernard	ELO	+32 10 232909	elo@skynet.be
De Sousa Teixeira	Joao	PORTUGAL	+351 1 312 49 96	dgf.dri@mail.telepac.pt
Dimopoulos	Kostas	GRÈCE	+30 1 360 86 85	
Dudley	Michael	ROYAUME-UNI	+44 131 334 0442	mike.dudley@forestry.gov.uk
Ferreira	Conceição	PORTUGAL	+351 1 312 49 92	dgf.dri@mail.telepac.pt
Ghagan	Scott	ROYAUME-UNI	+44 171 8906259	Scott-Chagan@detr.gsi.cov.uk
Gisch	Heribert	FECOF/ALLEMAGNE	+49 6852 885 258	dr.gisch@t-online.de
Granholm	Heikki	FINLANDE	+358 9 160 2430	heikki.granholm@mmm.fi
Höenisch	Ulrich	ALLEMAGNE	+49 228 529 4318	thomas.gottlob@bml.bund.de
Hufnagl	Natalie	CEPF	+32 2 2192191	cepf@compuserve.com
Humphrey	Vashti J.	ESPAGNE	+34 915975934	vashti.humphrey@gabmin.mma.es
Jaakkola	Sipi	PNUE	+41 22 917 8024	sjaakkola@unep.ch
Karjalainen - Balk	Leena	FINLANDE	+358 9 19919364	leena.karjalainen-balk@vyh.fi
Kornienko	Alexey	FÉDÉRATION DE RUSSIE	+7 095 9530950	interdep@space.ru

Kremer	François	COMMISSION EUROPÉENNE	+32 2 29 66 255	francois.kremer@dg6.cec.be
Lacroix	Philippe	EOMF	+33 4 79284058	oefm@alpes-net.fr
Leiner	Stefan	WWF-EPO	+32 2 7438814	sleiner@wwfnet.org
Linn Locher	Monika	SUISSE	+41 31 323 03 49	monika.linn@buwal.admin.ch
Mankin	William	GFPP	+1 202 797 6562	gfpp@igc.org
Mayer	Peter	UNITÉ DE LIAISON	+43 1 710 770213	peter.mayer@lu-vienna.at
Mersmann	Christian	ALLEMAGNE	+49 4521 78358	ChristianMersmann@compuserve.com
Morais	Carlos	PORTUGAL	+351- 1- 312 49 88	dgf.web@mail.telepac.pt
Nordanstig	Gunnar	SUISSE	+46 36 166170	gunnar.nordanstig@SVO.se
Oistad	Knut	NORVÈGE	+47 22 242754	knut.oistad@ld.dep.telemax.no
Perez Turrado	Miguel	USSE	+34 94 4763715	usse@jet.es
Preto	Isabel	PORTUGAL	+351 1 353 30 59	Imatos.Preto@mail.telepac.pt
Prifti	Zhaneta	ALBANIE	+355 42 50525/26770	
Rato	Graça	PORTUGAL	+351 1 312 49 92	dgf.dri@mail.telepac.pt
Ryder	Sofia	FERN	+32 2 7368054	fern@arcadis.be
Sanchez	Gerardo	ESPAGNE	+34915975565	gerardo.sanchez@gvsf.mma.es
Schöne	Dieter	Commission européenne		dieter.schone@dg11.cec.be
Schopfhauser	Wolfgang	CEPI	+32 2 6468137	w.schopfhauser@cepi.org
Schütz	Peter Roeland	PAYS-BAS	+31 10 378 6146	p.r.schutz@n.agro.nl
Semadeni	Andrea	SUISSE	+41 31 324 78 66	andrea.semadeni@buwal.admin.ch
Skala-Kuhmann	Astrid	ALLEMAGNE	+49 8178 95146	106417.3042@compuserve.com
Solano	Jose M.	ESPAGNE	+34915975565	josemaria.solano@ctv.es
Soto Caba	Miguel Angel	GREENPEACE - Espagne	+34 91 447 15 98	biodiversidad@greenpeace.es
Stenius-Mladenov	Birgitta	FINLANDE	+358 9 1341 5285	birgitta.stenius-mladenov@formin.fi
Táuler Romero	Mercedes	Espagne	+34 91 5675934	mercedes.tauler@gabmin.mma.es
Thomson	Nilla	SUISSE	+46 8 21 91 70	nilla.thomson@environment.ministry.se
Vähänen	Tiina	Secrétariat du FIF	+1 212 963 3463	vahanen@un.org
Verbrugge	Geneviève	FRANCE	+33 1 42 191772	genevieve.verbrugge@environnement.gouv.fr
Vicentini	Paolo	Italie	+39 06 4817690	div3@corpoforestale.it
Worm	Kirsten	DANEMARK	+45 39 27 9899	kvo@sns.dk

Yuksele	Yavuz	TURQUIE	+903124170237	obdi-f@tr-net.net.tr
---------	-------	---------	---------------	----------------------

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Sud de l'amérique du Sud
Buenos Aires, Argentine
6 au 8 octobre 1999*

Rapport

INTRODUCTION

1. Depuis plusieurs années, la communauté internationale discute d'une vaste gamme d'éléments relatifs à la gestion, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts; néanmoins, il a été difficile de parvenir à un accord sur l'instrument le plus approprié pour traiter de ces éléments. Par conséquent, le Costa Rica et le Canada ont décidé de s'associer pour entamer un processus à l'appui du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), qui vise à identifier les éléments possibles et à parvenir à un consensus sur la nécessité de disposer d'arrangements et de mécanismes internationaux pour tous les types de forêts. Dans ce contexte, l'initiative cherche à encourager des forums neutres, transparents, participatifs et représentatifs, pour faciliter une discussion technique sur ces arrangements et instruments.

2. L'initiative Costa Rica-Canada (ICR-C) comprend trois étapes. La première étape a consisté en une réunion d'experts qui s'est tenue à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999; les discussions ont porté sur la liste de base des éléments et ont abouti à l'élaboration de la méthodologie du processus. La deuxième étape comprend une série de réunions régionales dans lesquelles sont analysés les avantages et éléments possibles de ces instruments ou arrangements internationaux dans la perspective régionale. La troisième étape consistera en une réunion finale au Canada, à la fin de 1999, pour rassembler tant les résultats de la réunion des experts au Costa Rica que l'apport des réunions régionales, et pour élaborer les conclusions et recommandations qui seront présentées à la quatrième séance du FIF au début de l'année 2000.

3. La Réunion régionale Sud-Sud a été organisée par le Secrétariat aux Ressources naturelles et au Développement durable de la Présidence de l'Argentine, dans le cadre de l'Initiative Costa Rica-Canada. Elle s'est tenue au siège du Secrétariat, à Buenos Aires, du 6 au 8 octobre 1999 et a bénéficié de l'appui du gouvernement de la Suisse.

4. La réunion du cône Sud est la première à se tenir sur le continent américain et elle fait partie de la série de réunions qui ont été tenues ou se tiendront en Malaysia, au Zimbabwe, en Espagne, en Turquie, au Cameroun, en Équateur et au Mexique.

5. Parmi les participants invités à la Réunion régionale Sud-Sud figurent des représentants de gouvernements, d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, de groupes sociaux (peuples autochtones, organisations rurales, groupes de femmes, travailleurs, etc.), du secteur privé et d'autres invités spéciaux. La liste des invités et participants est donnée à l'Annexe I.

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

6. Le directeur national du Développement durable, M. Carlos Merenson, représentant la Secrétaire aux Ressources naturelles et au Développement durable, a souhaité la bienvenue aux participants à la Réunion, en soulignant l'importance de la problématique forestière pour le monde et en particulier pour la région de l'Amérique latine. Il leur a souhaité une discussion fructueuse et enrichissante sur les différents sujets à l'ordre du jour.

Par la suite, M. Ricardo Ulate, codirecteur du Secrétariat de l'Initiative Costa Rica-Canada, a remercié les participants de leur présence à la réunion et a exprimé sa reconnaissance, au nom des deux pays de l'Initiative, au gouvernement argentin pour son entière disposition à favoriser un dialogue ouvert dans le respect des principes et du mandat de l'Initiative. Par ailleurs, il a mentionné le rôle d'observateur du Secrétariat et a invité les participants à prendre part activement aux discussions prévues dans le programme de travail; il a souligné la nécessité d'obtenir des résultats spécifiques pour chacune des

étapes, selon la méthodologie établie.

Les allocutions d'inauguration figurent aux **annexes II et III**, respectivement.

7. L'ordre du jour de la Réunion figure à l'**Annexe IV**. Cette réunion s'est déroulée uniquement en séances plénières; il n'a donc pas été nécessaire de créer de groupes de travail. Pour la conduite des délibérations et le relevé de l'information résultant de celles-ci, nous avons obtenu la précieuse collaboration de M. Manuel César Saavedra (facilitateur), de M. Horacio Crosio et de Mme Cristina Resico (rapporteurs). Par ailleurs, un groupe d'appui, provenant du Secrétariat aux Ressources naturelles et au Développement durable, a assuré le bon déroulement de la réunion.

8. Le Secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts a été invité à la réunion; il s'est fait représenter par Jaime Hurtubia qui a présenté aux participants les antécédents, le programme de travail et les perspectives de dialogue en ce qui concerne la catégorie III du programme de travail du Forum.

9. Avant la tenue de la réunion, le gouvernement argentin a identifié, dans chacun des pays participants, un agent de liaison auquel a été remise toute l'information et auquel ont été expliqués les buts et la méthodologie de la réunion; il a été chargé d'organiser des processus d'information et de consultation nationaux avec les différents secteurs intéressés ainsi que de recommander la participation d'experts des divers secteurs. L'information et les autres dispositions en matière de voyage ont été communiquées aux participants éventuels; malgré tout, le nombre de participants a été inférieur au nombre prévu d'invités, ce dont le Comité organisateur n'était nullement responsable.

10. Le Comité organisateur de l'Argentine a tenu diverses réunions locales avec les différents secteurs intéressés, afin de faire connaître le processus de l'Initiative Costa Rica-Canada et de lancer la discussion sur la question. Pendant ces séances, qui ont permis d'identifier les représentants sectoriels à la Réunion régionale (**Annexe V**), il a été pris note des commentaires des participants au sujet de la liste préliminaire des éléments possibles (conformément à la première étape de l'Initiative) (**Annexe VI**).

APPROCHE DE L'INITIATIVE COSTA-RICA-CANADA (ICR-C)

11. Pour toutes les réunions régionales, le Comité directeur de l'ICR-C a préparé une approche méthodologique commune appelée « Approche de l'Initiative Costa Rica-Canada » qui servirait de cadre général, afin de faciliter le regroupement des apports des diverses réunions régionales dans un seul rapport final. L'approche de l'ICR-C est donnée à l'**Appendice VII**. Elle comprend les quatre étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier une liste d'éléments sur un arrangement ou un mécanisme international pour tous les types de forêts.
- Étape 2 : Identifier les options d'analyse des éléments.
- Étape 3 : Évaluer les avantages et inconvénients relatifs aux options qui nécessiteraient un instrument juridique contraignant pour faire progresser ces éléments.
- Étape 4 : Évaluer les actions pour parvenir plus facilement à un consensus international sur les questions relatives à la catégorie III du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF).

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER UNE LISTE D'ÉLÉMENTS POSSIBLES

12. Les participants aux séances plénières ont étudié et établi une liste d'éléments possibles pour les arrangements et mécanismes internationaux en suivant l'étape 1 de l'Approche de l'ICR-C. À cet effet, le Comité organisateur a distribué une liste des éléments découlant de la réunion des experts de San José ainsi qu'un bref résumé des contenus éventuels de chacun d'eux. Les participants ont eu l'occasion de faire part de leurs opinions et suggestions au sujet de ces contenus (**Annexe VIII**). Ils ont fait un certain nombre de propositions au sujet de l'élimination, de l'inclusion et de la fusion, en raison de leurs liens étroits, de certains des éléments. Cette description poussée figure dans la liste finale donnée à l'**Annexe IX**.

ÉTAPE 2 : IDENTIFIER DES OPTIONS POUR FAIRE PROGRESSER LES ÉLÉMENTS POSSIBLES

13. L'étape 2 de la méthodologie s'est déroulée en deux temps : les participants ont tout d'abord établi la classification des éléments qu'il faudrait aborder dans un instrument contraignant ou non (**Annexe X - Étape 2-1**); ils ont ensuite identifié, dans le cas des instruments contraignants, les éléments pour lesquels il faudrait créer un nouvel instrument et, par conséquent, ceux qui pourraient être abordés dans un instrument déjà existant. Des arguments et points de vue ont été ajoutés à chacune des étapes et les résultats en sont présentés à l'**Annexe XI - Étape 2-2**.

ÉTAPE 3 : ANALYSE DES AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES INSTRUMENTS JURIDIQUES CONTRAIGNANTS

14. Pendant les discussions relatives à cette étape, seuls ont été considérés les éléments déjà retenus pour être considérés dans un nouvel instrument juridique contraignant et les considérations pertinentes, favorables ou non, ont été apportées. Les participants ont estimé que, même si certains des éléments étaient déjà contenus dans des instruments internationaux en vigueur, ils étaient abordés trop succinctement et il fallait donc en traiter plus en détail dans un nouvel instrument contraignant, portant spécifiquement sur les forêts. On a aussi fait remarquer que quelques questions devraient être étudiées dans une perspective nationale ou régionale mais que cela n'invaliderait pas nécessairement leur examen dans un instrument global; de plus, il faudrait prévoir dans ce cas une marge de flexibilité qui permettrait aux pays d'émettre des politiques et de prendre des décisions selon leurs caractéristiques particulières (**Annexe XII**).

15. L'une des préoccupations majeures des participants tient à la nécessité de disposer de ressources financières et technologiques additionnelles pour s'acquitter des responsabilités d'une gestion intégrée visant à garantir la durabilité des ressources forestières à tous les niveaux.

16. Avant la lecture de l'ébauche du Rapport final, les participants ont eu le temps d'exprimer leurs impressions, leurs opinions, leurs suggestions et leurs recommandations. Il s'en est dégagé une constante qui, même si elle n'était pas le thème central de la réunion, s'est avérée extrêmement enrichissante : les activités, préoccupations et besoins au niveau national et régional pour parvenir à la gestion durable des forêts (GDF). En voici un résumé :

- La GDF doit être l'objectif vers lequel doivent s'orienter tous les pays. Spécifiquement en ce qui a trait au FIF, il faut expliquer précisément le sens de tous les types de forêts.

- La participation des pays au FIF ou dans un autre forum de discussion sur les forêts est importante.
- Demander aux Nations Unies de créer au niveau régional un réseau de GDF.
- Face au besoin de ressources financières, il a été proposé de créer, à un niveau spécialisé, un fonds spécial pour la GDF destiné à des programmes forestiers (par ex., la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, etc.).
- Il est nécessaire d'accorder une attention spéciale au transfert de technologie, étant donné qu'il faut, de toute évidence, l'améliorer et que cela implique des coûts supérieurs à ceux que certains pays peuvent assumer. La coopération internationale a une importance primordiale dans ces circonstances.
- Les aspects relatifs au commerce et à l'environnement préoccupent grandement les pays, surtout ceux qui sont nets exportateurs de bois.
- Des règles claires pour la certification forestière, compte tenu des particularités régionales, qui prévoient des mécanismes de protection pour éviter l'instauration de barrières paratarifaires dans le commerce international qui deviennent un obstacle au commerce.
- Des questions demeurent quant aux personnes qui délivrent les certifications et quant au rôle que joue le gouvernement, étant donné qu'il ne semble pas correct que les entreprises de certification ne soient pas assujetties à un contrôle. Par ailleurs, les certifications ne doivent pas contribuer à la création de barrières paratarifaires.
- Les participants ont demandé que soient établies et respectées des règles claires dans le commerce international, dans le cadre des conventions existantes, par exemple la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres qui ne visent pas la GDF.
- Il faudrait intensifier la présence et la participation d'organismes internationaux (FAO, GTZ, notamment) dans les pays en développement, en particulier les pays de la région Sud-Sud. On a mentionné comme exemple que beaucoup de réseaux ont cessé de fonctionner par manque de budget.
- Recommandation : l'opinion publique au niveau national et international devrait être sensibilisée au fait que les subventions dans le secteur forestier sont des investissements lucratifs à moyen et long terme. Elles sont nécessaires parce que le secteur privé n'est pas en mesure de faire face à certains coûts.
- Il faut absolument accroître la collaboration Sud-Sud.
- Les participants ont reconnu l'importance du processus de déboisement des forêts indigènes de la région et l'existence de pressions transfrontalières sur les ressources.
- Ils croient à l'importance de déterminer des positions régionales face à la problématique forestière.
- Articuler un système d'échange entre pays pour le renforcement interne, par exemple au

moyen d'une table ronde périodique Sud-Sud avec l'appui des pays ou d'organismes internationaux.

- Les participants ont demandé aux gouvernements d'adopter des politiques de renforcement du secteur forestier, moyennant une concertation d'actions avec le secteur privé.
- Même s'il est difficile de mener des discussions et de prendre connaissance de la question au niveau national, il faut intensifier ces discussions et approfondir nos connaissances. Il a été recommandé de créer des forums nationaux permanents sur les forêts, à large participation sectorielle, dans les pays où il n'en existe pas déjà.
- Il faudrait encourager une vaste participation de tous les acteurs. La réunion a été importante du fait qu'elle a permis un apport d'information et un approfondissement des connaissances.
- Harmonisation de la législation forestière nationale avec celle qui implique d'autres secteurs.
- Faire progresser les programmes forestiers nationaux.
- Recommandation : que les pays définissent et entreprennent une politique forestière nationale.
- En ce qui concerne les connaissances traditionnelles sur les forêts, le droit des propriétaires sur les ressources biologiques et génétiques est un point important, ce qui justifie l'analyse en détail de cette question.
- Critères et indicateurs : progressivité de la mise en œuvre.

RECONNAISSANCE

17. Dans son allocution de clôture de la réunion, la représentante de l'Initiative Costa-Rica—Canada, Mme Denyse Rousseau, a exprimé sa reconnaissance au gouvernement de l'Argentine pour son hospitalité et son empressement à organiser la réunion. Au nom du Secrétariat aux Ressources naturelles et au Développement durable, Jorge Menendez a remercié les participants d'avoir pris part et contribué activement à la réunion, et le gouvernement de la Suisse de son coparrainage.

ÉTAPE 4 : ÉVALUATION – POINTS DE VUE SUR DES ACTIONS MAJEURES AYANT POUR BUT DE PARVENIR À UN CONSENSUS INTERNATIONAL SUR DES QUESTIONS RELATIVES À LA CATÉGORIE III DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU FIF

Point 1 : La réunion vous a-t-elle permis de perfectionner vos connaissances sur les questions relatives à la catégorie III du programme de travail du FIF?

- Les participants ont répondu positivement en déclarant que diverses nouvelles questions sur la thématique forestière avaient été abordées, ce qui leur a permis de mieux connaître les documents existants au niveau mondial et que l'échange de points de vue et la discussion sur les critères avaient été très profitables.

- Un participant a exprimé une opinion défavorable sans donner de raisons.
- Il a aussi été mentionné qu'il faudrait intensifier la diffusion du dialogue international.

Point 2 : Pensez-vous que l'Approche facilite des discussions ouvertes auxquelles tous participent?

- Un participant s'est exprimé par la négative en considérant que la méthodologie limite la possibilité de discuter ouvertement des questions.
- Le reste des participants se sont exprimés par l'affirmative. L'Approche a permis une grande liberté au niveau de l'expression, de la participation et de la discussion des questions.
- Les participants ont aussi estimé que le mécanisme pourrait être amélioré si les étapes 2 et 3 étaient liées, ce qui permettrait d'enrichir la discussion finale; un participant a jugé que la méthode devrait être plus claire.

Point 3 : Faut-il davantage de documents de fond ou en faut-il de différents pour aider à créer un consensus international sur les questions relatives à la catégorie III du programme de travail du FIF?

- La documentation fournie a été jugée appropriée tant pour la qualité que pour la quantité.
- Les participants ont exprimé le besoin d'élargir le dialogue aux niveaux national et régional.
- Un participant a mentionné la nécessité de disposer de davantage de temps pour étudier en détail la documentation.

List of participants

REP.	CARGO	INSTITUCION	DIRECCION	C.P	CIUDAD	PAIS	T.E	FAX	E-MAIL
Contador Público Nacional Edmundo Ybarra	Presidente de Asociación Productores Forestales del Chaco	Asociación Productores Forestales del Chaco	Güemes (8) N° 345	3700	Roque Saenz Peña	ARGENTINA	(54-0732) 22657	(54-0732) 22656	mperez@brows er-srl.com.ar
Ing. Agr. Luis Eduardo Baez	Secretario Técnico de la Dirección de Protección de los Recursos Naturales de Sgo. del Estero	Dirección de Protección de los Recursos Naturales de Sgo. del Estero	Independencia 475	4200	Santiago del Estero	ARGENTINA	(54-0385)4310534	IDEM	
Ing. Juan M. Kozarik	Docente - Investigador de la Facultad de Cs. Forestales	Facultad de Ciencias Forestales de Misiones	Bertoni 124	9876	Eldorado	ARGENTINA	(54-03751)431766	03751-431766	
Ing. Elvira Petray	Técnica - Dirección de producción Forestal	Secretaría de Agr. Gandería, Pesca y Alimentación	Paseo Colón 982 - Anexo Jardín	1063	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411)-4349-2103	IDEM	epetri@sa.syp. mecon.ar
Sr. Carlos Norverto		Secretaría de Agr. Gandería, Pesca y Alimentación	Paseo Colón 982	1063	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411)-4349-2103		

Sr. Jorge Corcuera	Presidente	Fundación Vida Silvestre Argentina	Defensa 245	1065	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411)-4343-3778 /4331 / 4864		informia@vidasilvestre.org.ar
Sr. Jorge Menendez	Director de Recursos Forestales Nativos	Secretaría de Rec. Nat. y Des. Sustentable	San Martín 459 2º piso Of.229	1004	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411) 4348-8485	(5411) 4348-8486	jmenendez@sernah.gov.ar
Sra. María Fernanda Cañás	Consejero	Dir. Gral. de Asuntos Ambientales Cancillería	Esmeralda 1212	1007	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411) 4819-7414	(5411) 4819-7413	
Sra. Marta Scarone	Técnica Dirección de Recursos Naturales	Dirección de Recursos Naturales	Casa de Gobierno 3º Piso	6300	Santa Rosa	ARGENTINA	(54-2954)433010 int 240		scarone@cpnet.com.ar
Sr. José Antonio Prado D.	Relaciones Internacionales Bosques y Medio Ambiente	Ministerio de Agricultura	Teatinos 40 6º Piso		Santiago de Chile	CHILE	(56-2) 671 2491	(56-2) 637 3618	japrado@minagri.gob.cl
Ing. Agr. Calixto Sagüier G.	Viceministro de Agricultura y Ganadería	Ministerio de Agricultura y Ganadería Subsecretaría de Estado de Recursos Naturales y Medio Ambiente	Mcal. Estigarribia Km. 10		San Lorenzo	PARAGUAY	(595-21) 570 512/574 340	(595-21) 570 512/574 340	sserminia@hiede.r.net.py
Ing. Agr. Oscar Ferreiro	Consultor Ambiental B.I.D.	Dirección de Medio Ambiente Ministerio de Obras Públicas y Comunicaciones	General Santos 371 c/ España		Asunción	PARAGUAY	of.:595-21-226603 Part.: 595-21-586535	of.:595-21-226603 Part.: 595-21-586535	ferreiro@rieder.net.py

Ing. Ftal. César Cardozo Román	Director de la Carrera de Ingeniería Forestal	Facultad de Ciencias Agrarias Universidad Nac. de Asunción	P.O.Box:1618 Campus Universitario	San Lorenzo	PARAGUAY	(595 21) 585 610	(595 21) 585 612	bib.agr@sce.cn c.uno.py
Sr. Francisco Rivas	Diputado Nacional Vice-Presidente	Comisión Nacional de Defensa de los Recursos Naturales Poder Legislativo	Tte. Ruiz 856 e/ Pedro Cardozo y Washington	Asunción	PARAGUAY	(595 21) 226-172/204-277	(595 21) 442 063	codema@conexión.com.py
Sr. Jorge Coronel Britz	Miembro Consejo Asesor Forestal	Ministerio de Agricultura y Ganadería. SSERNMA	Mcal. Estigarribia Km. 10	San Lorenzo	PARAGUAY	(595-21-21=574.340 / 570.519	(595-21) 574.340	jmcoro@pla.net.py
Sr. Rafael Carlstein	Productor Forestal - Industrial	Representante Federación Paraguaya de Madereros (FEPAMA)	P.O.Box:1037	Asunción	PARAGUAY	00595-21-67371 00595-981-421421	00595-21-601530	prewood@conexión.com.py
Sr. Sergio Ivaldi	Miembro del Gabinete de Viceministro de Recursos Naturales y Medio Ambiente	Ministerio de Agricultura y Ganadería	K.M. 8.5 Ruta Nac. Estigarribis	San Lorenzo	PARAGUAY	00595 570519 / 570512	idem	
Sra. Ana María Macedo Sienna	Gerente de Proyectos Especiales	Fundación Moisés Bertoni para la Conservación de la Naturaleza	Procer Carlos Arguello 208 e/Mcal. López y Boggiani C.C.714	Asunción	PARAGUAY	(595-21) 608 740 / 600 855	(595-21) 608 741	amacedo@pla.net.py
Ing. Agr. Atilio Ligrone Greco	Director Gral de Recursos Naturales Renovables	Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca	18 de Julio 1455 6° Piso	Montevideo	URUGUAY	(598-2)401.97.07-408.94.47	(598-2) 401.97.06	aligrone@mgap.gub.uy

Ing. Agr. Daniel San Roman	Director de Departamento de Planeamiento	Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca	18 de Julio 1455 5º Piso	1120 0	Montevideo	URUGUAY	(598-2)408.94.74 / 75 / 76	(598-2) 401.97.06	dsanroman@gap.gub.uy
COMITÉ ORGANIZADOR									
Ing. Cristina Résico	Técnica Dirección de Recursos Forestales Nativos Relatora- Coordinadora	Secretaría de Recursos Naturales y Desarrollo Sustentable	San Martín 459 2 Piso Of.: 243	1004	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411) 4348-8501 / 2	(5411) 4348-8486	crésico@sermah.gov.ar
Ing. Horacio Crosio	Técnico Dirección de Recursos Forestales Nativos - Relator	Secretaría de Recursos Naturales y Desarrollo Sustentable	San Martín 459 2 Piso Of.: 229	1004	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411) 4348-8499	(5411) 4348-8486	
Lic. Inés Kasulin	Técnica Dirección de Recursos Forestales Nativos Secretaria	Secretaría de Recursos Naturales y Desarrollo Sustentable	San Martín 459 2 Piso Of.: 243	1004	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411) 4348-8501 / 2	(5411) 4348-8486	nomaci@sermah.gov.ar
Mcs. Manuel César Saavedra	Facilitador	Universidad Nacional del Noreste	Sargento Cabral 2131	3400	Corrientes	ARGENTINA	(54-03783)427589 / 422006	(54-03783)427131	mcs@agr.unne.edu.ar
Téc. Eduardo Casañas Pitté	Técnico Dirección de Recursos Forestales	Secretaría de Recursos Naturales y Desarrollo	San Martín 459 2 Piso Of.: 229	1004	Buenos Aires	ARGENTINA	(5411) 4348-8487	(5411) 4348-8486	

INICIATIVA

Sra. Denyse Rousseau	Directora Adjunta de las Relaciones Ambientales	Ministerio de los Asuntos Exteriores y Comercio Internacional	125 Promenade Sussex	KIA OG2	Ottawa	CANADA	1-613-996-2919	1-613-995-9525	denyse.rousseau@dfait-maeci.gc.ca
Sr. Ricardo Ulate Chacón	Co-Director Secretariado de la Iniciativa Costa Rica - Canadá. Asesor Despacho Ministerial	Ministerio del Ambiente	Apartado Postal 10104-1000		San José de Costa Rica	COSTA RICA	(506) 257-1417 / 6239	(506) 257-0697	rutate@nsminae.gov.cr

OBSERVADORES

Sr. Francisco J. Musalem	Director de Aprovechamiento Forestal	Dirección General Forestal Secretaría de Medio Ambiente Recursos Naturales y Pesca	Progreso 5, Coyoacán	O41 00	México D.F.	MEXICO	(525) 6.58.66.20	(525) 6.58.56.43	
--------------------------	--------------------------------------	--	----------------------	--------	-------------	--------	------------------	------------------	--

Sra. Laura Lara	Subdirectora Dirección Gral. Forestal	Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca	Progreso 5 Colonia del Carmen Coyoacán	041 00	México D.F.	MEXICO	(525) 658 6324	(525) 554 3599	llara@sena rnap.gob.m x
-----------------	--	---	---	-----------	----------------	--------	-------------------	-------------------	-------------------------------

FORO INTERGUBERNAMENTAL SOBRE BOSQUES

Sr. Jaime Hurtubia	Secretaría del Foro Intergubernamental sobre los Bosques, División de Desarrollo Sostenible (DSD)	Departamento de Asuntos Ecológicos y Sociales (DESA), Naciones Unidas	Two UN Plaza DC2-1254	100 17	New York USA	(212) 963-4219	(212) 963-3463	hurtubia@un.org
--------------------	---	---	-----------------------	--------	--------------	----------------	----------------	-----------------

INVITADOS

Ing. Agr. Daniel Martino	Vicepresidente	Sociedad de Productores Forestales	18 de Julio 1474	1120 0	Montevideo	(5982) 4011441		
Ing. Agr. Alberto Fossati	Director de la Junta Directiva del INIA	Instituto Nacional de Investigación Agropecuaria (INIA)	Andes 1365 Piso 12	1120 0	Montevideo	(5982) 9020550	(5982) 9023633	
Sra. Dora Alvarez		Red de ONG's Uruguay	Rodo 1936	1120 0	Montevideo	(5982) 9007648	(5982) 9085959	
Sra. Alba Fernandez		Red de ONG's Uruguay	Rodo 1936	1120 0	Montevideo	(5982) 9007648	(5982) 9085959	

Ing. Agr. Gonzalo Gonzalez	Decano	Facultad de Agronomía	Garzón 780	1120	Montevideo	URUGUAY	(5982) 3057315	(5982) 3093004	
Ing. Hernán Verscheure	Coordinador Programa Forestal CODEFF	Comité Nacional pro-defensa de la Fauna y Flora (CODEFF)	Avd. Francisco Bilbao 691		Santiago de Chile	CHILE	(56- 2)251.02.6 2 / 87	(56-2) 251.84.33	info@codef f.mic.cl
Ing. Carlos Weber	Director Región Metropolitana	Corporación Forestal Nacional (CONAF)	Eliodoro Yañez 1810		Santiago de Chile	CHILE	(56-2)225- 0064	(56-2)225- 0428	cweber@con af.cl
Sr. José Letamendi	Presidente	Corporación de la Madera				CHILE	(56- 2)6384194	(56- 2)6397485	

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Afrique de l'ouest et du centre
Yaoundé, Cameroun
18 au 22 octobre 1999*

Rapport

0. INTRODUCTION

Du 18 au 22 octobre 1999, s'est tenue à Yaoundé – Cameroun, la réunion régionale des Experts de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, conviée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative COSTA RICA/CANADA prise par ces pays en vue d'aider et d'enrichir les discussions du Forum Intergouvernemental sur les Forêts (FIF).

La réunion de Yaoundé, qui vient après celles tenues dans d'autres régions du monde s'est intéressée comme ses précédentes à la 3^e catégorie du travail du FIF à savoir, celle relative aux questions juridiques et aux instruments globaux de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts.

La présence à Yaoundé de soixante-dix (70) Experts venant de quatorze (14) pays et appartenant aux administrations publiques, à la société civile et au secteur privé intéressé par les problèmes forestiers (voir liste en annexe) obéit à la méthode prescrite par l'Initiative d'engager un large débat, transparent et démocratique sur les éléments techniques pouvant faire partie d'un instrument ou mécanisme juridique international, contraignant ou non.

1. DEROULEMENT ET RESULTATS DES ASSISES

La complexité des mécanismes et procédures du système des Nations Unies, celle relevant du domaine juridique auquel doivent aboutir les discussions des Experts, le souci de conduire une discussion approfondie sur les problèmes forestiers pris dans leur diversité régionale, ont amené le Comité d'Organisation à :

- s'assurer les services de quatre spécialistes en communication de groupe et de quatre rapporteurs qui devraient notamment travailler dans les ateliers avec les experts ;
- mettre préalablement à la disposition des participants une documentation fournie portant sur les conventions et autres instruments juridiques existants ;
- faire précéder les discussions des Experts par la présentation d'exposés délivrés par des spécialistes et personnes ressources.

La cérémonie solennelle d'ouverture présidée par le Ministre de l'Environnement et des Forêts (MINEF) du Cameroun, Son Excellence Sylvestre NAAH ONDOA a été ponctuée par quatre interventions à savoir :

- L'allocation introductive de la réunion de Yaoundé par Monsieur SOLLO Jean Williams, Président du Comité d'Organisation ;
- L'allocation de Madame TIINA VAHANEN du Secrétariat du FIF sur les discussions intergouvernementales en matière de forêt ;
- La communication de Monsieur Jacques CARETTE, Co-président de l'Initiative COSTA RICA/CANADA sur les enjeux de l'Initiative ;
- L'allocation de bienvenue et d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Forêts.

Dans son discours introductif, le Président du Comité d'Organisation a notamment invité les participants à enrichir la liste de 72 éléments déjà sélectionnés et adoptés par la réunion des experts tenue à San José (COSTA RICA) en tenant compte des spécificités régionales, sous-régionales, voire locales.

Mme TIINA VAHANEN a, dans son allocution, indiqué que beaucoup a été fait sur les forêts au niveau international dans le processus du groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum

Intergouvernemental sur les Forêts (FIF). Mais des problèmes subsistent dans les domaines des ressources financières, du transfert de technologie, de la gestion durable des forêts, de l'environnement et du commerce. Le défi consiste à trouver un accord pour des arrangements et mécanismes pour la gestion, la conservation, le développement durable de tous les types de forêts au delà de l'an 2000.

Monsieur CARETTE a précisé quant à lui que les travaux de l'Initiative visent à permettre aux participants de partager leurs expériences, de développer une meilleure appréciation des éléments déjà retenus et de faciliter ainsi la prise des décisions au niveau du forum.

Il a toutefois rappelé que ces assises n'étaient pas le lieu où certains devaient imposer leur point de vue et qu'un consensus n'était pas forcément attendu à ce stade de discussions.

Après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants, le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun a notamment souligné que l'Initiative COSTA RICA/CANADA correspond à une préoccupation majeure des Chefs d'Etat de la sous-région d'Afrique Centrale telle qu'exprimée à l'occasion du sommet qu'ils ont tenu à Yaoundé en mars 1999 à l'initiative du Président Camerounais. Le Cameroun, a dit le Ministre, souhaite que les amendements ci-après soient apportés à la liste de référence des éléments identifiés à San José :

- Instauration d'un régime de compensation en faveur des pays qui contribuent positivement à la conservation des ressources forestières ;
- Instauration d'une taxe payée par les industries polluantes et destinée au développement des ressources forestières.

Après la séance protocolaire d'ouverture de la réunion, cinq exposés ont été présentés aux participants. Il s'agit de :

- *LA NORME INTERNATIONALE, FINALITE, TYPOLOGIE ET PROCESSUS DE PRODUCTION* par M. Laurent ZANG

Cet exposé avait pour objectif de clarifier un certain nombre de concepts de base et des termes utilisés dans les conventions internationales. Les pré-requis qui y ont été présentés permettaient aux experts de mieux mesurer la portée des options envisageables pour un éventuel instrument juridiquement contraignant ou non.

- *INTRODUCTION SUR LES DISCUSSIONS INTER-GOUVERNEMENTALES EN MATIERE DE POLITIQUE FORESTIERE* par Mme VAHANEN

Mme VAHANEN a présenté le contexte général des discussions sur la politique forestière au niveau international. Elle a décrit l'évolution du dialogue au plan international et fait quelques commentaires sur les défis futurs. Dans son analyse, il ressort que les principales préoccupations portent sur :

- Les principes qui guident les discussions sur la politique forestière internationale ;
- L'illustration de quelques domaines prioritaires qui demandent davantage d'attention au niveau global ;
- La préoccupation de savoir comment déterminer les priorités nationales en matière de forêt.

Considérant l'évolution générale des discussions, l'oratrice a qualifié celle-ci de positive notamment, dans les questions relatives à la gestion durable des forêts, comme par exemple les programmes forestiers nationaux et les critères indicateurs des aménagements durables des forêts.

Elle a enfin, présenté les principaux défis à venir qui reposent sur les questions où le consensus mondial n'existe pas encore et quelques réflexions sur les éléments, fonctions et options pour les arrangements et mécanismes internationaux futurs (catégorie III du FIF).

- *LES STRATEGIES D'AMENAGEMENT FORESTIER DU BASSIN DU CONGO* par **M. MAKON WEHIONG Samuel**.

L'exposé de Monsieur MAKON WEHIONG s'est articulé sur les points relatifs à la présentation des forêts et des dangers qui menacent ces forêts, aux conditions de développement des pays de Bassin du Congo, par l'utilisation de leurs ressources forestières.

S'agissant notamment des conditions de développement des pays du Bassin du Congo, on peut retenir que l'orateur préconise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie qui concilie les besoins de développement et les exigences de conservation et la nécessité d'intégrer le secteur forestier au développement rural.

- *PRESENTATION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES ET DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORETS* par **M. TCHANA MESACK**.

Cet exposé a porté essentiellement sur la description et le fonctionnement des deux (2) organismes annoncés à savoir : le Forum Intergouvernemental sur la Forêt (FIF) et la Commission du Développement Durable (CDD). L'orateur a accompagné son intervention de propos relatifs à son expérience vécue.

- *LES NORMES INTERNATIONALES ACTUELLES EN MATIERE DE FORET* par **M. Laurent ZANG**.

Le Professeur ZANG a procédé à un inventaire des principaux instruments juridiques internationaux en matière de forêt. Il a par la suite fait une analyse critique de ces instruments et indiqué les avenues de solutions pour le futur instrument à mettre en place.

Les participants ont enfin suivi la déclaration de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) lu par M. ESSAME Félix, Directeur Technique dans cette institution.

Les textes de ces exposés constituent des annexes du présent rapport.

Les communications ont été suivies par la présentation de la méthodologie de conduite des travaux par M. Augustin Claude TANG ESSOMBA Facilitateur ; ce fut l'occasion de préciser aux participants les résultats attendus à savoir :

- Produire la liste des éléments issue de la réunion régionale de Yaoundé (étape 1) ;
- Passer en revue chaque élément et vérifier si celui-ci a fait l'objet d'un instrument juridique contraignant ou non ou n'a pas fait du tout l'objet d'un instrument juridique international (étape 2) ;
- Déterminer les options possibles (instruments contraignants ou non) et donner le pour et le contre de ces options et la possibilité d'atteindre un consensus lors des négociations à venir (étape 3).

En plus de la liste des éléments soumis par le Secrétariat de l'Initiative, le Comité d'Organisation a mis à la disposition des experts les propositions d'éléments qu'il a reçues du Bénin, du Togo, de la Guinée, du Mali, du Cameroun ainsi que le rapport de la réunion que la CEFDHAC a tenue à Libreville (Gabon).

Il a toutefois été rappelé aux participants qu'ils intervenaient en tant qu'expert et non comme un officiel représentant un gouvernement, une organisation ou une entreprise.

Au terme des débats animés, constructifs et transparents en commission au nombre de quatre (4) et en plénière, les résultats suivants ont été enregistrés :

1.1 ETAPE 1 : LISTE DES ELEMENTS

La liste des éléments retenus par la réunion de Yaoundé comporte huit (8) nouveaux éléments et dix-sept (17) éléments amendés. Tous ces éléments tiennent compte des spécificités régionales.

En effet, les problèmes de lutte contre la pauvreté qui sévit dans les pays de la sous-région, ceux relatifs aux activités pastorales de transhumance transfrontalière, l'existence d'un massif forestier homogène recouvrant plusieurs pays (forêt de Bassin du Congo par exemple) devant faire l'objet d'une gestion harmonisée, la nécessité de l'instauration d'un régime de compensation en faveur des pays forestiers et de la nécessité d'instaurer le principe « pollueur-payeur » ont amené les experts à proposer des nouveaux éléments. L'indispensable besoin de suivi de l'application de l'instrument qui serait mis en place explique la proposition de créer une nouvelle structure.

Cette liste est présentée ci-après :

1.1.1 ELEMENTS DE LA REUNION REGIONALE DE YAOUNDE

1.1.1.1 ELEMENTS NOUVEAUX

1°) - Définition de tous les concepts et notions

- Forêt,
- Gestion durable
- Dégradation de forêts.

2°) - Facteurs et indicateurs de dégradation des forêts

- Identifier les variables mesurables et applicables à tous les pays.

3°) – Lutte contre la pauvreté, compte tenu du fait que les populations riveraines peuvent être appelées à renoncer aux ressources de la forêt.

- Prévoir des mécanismes de reconversion de ces populations dans les activités types secondaires.

4°) - Création des aires protégées, transfrontalières et harmonisation des mécanismes de leur gestion

5°) - Promouvoir la foresterie urbaine et péri-urbaine pour des raisons environnementales, d'esthétique et culturelles.

6°) - Instauration d'un régime de compensation en faveur des pays qui contribuent positivement à la conservation et restauration des ressources naturelles.

7°) - Mise en place d'un organisme pour la supervision de la gestion de tous les types de forêt du monde.

8°) - Instauration d'une taxe de compensation payée par les industries polluantes et destinée au développement des ressources forestières.

1.1.1.2 ELEMENTS AMENDES

Elément 5 :

I) Déboisement / dégradation forestières (causes sous-jacentes incluses) :
Tenir compte de la réduction de la qualité et de la quantité du couvert forestier

II) Replantation / reboisement : Il faut trouver des moyens de récupérer, de réduire ou d'atténuer la perte de couvert forestier

II) Espèces exotiques : Non indigènes comment en tenir compte

III) Processus de désertification : Perte critique de couvert forestier touchant aussi des fonctions hydrologiques, climatiques et stabilisatrices du sol des forêts

IV) Plantations : Rôle de réduction de la pression exercée sur les forêts naturelles et de récupération du couvert forestier ; utilisation d'espèces exotique est indigène

Elément 7 : Catastrophes naturelles et interventions humaines (cyclone, volcan, réfugiés, incendie, insectes, etc...) Etudier l'influence de ces divers facteurs sur les forêts

Elément 10 :

Sylviculture, agriculture et élevage afin de prendre en compte les variables forestières des activités agricoles et pastorales ainsi que les problèmes de transhumance transfrontalière.

Elément 20 : Certification / étiquetage écologique / éco-labelisation

Pressions exercées sur les utilisateurs de produits forestiers en aval et pratique de GFD en amont

Elément 28 : Transfert de technologie et transfert d'ingénierie

Aujourd'hui dans le monde, une bonne part de capacités technologiques et d'ingénierie demeurent non reconnues, sous utilisées et mal partagées. La diffusion de ces innovations technologiques et connaissances est critique. Le transfert a des conditions favorables des techniques écologiques est une partie importante des stratégies visant à permettre aux pays d'exploiter leurs forêts de façon durable.

Elément 32 : Biomasse / énergie renouvelable

Dans de nombreuses régions du monde, les forêts constituent une source d'énergie renouvelable importante. L'exploitation des forêts pour l'obtention de bois de chauffage peut exercer une grosse pression sur les forêts dans certaines régions. La gestion forestière durable, le reboisement et le boisement peuvent répondre aux demandes de bois de chauffage. Il faut promouvoir la recherche, le développement ainsi que les activités de transfert et d'utilisation des technologies et des pratiques pour la mise au point des systèmes écologiques de production d'énergie, **de substitution économiquement supportable**.

Elément 37 : Conversion des forêts primaires

La conversion des forêts primaires en vue de l'utilisation des terres à d'autres fins doit se faire dans le cadre de la planification nationale de l'utilisation des terres avec les soucis prioritaire de maintenir au niveau national tous les types de forêts et leur richesse biologique

Elément 39 : Maintien d'un rang complet de valeurs forestières

Pour une meilleure appréciation des valeurs de ressources forestières, **il faut rendre pratique la notion de valeur économique totale** (usage direct, indirect et option)

Elément 40 : Fonctions globales

Reconnaissance de l'impact global des fonctions remplies par les forêts (**services économiques, écologiques ou environnementaux**) et des fonctions générales devant découler de toute mesure internationale (juridiquement ou non juridiquement contraignante) en vue de promouvoir la conservation, la protection et l'aménagement durable de tous les types de forêts :

- . Obtenir des engagements politiques envers l'aménagement durable des forêts ;
- . Etablir des objectifs conformes aux décisions de la CNUED et au plan d'action du GIF ;
- . Elaborer, guider, promouvoir et formuler des mesures stratégiques concernant les enjeux forestiers ;
- . Etablir les priorités des mesures à prendre et aborder les questions nouvelles ;
- . Coordonner le travail forestier avec les organisations et instruments pertinents ;
- . Appuyer et identifier les besoins de collaboration internationale.

Elément 41 : Précision des statistiques commerciales et forestières

Trouver des moyens de s'assurer de l'exactitude des statistiques commerciales et forestières, internationales à des fins d'élaboration des politiques en s'assurant de l'harmonisation des normes de collecte

Elément 42 : Coordination de l'action internationale en matière des forêts /coopération

Selon l'opinion générale, la façon de traiter des questions des politiques forestières internationales est actuellement fragmentée, ce qui empêche la prise de mesures utiles. On a besoin d'exercer une

gouvernance plus efficace des institutions et des instruments internationaux, d'améliorer les mécanismes de coordination et de surveillance des activités forestières, **l'animation au préalable des mécanismes d'échange au niveau national et régional** ainsi que la participation des groupes d'envergure.

Réforme des institutions responsables de la politique forestière (forum permanent des forêts) : Il est nécessaire de créer des institutions nationales responsables de la gestion forestière et de renforcer celles qui existent. Il est également nécessaire de clarifier les mandats, de définir les capacités, de s'occuper des chevauchements, des lacunes et des secteurs où il faut améliorer des institutions et organisations internationales pertinentes liées aux questions forestières par l'entremise de leurs organismes dirigeants.

Elément 45 : Renforcement des capacités

Les capacités nationales, régionales et internationales doivent être accrues dans toutes les sphères forestières. **Il convient de développer la formation sur la base d'une approche participative de tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources forestières** et de renforcer des capacités nationales, régionales, avec **l'appui des bailleurs de fond**.

Elément 46 : Education et formation

Il faut renforcer l'éducation et la formation dans toute une gamme de disciplines importantes pour l'aménagement durable des forêts, surtout les sciences sociales et biologiques, **l'économie forestière et l'éducation environnementale** situées hors des sphères traditionnelles de l'aménagement forestier. Il faut également établir, perfectionner et conserver un système efficace de vulgarisation et d'éducation du public, pour lui faire connaître et apprécier davantage les forêts, l'aider à mieux gérer. Il faut également **encourager la promotion des centres d'excellence**.

Elément 47 : Accès public à l'information / partage des informations

L'accès à l'information sur les forêts et le partage de celle-ci sont inadéquats. Il faut renforcer et accroître les capacités de partage de l'information sur toutes les questions forestières par la création de système fiable afin qu'elle soit accessible au public grâce à la mise en place **des structures sous-régionales**. La présentation des données sur les forêts est essentielle pour que le public comprenne la situation et prenne les décisions éclairées.

Elément 48 : Mécanismes financiers / investissements forestiers :

Des ressources financières devraient être fournies aux pays en développement pour leur permettre d'aménager leurs forêts de façon durable et pour mettre en œuvre leurs programmes de reboisement notamment dans les pays et les zones à faible couvert forestier. Nous devons trouver de nouvelles façons d'utiliser les mécanismes financiers existants de façon plus efficace ou rechercher de nouveaux modes de financement qui transiteraient par un fonds mondial ou un fonds fiduciaire pour l'aménagement des forêts et la gestion des aires protégées.

Elément 50 : Rapports nationaux

Sur la base des critères reconnus il faut rendre compte des progrès de l'aménagement durable des forêts dans chaque pays et de la mise en œuvre des propositions du GIF par rapport aux lois, politiques et programmes actuels et nouveaux. Il faut constituer et renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines au palier national, pour permettre une surveillance périodique de l'état des forêts et rendre compte de l'efficacité des politiques.

Eléments 52 : Genre

- **Il faudrait améliorer le rôle des femmes dans le secteur forestier, reconnaître davantage leur importance et leur intérêt dans les milieux ruraux des pays en développement. Encourager leur implication dans tous les programmes nationaux et régionaux ayant trait à la conservation et au développement durable. Il faut reconnaître et promouvoir les méthodes traditionnelles et les connaissances des femmes en ce qui a trait à la conservation des ressources forestières et veiller à ce qu'elles aient la possibilité de participer aux avantages économiques et commerciaux découlant de l'utilisation de ses méthodes et connaissances traditionnelles.**
- Veiller à ce qu'elles aient la possibilité d'accéder à la terre pour planter et participer aux avantages économiques.

Elément 53 : Droits des peuples autochtones et des communautés locales

Les politiques forestières nationales, régionales et internationales devraient reconnaître et bien appuyer l'identité, la culture et les droits des peuples autochtones, de leur communauté et d'autres communautés et habitants des forêts. Il est nécessaire de mieux tenir compte des préoccupations des peuples autochtones, notamment celles qui sont liées à l'utilisation des connaissances forestières traditionnelles, à la propriété intellectuelle, aux droits liés à la tenure et au partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des forêts.

N.B. La partie du texte en gras constitue le/les passages amendés dans l'élément initial.

1.2 ETAPES 2 ET 3 : ANALYSE DES ELEMENTS

Afin de permettre une meilleure analyse des éléments, les étapes 2 et 3 ont été traitées en même temps. Les constats faits sont les suivants :

- Cinquante-neuf (59) éléments étudiés sont déjà couverts par des instruments ou mécanismes existants, vingt et un (21) ne le sont pas. Il est à noter que même dans les cas où les instruments existent, le traitement des éléments n'a pas toujours été jugé suffisant.
- Quarante-deux (42) options se dégagent pour un renforcement des instruments existants, vingt-six (26) pour la création d'instruments juridiquement contraignants et vingt-quatre (24) pour la création d'instruments juridiquement non contraignants.

Au regard des options, il se dégage une forte tendance favorable à la création (50 options) et au renforcement (42 options) d'instruments ou mécanismes juridiques internationaux.

Pour ce qui est du potentiel d'atteinte de consensus, la probabilité d'obtenir un consensus élevé est nette.

Les résultats des délibérations sont consignés dans le tableau en annexe 2.

Il y a lieu de signaler, qu'en marge des travaux de la réunion, deux excursions ont été organisées dans les environs de Yaoundé notamment à Mbalmayo et Ottotomo pour permettre aux experts de visiter certaines réalités forestières et industrielles du Cameroun. Enfin, sur proposition des responsables des ONG, le Comité d'Organisation a permis la tenue d'une assemblée générale constitutive d'un réseau international de communication, d'information et d'action pour une gestion durable de tous les types de forêts (RIFOR).

IDENTIFICATION DES OPTIONS, DES POUR ET DES CONTRE / ETAPES II ET III

TABLEAU RECAPITULATIF DES CONCLUSIONS DE LA REUNION REGIONALE DE YAOUNDE

ELEMENTS	COUVERT DANS INSTRUMENT EXISTANT	EST-IL BIEN COUVERT ?	RAISONS/ COMMENTAIRES SI MAL COUVERT	CHOIX DES OPTIONS			PO
				JURIDIQUE CONTRACTANT JC	JURIDIQUE CONTRACTANT I- GNANT NJC	RENFORCER C.R.	
1	N	OUI			X		1
2	O	X	Limité au déboisement dans l'espace et au type de forêt			X	1
3	O	X	Limité au déboisement	X		X	3
4	O	X	Limité à l'Afrique			X	2

6	O	X				X	Exclut la dimension socio-culturelle Partage inégale avantages	X				2 et
7 a	O	X				X	Prise en compte insuffisant de catastrophes provoquées	X				1 et
8	O	X				X	Absence de coordination	X				1
9	N								X			1 et
10 a	O	X				X	Limité dans l'espace	X				3 et
11	N									X		
12	O	X					Manque d'harmonisation	X				1
13	O	X				X						
14	O	X				X	- Limité à certaines zones	X				1 et
15	O	X				X	- Limité dans l'espace - Non prise en compte du	X				1

17	O	X				X	- Ne prend pas en compte les aspects de l'environnement	X				1,2
18	O	X				X	- Ne prend pas en compte tous les produits forestiers	X				2 et
19	O	X				X	Manque de volonté politique et intérêts divergents entre Etats. Toutes les normes techniques ne sont pas bien définies. (lacunes)	X				1,2
20	O			NJC		X	Critères ne sont pas bien définis. Appréciation divergente des critères existants FSC traite seulement de quelques types de forêt				X	1,2,

21	N												1,3 2 pour PV
22	O	X	X	X	Vide juridique. Aucune influence et contrainte sur la politique économique des Etats	X							1,2,
23	O		X	X	Non prise en compte de tous les types de forêts et de produits forestiers. Absence de critères universels objectifs.	X							

24	0		X	X	Prépondérance sur le social. Appréciation différente du standard de santé et de sécurité suite à la disparité des critères				2
25	0		X		La valorisation des produits de tous les types de forêts ne constitue pas encore une préoccupation pour tous les pays. Réticence à changer de technique et de technologie en raison des coûts économiques et sociaux. Carence en ingénierie	X			1, 2
26	0		X		Vide juridique. Textes existants contiennent des insuffisances. Normes et techniques non universellement admises.	X			1, 2, 3

28	O	X		Aspect de transfert d'ingénierie non abordés. Problèmes de brevets	X		X avec des mesures incitatives	NJ 3 No eau No JC 2, 3
29	O	X		Tous les types de pollution et les agents polluants ne sont pas pris en compte	X			2, 3
30	O	X		Tous les types de pollution et les agents polluants ne sont pas pris en compte	X			2, 3
31	O	X		L'état actuel des connaissances ne permet pas d'identifier tous les types de produits et service	X		X en raison du caractère privé des actions à améliorer l'état des	NJ 3

33	O				X					X	X		NJ 1, 2
34	O				X						X		2
35	O				X						X		2, 3
36	O				X						X		2
37	O				X						X		1
38	O				X				X		X		1, 2
39	O				X						X		2, 3

42	O	X	X	X	X	Ne couvre pas l'ensemble des régions	X			X	1,2
43	O	X	X		X	Insuffisance des moyens pour la mise en oeuvre	X				1,2
44	O	X	X	X		Concrétisation difficile nécessité d'une volonté politique	X				1,2
45	O	X	X	X		Requiert l'engagement des états bailleurs	X				1,2
46	O	X	X	X		Planification insuffisante de la formation	X				1,2,
47	O	X	X	X		Insuffisance du réseau d'information	X				1,2,
48	O	X	X		X	Faible effectivité et affectivité	X		X		1,2,
49	O			X		Divergence des stratégies de Bailleurs					
						Manque de coordination entre l'état et les Bailleurs			X		1,2,
50	O	X	X	X			X				2,3
51	O	X	X	X		Absence de l'approche bottom up				X	1,3
52	O	X	X		X	Faible implication des	X				1,2,

56	O	X				X	sectoriel	X	X		1,2
57	N								X		
58	O		X			X	Voir texte	X	X		
59	O		X			X					
60	N								X		
61	O		X			X	Spécifiques à certains types de forêts	X	X		
62	N								X		3
63	N								X		
64	N								X		3
65	N								X		
66	N								X		2
67	O		X			X					
68	N								X		3
69	N								X		2
70	N								X		1,3
71	N								X		1,2,
72											
73											
1 - Nouveau : Définitio	N					X	Absence de définition universelle				3

2 - Nouveau : Facteurs et indicateurs de dégradation des forêts	O		X		X	Limité aux forêts tempérées et boréales				3
3 - Nouveau : Lutte contre la pauvreté	N				X	Engagement politique non effectif. Mauvaise répartition des revenus	X			2,3
4 - Nouveau : Création des aires protégées partiellement couvert							X	X	JC:1	
5 - Nouveau : Forestière urbaine et péri-urbaine	N							X	NJC:1	1,2,
6 - Nouveau : Régime	N							X		1,2,

7 - Nouveau : Organisme de gestion de tous les types de forêt	N										X	1,3
8	N									X		2,3

N.B.:

1 - Eléments : le sigle(a) se rapporte aux éléments amendés

2 - Le pour et le contre :
les codes 1,2,3 se rapportent aux critères en faveur desquelles ses options sont préconisées

3 - Fonctions de base :

Les codes A...K se réfèrent aux fonctions de base de chaque élément.

2. CONCLUSION

Les résultats auxquels les experts ont abouti sont dans leur quintessence, essentiellement dus à l'ensemble des efforts conjugués de tout un chacun. Ces résultats qu'on qualifierait de très fructueux permettraient, du moins nous l'espérons, d'aider le FIF dans son processus de mise en place des mécanismes et arrangements internationaux pour tous les types de forêts. Les résultats des assises de Yaoundé peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° - Une mise à niveau (pré requis) de compréhension des mandats individuels des participants, en même temps qu'une clarification des résultats attendus des débats organisés grâce aux exposés très suivis par les participants et délivrés par des communicateurs de talent ;

2° - La tenue simultanée de plusieurs ateliers ou groupes de réflexion, d'analyse et de recherche, à effectif réduit afin de maximiser le gain attendu de chaque atelier de la réunion tout en facilitant les échanges d'opinions entre participants ;

3° - Le reformulation de dix huit (18) éléments sur les soixante douze (72) constituant la liste répertoriée par les Experts réunis au Costa Rica. Les amendements ainsi apportés aux éléments existants ne sont en aucun cas une remise en cause des éléments concernés ; ils traduisent plutôt le souci de la sous-région de voir toutes ses préoccupations parfaitement intégrées dans lesdits éléments ;

4° - La proposition de huit (08) nouveaux éléments identifiés par la réunion Régionale de Yaoundé. Ces nouveaux éléments ont trait à des préoccupations constantes et spécifiques à notre sous-région, notamment la lutte contre la pauvreté qui permet aux populations riveraines de ne plus être demandeurs et de diminuer ainsi la conquête des surfaces forestières par ces dernières. Les programmes de lutte devraient permettre un transfert de ces populations du secteur primaire vers le secteur tertiaire et réduirait la pression sur la forêt. L'instauration d'un régime de compensation en faveur de nos pays qui contribuent positivement à la conservation et à la restauration des ressources naturelles avec comme autre corollaire l'instauration d'une taxe compensatrice payée par les industries polluantes et destinée au développement des ressources forestières.

3. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LES TRAVAUX DE LA REUNION REGIONALE DE YAOUNDE

3.1-ETAPE 1 : ADOPTION DES ELEMENTS

Après avoir pris connaissance de la liste des éléments reçus du secrétariat de l'Initiative et des définitions non officielles qui se rapportent à ces éléments, la majorité des participants à la réunion régionale de Yaoundé a estimé que :

- a) la dénomination et la description de la majorité (54) des éléments proposés sont complètes et qu'il convenait de les laisser en état ;
- b) la dénomination et ou la description d'un bon nombre d'éléments (18) sont incomplètes et ou ne prennent pas en compte toutes les spécificités régionales. Aussi ont – ils cru devoir amender ces éléments pour les compléter ou faire ressortir ces spécificités dont entre autres celles relatives à :

- *l'impact des réfugiés sur la conservation des forêts (07) ;*
- *les problèmes de transhumance transfrontalières (10) ;*
- *la notion d' « économiquement supportable des énergies de substitution (32) ;*
- *l'exactitude des statistiques forestières à des fins d'élaboration de politiques (41) ;*
- *la recherche des nouveaux modes de financement pour la mise en œuvre des programmes nationaux de reboisement (48) notamment dans les pays à faible couvert végétal ;*
- *la reconnaissance aux niveau régional et international des droits des peuples autochtones et des communautés locales (53) ;*
- *la promotion de l'accès des femmes à la propriété foncière (52).*

- c) La liste des éléments reçue du secrétariat était incomplète et fait omission de certains enjeux forestiers généraux ou régionaux.

A cet effet, ils ont adopté huit (08) éléments nouveaux pour compléter cette liste. L'adoption de ces nouveaux éléments a été faite de façon consensuelle sauf pour celui relatif à la création des aires protégées transfrontalières. En effet, bien que la pertinence de cet élément soit reconnue de la majorité des participants , certains pensent que sa mise en œuvre est impossible et que la seule chose envisageable est l'élaboration des mécanismes de préventions des conflits interfrontaliers, ramenant ainsi cet enjeux à l'élément 69 de la liste initiale.

3.2- ETAPES 2 et 3

L'analyse du tableau récapitulatif des conclusions de la réunion régionale de Yaoundé fait ressortir des divergences de vues au niveau du choix des options pour les éléments 28 et 31.

2.1 Élément 28 : transfert de technologie et d'ingénierie

Bien que les experts constatent de façon consensuelle que cet élément est insuffisamment traité par les instruments juridiques existants, leurs opinions quant au choix des options laisse paraître une grande divergence.

Pour certains, l'option envisageable est un nouvel instrument juridique contraignant avec un potentiel d'atteinte de consensus faible à moyen.

Pour d'autres, il y aurait plutôt lieu d'envisager un nouvel instrument juridique non contraignant, mais plutôt accompagné de mesures incitatives favorisant son application. Cette dernière option aurait selon eux un potentiel d'atteinte de consensus élevé.

2.2 Élément 31 : Produits et services forestiers non ligneux.

Pour certains, l'option envisageable en vu d'un traitement complet de cet élément consisterait en un nouvel instrument juridique non contraignant, en raison de l'impossibilité d'application d'un instrument juridique contraignant en l'état actuel où le niveau de connaissances des tels produits et services est jugé insuffisant et où les actions destinées à améliorer ces connaissances relèvent du secteur privé.

Pour d'autres au contraire, il y aurait lieu d'envisager un nouvel instrument juridique contraignant. Car, estiment ils, la connaissance des produits et services forestiers non ligneux est maîtrisée et seul le manque de moyen pourrait compromettre leur gestion durable.

4. RESUME DE L'EXPLOITATION DES FICHES DE SONDAGE

Au terme de la réunion régionale de Yaoundé sur l'Initiative Costa Rica – Canada, des fiches de sondage ont été remises aux experts participants, en vue d'évaluer la rencontre tel que prévu à l'annexe B de la méthode de l'Initiative.

Sur plus de soixante quinze (75) experts participants à cette rencontre, quarante -une fiches dûment remplies ont été retournées au secrétariat du Comité d'organisation de la réunion de Yaoundé.

L'analyse de ces fiches fait ressortir les opinions ci-après, organisées en quatre points correspondant respectivement aux quatre points du questionnaire de la fiche de sondage.

4.1- Contribution de la réunion à une meilleure compréhension des questions relatives à la catégorie III du programme de travail du FIF.

La presque totalité des experts participant à la réunion régionale de Yaoundé estiment qu'elle leur a permis de mieux comprendre les questions relatives à la catégorie III du programme de travail du FIF.

4.2 - Aptitude de la méthode de l'Initiative à faciliter des discussions ouvertes et participatives

Sur ce point, près des deux tiers de participants pensent que la méthode favorise des discussions ouvertes et participatives. L'autre tiers pense qu'elle ne permet pas des discussions ouvertes. Certains parmi ces derniers trouvent que la méthode est dirigiste et canalise les discussions vers des réponses précises.

3- Suffisance ou non de la documentation pour aider à dégager un consensus international

Près de la moitié des experts estiment la documentation suffisante. Certains parmi ceux-ci déplorent le fait que certains participants n'aient pas pris le temps de prendre effectivement connaissance de la documentation reçue.

Bon nombre de participants trouvent la documentation incomplète notamment en ce qui concerne les instruments juridiques existants. Ils estiment que toute la documentation existante dans ce domaine aurait dû leur être fourni dans son intégralité.

Quelques uns des participants trouvent l'exploitation de la documentation sur les instruments juridiques trop compliquée et estiment qu'il aurait fallu que des juristes professionnels fassent une synthèse préalable pour faciliter le travail des experts.

4.4- Suggestions et commentaires

L'exploitation de ce point fait ressortir les commentaires ci-dessous :

- un participant déplore le fait qu'il n'y ait pas eu de traduction simultanée en espagnol ;
- quelques participants (03) déplorent le manque d'implication des populations à la base du processus de l'Initiative Costa Rica – Canada afin de le rendre plus participatif ;
- Quelques participants (05) souhaitent la création d'un réseau de suivi du processus de l'Initiative après la réunion régionale de Yaoundé ;
- Bon nombre d'experts (06) émettent le vœux que les personnes appelées à participer aux prochaines échéances du processus de l'Initiative soient choisies parmi les participants de Yaoundé par souci de continuité dans le suivi.
- Un participant félicite la très bonne organisation de la réunion de Yaoundé alors qu'un autre estime qu'elle aimerait à être revue, sans indiquer dans quel sens ;
- Quelques participants trouvent le calendrier de la réunion très contraignant et n'autorisant pas de tourisme. Ceci étant aggravé par la distance entre l'hôtel (lieu de résidence de la réunion) et le centre ville.

Liste des participants

PAYS	NOMS & PRENOMS	QUALITE ET ADRESSE COMPLETE
BENIN BENIN BENIN	DJODJOUWIN L. Laurent AKOUEGNON Eugénie AVONOMADEGBE Benoît	ONG AFROFONB OPERATRICE ECONOMIQUE DIR. FORETS ET RESSOURCES NAT.
BURUNDI BURUNDI BURUNDI	NDABIRORE Salvador NDAWOYO Eugénie KARIKIRUBU Godlieve	DIR. GNRLE AMENAG. TER. ET ENV. MINISTERE ENVIRONNEMENT VICE-PRESIDENT AFEB (ONG)
CAMEROUN CAMEROUN CAMEROUN	BENGONO Hyacinte WANDJA Zacharie MINDJA Jeanne-Marie	DIRECTION DES FORETS PDT ASS. NATIONALE JEUNES FOR. GRAMUE/YAOUNDE (ONG)
GABON GABON GABON	MBOULOU Jean OBAME ONDO BORDIER Nicolas	DGA DES EAUX & FORETS WWF BP 9144 LIBREVILLE ING. AMENAG. SINFOGA
MADAGASCAR MADAGASCAR MADAGASCAR	RAKONTONDRAINIBE J RABOYOVAVY R. Hilari RAVELOMANANTSO Zezé	ING. SG/COTE EST DG EAUX ET FORETS ING. AGRONOME A.R.G.A.P.
MALI MALI MALI	Souleymane CISSE Seydou TRAORE Gaoussou KONATE	CT MIN. ENVIRONNEMENT DIR. BEAGGES-SARL CHARGE DE LA REGL. ET NORMES
TCHAD TCHAD TCHAD	Ahmat AGALA Ahmed DËYEH Christian KOUMA Christine	DIR. FORETS ET PROT. ENV. REPRESENTANT SECTEUR PRIVE C/SCE ALPHABETISATION
GUINEE EQUAT. GUINEE EQUAT.	ZANG OWONO Carlotta ENEME Fortunato	ONG S/C N° 36 0196 MALABO
SENEGAL SENEGAL	DIALLO MALICK CISSE Madeleine	DIR. EAUX ET FORETS UMBRELLA SUPPORT UNIT (USU)
TOGO TOGO TOGO	EDOH KOKOU ATSU DEJIGBA KOMLA OURU DJERI ESSOWE	CHARGE MISSION MEPP/CAS DIR. EXEC. ONG AVOCH BP 23 LOME DIR DES PRODUCT FORESTIERES
NIGER NIGER NIGER	AMADOU HASSAME HAMAN ABDOU SOULEY ABOUBACAR	SG ONG AP/DB - FANSA COORD/PLATE JEUNÉ DIRECTEUR ADJT ENVIRONNEMENT
CANADA	CARETTE Jacques	CO-PRESIDENT ICRC

FIF	VAHANEN Tina	UN SECRETARIAT BIDG NEW YORK
UICN/DJA/CAM.	Diallo MOUSSA	INGENIEUR DES EAUX ET FORETS
UICN/DJA/CAM.	MOUNCHAROU Georges	DIRECTEUR NATIONAL UICN/DJA
JAPON /OIBT	ZE MEKA Emmanuel	PROJECT MANAGER
GABON/OAB	ESSAME Félix	DIRECTEUR TECHNIQUE OAB
Projet CEFDHAC	MAKON WEHIONG	COORDONNATEUR P.APPUI CEFDHAC
CAMEROUN	SOLLO Jean William's	DG ONADEF PDT COMITE D'ORGANIS.
CAMEROUN	KEMADJIO Dominique	ACAFIA
CAMEROUN	KALATE Manfred	ONG PROJET CIDOM
CAMEROUN	ASSENE NKO	SYNDICAT DES FORESTIERS
CAMEROUN	FIMBA Ernest	DIRECTION DES FORETS/MINEF
CAMEROUN	MARGUERITE TCHIENDJI	ACAFIA B.P. 3368 YAOUNDE
CAMEROUN	MVOGO Athanase	DIRECTEUR BEDEA (ONG)
CAMEROUN	NGUIMBOUG Mathieu Eric	ASSOCIATION JEUNES FORESTIERS
CAMEROUN	ZEH - NLO Martin	SDA/PNUD
CAMEROUN	NHOGA	UICN
CAMEROUN	EBAMANE NKOUMBA S.	DIRECTEUR ENEF (Rapporteur Général)
ANGLETERRE	GARTLAN S.	WWF B.P. 6776 YAOUNDE
CAMEROUN	TCHOULACK Albertine	ONG CAFER B.P. 13 688 YAOUNDE
CAMEROUN	OKOTIKO Catherine	SE/TCGBC/YAOUNDE
PAYS-BAS	Pieter SCHIMISD	PTC TROPENBOS B.P. 219 KRIBI
CAMEROUN	MVE EBANG Rostand	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAMEROUN	SOFACK Simon	CAWE UGICAEM EMAM ORG.
CAMEROUN	MOUTAPAM OUM	CDFESA/ONG TEL. 22.45.75
CAMEROUN	BEKOUA RICHARD	RESPONSABLE ONG
CAMEROUN	SOLLO DENISE	OBSERVATEUR

CAMEROUN	LEFANG PAUL	INGENIEUR/ONADEF
CAMEROUN	NGANJE MARTIN	MINEF
CAMEROUN	MVE EBANG ROSTAND	REPRESENTANT CHAGRI
CAMEROUN	Ghangno Ibrahim	JOURNALISTE
CANADA	CUSSON YVAN	CONSEILLER DF/PGDFC
CAMEROUN	FAM ELOM RUBEN	JURISTE/CABINET JUREX
CAMEROUN	NJIB NTEP DIEUDONNE	DPA - ONADEF
CAMEROUN	PONTY MICHEL DEGUY	CHEF D'ENTREPRISE
CAMEROUN	SIMO HUBERT	DEA ONADEF
CAMEROUN	FOCHIVE EMMANUEL	SG GROUPEMENT FILIERE BOIS/CAM.
RCA	YAMINDOU JEAN	COORDONNATEUR WWF/BANGUI
RCA	DIMANCHE LUC	DIRECTEUR DES FORETS/BANGUI
RCA	NANA DANIEL	GIC AMECUM CAM
CAMEROUN	FOKOUNANG Ousmanou	B.P 2076 YAOUNDE (ONG) Tél 23.94.46
CAMEROUN	MOUE ELIZABETH S.	MADEF TEL 22.86.98 B.P 6768 YAOUNDE
CAMEROUN	Dr NJAMBE MOÏSE A.	SOS DIALOGUE B.P 6851 YAOUNDE
GABON	MADINGOU ANDRE J.	M.E & FORETS BP 9293 LIBREVILLE
GABON	BOUSSENGUE Athanase	DG EAUX & FORETS BP 2275 LBVILLE
SENEGAL	NDIONE PAPE DETHIE	ANIMATEUR NATIONAL FTFP
CAMEROUN	KEDE OTODO	DIRECTEUR DES ETUDES/ONADEF
CAMEROUN	BATOUM THEMOTIO	DIRECTEUR PROJETS CO-FINANCES
CAMEROUN	FONKOUA CLAUDE	CHARGE D'ETUDES/ONADEF
CAMEROUN	MENANG EVOUNA E. Serge	ATTACHE DE DIRECTION/ONADEF
CAMEROUN	ZOURMBA JUOULLIER	CHEF D'AGENCE GAROUA/ONADEF
CAMEROUN	Mme ONANA MARIE H.	COORDONNATEUR ADJT PROJ. SIKOP

CAMEROUN	Mme YANA SUZANNE	CHEF DE SERVICE COURRIER/ONADEF
CAMEROUN	Mme MACHIA GRACE	SECRETARIAT DIRECTION GENERALE
CAMEROUN	Mme BODOU ROSE	CHEF SCE ADJT COURRIER/ONADEF
CAMEROUN	Mlle EMBAGNE M. M.	SECRETARIAT DIRECTION GENERALE
CAMEROUN	Mme DJOFANG JUSTINE	DIRECTION ETUDES
CAMEROUN	Mme ATANGANA NICOLE	SECRETAIRE DAF/ONADEF
CAMEROUN	Mlle EKANG ANGELA	DIRECTION PROJETS CO-FINANCES
CAMEROUN	Mme EVA AGNES LYDIE	PROJET SIKOP
CAMEROUN	OWONO EVOUNA	PLANTON/ONADEF
CAMEROUN	YONGBI MARTIN	PLANTON/ONADEF
CAMEROUN	BOT PIERRE	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	PUWAKE MARTIN	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	FONKOUA RUDOLPH	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	OWONO ABESOLO	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	OWONO MESSANGA	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	PANCHA ISSAH	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	EKANI EDWIGE	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	MAPOUT JOSEPH	CHAUFFEUR/ONADEF
CAMEROUN	ELOUNDOU RAPHAEL	CHEF SCE ADJT SMAG/ONADEF
CAMEROUN	ATANGANA DOMINIQUE	SERVICE FINANCIER
CAMEROUN	OWONO GABRIEL	SERVICE DU MATERIEL ET AFF. GLES
CAMEROUN	MBOCK SIMON	SERVICE DU COURRIER
CAMEROUN	NJIKI ZACHARIE	DIRECTION DES ETUDES
CAMEROUN	MANGON SOLANGE	SERVICE DU MATERIEL ET AFF. GLES
CAMEROUN	Mme FOGOUM JACQUEL.	DIRECTION DES ETUDES
CAMEROUN	Mme MESSENDE Jocelyne	DIRECTION DES ETUDES

FRANCE	PRE Michel	SCAC-AMBASSADE DE FRANCE
FRANCE	CHAUDRON Alain	CONEILLER CAB MINEF
CAMEROUN	ANDOSEH Margaret	FACILITATEUR (ISMP)
CAMEROUN	TANG ESSOMBA Augustin	FACILITATEUR (ISMP)
CAMEROUN	ATANGANA ETOA Charles	FACILITATEUR (ISMP)
CAMEROUN	MEH CHU Thomas	FACILITATEUR (ISMP)
CAMEROUN	ASSENG NGUELE	RAPPORTEUR (ISMP)
CAMEROUN	TADJONG Martin Forbal	RAPPORTEUR (ISMP)
CAMEROUN	KOLOKOSSO à BEDIANG	RAPPORTEUR (ISMP)
CAMEROUN	MBOA Omer	RAPPORTEUR (ISMP)
CAMEROUN	TCHANA MESACK	CONFERENCIER
CAMEROUN	ZANG Laurent	CONFERENCIER
CAMEROUN	AMOUGOU ONDOUA Georges	CHEF AGENCE ONADEF – MBALMAYO
CAMEROUN	BENGONO François	CHEF DE CENTRE OTTOTOMO/ONADEF
CAMEROUN	SIEWE Dieudonné	CONFERENCIER ASSISTANT
CAMEROUN	TEJIONA Armand	CT. DE ANJEFTBC
CAMEROUN	Mme NJANZOU Ramatou	CELLULE COMMUNICATION/ MINEF

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Proche Orient, Caucase, Asie Centrale
et Asie du sud
12 au 15 octobre, 1999
Istanbul, Turquie*

Rapport

PRÉFACE

Réunion régionale à l'appui de l'Initiative Costa Rica-Canada organisée par le gouvernement de Turquie et coparrainée par la FAO à Istanbul, en Turquie, du 12 au 15 octobre 1999. La réunion est l'une des huit réunions régionales organisées à l'appui du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) concernant les arrangements et les mécanismes de catégorie III visant à promouvoir la conservation, l'aménagement et le développement durable de tous les types de forêts.

Le but de la réunion est de fournir une foule de renseignements pour permettre aux décideurs de prendre une décision avisée lors de la prochaine réunion du FIF4 et de la Commission des Nations Unies sur le développement durable au début de l'an 2000. Une telle décision sera cruciale pour l'avenir de l'humanité, car elle déterminera l'avenir des forêts.

Soixante-seize participants originaires de 26 pays du Moyen-Orient, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et de la région du Caucase assistent à la réunion. Il s'agit d'experts de divers établissements, comme des associations du secteur forestier, des universités, des ONG et des entreprises du secteur privé, ainsi que des observateurs des secrétariats du FIF et de l'ICRC.

La réunion régionale est inaugurée par le ministre des Forêts de Turquie. Celui-ci dit tout le plaisir qu'il a à accueillir cette réunion et souligne l'importance de ladite réunion pour le débat mondial sur les forêts, qui s'inscrit dans les efforts et les intérêts de la Turquie à l'issue du Sommet de Rio.

Après l'inauguration officielle, cinq conférenciers présentent les processus intergouvernementaux sur les délibérations relatives à la politique forestière, sur l'origine, les buts et la démarche de l'Initiative ICRC pour que les participants aient en mains de meilleures données et connaissances avant que ne débutent les discussions en groupe.

Il y a six séances plénières et deux groupes de travail, notamment des discussions en quatre phases sur la démarche type suivie dans toutes les réunions régionales. Chaque groupe bénéficie d'un animateur, d'une personne-ressource et d'un rapporteur.

Trois groupes sont créés et 75 éléments sont abordés par les groupes au cours des discussions en groupe. Les résultats des délibérations des groupes sont ensuite exposés par le rapporteur du groupe à tous les participants dans le cadre de séances plénières.

Le dernier jour de la réunion régionale, les participants font une excursion organisée par le comité organisateur au cours de laquelle ils peuvent admirer le panorama de la ville d'Istanbul depuis le Bosphore.

INTRODUCTION

1. La communauté internationale discute de tout un éventail d'éléments qui ont trait à l'aménagement, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts. Il n'a pas été facile de parvenir à une entente au sujet des instruments qui permettront le mieux de régler ces éléments. C'est pourquoi le Costa Rica et le Canada ont décidé de forger un partenariat en vue d'amorcer un processus à l'appui du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) pour cerner les éléments possibles et dégager un consensus sur l'utilité qu'il y a à avoir des arrangements et des mécanismes internationaux, par exemple un instrument juridiquement contraignant sur tous les types de forêts.

2. Les parties intéressées ne s'entendent toujours pas sur la façon de promouvoir l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Le Costa Rica et le Canada ont établi un partenariat en vue de lancer un processus d'information et de consultation visant à connaître les points de vue des différents intérêts et secteurs concernés.
3. Dans ce cadre, l'Initiative se veut une tribune neutre, transparente, participative et représentative visant à faciliter l'analyse technique des instruments juridiquement contraignants sur tous les types de forêts et à considérer les éléments possibles de ces instruments.
4. L'Initiative Costa Rica-Canada est un processus qui appuie les arrangements et les mécanismes de catégorie III du programme de travail du FIF afin de promouvoir la conservation, l'aménagement et le développement durable de tous les types de forêts. L'Initiative se déroule en trois temps, le premier étant la réunion d'experts qui a eu lieu à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999.
5. Le deuxième stade prévoit l'organisation de huit réunions régionales dont le lieu et la date ont été décidés à la réunion de San José. À part celle-ci, les autres auront ou ont eu lieu au Cameroun, en Espagne, en Argentine, à Kuala Lumpur, en Malaisie, en Équateur, au Mexique et au Zimbabwe.
6. Le troisième stade sera la réunion finale qui permettra de regrouper les résultats des réunions régionales et qui aura lieu au Canada à la fin de 1999. Les conclusions et les recommandations de la dernière réunion seront présentées à la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts.
7. La réunion régionale qui a eu lieu à Istanbul du 12 au 15 octobre 1999 était organisée par le ministère des Forêts de Turquie et coparrainée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Elle réunissait des experts de diverses régions, dont le Proche-Orient, l'Asie centrale, l'Asie du Sud et le Caucase.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION RÉGIONALE EN TURQUIE

La réunion régionale en Turquie, qui s'inscrit dans l'Initiative Costa Rica-Canada, a eu lieu du 12 au 15 octobre 1999 à Istanbul. Il s'agit de l'une des plus vastes sous l'angle du nombre de pays d'où venaient les experts. Y ont assisté des participants du Proche-Orient, du Caucase, d'Asie centrale et d'Asie du Sud (26 pays au total). Soixante-dix-huit participants représentant des organisations gouvernementales, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises du secteur privé et des administrations locales ont assisté à cette réunion.

Discours d'inauguration et d'accueil

M. Y Yüksel, président la réunion régionale, souhaite la bienvenue aux délégués. Il donne un bref aperçu des processus internationaux sur la question du dialogue concernant la durabilité des forêts depuis le Sommet de Rio jusqu'à l'Initiative CR-C. (Annexe...)

La réunion régionale est inaugurée par le ministre des Forêts, le professeur N. Çaian qui souhaite la plus chaleureuse des bienvenues aux participants et qui se dit ravi d'accueillir une réunion aussi importante dans son pays. Dans ses propos d'ouverture, il déclare que les forêts sont des écosystèmes exceptionnels qui procurent toute une variété d'avantages directs pour le bien-être des générations actuelles et futures. En guise de conclusion, il demande aux participants de traiter des questions suivantes :

- le rôle des forêts dans une optique locale, nationale et mondiale;
- les questions de développement des forêts comme les Principes forestiers, le chapitre 11 d'Action 21, la lutte contre la désertification et la diversité biologique préconisés par la CNUED;
- les problèmes forestiers que l'on cherche à régler par des instruments et des mécanismes internationaux;
- les principales caractéristiques des forêts et de la politique forestière de Turquie;
- la participation active et l'accueil réservé par le gouvernement de Turquie aux divers processus forestiers aux paliers internationaux et régionaux, dont le plus important est le XI^e Congrès forestier mondial qui a eu lieu en 1997.

À cet égard, il forme l'espoir que le rôle de la réunion sera utile pour l'Initiative et pour les prochaines étapes des efforts du FIF. Il dit ensuite tout le plaisir qu'il a à accueillir cette réunion régionale, avec ses nombreux participants et les communications qui y sont données. (Annexe...)

Discours liminaires

Quatre conférenciers traitent de questions complexes, notamment des suivantes :

aperçu des délibérations intergouvernementales sur la politique forestière (J. Maini);
avancement des délibérations intergouvernementales sur la politique forestière (T. Michaelson);
propos d'introduction du Secrétariat CR-C (J. Carette);
aperçu des instruments internationaux et de l'expérience régionale (M. Dogru).

- M. J. Carette, coprésident de l'Initiative Costa Rica-Canada, remercie sincèrement le gouvernement de Turquie d'être l'hôte de la réunion et la FAO d'avoir contribué à cette initiative. Il mentionne également l'importance des huit réunions régionales qui profiteront grandement à l'Initiative. À cet égard, M. Carette souligne les objectifs de l'Initiative Costa Rica-Canada qui appuie le Forum intergouvernemental sur les forêts, et il fait observer que l'Initiative réunira plus de 600 experts forestiers du monde entier qui échangeront leurs points de vue. Il incite les participants à ne pas rater une seule occasion d'exprimer leurs opinions en ajoutant que la compréhension des motifs sous-jacents à l'éventail des points de vue est très importante pour dégager un consensus. Enfin, il remercie les organisateurs de tout ce qu'ils ont fait ainsi que les rapporteurs et les animateurs d'avoir aidé à l'organisation de la réunion régionale. (Annexe...)
- M. J.S. Maini et M. T. Michaelsen, du Secrétariat du FIF, soulignent les délibérations intergouvernementales sur la politique forestière. Ils mettent en contexte les délibérations internationales, décrivent le dialogue intergouvernemental sur les forêts et les progrès enregistrés ainsi que certaines des difficultés qui nous attendent (annexe...).
- M. Maini déclare que le cadre des délibérations internationales est régi par trois principes essentiels, notamment la souveraineté, les droits au développement économique et la responsabilité mondiale des États. Il affirme que l'ampleur de certains problèmes d'ordre forestier a retenu l'attention de la communauté internationale, notamment le déboisement, la dégradation des valeurs de subsistance, le commerce international, l'environnement, la souveraineté, l'évolution des partenariats internationaux, les conventions internationales ainsi que les habitants de la forêt et les peuples autochtones.
- M. Michaelsen expose les progrès des délibérations intergouvernementales entre 1990 et aujourd'hui, en soulignant la polarisation qui s'est faite au Sommet de Rio et décrit le processus du GIEC et du FIF comme processus ouvert, transparent et intégré qui a l'aval des hauts dirigeants politiques et des groupes professionnels, groupes établis respectivement en 1995 et en 1997. Il mentionne également plusieurs secteurs qui méritent toute l'attention de la communauté internationale, notamment les difficultés qui nous attendent et les prochaines étapes.
- M. Doiru donne un aperçu des lois et des instruments internationaux juridiquement contraignants et non contraignants. Il déclare qu'aucune étude importante n'a été réalisée sur la mise en œuvre des conventions internationales existantes et des arrangements et des mécanismes non juridiquement contraignants dans la région du Proche-Orient. Il fournit également certaines données sur les progrès enregistrés dans la région au sujet des instruments internationaux juridiquement contraignants ou non (annexe...).
- Il fait également observer que la majorité des pays du Proche-Orient participent déjà, en les ayant signés ou ratifiés, à la plupart des instruments et des mécanismes juridiquement contraignants et non contraignants existants. Les conventions en vigueur analysées plus haut, à l'exception de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) n'ont pas été conçues expressément pour les forêts et la foresterie, même si elles présentent un intérêt certain et qu'elles imposent diverses obligations aux forêts et à l'aménagement durable des ressources forestières.
- M. Doiru affirme que les instruments internationaux et régionaux traitent des enjeux forestiers dans des contextes bien précis, qu'ils symbolisent la notion de durabilité et qu'ils abordent beaucoup de questions à facettes multiples qui ont un rapport avec les forêts. Les

instruments et les mécanismes non juridiquement contraignants en revanche ont été conçus à des fins bien précises et ils traitent directement des mesures qu'il faut prendre pour renforcer la conservation et l'aménagement durable des ressources forestières à l'échelle mondiale, nationale, régionale et locale. Alors que chacune des conventions existantes porte sur un élément différent de l'aménagement forestier durable, il y a des points en commun entre les buts de certaines conventions.

M. Yüksel d'un autre côté expose l'ordre du jour de la réunion qui a été accepté tel quel. Il présente également aux participants les trois rapporteurs et les animateurs. Tous sont approuvés à l'unanimité.

Présentation de la démarche

M. K. Temur, membre du comité organisateur de la réunion régionale, présente la démarche de l'ICRC aux participants en séance plénière. Il fait observer que la méthode et la procédure à suivre au cours de la réunion sont plus ou moins semblables à la démarche type suivie dans le cadre des sept autres réunions régionales. Il précise que la réunion régionale comporte quatre étapes, que le processus doit se dérouler progressivement de l'étape 1 à l'étape 4, alors que les étapes 1, 2 et 3 sont les principales parties de la réunion et que l'étape 4 consiste en une phase d'évaluation visée par un questionnaire. En outre, M. Temur fait observer que tous les documents connexes fournis par le Secrétariat de l'ICRC en trois langues (anglais, russe et arabe) ont été envoyés à l'avance à près de 40 pays de la région par le secrétariat responsable de la réunion régionale. Les participants sont donc censés avoir une certaine connaissance de la démarche suivie.

ÉTAPE 1 – Présentation de la liste des éléments

La liste des éléments est présentée par M. Düzgün, rapporteur en chef, aux participants à la séance plénière. Il déclare qu'outre les 71 éléments recensés à la première réunion d'experts à San José, au Costa Rica, 12 nouveaux éléments et 6 propositions de combinaisons ont été reçus de la part des pays de la région. Il expose les nouvelles propositions et 4 nouveaux éléments sont approuvés pour être ajoutés à la liste existante. C'est ainsi que le nombre d'éléments dont on traitera à cette réunion régionale est passé à 75.

ÉTAPES 2 et 3

Groupes de travail

Les participants sont subdivisés en trois groupes qui se réunissent en parallèle pour discuter dans le cadre de l'étape 2 de l'identification des options visant à aborder les éléments, et dans celui de l'étape 3, du pour et du contre des options juridiquement contraignantes. Les 75 éléments sont répartis entre les trois groupes. Le groupe 1 se voit attribuer les éléments 1 à 27; le groupe 2, les éléments 28 à 54 et le groupe 3, les éléments 55 à 75. Rien n'est fait pour tenter de classer les éléments en ensembles thématiques. Les discussions en groupe comportent trois séances et deux séances plénières qui permettent aux différents groupes de s'instruire sur les délibérations des autres groupes. En dehors des participants, chaque groupe de travail dispose d'un rapporteur, d'un animateur et d'une personne-ressource.

Issue des réunions de groupe

Les groupes de travail accomplissent leur mission en se conformant à la démarche adoptée. Un certain nombre des constatations qui ressortent des réunions des groupes traduisent l'idée et l'utilité des instruments et des mécanismes internationaux sur les forêts pour les délibérations visant à promouvoir la conservation, l'aménagement et le développement durable de tous les types de forêts en général, ainsi que les possibilités et les contraintes qui s'exercent sur le débat régional sur la foresterie en particulier. On trouvera au chapitre un résumé général des résultats des étapes et des études des groupes de travail.

Séance de clôture

Le rapporteur en chef présente l'avant-projet de compte rendu de la réunion régionale. Les participants approuvent l'avant-projet de compte rendu à l'unanimité. De nombreux participants félicitent le comité organisateur des mesures efficaces qu'il a prises et des

installations qu'il a mis à la disposition des délégués à l'occasion de cette réunion. Certains participants proposent même d'envoyer un message de félicitations et de remerciement par l'entremise du Secrétariat de l'ICRC au ministre des Forêts et au premier ministre de Turquie, et tous approuvent cette suggestion.

Le président de la réunion, M. Y. Yüksel, remercie tous les participants de leur précieuse contribution et de leur présence à la réunion ainsi que les membres du comité organisateur de leurs efforts.

M. Carette, du Secrétariat de l'ICRC, dans ses propos de clôture, se dit satisfait de la réunion régionale et affirme que cette réunion aura des retombées sur l'Initiative. Au nom de M. Ricardo Ulate et de lui-même, il dit toute l'admiration qu'il a pour les participants et en particulier pour le ministère des Forêts et le comité organisateur. Il ajoute qu'il attend les comptes rendus des réunions régionales sous peu et que ceux-ci contribueront aux efforts déployés par la communauté internationale pour offrir de meilleurs services forestiers et autres aux générations actuelles et futures.

Conclusions et recommandations

La réunion régionale de l'ICRC qui a eu lieu à Istanbul entre le 12 et le 15 octobre 1999 a adopté un certain nombre de recommandations. Bon nombre d'entre elles se reflètent dans les annexes 2 et 3 qui ont été soulevées au cours des délibérations des groupes de travail. On trouvera ci-après les conclusions générales des séances plénières et des réunions des groupes :

- au cours des discussions, on a approuvé la proposition d'établir un « **Fonds pour la foresterie mondiale** » (FFM). Celui-ci doit s'inspirer du modèle de FEM (Fonds pour l'environnement mondial) qui se rattache à la Convention sur la biodiversité. Ce Fonds a pour but de fournir un appui politique, stratégique et financier aux pays en développement. Cela doit être une des conditions préalables à l'établissement d'une convention sur les forêts juridiquement contraignante pour protéger les intérêts des pays en développement. On anticipe que la FAO tiendra lieu de conseiller technique de ce Fonds;
- sur les 75 éléments, on a constaté que 19 étaient déjà bien traités dans les instruments et les mécanismes existants, et qu'il convient de les renforcer. De même, on propose de combiner 9 des éléments à d'autres éléments analogues sur le plan du contexte de leur définition;
- les groupes de travail estiment que 8 éléments sont incontestablement nécessaires uniquement pour un nouvel instrument international juridiquement contraignant; 13 participants proposent de nouveaux instruments juridiquement contraignants et non contraignants que l'on pourrait adopter d'une façon ou d'une autre;
- on fait observer que les éléments 21, 23, 43 et 65 doivent être considérés et traités pour chaque pays et qu'il est possible de les aborder dans les instruments existants ou dans de nouveaux instruments contraignants;
- à cause des conditions forestières auxquelles font face les pays de la région, les participants se sont principalement concentrés sur les questions suivantes : mécanismes financiers, coordination internationale, transfert de technologie, déboisement, protection

des forêts, désertification et sécheresse, paramètres socio-économiques, participation, politique sur le développement rural, accès public, foresterie sociale, agroforesterie, etc.;

- au total, 28 éléments ont été évalués pour mieux comprendre le pour et le contre des options juridiquement contraignantes visant à faire avancer chaque élément, et certains participants ont même souligné le lien étroit qui existe entre le pour d'une option et les fonctions élémentaires qu'elle peut remplir;
- pour de nombreux participants, compte tenu de la nature éminemment politique et des préoccupations de souveraineté nationale que soulèvent certains éléments, les éléments juridiquement contraignants nationaux ont la préséance sur les instruments internationaux. À cet égard, les questions de souveraineté nationale, d'économie, de conjoncture sociale et politique des différents pays risquent d'atténuer l'efficacité des instruments internationaux juridiquement contraignants, et il faut donc en tenir compte;
- un certain nombre de participants estiment que les 75 éléments sont un trop grand nombre et que dans le cadre d'un mécanisme de mise en œuvre, il serait plus facile d'avoir certaines catégories d'éléments fondamentales pour identifier le niveau de traitement et les options qui conviennent le mieux.

4. LA DÉMARCHE DE L'INITIATIVE COSTA RICA-CANADA

4.1. La démarche type de l'Initiative Costa Rica-Canada qui figure à l'annexe 1, est appliquée par la région pour faciliter la compatibilité et le regroupement des constatations émanant des réunions régionales. La démarche est présentée par M. Kayiham Temur, expert-forestier, membre du comité organisateur de la réunion régionale.

Application de la démarche à la réunion régionale :

Étape 1 : identification d'une liste des éléments possibles

- Avant la réunion :

- le comité organisateur a adressé aux participants la liste des éléments établie par la réunion des experts de San José, au Costa Rica, accompagnée de sa provenance et des documents de travail;
- on a demandé aux participants d'analyser la liste et d'y ajouter de nouveaux éléments avant de les présenter au comité organisateur;
- quatre pays (le Bangladesh, Malte, le Népal et la Turquie) ont proposé de nouveaux éléments possibles;
- deux pays (le Népal et la Turquie) ont proposé une combinaison de plusieurs éléments (9-11, 13-14, 46-72, 3-11, 21-27-39 et 42-49) figurant sur la liste;
- le comité organisateur de la réunion a préparé une liste révisée des éléments possibles (voir annexe 2) qui reflète les points de vue des participants.

- À la réunion :

- M. M. Düzgün, rapporteur en chef, présente la liste des éléments possibles en séance plénière;

- les éléments reçus de la part des pays sont regroupés en 75 éléments (voir annexe 3).

Étape 2 : identification des options de traitement des éléments

- Les participants sont répartis en trois groupes de travail. Les groupes 1 et 2 délibèrent sur 27 éléments différents et le groupe 3 sur 21 éléments.
- Les discussions des groupes de travail sont animées par des animateurs neutres experts en la matière.
- Pour trouver la meilleure option, les questions critiques suivantes sont posées à propos de chaque élément :
 - l'élément est-il abordé dans les instruments existants?
 - si oui, l'est-il suffisamment?
 - s'il n'est pas abordé, pourquoi? Ajouter des observations;
 - quelle est la meilleure option?
 - (a) renforcement des instruments existants;
 - (b) nouveaux instruments juridiquement contraignants;
 - (c) nouveaux instruments non juridiquement contraignants.
- Pour trouver la meilleure option, on préconise l'utilisation de l'organigramme du Secrétariat de l'ICRC.
- Les résultats des délibérations des groupes sont exposés et analysés plus en profondeur à la séance plénière.

Étape 3 : le pour et le contre des options juridiquement contraignantes recensées à l'étape 2

- Les participants restent dans leur groupe.
- Les questions suivantes sont posées à propos de chaque élément :
 - Efficacité de l'option sur les progrès enregistrés au sol?
 - Impact de l'option sur les intérêts nationaux?
 - Efficacité avec laquelle les options tiennent compte des besoins propres aux pays en développement?
 - Dans quelle mesure l'option assume-t-elle les fonctions élémentaires qui devront caractériser les futures conventions et mécanismes internationaux, comme le suggère la liste extraite du rapport du FIF3. Il s'agit là d'une contribution supplémentaire de la région.

Fonctions de base (rapports du FIF3)

Les fonctions de base, extraites du rapport du FIF3, sont énumérées ci-après :

- (a) obtenir l'engagement politique à l'égard de l'aménagement forestier durable;
- (b) élaborer des objectifs conformes à la décision de la CNUED et à la proposition d'action du GIEF;
- (c) élaborer, orienter, promouvoir et formuler une action stratégique sur les questions d'ordre forestier;
- (d) élaborer et établir des priorités d'action et s'occuper des questions pressantes;
- (e) coordonner les travaux liés à la forêt avec les organisations et les instruments qui conviennent;
- (f) appuyer et cerner des besoins de coopération internationale;

- (g) renforcer la coopération internationale et améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide bilatérale et multilatérale et répondre aux besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition;
- (h) analyser, évaluer et rendre compte des progrès enregistrés au chapitre de l'aménagement forestier durable et de l'état des forêts de la planète;
- (i) assurer la gestion efficace d'un programme forestier commun et détaillé pour que le milieu forestier prenne des mesures;
- (j) offrir une tribune aux parties intéressées pour qu'elles échangent des expériences, discutent de leurs préoccupations et proposent des solutions pour parvenir à l'aménagement forestier durable;
- (k) faciliter la coordination et la comparaison des concepts, de la terminologie et des définitions.

- Quelles sont les chances de parvenir à un consensus si l'élément est traité dans un nouvel instrument juridiquement contraignant? (Il s'agit là d'une contribution supplémentaire qui se dégage de la réunion régionale.)
- Les résultats des délibérations des groupes sont présentés et analysés en profondeur à la séance plénière.

Étape 4 : évaluation

Pour cerner les mesures qui permettront à l'Initiative Costa Rica-Canada de dégager un consensus international sur les questions qui ont trait à la catégorie III du programme de travaux du FIF, on a demandé aux participants de remplir le sondage et de le remettre au Secrétariat de la réunion régionale.

4.2 Présentation de la liste des éléments possibles

À la troisième séance plénière de la réunion régionale, M. Düzgün, rapporteur en chef, a présenté la liste existante des éléments qui contient ceux qui ont été déterminés à la première réunion d'experts au Costa Rica et ceux proposés par les pays participant à la réunion régionale qui doivent être ajoutés à la liste existante. Les 71 éléments répertoriés à la première réunion d'experts de l'Initiative Costa Rica-Canada à San José, au Costa Rica, sont présentés aux participants.

Ce n'est qu'après que les 12 nouveaux éléments proposés par les pays membres sont présentés pour savoir s'il convient de les ajouter à la liste existante. Sur ces 12, 4 seront ajoutés à la liste existante et le nombre d'éléments qui doivent être abordés au cours de cette réunion régionale passe ainsi à 75 (annexe 1).

Voici les nouveaux éléments ajoutés à cette liste :

- foresterie urbaine/plantations de ceinture verte;
- soulagement de la pauvreté par la foresterie à bail et la foresterie sociale/soulagement de la pauvreté dans les communautés tributaires de la forêt;
- impact de l'augmentation de la population sur les forêts;
- gestion de la faune.

C'est à cette séance que six combinaisons d'éléments recommandées par les pays membres à l'avance sont analysées et que les participants suggèrent qu'on en discute dans le cadre des groupes de travail au cours des séances de l'étape 2.

Analyse des résultats des étapes 1, 2 et 3⁽¹⁾

Comme nous l'avons déjà vu, la réunion régionale a réuni 78 participants, parmi lesquels des experts-forestiers, des représentants d'ONG et des experts dans des domaines annexes, originaires de 26 pays du Proche-Orient, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et du Caucase. À cet égard, compte tenu de la répartition des pays qui représentent toute une diversité de conditions forestières, on a pu entendre des points de vue très divers dans les exposés et les séances de remue-méninges auxquelles se sont livrés les groupes de travail.

Grâce à l'homogénéité des groupes de travail en termes d'experts et d'expériences spécialisées, les participants ont pu échanger des idées et acquérir des nouvelles connaissances, non seulement sur le fond de la réunion, mais également sur la foresterie en général dans un climat de discussion chaleureux.

Voici comment on peut résumer l'issue des trois étapes :

ÉTAPE 1

Identification d'une liste d'éléments possibles

- 1.1 L'étape 1 s'est déroulée en séance plénière. Les 71 éléments recensés à la première réunion d'experts de l'Initiative Costa Rica-Canada à San José, au Costa Rica, sont présentés aux participants. Après quoi, les 12 éléments proposés par les pays membres pour être ajoutés à la liste existante font l'objet d'un débat. Sur ce nombre, 4 sont approuvés pour être ajoutés à la liste existante, ce qui fait passer à 75 le nombre d'éléments que l'on abordera lors de cette réunion régionale (annexe 1).
- 1.2 Toujours à cette séance, on analyse six combinaisons d'éléments recommandées par les pays membres à l'avance, et les participants proposent qu'on décide des combinaisons dans le cadre des groupes de travail connexes au cours des séances de l'étape 2.

LES GROUPES DE TRAVAIL

- Les participants sont subdivisés en trois groupes et s'occupent en parallèle des deux étapes restantes, à savoir l'étape 2, Identification des options pour traiter des éléments, et l'étape 3, Le pour et le contre des options juridiquement contraignantes.
- Les 75 éléments sont répartis entre les trois groupes. Le groupe 1 se voit attribuer les éléments 1 à 27; le groupe 2, les éléments 28 à 54 et le groupe 3, les éléments 55 à 75. On ne cherche pas en particulier à classer les éléments en ensembles thématiques.
- Les délibérations des groupes de travail débutent dans la deuxième journée de la réunion régionale et consistent en trois séances et en deux séances plénières au cours desquelles les groupes ont l'occasion de s'instruire sur les discussions des autres groupes.

⁽¹⁾ Résumé et présenté par Mevlut Düzgün, rapporteur en chef à la réunion régionale en Turquie.

- À part les participants, chaque groupe de travail compte un rapporteur, un animateur et une personne-ressource.

ÉTAPE 2

Identification des options pour aborder les éléments

2.1 Le Secrétariat de la réunion régionale a préparé le tableau 2 qui doit servir de formule type énumérant les principaux instruments et mécanismes juridiquement contraignants et non contraignants existants qui traitent des éléments recensés à l'étape 1. Chaque groupe de travail a traité d'un ensemble d'éléments, mentionné plus haut.

2.2 Les animateurs et les personnes-ressources ont appris aux membres des groupes de travail à reconnaître les options relatives aux instruments juridiquement contraignants et (ou) non contraignants pour aborder chaque élément figurant sur la liste. Trois options proposées par l'ICRC ont été suggérées durant les discussions en groupe :

Option 1 : Les instruments existants doivent être renforcés;

Option 2 : Un nouvel instrument juridiquement contraignant est nécessaire;

Option 3 : De nouveaux instruments non juridiquement contraignants sont nécessaires.

2.3 Après deux séances du groupe de travail dans le cadre de l'étape 2, 75 éléments ont été analysés sous l'angle du niveau de traitement qui leur est réservé dans les instruments internationaux et régionaux connexes, et l'on en a dégagé les conclusions suivantes :

(i) les participants sont d'avis que 19 éléments sont déjà suffisamment abordés par les instruments et les mécanismes existants et qu'il faut les renforcer. Les numéros de ces éléments sont (tableau 1) : 5d, 8, 13, 15, 16, 27, 37, 41, 43, 44, 46, 47, 52, 53, 54, 61, 69, 71, 74;

(ii) on a ensuite suggéré de combiner neuf éléments avec d'autres qui leur ressemblent sur le plan des définitions; ces éléments sont :

numéros 3 et 11 : Inventaires d'évaluation des forêts combiné avec Étendue de la couverture forestière nationale,

numéros 18 et 19 : Commerce avec Accès aux marchés,

numéros 46 et 71 : Formation et éducation avec Recherche,

numéros 57, 63 et 64 : Politique rurale et affectation des terres avec Maintien de la politique forestière et Planification intégrée de l'affectation des terres;

(iii) les groupes de travail estiment que huit éléments sont vraiment nécessaires pour un nouvel instrument international juridiquement contraignant. Il s'agit des éléments 28, 29, 31, 35, 40, 48, 49, 51 du tableau 1;

(iv) à propos de 13 éléments (les numéros 1, 3, 7, 9, 10, 17, 21, 23, 26, 63, 65, 69 et 70), les participants ont proposé de nouveaux instruments à la fois juridiquement contraignants et non contraignants d'une façon ou d'une autre;

- (v) pour les éléments 1, 3 et 23, les participants n'ont pas pris de décision claire parmi les options sur la nécessité de les aborder dans le cadre d'instruments juridiquement contraignants, non contraignants ou existants;
- (vi) à propos des éléments 2, 4, 5a, 5b, 12, 13, 18, 19, 20 et 24, les participants ont proposé soit un nouvel instrument non juridiquement contraignant, soit de les traiter dans le cadre des instruments existants. Et, de même, ils ont proposé que les éléments 34, 36, 37, 39, 42, 43 et 45 soient traités à la fois par les instruments existants et un nouvel instrument juridiquement contraignant en cas de besoin;
- (vii) les participants ont fait valoir que les éléments 21, 23, 43 et 65 peuvent être considérés et traités pour chaque pays et qu'ils peuvent être abordés soit dans les instruments existants, soit dans de nouveaux instruments contraignants.

2.4 À cause de la situation forestière à laquelle font face les pays de la région, les participants se sont essentiellement concentrés sur les questions suivantes :

- instruments financiers;
- mécanismes internationaux de coordination;
- transfert de technologie;
- déboisement;
- protection des forêts;
- désertification et sécheresse;
- paramètres socio-économiques de la foresterie comme la participation, la politique sur le développement rural, l'accès du public, la foresterie sociale, l'agroforesterie, etc.

ÉTAPE 3

A- Le pour et le contre des options juridiquement contraignantes

- 3.1 À cette étape, les membres des groupes de travail ont tenté de déterminer les effets négatifs et positifs sur l'élément des options que l'on se propose de traiter dans un nouvel instrument juridiquement contraignant à l'étape 2. À cet égard, on a demandé aux participants de discuter du pour et du contre des éléments relevant de l'option juridiquement contraignante à laquelle on les a affectés (tableau 3).
- 3.2 Au total, on a évalué 28 éléments pour mieux comprendre les avantages et les inconvénients relatifs des options juridiquement contraignantes pour faire avancer chaque élément.
- 3.3 Certains participants ont souligné le rapport étroit qu'il y a entre les avantages de l'option et les fonctions fondamentales qu'elle peut remplir.
- 3.4 À propos de chaque élément, les critères suivants ont été utilisés par les participants pour examiner l'option(les options) choisie(s) et pour évaluer les avantages et les inconvénients relatifs de chaque option :
 - a) efficacité des options pour générer des progrès au sol;
 - b) impact relatif de l'option sur les intérêts nationaux;

- c) efficacité relative des options pour traiter des besoins spéciaux des pays en développement.

3.5 Voici les constatations des groupes de travail à l'étape 3 :

- (i) la majorité des participants estiment que l'impact positif et le pour de l'option proposée ont pratiquement le même sens;
- (ii) certains participants estiment que l'étape 3 est plus ou moins complexe et flexible par rapport aux étapes antérieures;
- (iii) de nombreux participants estiment qu'en raison de la nature éminemment politique et des préoccupations de souveraineté nationale que posent certains éléments, les instruments juridiquement contraignants à l'échelle nationale l'emportent sur les instruments internationaux (p. ex. les numéros 63, 65, 69, 23, 43, etc.). À cet égard, la souveraineté nationale, la situation économique, sociale et politique des pays présentent le risque d'atténuer l'efficacité des instruments internationaux juridiquement contraignants, et il faut donc en tenir compte;
- (iv) un certain nombre de participants estiment qu'au lieu de 75 éléments qui constituent un bien grand nombre, le fait de les regrouper selon certaines catégories fondamentales faciliterait l'identification du niveau de traitement et des options mieux adaptées.

B- Fonctions élémentaires des options juridiquement contraignantes

- 3.6 On a demandé aux participants dans quelle mesure chaque option remplit les fonctions de base qui doivent caractériser les accords et les mécanismes internationaux futurs sur des éléments connexes. Cela a été l'un des résultats additionnels de la réunion régionale. Les fonctions extraites du rapport du FIF3 ont été distribuées aux participants lors des réunions des groupes de travail. Les fonctions pertinentes ont ensuite été marquées par les participants au tableau 3.
- 3.7 De nombreux participants ont estimé que quatre fonctions sur onze seraient remplies par les options proposées à l'étape 2. Il s'agit, par ordre d'importance : a) de garantir un engagement politique envers l'aménagement forestier durable; g) de renforcer la coopération internationale et d'améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide bilatérale et multilatérale visant à répondre aux besoins des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition; b) d'élaborer des objectifs conformes à la décision de la CNUED et à la proposition d'action du GIEF; et f) d'appuyer et de préciser les besoins en matière de coopération internationale.
- 3.8 Le groupe 3 s'est penché tout particulièrement sur les fonctions fondamentales et a analysé quatre éléments (63, 65, 69 et 70) à cet égard. Nous avons jugé que l'intérêt du groupe était utile et précieux, ce qui explique que nous ayons ajouté le rapport ci-aprèsⁱ.

Groupe 3

Le groupe 3 s'est occupé « d'identifier les avantages et les inconvénients » des quatre éléments suivants, à propos desquels on a suggéré de nouveaux instruments juridiquement contraignants à l'étape précédente, l'étape 2¹.

- | | |
|---|--------------------------------|
| 63. Maintien du droit forestier | 69. Conformité aux obligations |
| 65. Application des lois nationales
et bonne gestion des affaires
publiques | 70. Résolution des conflits |

Il faut signaler que, si certains participants ont proposé de nouveaux instruments juridiquement contraignants pour ces éléments, un certain nombre se sont opposés à des instruments juridiquement contraignants et ont proposé au contraire des instruments non contraignants pour ces éléments comme à l'étape 2.

Les conclusions des discussions en groupe, en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux instruments juridiquement contraignants, sont trois suggestions différentes et conflictuelles qui sont présentées ci-après.

Suggestion 1 : (contre un nouvel instrument juridiquement contraignant)

Les quatre éléments sont importants et sont essentiels à l'aménagement forestier durable, mais en raison de leur nature éminemment politique et des préoccupations de souveraineté nationale, il ne faut en aucun cas les aborder dans le cadre d'un instrument juridiquement contraignant. Ces éléments doivent être traités dans le cadre des actions et des mesures nationales. À l'échelle internationale, les instruments non juridiquement contraignants existants sont satisfaisants à ces fins.

Suggestion 2 : (pour un nouvel instrument juridiquement contraignant)

Les instruments non juridiquement contraignants existants sont détaillés et traitent de tous les éléments essentiels de l'aménagement forestier durable, même si leur efficacité est faible étant donné qu'ils n'ont aucun caractère contraignant. En revanche, les instruments non juridiquement contraignants existants présentent des avantages significatifs sur le plan de l'efficacité, même s'ils ne traitent pas de plusieurs éléments essentiels de l'aménagement forestier durable et que ceux dont ils traitent sont éparpillés et ne portent qu'indirectement ou implicitement sur les questions de foresterie durable. Leur mise en œuvre jusqu'ici et leurs réalisations ont également été limitées et sont loin de combler les besoins et les attentes en matière de foresterie durable.

Les instruments juridiquement contraignants existants, qui ont déjà été signés et ratifiés par la majorité des pays, contiennent plusieurs articles à caractère politique (à la manière des quatre éléments mentionnés plus haut) qui ont traité à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles, notamment des forêts.

Il est donc manifeste qu'on a besoin d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur les forêts (comme une convention internationale sur les forêts) traitant de toutes les questions éparpillées implicitement dans les différentes conventions existantes, ainsi que d'autres éléments essentiels à l'aménagement forestier durable qui n'y sont même pas abordés. Les quatre éléments identifiés à l'étape 2 (63, 65, 69 et 70) doivent également être visés par un nouvel instrument juridiquement contraignant de cette nature. Les principales difficultés que pose

un nouvel instrument international juridiquement contraignant sont la conception et la mise en œuvre de mécanismes suffisants et efficaces à propos :

(i) des questions financières; (ii) de l'équité; (iii) de la priorisation; (iv) du transfert de technologie international.

Ces difficultés peuvent néanmoins et doivent être surmontées.

Suggestion 3 : (pour un nouvel instrument juridiquement contraignant, sous réserve que des instruments d'aide/dédommagement suffisants et équitables soient garantis)

Fondamentalement, il est utile et nécessaire d'avoir un instrument international juridiquement contraignant (comme une convention sur les forêts). Un tel instrument doit englober les 71 éléments dont nous avons discuté ici et plusieurs autres éléments importants qui ne figurent pas dans la liste. Une telle convention doit également traiter de différentes questions forestières qui ne sont abordées qu'implicitement ou insuffisamment dans le cadre des différentes conventions internationales en vigueur. Naturellement, les éléments 63, 65, 69 et 70 doivent également être visés par une telle convention. Toutefois, et cela se comprend facilement, deux grandes préoccupations entravent l'acceptation et l'appui d'une convention internationale sur les forêts par les participants assistant à cette réunion, comme on peut le constater ci-dessous.

- a) La souveraineté est une question très délicate qui risque d'être menacée à l'avenir par un tel instrument contraignant, même si les droits de souveraineté sont garantis par écrit dans une telle convention. Cela vaut particulièrement pour les éléments à caractère politique comme les n^{os} 63, 65, 69 et 70.
- b) La formulation et la signature d'une telle convention contraignante sur les forêts imposera des obligations sérieuses et se traduira pour les pays signataires par des coûts économiques, sociaux et culturels importants. L'expérience jusqu'ici nous enseigne en revanche qu'il est très difficile de garantir l'affectation d'une aide financière suffisante par les pays développés, de même que le partage juste et équitable et l'utilisation efficace de ces ressources.

C'est pourquoi une convention internationale sur les forêts ne doit pas être prônée tant que ces deux questions importantes n'auront pas été résolues de manière satisfaisante pour tous les pays.

Certains participants ont jugé qu'en raison du grand nombre d'éléments et de la durée restreinte de la réunion, il ne leur a pas été possible d'étudier et d'apporter une contribution à tous les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Ils ont donc besoin d'études et de consultations nationales supplémentaires sur les résultats de la réunion et les délibérations à leur retour chez eux. Les remarques et les contributions complémentaires de ces travaux de suivi doivent être adressées au secrétariat de la réunion le plus rapidement possible, pour qu'on en tienne compte dans la préparation du rapport final sur la réunion.

¹¹ Groupe 3

Le groupe 3 s'est occupé « d'identifier les avantages et les inconvénients » des quatre éléments suivants, à propos desquels on a suggéré de nouveaux instruments contraignants à l'étape précédente, l'étape 2¹.

- | | |
|---|--------------------------------|
| 63. Maintien du droit forestier | 69. Conformité aux obligations |
| 65. Application des lois nationales et bonne gestion des affaires publiques | 70. Résolution des conflits |

Il faut signaler que, si certains participants ont proposé de nouveaux instruments contraignants pour ces éléments, un certain nombre se sont opposés à des instruments contraignants et ont proposé au contraire des instruments non contraignants pour ces éléments comme à l'étape 2.

Les conclusions des discussions en groupe, en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux instruments contraignants, sont trois suggestions différentes et conflictuelles qui sont présentées ci-après.

Suggestion 1 : (contre un nouvel instrument contraignant)

Les quatre éléments sont importants et sont essentiels à l'aménagement forestier durable, mais en raison de leur nature éminemment politique et des préoccupations de souveraineté nationale, il ne faut en aucun cas les aborder dans le cadre d'un instrument contraignant. Ces éléments doivent être traités dans le cadre des actions et des mesures nationales. À l'échelle internationale, les instruments non contraignants existants sont satisfaisants à ces fins.

Suggestion 2 : (pour un nouvel instrument contraignant)

Les instruments non contraignants existants sont détaillés et traitent de tous les éléments essentiels de l'aménagement forestier durable, même si leur efficacité est faible étant donné qu'ils n'ont aucun caractère contraignant. En revanche, les instruments non contraignants existants présentent des avantages significatifs sur le plan de l'efficacité, même s'ils ne traitent pas de plusieurs éléments essentiels de l'aménagement forestier durable et que ceux dont ils traitent sont éparpillés et ne portent qu'indirectement ou implicitement sur les questions de foresterie durable. Leur mise en œuvre jusqu'ici et leurs réalisations ont également été limitées et sont loin de combler les besoins et les attentes en matière de foresterie durable.

Les instruments contraignants existants, qui ont déjà été signés et ratifiés par la majorité des pays, contiennent plusieurs articles à caractère politique (à la manière des quatre éléments mentionnés plus haut) qui ont trait à la gestion et à l'utilisation des ressources naturelles, notamment des forêts.

Il est donc manifeste qu'on a besoin d'un nouvel instrument international contraignant sur les forêts (comme une convention internationale sur les forêts) traitant de toutes les questions éparpillées implicitement dans les différentes conventions existantes, ainsi que d'autres éléments essentiels à l'aménagement forestier durable qui n'y sont même pas abordés. Les quatre éléments identifiés à l'étape 2 (63, 65, 69 et 70) doivent également être visés par un nouvel instrument contraignant de cette nature. Les principales difficultés que pose un nouvel instrument international contraignant sont la conception et la mise en œuvre de mécanismes suffisants et efficaces à propos :

i) des questions financières; ii) de l'équité; iii) de la priorisation; iv) du transfert de technologie international.

Ces difficultés peuvent néanmoins et doivent être surmontées.

Suggestion 3 : (pour un nouvel instrument contraignant, sous réserve que des instruments d'aide/dédommagement suffisants et équitables soient garantis)

Fondamentalement, il est utile et nécessaire d'avoir un instrument international contraignant (comme une convention sur les forêts). Un tel instrument doit englober les 71 éléments dont nous avons discuté ici et plusieurs autres éléments importants qui ne figurent pas dans la liste. Une telle convention doit également traiter de différentes questions forestières qui ne sont abordées qu'implicitement ou insuffisamment dans le cadre des différentes conventions internationales en vigueur. Naturellement, les éléments 63, 65, 69 et 70 doivent également être visés par une telle convention. Toutefois, et cela se comprend facilement, deux grandes préoccupations entravent l'acceptation et l'appui d'une convention internationale sur les forêts par les participants assistant à cette réunion, comme on peut le constater ci-dessous.

- c) La souveraineté est une question très délicate qui risque d'être menacée à l'avenir par un tel instrument contraignant, même si les droits de souveraineté sont garantis par écrit dans une telle convention. Cela vaut particulièrement pour les éléments à caractère politique comme les n^{os} 63, 65, 69 et 70.
- d) La formulation et la signature d'une telle convention contraignante sur les forêts imposera des obligations sérieuses et se traduira pour les pays signataires par des coûts économiques, sociaux et culturels importants. L'expérience jusqu'ici nous enseigne en revanche qu'il est très difficile de garantir l'affectation d'une aide financière suffisante par les pays développés, de même que le partage juste et équitable et l'utilisation efficace de ces ressources.

C'est pourquoi une convention internationale sur les forêts ne doit pas être prônée tant que ces deux questions importantes n'auront pas été résolues d'une manière satisfaisante pour tous les pays.

Certains participants ont jugé qu'en raison du grand nombre d'éléments et de la durée restreinte de la réunion, il ne leur a pas été possible d'étudier et d'apporter une contribution à tous les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Ils ont donc besoin d'études et de consultations nationales supplémentaires sur les résultats de la réunion et les

délibérations à leur retour chez eux. Les remarques et les contributions complémentaires de ces travaux de suivi doivent être adressées au secrétariat de la réunion le plus rapidement possible, pour qu'on en tienne compte dans la préparation du rapport final sur la réunion.

List of Participants

ARMENIA

Ruben PETROSYAN
Deputy Director
Yerevan, Memikonjauz Moskovien, 35 Armenia
Tel : 3742530372
Fax : 3742151959
E-mail : hayantaz@antar.infocom.amilink.net

AZERBAIJAN

Hüseyn BADALOV
Division Director
Ministry of Forestry
Government House, 532
Bakü/AZERBAIJAN
Tel : 934425
Fax : 99412989402
E-mail :

BANGLADESH

Syed MARGHUB MURSHED
Secretary
Min.of Env.and Forests
Ministry of Environment, Forest, Govt of Bangladesh
Tel : 880-2-861818
Fax : 880-2-860481
E-mail : moef gob@btbtb.net

CYPRUS

Alexandros Christodoulou
Chief Conservator of Forests
Department of Forests Ministry of Agriculture Natural
Resources and Environment
Department of Forests 1414 Nicosia Cyprus
Tel : 3572303833
Fax : 3572780428
E-mail : management@cytanet.com.cy

DJIBOUTI

Warsama OSMAN AHMED
Administrator Ministry of Agriculture
BP: 453 DJI Bouti REP DE DJIBOUTI
Tel : 253351297
Fax : 253355879
E-mail : MAHP@INTNET.DJ.

EGYPT

Dr.Mamdouh RIAD
Undersecretary of State for Afforestation and Environment
Ministry of Agriculture and Land Reclamation
Dokki, Cairo, EGYPT
Tel : 202-33-73790
Fax : 202-33-54-983
E-mail : sea@idsc.gov.eg

Nadia Ishak ABDEL MESEEH
Activity Role Rural
Ministry of Agriculture
Dokki, Cairo, EGYPT
Egupl. Coiro Mfdim el Tahrir-league of
Arab States League of Arab States
Tel : 202-33-13190
Fax : 202-33-54983

GEORGIA

Marika MIKELADZE
Chief Specialist
Ministry of Agriculture
Costava 45 Tbilisi Georgia
Tel : 995 32.990531
Fax : 995 32.334837
E-mail : sps-gio@access.saretge

INDIA

C.P.OBERAI
Inspector General Forests
Forest Ministry INDIA
Env.Forest Ministry CGO COMPLFX, N.DELHI INDIA 1100
Tel : 114361509
Fax : 114363957
E-mail :

IRAN

Bizhan BIGLARBEIGI
Member of High Council on Forest, Range and Soil
Forest and Range Organization Tehran-IRAN
Tel : 98.21.2446505
Fax : 98.21.2446551
E-mail : faro-high-concil@mavara.com.

IRAQ

Dr.Ahmed Shihab SHAKER
 D.G.,State Co.for Hort&Forestry
 Ministry of Agriculture
 State Company of Horticulture and Forestry Ministry of
 Agriculture
 Baghdad-IRAQ
 Tel : 5112984-5113292
 Fax :
 E-mail

JORDAN

Moussa Alwadi AL-Abbadi
 Director
 Ministry of Agriculture Amman, JORDAN
 P.O.Box 2099 Ministry of Agriculture
 Amman, JORDAN: 2099
 Tel : 533 74 72
 Fax : 533 79 29
 E-mail

KAZAKHSTAN

Karibayeva Kuralay
 Head of South Regional Department of NEC SD.
 Ministry of Environment
 Tel : 3272/608/608547
 Fax : 327-507784
 E-mail : Kkaribayeva@itte.kz.

KIRGIZISTAN

Urmat MAMBETALIEV
 Head of Forestry Department
 State Agency on Forestry
 Bishkek 720033 276 Abdymomunov Street,
 Kirgiz Republic-KIRGIZISTAN
 Tel : 996-312-661644
 Fax : 99-6312-213679
 E-mail : goslesag@mail.elcat.kg

Balbak TULEBAEV
 Ass.Minister of Forestry
 Ministry of Forestry
 Abdimomunov Sok. No.276 B SHKEK-KIRGIZISTAN
 Tel : 996 312213679/214703/2147691
 Fax : 996 312213679

MOROCCO

Abdelaziz HAMMOUDI
 Chef du Service
 Eaux et Forêts MAROC
 Minister Charge des Eaux et Forets-RABAT-CHELLAH-MA
 Tel : 212.767 10 58
 Fax : 212.767 10 31

NEPAL

Sriniwas KHANAL
 Ministry of Forestry
 Singha Dursar, Kathmandu, NEPAL
 Tel : 977-01-416364
 Fax : 977-01-224864
 E-mail :

OMAN

Musallam Faraj Ali Hardan
 Forest Department of Oman
 Ministry of Agriculture Salah-OMAN
 Tel : 292813
 Fax : 968-295107
 E-mail :

PAKISTAN

RAFIQ AHMAD RANA
 Inspector General of Forests
 M/O.Environment, Local Govt.& Rural Dev.Gop.
 Inspector General of Forests, Min. of Env.,Local Govt.and Rur
 Development Blue Arca, UBL Bldg ISLAMABAD-PAKISTA
 Tel : 051-9205289
 Fax : 051-9202211
 E-mail : fspoigf@isb.comsats.net.pk.

SAUDI ARABIA

Khalid Bin Nasir AL MUSA
 Head of Forestry Section
 Ministry of Agriculture and Water
 Ministry Of Agriculture and Water Riyadh Saudi Arabia
 Tel : 4016666 Ext 2982
 Fax : 4033702
 E-mail :

MALTA**Eman CALLEJA**

Ministry of Agriculture

Micropropagation Center Annibale Preca Street Lija
MALTA

Tel : 356 435898

Fax : 356 433112

E-mail : emanc@orbit.net.mt.

SYRIA

Director

Min.of Agriculture Forest Dept Syria

Damascus-Ministry of Agriculture Forestry Dep, SYRIA

Tel : 2248904

Fax : 2240826

E-mail :

TUNISIA**Habib ABID**

Head of Forest Management Service

Ministere Agriculture-TUNISIA

30 Rue ALAIN Savary 1002-TUNISIA

Tel : 2161 287 487

Fax : 2161 801 922

E-mail :

Yavuz YUKSEL

Deputy Under Secretary

Orman Bakanligi

Atatürk Bulv.153 Bakanliklar-Ankara/TURKEY

Tel : 312 425 43 89

Fax : 0.312.417 02 37

E-mail :

Dr.Erkan ISPIRLI

Head of Department

Ministry of Forestry

Orman Bakanligi

Atatürk Bulvari No.153

Bakanliklar-Ankara/TURKEY

Tel : 312 417 77 24

Fax : 312 417 91 60

E-mail : obdi-f@tr-net.net.tr

SUDAN**Dr.Abdelazim Mirghani IBRAHIM**

Forests National Corp.

P.O.Box: 258 KHARTOOM-SUDAN

Tel : 249 11 471575

Fax : 249 11 472659

E-mail :

TURKEY**Kenan SAHIN**

Division Director

Ministry of Forestry

Atatürk Bulv.153 Bakanliklar-Ankara/TURKEY

Tel : 312-417 77 24

Fax : 312-417 91 60

E-mail : obdi-f@tr-net.net.tr

M.Sakir ÖZDEMİR

Forest Engineer

Ministry of Forestry

Orman Bakanligi

Atatürk Bulvari No.153

Bakanliklar-Ankara/TURKEY

Tel : 312-417 77 29

Fax : 312-417 91 60

E-mail : mso98@hotmail.com

Ekrem YAZICI

Division Director

Ministry of Forestry

Orman Bakanligi

Atatürk Bulv.153 Bakanliklar-Ankara/TURKEY

Tel : 312-417 77 30

Fax : 312-417 91 60

E-mail : obdi-f@tr-net.net.tr

Suat TÜREYEN

Division Director

Ministry of Forestry

Orman Bakanligi

Atatürk Bulv.153 Bakanliklar-Ankara/TURKEY

Tel : 312-417 77 26

Fax : 312-417 91 60

E-mail : ormanapk@superonline.com

Tamer OTRAKÇIER
Head of Department
General Directorate of Forestry
OGM APK 1.Bina Gazi Tesisleri Gazi-Ankara/TURKEY
Tel : 312-212 80 42
E-mail : apk@ogm.gov.tr

Halit BABALIK
Division Director
OB/AGM
Orman Bakanligi Gazi Tesisleri 11.No.lu Bina
Gazi-Ankara/TURKEY
Tel : 312-212 55 10
Fax : 312-212 55 32
E-mail : agm@tr-net.net.tr

Irfan REIS
Legal Rights Division Director
Ministry of Forestry
Milli Parklar Genel Müdürlü ü
06560 Gazi/Ankara/TURKEY
Tel : 312-221 3 548
Fax : 312-222 51 40
E-mail : Irfanreis@Yahoo.com

Erdal ÖRTEL
Research
Ministry of Forestry
Marmara Ormancilik Arastirma Müdürlüüü
Büyükdere-Istanbul/TURKEY
Tel :
Fax :
E-mail :

Bünyamin KAYA
Division Director
Ministry of Forestry
Orman ve Köy Iliskileri Genel Müdürlüüü
06560 Gazi-Ankara/TURKEY
Tel : 312-212 55 78
Fax : 312-212 55 62

Suna GÜRLER
Ministry of Environment
Landscape architect
Çevre Bakanligi-Çevre Koruma Genel Müdürlüüü
Eskisehir Yolu 8 Km. Balgat/Ankara/TURKEY
Tel : 312.2879963/2406
Fax : 312-2862271
E-mail : Sunagurler@hotmail.com

Djumageldy Amansakhadov
Minister for Forestry
Ministry of Forestry
Kemine 92 TURKMENISTAN
Tel : 392920
Fax : 393920
E-mail : timchik@nature-tm.org.

Meredov PAYZGELDY
Minister for Agriculture
Ministry of Forestry
Kemine 92 TURKMENISTAN
Tel : 392920
Fax : 393920
E-mail : timchik@nature-tm.org.

Fady ASMAR
Instructor/St.Joseph University
Head of Service of Protected Areas-Ministry of Agriculture
Mailing Address: Ministry of Agriculture/Blvd
C.Chamoun/Chyiah/Beirut/LEBANON
Tel : 961 3 25 98 18
Fax : 961 5 455 474
E-mail : fady@xnet.com.lb

Melih BOYDAK
Prof.Dr.
Faculty of Forestry, University of Istanbul
I.Ü.Orman Fakültesi
80895 Bahçeköy-Istanbul/TURKEY
Tel : 212-2262170
Fax : 212-2261113
E-mail : Boydakm@istanbul.edu.tr.

UZBEKISTAN**Mansur Khodja KHODJAEV**

Director of Kokand Forestry
Republic of Uzbekistan State Forest Committee
Kokand s. Adresbob Sokagi 17
UZBEKISTAN

Tel : Kokand 23615-36023
Fax : 36023
E-mail :

Uçkun GERAY

Prof.Dr.
I.Ü.Forest Faculty
I.Ü.Orman Fakültesi 80895

Bahçeköy- stanbul/TURKEY
Tel : 212-2801492
Fax : 212-2261113
E-mail : ugeray@istanbul.edu.tr

YEMEN**Ahmed AL-ATTAS**

Ministry of Agriculture
C/O FAOR P.O.Box 3837 Sana'a YEMEN

Tel : 967.1.250977
Fax : 967.1.257050
E-mail : WWPUFAOYEM@y.net.ye

Abdulmalik AL-ARASHI

Ass.Dept. Minister
Ministry of Agriculture
P.O.Box:2804 Sana'a-REPUBLIC OF
YEMEN

Tel : 282964
Fax : (967-1) 282954
E-mail : Wwpufaoyem@y.net.ye

INDONESIA**Nasreen Ahmad**

Associate Professor, Dept. of Geography and Environment
University of Dhaka Bangladesh
NEG 2A Road No.84 Gulshan 2, Dhaka 1212
BANGLADESH

Tel : 880.2.883918
Fax : 880.2.883918
E-mail : ahmads@bdmail.net

Asso.Prof.Taghi SHAMEKHI

professor of Tehran university
Faculty of Natural Resources
Karaj-IRAN

Tel : 98-261.223044-6
Fax : 98-21.8007988
E-mail : tshamekh@chamran.ut.ac.ir

NGO**Nadra M.Diu KEBBE**

General Secretariat, League of Arab States
Tahrir Square-Cairo-Egypt

Tel : 5750511
Fax : 5740331
E-mail :

Anupam K.Mukerji

Director
Foundation for Forestry and Rural Development
I-1783 C.R.Park NEW-DELHI INDIA

Tel : 91-11.6453254
Fax : 91-11.6489776
E-mail : berin@manila.bol.vsnl.net.i

Dr.Saleh AL-SHARU

Director General
Jordan Environment Assosiation
P.O.Box. 510 699 JORDAN
Tel : 962.6.4.784 760
Fax : 962.6.4784 760

E-mail :

Joseph BORG

Chairman
International Tree F.(Malta)
26 Mdina Road Attard, Bzn 03 MALTA

Tel : 356 436619
Fax : 356 235650
E-mail : joseph.c.borg@magnet.MT.

NGOs

Baban Prasad KAYASTHA

Advisor

People Indigenous (NGO)
B.P.Kagaslha P.O.Box 10650 Kathameni NEPAL
Tel : 977-01-352833
Fax : 977-01-419718
E-mail : manvis@actionaidnepal.org

Gülayım SAHATOVA

Ecolorest Administ.Ass.

Ecoforest (NGO)

102, Kemine Street Ashgabat, 744000TURKMENISTAN
Tel : 9-9312 398586
Fax : 9-9312 395407
E-mail : ecoforest@nature.tm.org.

Mohammad Y. AL-SUNEIDAR

Program Manager

Env.Protection Council

P.O.Box 2845 Sanaa Republic of Yemen
Tel : 967.1.267285
Fax : 967.1.267284
E-mail : Mohmedpmu@y.net.ye

Ahmed MAYAD

Secretary

Society of Environment Supportes

Sanaa P.O.Box 2845 YEMEN

Tel : 611205
Fax : 612889
E-mail :

Sedat KALEM

Forest Prog.Director

Turkish Society for the

Protection of Nature(DHKD)

Dogal Hayati Koruma Dernegi

P.K.599 Ulus-Ankara/TURKEY

Tel : 312-3103303
Fax : 312-3106642
E-mail : sedat.kalem@dhkd.org

Salih SÖNMEZISIK

Forest Engineer, Chamber Turkish Forest Engineers

Sihhiye-Ankara/TURKEY

Tel : 312-2292009
Fax : 312-2298633
E-mail : Ormuh@superonline.com.

Emel ANIL

TEMA

Vakfi

Çayir Çimen Sok.Emlak Kredi Bloklar

A/2 D.10 Levent- stanbul/TURKEY

Tel : 212-2848006

Fax : 212-2811132

E-mail : eanil@superonline.com

Saliha YADIGAR

Forest Engineer

The Research Association

of Rural Env.and Forestry

Orman Bölge Müdürlü ü Bas n Bürosu

Maslak-Istanbul/TURKEY

Tel : 212-2622225

Fax :

E-mail :

ORGANIZATIONS

UN-IFF

Jagmohan MAINI

Coordinator and Head

IFF Secretariat

Devision of Sustainable Development Room DC2-1270

United Nation Two UN Plaza. New York, NY. 10017 USA

Tel : 1-212-963 3160

Fax : 1-212-963 3463

E-mail : maini@un.org

Tage Michaelsen

Special Forestry Adviser

IFF Secretariat

Two Un Plaza DC2-1258 New York, 10017 N.Y.

USA/UNITED NATIONS

Tel : 1-212-963 5294

Fax : 1-212-963 3463

E-mail : michaelsen@un.org.

UN-FAO

Hassan O.ABDEL NOUR

State Minister

FAO

Ministry of Agriculture & Forestry P.O.Box: 285 Khartoum-S

Tel :

Fax :

Osman TAIKIN

Forest Engineer

Turkish Association for the Conservation of Nature

Menekie Sok. 29/4

Kizilay-Ankara/TURKEY

Tel : 312-4251944

Fax : 312-4279552

Adnan Al Fares

Regional Forestry Office

FAO

11 Al Eslah El Zerai st. Dakki- Egypt

P.O.Box: 2223 Cairo

Tel : 2023316000

Fax : 202349591

E-mail : Adnan.Alfares@fao.org.

ORGANIZATIONS**Manuel Paveri**

Chief FONP

FAO

Via Terme di Caracalla 00 100 Rome-

ITALY

Tel : 390657052196

Fax : 390657055514

E-mail : Manuel.paveri@fao.org

Abdul Latif Rao

Head, Balojistan Office

IUCN

Marker Cottage, Zarghoon Road, Quetta PAKISTAN

Tel : 92-81-840450-2/840457

Fax : 92/81/820706/843246

E-mail : rao@iucn.Qta.sdnpk.undp.org

UN-FAO**Maharaj K. MUTHOO**

FAO Representative

FAO-

ANKARA

Atatürk Bulvari No.197 Kavaklidere-

ANKARA

Tel : 312.468 7513

Fax : 312.427 4852

E-mail : FAO-TUR@fao.org

Altug SIPAL

Programme Assistant

FAO-ANKARA

Atatürk Bulvari No.197 Kavaklidere

Tel : 312.468 7513

Fax : 312.427 4852

E-mail : Fao-tur@fao.org

Elif Erkal**FACILITATORS****Muzaffer DOGRU**

Forest Engineer

Sedat Simavi Sok.3.Bas n Sitesi E/9

Çankaya/ANKARA/TURKEY

Tel : 312-428 26 72

Fax : 312-428 26 75

E-mail : Finntyr@superonline.com

Doç.Dr.Ertugrul BiLGiLi

Doç.Dr.

KTÜ

KTÜ Orman Fakültesi

61080 Trabzon/TURKEY

Tel : 462-325 32 23 / 2845

Fax : 462-325 74 99

E-mail : Bilgili@ris 1.ktu.edu.tr

Hasan ÖZER

Division Director

Ministry of Forestry

Orman Bakanligi

Atatürk Bulv.153 Bakanliklar-

Ankara/TURKEY

Tel : 312-4177729

Fax : 312-4179160

E-mail : Hasanözer@yahoo.com

APPROPRIATORS**Mevlüt DÜZGÜN**

Division Director, Ministry of Forestry

Atatürk Bulv.153 Bakanliklar-

Ankara/TURKEY

Tel : 312-4177725

Fax : 312-4179160

Programme Clerk, FAO
Atatürk Bulvarı No.197
Kavaklıdere-Ankara/TURKEY
Tel : 312-4687513
Fax : 312-4274852
E-mail : FAO-TUR@fao.org

Suade ARANÇLI
Expert
Ministry of Forestry
Orman Bakanlığı
Atatürk Bulv.153 Bakanlıklar-
Ankara/TURKEY
Tel : 312-4177724
Fax : 312-4179160

Jacques Carette
Co-Chair
Costa-Rica Initiative
580 Booth Ottawa CANADA
Tel : 6139475100
Fax : 6139479385
E-mail : Jcurette@nrcan.gc.ca

Gürsel KARAGÖZ
Forest Engineer
Ministry of Forestry
Orman Bakanlığı
Atatürk Bulv.153 Bakanlıklar-
Ankara/TURKEY
Tel : 312.4176000/549
Fax : 312-4179160
E-mail : gugoz@hotmail.com.

Ricardo Manuel Ulate Chacon
Co-Manager Cr-C Initiative
Ministry of Environment
APDO. 10104-1000 San Jose Costa Rica
Tel : 506-2571417
Fax : 506-2570697
E-mail : rulate@ns.minae.go.cr.

Coordinator

Kayihan TEMUR
Forest Engineer
Atatürk Bulv.153 Bakanlıklar-
Ankara/TURKEY
Tel : 312-417 77 24
Fax : 312-417 91 60
E-mail : obdi-f@tr-net.net.tr

Officers
Hakki DEMIRTAS
Cooperator Operator
E-mail : obdi-f@tr-net.net.tr

Nazan TERZIOGLU
Cooperator Operator
E-mail : obdi-f@tr-net.net.tr

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Pays de l'Amazonie
Quito, Equateur
20 au 23 octobre 1999*

Rapport

I. INTRODUCTION

Les gouvernements du Costa Rica et du Canada ont parrainé une initiative conjointe pour appuyer les travaux du Forum intergouvernemental sur les forêts, plus précisément la catégorie III « *Arrangements et mécanismes internationaux pour promouvoir la conservation, la gestion et le développement durable de tous les types de forêts* », qui inclut la possibilité de créer un instrument juridiquement contraignant. Le Costa Rica et le Canada ont proposé la tenue de réunions régionales et sous-régionales comme forums représentatifs et transparents pour étudier à fond la question et l'analyser du point de vue technique. Les résultats obtenus à la suite de cette initiative seront présentés à la quatrième et dernière session du Forum intergouvernemental sur les forêts.

L'Équateur s'est engagé à organiser la réunion sous-régionale des pays de l'Amazonie et à en être le siège, contribuant ainsi à l'élaboration d'un processus ouvert et participatif de dialogue. Dans ce sens, il a jugé opportun de tenir des consultations préalables dans chaque pays pour permettre l'échange d'information, discuter sur une vaste échelle et mieux comprendre les programmes de travail du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), les instruments internationaux relatifs aux forêts et leur lien avec les politiques, stratégies et programmes forestiers nationaux.

La responsabilité de la réunion régionale a été confiée au ministère de l'Environnement de l'Équateur (MEE) qui a convoqué les participants à une rencontre, au niveau de la région. Ce ministère a aussi invité la *Fundación Futuro Latinoamericano (FFLA)* [Fondation pour l'avenir de l'Amérique latine], organisme non gouvernemental de portée régionale, à faire partie du Comité organisateur de la réunion.

II. OBJECTIFS

L'objectif général qui a été fixé pour la Réunion régionale consistait à analyser, dans une perspective régionale et compte tenu des besoins de nos pays, les instruments internationaux relatifs aux forêts, à examiner l'opportunité de disposer ou non d'un instrument contraignant, à cerner les questions qui pourraient être incluses dans cet instrument, et à réfléchir sur d'autres possibilités et options.

Il a aussi été jugé important et opportun que chaque pays détermine les questions qui figurent à son propre programme de discussion et en discute à la lumière des dynamiques et processus nationaux, en cherchant peut-être à trouver des points communs pour permettre à la région de participer aux processus internationaux relatifs aux forêts.

C'est dans cet esprit que le MEE et la FFLA ont organisé la réunion régionale et encouragé la tenue des réunions nationales selon le processus décrit ci-dessous.

III. RÉUNIONS NATIONALES PRÉPARATOIRES

L'Initiative Costa Rica-Canada a accepté la proposition de l'Équateur d'organiser des processus nationaux d'information et de dialogue dans chacun des pays avant la réunion régionale. Chaque pays participant pouvait ainsi étendre la participation, constituer sa délégation avec des représentants des divers secteurs et discuter, compte tenu de sa situation, du thème qui faisait l'objet de la convocation.

Pour faciliter ces processus nationaux, il a été décidé de contacter les ministères de l'Environnement ou les organismes nationaux chargés des forêts dans les 8 pays concernés et d'obtenir la collaboration d'organisations non gouvernementales ayant de l'expérience dans ce domaine, et pouvant administrer et lancer l'appel aux consultations. L'information pertinente ainsi que d'autres documents portant sur le thème de la catégorie III ont été envoyés au Secrétariat de l'Initiative et au FIF; de plus, des

renseignements ont été transmis personnellement aux ministres et autres membres des délégations des pays de la région qui étaient présents à Quito, à la *Réunion des ministres des pays de l'Amazone sur le mécanisme de développement propre*.

Les organisations contactées furent les suivantes :

Bolivie : *Fundación Prisma* [Fondation Prisma]

Brésil : Forum d'ONG

Colombie : *Centro Andino para el Desarrollo Sostenible* [Centre andin pour le développement durable]

Venezuela : *Fundación para la Defensa de la Naturaleza (FUDENA)* [Fondation pour la défense de la nature]

Pérou : *Sociedad Peruana de Derecho Ambiental* [Société péruvienne de droit environnemental]

Au Guayana et au Suriname, aucune organisation non gouvernementale locale n'a pu être contactée et les ministères respectifs ou points de contact se sont engagés à organiser des processus ou des réunions préparatoires.

Malheureusement, pour diverses raisons (temps, autres processus internes, etc.) les organisations locales ont eu, en général, peu de moyens pour organiser le processus de consultation qui s'est limité à des réunions d'une journée ou d'une demi-journée entre des représentants des organisations les plus concernées par la question.

Voici donc le résultat de ces préparatifs :

Bolivie : La *Fundación Prisma* a organisé une réunion préparatoire le 15 octobre avec la participation de délégués de plusieurs organisations qui font partie d'un forum de discussion sur les questions relatives aux forêts. Les mémoires de cette réunion sont donnés en annexe.

Colombie : Le *Centro Andino para el Desarrollo Sostenible de Colombia* a aidé à convoquer des représentants de divers secteurs et le ministère de l'Environnement de la Colombie a désigné des représentants en vue de la réunion régionale. Il n'existe pas de mémoires émanant de réunions nationales.

Pérou : La *Sociedad Peruana de Derecho Ambiental* a organisé le 14 octobre une réunion préparatoire à laquelle ont participé 19 délégués de différents secteurs gouvernementaux, d'entreprises, d'organismes non gouvernementaux et d'habitants. Le facilitateur a été Antonio Bernales qui a aussi été co-animateur de la réunion régionale. Des mémoires de la réunion sont donnés en annexe.

Équateur : Les préparatifs se sont déroulés avec la participation de divers secteurs et organisations, selon les modalités suivantes

Diffusion d'information (distribution de documents préparés par l'Initiative et d'autres documents pertinents, visites, présentations).

Analyse thématique (formation et coordination de groupes de travail)

Réunions pour échange et discussion (2 ateliers, l'un au début, l'autre à la fin).

Élaboration d'un rapport de synthèse.

Le rapport des travaux exécutés en Équateur est donné en annexe.

Brésil : Le forum des ONG n'a pu être contacté et n'a pas participé à l'organisation d'un dialogue national. Le ministère des Relations extérieures du Brésil a fait savoir qu'il procéderait à la nomination des

membres de la délégation officielle en vue de la réunion. Il n'existe pas de mémoires des réunions préparatoires tenues par le ministère des Relations extérieures.

Guyana : Il a été très difficile de maintenir la communication avec le point de contact au Guyana. Quelques jours avant la réunion, le ministre de la Pêche, de l'Agriculture et de l'Élevage a fait savoir que son pays ne pouvait malheureusement pas participer à la réunion.

Suriname : Le ministère des Ressources naturelles a déclaré qu'il se chargerait de coordonner une réunion nationale et de constituer la délégation. Il n'existe pas de mémoire de la réunion du Suriname.

Venezuela : La FUDENA et le ministère de l'Environnement du Venezuela ont déployé des efforts pour organiser une consultation interne et constituer la délégation du pays avec des représentants des divers secteurs. Les mémoires n'ont pas été reçus.

IV. RÉUNION RÉGIONALE

1. PARTICIPANTS

Le Comité organisateur a jugé opportun que chaque pays nomme les participants à la réunion régionale et des invitations personnelles ont été envoyées uniquement aux représentants d'organisations régionales et internationales.

Le Comité a demandé que chaque délégation soit composée de représentants du gouvernement, du secteur privé (industrie forestière ou connexe), des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine des forêts, des Autochtones ou habitants et des organisations de femmes; il a aussi suggéré que les délégués soient choisis parmi les personnes qui participeraient aux consultations nationales.

La participation des pays est illustrée dans le tableau suivant :

PAYS	GOUVERNEMENT	INDUSTRIE	ONG	AUTOCHTONES	FEMMES	TOTAL
BOLIVIE	2	-	-	-	-	2
BRESIL	1	-	-	-	-	1
GUYANA	-	-	-	-	-	-
COLOMBIE	1	1	-	-	-	2
ÉQUATEUR	8	1	5	2	1	17
PÉROU	2	1	-	1	-	4
SURINAME	3	1	-	-	1	5
VENEZUELA	2	1	1	1	-	5
TOTAL	19	5	6	4	2	36

Le niveau de connaissances des participants sur le sujet était très hétérogène. Bien que les aspects relatifs aux forêts et à des questions connexes aient été bien traités, il n'en a pas été de même en ce qui concerne les instruments et accords internationaux, le programme de travail du FIF, les résultats du GIF et encore moins pour les instruments plus spécifiques ou ceux relatifs à d'autres domaines connexes, comme le

changement climatique ou la biodiversité et leurs conventions respectives. Quelques participants ont démontré qu'ils connaissaient bien l'état actuel des discussions au FIF tandis que, pour d'autres, cette question leur était totalement étrangère.

2. MÉTHODOLOGIE

L'Initiative a transmis au MEE et à la FFLA, pour la réunion régionale, une proposition de méthodologie (Méthode de l'Initiative Costa Rica – Canada) qui envisageait trois étapes :

- Étape 1. Déterminer une liste des éléments possibles
- Étape 2. Déterminer des options pour aborder les éléments
- Étape 3. Déterminer les pour et les contre

Cette méthodologie a été testée durant certaines des réunions nationales organisées par les pays et il en est ressorti deux faits : premièrement, le traitement des 73 éléments énumérés dans la liste proposée à San José s'est avéré très long, et deuxièmement, cela a abouti intrinsèquement à retenir, comme option à analyser, la discussion de la question des instruments juridiquement contraignants.

Les deux faits étaient incompatibles avec une discussion approfondie sur les questions prioritaires dans les pays de l'Amazonie. Le Comité organisateur a donc jugé approprié de dresser une liste réduite d'éléments qui faciliterait la discussion et permettrait des approches plus complètes vis-à-vis de certaines questions.

Liste des éléments proposés par l'Équateur pour discussion à la réunion régionale des pays de l'Amazonie

DEFINITION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS	<ul style="list-style-type: none"> *Critères et indicateurs pour la gestion durable des forêts (GDF) *Information, statistiques sur les forêts *Recherches sur les forêts et leur aménagement *Activités de surveillance des forêts
PROGRAMMES NATIONAUX EN MATIÈRE DE FORÊTS ET D'UTILISATION DES SOLS	<ul style="list-style-type: none"> *Causes sous-jacentes du déboisement *Reboisement et plantations (impacts positifs et négatifs) *Estimation de la valeur des multiples avantages, biens et services provenant des forêts (eau, sols, biodiversité, carbone, produits ligneux et non ligneux, emploi, valeurs symboliques et culturelles) *Zones protégées *Droits des populations locales et protection des connaissances traditionnelles (y compris des systèmes de propriété intellectuelle et des systèmes sui generis)
COMMERCE INTERNATIONAL DE PRODUITS FORESTIERS	<ul style="list-style-type: none"> *Accès transparent aux marchés internationaux *Certification de produits forestiers *Habitudes de consommation non durables *Internalisation des coûts de la gestion durable des forêts et de la gestion non durable des ressources forestières *Produits et services non ligneux (y compris les

	ressources génétiques) *Commerce illicite
COOPÉRATION INTERNATIONALE	*Coopération financière *Transfert technologique *Coordination de la coopération internationale

Le mécanisme a donc été établi dans un premier temps de la manière suivante :

1. Réviser la liste des 73 éléments préparée à San José.
2. Établir la classification des éléments préparée en Équateur qui contenait 18 éléments regroupés en 4 grands thèmes comme guide de référence pour la classification possible des 73 éléments de la liste de San José sans pour autant s'opposer à l'utilisation de la liste complète, spécialement pour comprendre ce que contenait chaque élément.
3. Laisser les participants se diviser en 3 ou 4 groupes, chacun s'occupant des éléments de chacun des thèmes proposés.
4. Demander aux participants de déterminer les éléments à étudier en priorité, selon le groupe, et entreprendre l'analyse de ces éléments.
5. Analyser les éléments du thème correspondant à chaque groupe, en utilisant à ce stade les étapes de la méthode de l'Initiative, c'est-à-dire en considérant les instruments nationaux et internationaux en vertu desquels ces éléments sont traités dans la région.
6. Si le groupe le juge opportun, analyser tout autre élément parmi les 73 mentionnés dans la liste de San José et suivre la même procédure que pour les éléments antérieurs.

Les groupes ont travaillé sur les thèmes suivants :

Groupe 1 (thèmes 1 et 2) : DÉFINITION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES PROGRAMMES NATIONAUX EN MATIÈRE DE FORÊTS ET D'UTILISATION DES SOLS

Groupe 2 (thème 3) : COMMERCE INTERNATIONAL DE PRODUITS FORESTIERS

Groupe 3 (thème 4) : COOPÉRATION INTERNATIONALE.

3. DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

3.1 Premier jour. Mercredi 20 octobre

3.1.1 Séance inaugurale. Allocution d'ouverture

La ministre de l'Environnement de l'Équateur a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de cette initiative ainsi que l'occasion qui se présentait aux pays de l'Amazone d'analyser dans une perspective multisectorielle un sujet qui suscite de l'intérêt à l'échelle mondiale. Elle a aussi exhorté les participants à un dialogue ouvert et franc qui permette de recueillir le maximum d'opinions et de propositions et de rechercher les positions et points communs entre les pays. Elle a mentionné que le sujet des forêts allait bien au-delà de l'existence ou non d'une convention et des décisions des représentants gouvernementaux, d'où l'importance d'encourager la participation active des divers secteurs en présence. Elle a souligné que ces rencontres et dialogues devaient contribuer à renforcer des alliances dans la région et à alimenter la participation de nos pays dans les forums internationaux.

M. Ricardo Ulate, codirecteur de l'Initiative Costa Rica – Canada, a pris la parole pour décrire le processus qu'a mené l'Initiative dans les diverses régions et il a invité les participants à analyser les différentes options possibles pour traiter de la question des forêts. Il a souligné que la réunion ne prétendait pas obtenir des consensus sur les questions en jeu mais recueillir le plus grand éventail possible d'opinions sur la catégorie III du programme de travail du FIF, dont l'Initiative appuie le processus.

3.1.2 Programme, objectifs et méthodes de travail de la réunion.

Les facilitateurs ont expliqué les objectifs et les méthodes de travail qui seraient utilisés au cours de la réunion afin d'obtenir les meilleurs résultats. Il a été précisé que les méthodes de travail utilisées pour la réunion devraient s'adapter au niveau de progrès qu'on constaterait dans les séances plénières et les groupes à la fin de chaque journée, afin de profiter au maximum du travail des participants.

3.1.3 Premières conférences.

Les conférences avaient pour objet de présenter une vue d'ensemble du processus du dialogue international sur les forêts et d'informer les participants des aspects clés nécessaires à l'examen du thème de la réunion.

Les experts invités ont évoqué :

- L'historique du Forum intergouvernemental sur les forêts. Jaime Muñoz-Reyes, Secrétariat du FIF.
- Les instruments internationaux. Ramiro Dávila, directeur général de l'environnement, ministère des Relations extérieures.
- Les instruments internationaux sur les forêts : L'expérience centraméricaine. Ricardo Ulate, codirecteur de l'Initiative Costa Rica – Canada.
- Le dialogue international sur les forêts. Christian Mersmann, Projet TWRP/GTZ.

Après les conférences a eu lieu un panel (dialogue entre les participants et les conférenciers) qui a permis d'éclaircir quelques points sur les exposés et d'exprimer quelques inquiétudes sur des sujets controversés, notamment :

- Q. Pourquoi un accord mondial serait-il nécessaire si les processus de mise en œuvre de politiques forestières se basent sur des accords et consensus nationaux? Quelle différence existe-t-il entre les nouveaux aspects dont il faut discuter dans le dialogue politique international et les aspects actuels?
- R. Le processus GIF/FIF a enregistré des progrès considérables en vue d'une meilleure compréhension de la question des forêts et il a réalisé des rapprochements majeurs avec les ONG et le secteur privé. En outre, les fonctions exprimées par le Secrétariat justifient un examen de la question au niveau international.

Ce qui existerait dans le plan de travail d'un futur dialogue politique international sur les forêts est la nécessité d'accorder la priorité dans les questions et le choix des domaines d'intervention dans le cadre d'un processus continu. De plus, l'examen de ces questions devrait être étendu et ouvert à la participation.

Q. Éclaircir la quatrième fonction qui se réfère à l'autorité législative qu'on confierait à un futur instrument international sur les forêts.

R. Cette fonction se réfère à un instrument juridique, existant ou nouveau, qui peut ou non avoir force juridique. L'idée centrale est d'avoir un engagement ou un arrangement à la fin du processus; toutefois, cela ne dépendra que des pays qui participent au forum.

Q. Inclusion des forêts dans le mécanisme de développement propre (MDP)?

R. Selon le conférencier, il faut effectuer conjointement la mise en œuvre du MDP; mais il faut tenir compte du fait que le déboisement rapide n'aboutit pas nécessairement à la gestion durable des forêts : par exemple, il peut y avoir un conflit entre les forêts existantes et le reboisement avec des espèces à croissance rapide.

Le fonctionnaire a jugé qu'il était nécessaire d'établir des programmes à long terme qui impliquent la gestion durable des forêts et qui empêchent le déboisement, ce qui pourrait justifier l'utilisation des ressources financières du MDP.

Q. Comment envisage-t-on la création de capacités pour impliquer d'autres secteurs sociaux, par exemples les Autochtones, étant donné que nous, pays du Sud, accusons des lacunes? Quelles actions sont entreprises dans ce sens?

R. Dans la catégorie II, certains aspects touchent aux connaissances traditionnelles sur les forêts. De plus, parmi les 136 propositions d'action du GIF, 18 d'entre elles incluent des recommandations en matière de ressources et de formation visant à améliorer la participation des peuples autochtones.

D'autre part, dans les différentes réunions du GIF/FIF des représentants indigènes étaient présents. Le Forum serait l'espace idéal pour que les peuples autochtones se fassent représenter.

En outre, les discussions du Groupe ont pris en considération les résultats de la réunion inter-sessions de Leticia (Réunion internationale des groupes indigènes et d'autres peuples dépendant des forêts pour leur conservation et leur développement durable). Leticia (Colombie), décembre 1996.

Q. Comment inclure les droits des peuples autochtones dans la Convention centraméricaine sur les forêts?

R. Les peuples autochtones et leurs droits, qui doivent être incorporés dans les politiques, sont reconnus. Cette tâche, qui n'a pas été facile, implique le redimensionnement des concepts juridiques car différents groupes n'étaient pas reconnus comme sujets juridiques et donc certains droits de la Convention, notamment les rétributions pour services environnementaux, ne s'appliquaient pas à ces groupes.

Il existe au Costa Rica des mécanismes qui permettent aux peuples autochtones de recevoir des rétributions pour services environnementaux rendus dans des zones protégées.

Autres questions et préoccupations :

- Au lieu de négocier un instrument, il vaudrait mieux déterminer tout d'abord les problèmes de mise en œuvre des instruments existants.
- Savoir ce qui s'est fait pour éviter la dispersion des actions entre institutions.
- Inclusion dans le prochain dialogue sur les forêts ou dans un nouvel instrument de la mise en œuvre des propositions d'action du GIF.
- Liens entre le Secrétariat du FIF et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (étant donné que le FIF étudie des aspects relatifs au commerce international de produits forestiers).

- Existence ou non de conditions ou possibilités de parvenir à des consensus régionaux sur certains aspects de FIF4.
- Lacunes de la coopération internationale, en particulier dans le domaine financier et technologique, ce qui empêche de mettre en œuvre les accords existants.
- En quels termes faut-il analyser le concept de responsabilités communes mais différenciées?

Après la séance plénière, les participants se sont séparés en groupes et répartis dans les séances de travail I et II, selon la méthode décrite précédemment.

3.2. Deuxième journée. Jeudi 21 octobre

Dans la matinée du deuxième jour a eu lieu une évaluation du travail accompli jusqu'alors. Après avoir écouté diverses opinions à ce sujet, les participants ont convenu de poursuivre le mécanisme défini et les groupes ont continué leurs travaux pendant la matinée et l'après-midi.

3.3. Troisième journée. Vendredi 22 octobre

La séance plénière finale a eu lieu dans l'après-midi mais les groupes ont demandé davantage de temps pour terminer leurs discussions et préparer leurs exposés.

Les groupes ont présenté les résumés suivants de leurs travaux :

Groupe 1 : DÉFINITION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET PROGRAMMES NATIONAUX EN MATIÈRE DE FORÊTS ET D'UTILISATION DES SOLS

1. Éléments définis pour la discussion.
2. Synthèse des points de vue :
 - Recueillir diverses acceptions du développement durable.
 - Évaluer les forêts sous toutes leurs dimensions, et pas seulement du point de vue économique (approche holistique).
 - La Convention sur la diversité biologique (CDB) aborde la question de la gestion forestière mais n'en encourage pas la mise en œuvre et constitue donc un obstacle à l'établissement de plantations forestières composées d'espèces exotiques.
 - Nécessité de trouver des mécanismes pour respecter les mandats des instruments.
 - Tenir compte des intérêts des groupes humains quand des zones protégées sont touchées.
 - L'aménagement du territoire doit tenir compte de la diversité culturelle et sociale.
 - Améliorer et accroître la représentativité des acteurs dans les processus de consultation, de mise en œuvre et de surveillance.
 - Améliorer les mécanismes d'information sur les résultats de la mise en œuvre des conventions.
 - Harmoniser les conventions et instruments internationaux sur les forêts et la biodiversité avec ceux relatifs aux droits des Autochtones et des femmes.
 - Concevoir des mécanismes pour assurer la continuité des conventions internationales qui survivent aux gouvernements.
 - Améliorer l'organisation des instruments internationaux et en assurer l'application au niveau national.

- On juge inutile un instrument international pour aborder la question de l'aménagement du territoire.
- Demander aux gouvernements de respecter les engagements sur les instruments portant sur les peuples autochtones.
- Les territoires autochtones doivent inclure les ressources du sous-sol dans les instruments internationaux.
- La participation des Autochtones n'exclut pas la participation d'autres groupes victimes de discrimination.
- Établir la reconnaissance économique des services environnementaux et d'autres valeurs des forêts pour en garantir la conservation à long terme.
- Il n'a pas été possible d'identifier des arguments suffisants pour proposer la création d'un nouvel instrument contraignant en matière de forêts.

3. Observations vis-à-vis de l'Initiative :

- ✓ Féliciter l'Initiative d'avoir encouragé la participation d'acteurs qui ne peuvent généralement pas prendre part à la discussion de ces instruments.
- ✓ Chercher des moyens de maintenir cette ouverture à la participation.

Groupe 2 : COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS FORESTIERS

1. Détermination des éléments les plus importants, sans accorder de priorité.

2. Liste des instruments qui incorporent substantiellement quelques-uns des éléments dont il est question.

OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux), CDB, OMC, Principes relatifs aux forêts, CITES (Convention internationale sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, CC, BM (Banque mondiale), TCA (Traité de coopération amazonienne), CDD (Commission du développement durable), ALADI (Association latino-américaine d'intégration), CAN (Communauté andine), Action 21, OIT (169) (Organisation internationale du travail, Convention 169).

On a signalé que le cas de l'OIBT avait été étudié et que sur la base de ces discussions on avait relevé les avantages et inconvénients que représente pour l'organisation la mise en œuvre de la GDF et quelques suggestions ont été formulées.

3. Conditions jugées nécessaires pour la mise en œuvre des éléments du Programme international sur les forêts :

- les ressources financières, le transfert de technologie et l'assistance technique font défaut;
- il est nécessaire d'étudier les causes sous-jacentes du déboisement, ce qui créerait de meilleures conditions pour la mise en œuvre des éléments du Programme;
- le manque de volonté politique des pays est une importante limitation;
- l'information entre les secrétariats des conventions et les pays ne circule pas correctement;
- il existe des lacunes au niveau de la continuité et de la coordination des processus internationaux déjà existants;

- il faut harmoniser les différents critères et indicateurs pour la GDF en fonction des expériences nationales et régionales.

4. Il a été pris note des options présentées par le Secrétariat du FIF.

5. Contributions du groupe au dialogue international sur les forêts.

- Maintenir et améliorer le dialogue national, régional et global sur les forêts.
- Perfectionner, au Secrétariat, un réseau d'information efficace à l'intention des pays.
- Déterminer des points de contact dans les pays pour diffuser des documents sur le territoire national.
- Promouvoir le dialogue entre les secteurs intéressés.
- Le Secrétariat du FIF devrait jouer un rôle plus actif dans les travaux de l'OMC.
- Harmoniser les intérêts des politiques commerciales en considérant les droits des peuples autochtones et d'autres communautés locales.
- Approfondir les discussions sur les éléments importants du programme de travail du FIF (catégories I et II).
- Inciter les pays développés à adopter des habitudes de consommation durables.
- Approfondir l'analyse des éléments cernés au point 1, en tenant compte de tous les instruments existants et en encourageant les synergies entre des organisations connexes. Par exemple, analyser l'internalisation des coûts de la gestion durable des forêts.
- Encourager des systèmes de certification transparents pour éviter qu'ils ne deviennent de nouveaux obstacles au commerce. Insister pour que les modes de certification soient des processus volontaires.
- Promouvoir la participation directe des acteurs locaux dans les processus de discussion et de décision tant dans le contexte gouvernemental qu'entre les gouvernements.

Groupe 3 : COOPÉRATION INTERNATIONALE

Groupes d'éléments déterminés :

Fonds pour l'environnement mondial – FEM

- ◆ Le FEM ne vise que partiellement les forêts.
- ◆ Le FEM accuse une tendance nettement environnementale.
- ◆ Le FEM a des limites en raison des coûts marginaux; il faut en élargir le mandat.
- ◆ Le FEM n'a pas reçu ce qu'avaient promis les pays développés.
- ◆ Le FEM doit financer d'autres utilisations, de faible impact, des forêts, par exemple, utilisation de la beauté du paysage, ressources génétiques, etc.
- ◆ Avantages des ressources génétiques.
- ◆ Le FEM doit investir dans la formation des ressources humaines pour les habituer à négocier et à percevoir des recouvrements.

Recommandations :

Demander au FIF de lancer à la Conférence des Parties de la CDB un appel pour que la CDB accorde la priorité aux questions d'utilisation/gestion durable des forêts et pour que soit confié au FEM un mandat à cet effet.

Demander, par l'intermédiaire du FIF, que la CDD signale au FEM la nécessité d'ouvrir un guichet spécial pour les forêts dans son portefeuille financier.

Respect des engagements

- Les pays développés désirent ne pas fournir de fonds additionnels.
- Il n'existe pas de nouvelles ressources.
- De nouveaux engagements ont été pris avant que les engagements initiaux aient été respectés.
- Il faut les respecter dans l'optique des donateurs.
- Il faut que les pays développés respectent leurs engagements.
- Respecter ses engagements financiers ne suffit pas; il faut aussi changer ses habitudes de consommation et de production.

Recommandations :

- Il faut exiger que le respect des engagements fasse l'objet de discussions aux Nations Unies.
- Cette question doit aussi être examinée par la CDD et à la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts (février 2000).

Transfert de technologie

- Dans le cas des forêts, le transfert de technologie a beaucoup d'importance pour nos pays; il faut spécialement insister sur la création des capacités locales pour la mise au point de technologies appropriées. En outre, la coopération internationale doit tenir compte en particulier du fait qu'il faut recouvrer les coûts qu'implique ce transfert de technologie car une bonne part de ces connaissances sont assujetties à des droits de propriété intellectuelle.
- Le transfert de technologie implique que l'on détermine qui sont les auteurs conjoints de la propriété intellectuelle des produits des connaissances traditionnelles.
- Réduire au maximum la valeur des contrats des consultants hors région dans les prêts ou donations sur les forêts amazoniennes.
- Il faut considérer que l'appui financier et le transfert de technologie sont des aspects clés qui permettraient à nos pays d'atteindre les normes internationales en matière de gestion et de production durables; sans eux, ces deux aspects peuvent signifier une forme d'exclusion pour nos pays.

Recommandations :

À la CDD, nos pays doivent exhorter les pays développés à respecter les engagements déjà pris quant à cette question et leur rappeler de le faire.

Caractéristiques souhaitées et attitudes des donateurs

- Optimisation des rares ressources existantes.
- Le financement doit privilégier et renforcer l'utilisation des connaissances traditionnelles ainsi que l'expérience locale qui encouragent le recours à toutes les ressources de tous les types de forêts ainsi que leur gestion durable.
- Le financement international et/ou les mécanismes de marché doivent être subordonnés à un aménagement environnemental et/ou culturel du territoire.

- Disponibilité de fonds nécessaires aux processus nationaux d'élaboration de systèmes de critères et indicateurs pour surveiller la durabilité de la gestion forestière.
- Tous les organismes multilatéraux devront inclure dans leur financement de projets d'investissement un pourcentage pour la protection des forêts.
- Le financement international doit contribuer à financer des processus nationaux participatifs qui assurent la durabilité des forêts.
- Le financement international doit s'efforcer davantage de coordonner ces fonds pour optimiser l'utilisation des ressources et encourager la synergie entre ces fonds.

Dettes extérieures

- Il faut étudier la question de la dette extérieure dans le cadre du financement.
- Renforcer la revendication des pays développés en matière de dette écologique.
- La coopération internationale doit inclure la question de la dette extérieure liée aux forêts et aux causes sous-jacentes du déboisement, et de sa remise éventuelle.

Fonds fiduciaire international illimité pour les forêts

- Cette option doit faire l'objet de discussions approfondies au FIF.
- Il faut aussi que le FIF appuie la création de fonds fiduciaires par l'intermédiaire d'autres institutions, par exemple l'Initiative de l'OIBT de créer le Fonds de Bali.

Autres questions

- Étudier la question par bloc régional.
- Risque de monétiser le concept de forêts et de leur utilisation.
- Financement et impact environnemental.
- Pourquoi la question des forêts n'est-elle pas totalement développée dans la CDB?
- Étude financière du coût de l'exploitation non durable des produits forestiers.
- La certification de la durabilité peut être une arme à deux tranchants si la durabilité n'existe pas réellement.
- L'exploitation forestière durable doit tenir compte du fait qu'il existe des facteurs externes qui échappent au contrôle de la gestion (violence, drogues, guérilla, pauvreté, etc.).
- Risque de faire de la certification un obstacle au commerce.
- Suggérer la création d'une table ronde de donateurs qui fasse office d'intermédiaire entre les donateurs et les bénéficiaires de fonds.
- Le fait de coordonner les donateurs ou bailleurs de fonds ne doit pas entraîner une diminution de nos options de financement.

4. ÉVALUATION

La dernière tâche des participants consistait à faire une évaluation de la réunion. Cette-ci comprenait deux parties :

- a. Les participants devaient remplir le formulaire d'évaluation fourni par l'Initiative. Ils l'ont remis aux facilitateurs ou l'ont envoyé à l'Initiative (mécanisme prévu par l'Initiative). Cinq formulaires seulement ont été remis aux facilitateurs.

- b. Les participants devaient évaluer la réunion en fonction de 7 catégories : objectif de la réunion; attentes et résultats; information de base; méthodes; participation; facilitation; logistique. Pour chaque catégorie il y avait 5 niveaux (de 1 à 5, par ordre croissant) de satisfaction.

Les participants devaient évaluer chaque catégorie en fonction de leur niveau de satisfaction. Les résultats ont été les suivants :

CATEGORIE	1	2	3	4	5
Objectif de la réunion			5	7	19
Attentes et résultats	1	1	7	11	10
Information de base	1	8	15	4	2
Méthodes			9	13	12
Participation		1	2	5	24
Facilitation			1	9	21
Logistique				5	25

(les numéros figurant dans les cases indiquent le nombre de cartons remis par les participants; les écarts par rapport au nombre total d'une catégorie à l'autre s'expliquent probablement par le fait que certains participants n'ont pas remis tous leurs cartons).

5. CLÔTURE

M. Marcel Feraud, sous-secrétaire à l'aménagement durable du littoral (ministère de l'Environnement) et Mme Denyse Rousseau, secrétaire de l'Initiative Costa Rica- Canada, ont procédé à la clôture de la réunion.

Denyse Rousseau a déclaré :

« Les activités menées dans les diverses réunions régionales tenues à l'échelle de la planète visent à constituer un scénario approprié pour faciliter la prise de décisions éclairées durant la prochaine réunion du FIF au début de l'an 2000. Ces décisions seront cruciales pour l'avenir de l'humanité étant donné leurs répercussions sur l'avenir des forêts. »

Elle a ajouté que, compte tenu de l'importance de la décision et étant donné les désaccords existants, les gouvernements du Costa Rica et du Canada avaient décidé d'entamer ce processus pour recueillir les opinions des diverses parties et secteurs impliqués dans cette question. Ces efforts ont été appuyés par différents pays et organisations. La représentante a tenu à exprimer ses remerciements au gouvernement suisse pour sa contribution financière et pour avoir rendu possible la tenue de la réunion.

Elle a souligné en outre qu'il n'avait pas été facile de parvenir à un consensus, et qu'il fallait un processus pour clarifier les thèmes et identifier des aspects communs.

Elle a aussi ajouté : « Vous tous et toutes devez éprouver une certaine satisfaction en raison de vos contributions à l'objectif global de l'Initiative; nous sommes très contents des résultats obtenus. Merci de nous avoir donné l'occasion de nous réunir ici et de nous renseigner sur le processus. Tout ces efforts démontrent bien qu'il était possible de forger un consensus et faciliteront, ultérieurement, la prise de décisions. »

Enfin, Mme Rousseau a, au nom des gouvernements du Costa Rica et du Canada, félicité les participants et remercié le Comité organisateur ainsi que le ministère de l'Environnement de l'Équateur dont les efforts ont contribué au succès de la réunion.

Marcel Feraud s'est déclaré satisfait des résultats obtenus au cours de la réunion.

Il a souligné l'importance de l'écosystème forestier en raison de sa contribution au bien-être de la planète et a ajouté que, toutefois, cet écosystème implique tout un éventail de conflits mais aussi, heureusement, d'avantages.

Il a fait ressortir que la réunion avait été l'occasion pour les pays de l'Amazone d'établir des contacts personnels et qu'il fallait valoriser et rendre possibles ces rencontres. Il a insisté sur l'importance qu'avait pour la ville de Guayaquil le fait d'avoir été choisie comme siège de cette réunion.

Enfin, il a remercié les pays de l'Initiative, la *Fundación Futuro Latinoamericano* et ses collègues du ministère de l'Environnement.

V. RÉSULTATS

Il convient de faire deux observations pour apprécier correctement les résultats :

- Les résultats sont donnés selon l'ensemble des éléments discutés par chaque groupe de travail, dont la division s'est faite en fonction des thèmes proposés par le Comité organisateur (voir les explications dans les méthodes).
- Devant les éléments abordés dans chaque thème a été mentionné, entre parenthèses, le nombre des éléments correspondants dans la liste de San José.

GROUPE 1

Définition de la gestion durable des forêts et des programmes nationaux en matière de forêts et d'utilisation des sols

Étape I

Le groupe a dressé la liste des éléments suivants pour discussion, sans ordre de priorité par rapport au thème.

- (nouveau) Aménagement du territoire.
- (1/8/12) Gestion de l'écosystème/gestion intégrée des forêts.

- (2) Critères/indicateurs de la gestion durable des forêts.
- (3/ 62) Information statistique sur les forêts/activités de surveillance.
- (13) Biodiversité.
- (14) Zones protégées.
- (27 / 38) Estimation de la valeur des multiples avantages des forêts.
- (6 /53) Droits des populations autochtones et des collectivités locales.
- (51) Consultation et participation exhaustives des acteurs.
- (5) Reboisement et plantations/impacts.
- (57) Politiques rurales et d'utilisation des sols.

Les participants ont mentionné l'existence de chevauchements d'un élément à l'autre. Par exemple, dans les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts on retrouve des éléments tels que l'information statistique, les zones protégées, la consultation du public et l'évaluation.

En ce qui concerne la gestion durable des forêts, on note qu'il existe des perceptions différentes parmi les chefs d'entreprise, les environnementalistes et les Autochtones. Certains conçoivent le concept du point de vue de l'exploitation, des inventaires, des diamètres de coupe, etc. Il existe des débouchés pour certaines espèces et non pour d'autres. D'autres soutiennent que l'aménagement forestier durable ne concerne pas seulement l'exploitation mais qu'il doit viser le soutien d'une collectivité ou de tout autre usager. On explique que la gestion durable des forêts est l'exploitation des forêts, celle d'autres ressources, le soutien d'une collectivité, la vente de services, etc. Il a été suggéré de regrouper le tout sous un même concept.

Étapes II et III : Détermination des options pour la discussion des éléments – le pour et le contre.

(ce groupe a travaillé simultanément sur les étapes II et III)

Groupe 1

Aménagement du territoire

Quelques pays se sont dotés de lois d'aménagement du territoire portant établissement de l'aménagement général du pays mais elles ne visent pas spécifiquement les forêts, même si, dans certains cas, la composante forestière y figure. Le problème de l'institutionnalité non fonctionnelle pour l'aménagement y est identifié avec juxtaposition de fonctions et attributions entre divers services du gouvernement national et de l'administration locale.

Les peuples autochtones se préoccupent du concept d'aménagement du territoire. Ils craignent que les gouvernements négocient, sous le prétexte de l'aménagement, les ressources existantes sur leur territoire. Ils se demandent qui bénéficie de l'aménagement. Il est proposé qu'avant tout aménagement, on consulte les Autochtones et on leur demande de faire des propositions, et que, dans les lois d'aménagement, soient inclus des articles garantissant le respect des coutumes des peuples autochtones.

On a expliqué que le fait que dans certains pays il n'existe pas d'aménagement approprié ne signifie pas qu'il n'existe pas de critères d'aménagement.

Il a été noté que les législations nationales encouragent la conversion des forêts. Normalement, il existe un droit à l'adjudication, étant donné que la coupe de la forêt valorise le sol. Quelques législations soutiennent que les zones boisées peuvent être envahies s'il n'y a aucune « activité » (coupe); dans quelques pays cette contradiction persiste.

Estimation de la valeur des multiples avantages des forêts.

On a constaté que la gestion durable des forêts ne donnait lieu à aucune rétribution et que l'intendance des forêts n'était pas rentable, d'où la disparition de celles-ci.

Il faudrait, selon certains, effectuer une évaluation de la valeur réelle des ressources forestières; il n'existe d'ailleurs pas de mécanismes juridiques contraignants à cet effet.

Comme mécanismes pour améliorer l'évaluation et garantir la durabilité des forêts, on a proposé ce qui suit :

- Valoriser les connaissances autochtones, ce qui reviendrait à dire qu'une zone peuplée d'Autochtones a bien plus de valeur qu'une zone sans Autochtones.
- Tirer parti de la Convention sur les changements climatiques. Il s'agit de bien négocier et d'obtenir les meilleurs prix pour capturer le gaz carbonique et de réinvestir dans la conservation des forêts. L'idée consiste à vendre plus cher la conservation des forêts; ce montant, qui ne représente qu'un service rendu par les forêts, doit être réinvesti dans la conservation pour que les avantages soient accrus [?].
- Faire en sorte que le bois se vende plus cher pour rentabiliser les forêts et donc viabiliser la gestion des ressources.

Des participants ont proposé d'établir des mécanismes d'appui financier et technique international (un peu comme les programmes agricoles) ainsi que des incitatifs pour l'aménagement et la conservation des forêts, plutôt que pour le reboisement.

La question est de savoir comment rentabiliser la gestion durable des forêts. On pourrait utiliser l'objectif 2000 de l'OIBT, mais cet objectif ne semble pas réaliste.

Apparemment, les Autochtones ne sont pas d'accord pour ne donner aux forêts qu'une valeur économique.

Certains aspects spécifiques internes des pays concernés ne peuvent être abordés dans des conventions internationales, par exemple, la Convention sur la diversité biologique; il faudrait des objectifs plus concrets pour viabiliser le développement durable; on ne sait pas exactement comment concilier la Convention avec des dispositions qui ne peuvent être établies qu'au niveau des pays; jusqu'où vont certaines dispositions et d'où partent d'autres.

Zones protégées

Les accords internationaux contraignants doivent reconnaître la classification de certaines zones comme zones protégées, établie par chaque pays.

Le peuples autochtones ont proposé :

- que ne soient plus implantées de zones protégées dans les territoires autochtones et que les zones protégées déjà existantes dans ces territoires soient déclarées comme telles. Ils craignent qu'on limite certaines activités auxquelles ils se livrent traditionnellement (par exemple, la chasse d'animaux). Ils considèrent que le fait de déclarer que certaines zones dans les territoires autochtones sont des zones protégées est lourd de conséquences;
- que soient respectés leurs territoires, qu'ils ne soient pas envahis par des multinationales ou des groupes puissants;
- qu'une loi envisage la cogestion, par les Autochtones, des zones protégées;

- que soient réglementées les activités (comme cela se passe au Costa Rica en vertu de la législation) et qu'on ne les empêche pas de pratiquer leurs activités traditionnelles;
- que soient envisagées des *Forêts dans lesquelles les peuples autochtones sont protégés* (au lieu des zones protégées).

Ils ont aussi proposé que les conventions internationales contiennent des mécanismes visant à assurer le respect des dispositions (par ex., les Autochtones de la Colombie recommandent au pays de respecter la Convention 169 de l'OIT qui n'est pas appliquée à l'heure actuelle).

Certains ont fait remarquer qu'on ne dispose pas de moyens économiques ni technique pour maintenir les zones protégées et que les pays ont déclaré comme forêts destinées à la conservation beaucoup de zones qui pourraient être affectées à la production.

D'autre part, il faudrait trouver des mécanismes permettant à la communauté internationale de conserver les forêts pour que les pays obtiennent une rétribution financière.

À ce sujet, certains ont admis que l'appui touche à la gestion des forêts indigènes, aux zones protégées, à la gestion durable des forêts, etc., et qu'on ne connaît aucun instrument permettant aux institutions internationales de fournir un tel appui.

Consultation et participation exhaustives des acteurs

Certains ont fait valoir, d'une part, qu'il n'existait pas d'instrument international spécifique pour discuter de cet élément. Pourtant il existe un traité de coopération amazonienne et une participation à des consultations avec le gouvernement.

La participation des citoyens est limitée par le manque de connaissances, par les utilisateurs des lois et conventions internationales. À cet égard, on a rappelé l'existence d'instruments tels que la Charte de la Terre et Action 21, qui envisagent la participation de la société civile.

Les processus de consultation ne sont, en général, pas suffisamment réglementés et il n'existe pas de mécanismes garantissant la consultation et la participation effectives des citoyens dans ces processus qui, dans bien des cas, dépendent du pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires ou de la volonté politique des institutions. Il n'existe pas non plus de reconnaissance des mécanismes traditionnels de prise de décision.

Il existe dans presque tous les pays au niveau international et international des références cadres. Le problème consiste à mettre en œuvre les principes et politiques.

Dans quelques pays, il existe des expériences pilotes de participation, mais aucun mécanisme formel; il a donc été proposé d'inclure, dans la législation officielle, des mécanismes de participation ainsi que les mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

Il serait nécessaire de normaliser les critères de l'OMC, de l'OIBT, du FFCC, du FSC, du Traité de coopération amazonienne (Tarapoto) pour qu'ensuite chaque pays définisse ses indicateurs en fonction de ses conditions particulières.

Il existe divers documents internationaux qui contiennent des critères. Il faut encourager des discussions internationales pour normaliser les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts.

Il est nécessaire de concevoir des mécanismes qui permettent de contrôler l'application des conventions et au public de connaître le contenu de celles-ci.

Quels sont les avantages des instruments internationaux actuellement utilisés? Il semble que ces avantages ne soient pas évidents. Les gouvernements, eux non plus, n'ont pas mis en œuvre leurs politiques. Les nouveaux instruments seront-ils des instruments commerciaux ou profiteront-ils aux citoyens? Les Autochtones pensent que l'instrument est d'utilité bien plus commerciale. Quels seront les avantages pour la population?

Le problème fondamental est de savoir comment aborder globalement la question sans se concentrer sur chacun des instruments. La Convention-cadre sur les changements climatiques n'aborde que le gaz carbonique et d'autres gaz à effet de serre, la désertification, la remise en état des sols, la biodiversité et la conservation. Le problème est d'en arriver à une approche holistique. On considère les instruments dans la perspective de la gestion durable des forêts; les éléments peuvent se retrouver dans l'intégralité de la problématique.

Il existe trois options au niveau des instruments pour aborder les éléments : i) une nouvelle convention sur les forêts; ii) une meilleure organisation de l'ensemble des instruments existants; iii) des actions au niveau national et aucune action au niveau international. Avec cette analyse, la première option est écartée et on recommande de travailler sur des instruments dans le cadre des deux derniers points, parce qu'il faut tout d'abord un instrument qui considère la problématique des forêts dans son ensemble puis trouver son application au moyen d'instruments nationaux. On recommande de signer un protocole qui réorganise mieux l'application des instruments existants, puis de travailler au niveau national à son application.

On considère qu'un instrument international n'est pas nécessaire pour aborder cet élément et que les instruments nationaux sont plus importants pour définir les indicateurs spécifiques et pour son application. L'instrument international ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs.

Statistiques et surveillance

Il n'existe pas d'instruments internationaux pour aborder cet élément, mais on estime qu'il n'en faudra aucun à cet effet. Il faut cependant pouvoir compter sur un appui économique et technique international pour obtenir une surveillance adéquate de la gestion forestière.

Plusieurs pays ont établi des inventaires de leurs ressources forestières, des statistiques commerciales, etc., en plus des projets qu'ils réalisent pour accroître l'information tant qualitative que quantitative sur leurs forêts. La principale difficulté réside dans le manque de ressources financières et techniques pour tenir à jour les systèmes.

Reboisement et plantations. Impacts

Les principaux instruments identifiés ont été les suivants :

- Accord international sur les bois tropicaux (AIBT). Cet accord n'examine pas la question des forêts boréales mais il étudie la question du transfert des ressources pour le reboisement et le développement

de plantations forestières industrielles ainsi que celle du financement pour le secteur privé avec l'aval du pays visé. Les fonds pour le préinvestissement ne sont cependant pas abordés.

- Convention sur la lutte contre la désertification.
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC). Elle n'examine que la rétribution pour la capture de gaz carbonique. Elle n'aborde pas la rétribution pour d'autres services environnementaux, notamment la protection de la beauté du paysage.
- Traité de coopération amazonienne.
- Convention sur la diversité biologique. Par le biais du principe de prévention, il serait possible d'éviter les grandes plantations d'espèces exotiques.
- Convention CITES.
- Convention pour la protection du patrimoine mondial et de la culture.

En ce qui concerne la rétribution pour d'autres services environnementaux, il a été mentionné qu'il n'existe que des initiatives au niveau des pays et que cette question n'est abordée dans aucune convention internationale.

La législation et les politiques nationales en la matière ont aussi été abordées.

En plus de la discussion sur les instruments, le groupe a examiné certains arguments relatifs au reboisement et à ses impacts :

- Impacts : Certains délégués proposent que la question des impacts positifs et négatifs soit examinée du point de vue de l'utilisation du sol et non du point de vue du reboisement.
- Le reboisement est la question qui a le moins d'impact par rapport à l'impact des activités de l'agriculture et de l'élevage. Certains délégués proposent d'introduire un instrument juridique national pour réglementer ces méthodes et de réaliser des études régionales pour traiter de cette question.
- Il est important d'étudier la forme à donner au processus de reboisement pour qu'il favorise les petits et moyens producteurs.

Droits des peuples autochtones et locaux

Les instruments nationaux et internationaux identifiés pour la discussion de cet élément sont les suivants :

- Convention 169 de l'OIT
- Convention sur la diversité biologique
- Accord 391 de l'Accord de Cartagena
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes et tribaux
- Déclaration sur les droits des peuples indigènes de l'OEA
- Quatrième Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies. Programme d'action de Beijing (chapitre sur les femmes et l'environnement).
- Chapitres 11 et 12 de l'Action 21.

L'analyse des pour et des contre relativement à ces instruments peut se résumer comme suit :

- Il est recommandé d'incorporer dans la législation nationale les principes contenus dans les accords.
- Plusieurs pays n'ont toujours pas ratifié la Convention 169 de l'OIT; d'autres, au contraire, l'ont déjà introduite dans leur constitution.

- Un problème émanant des conventions relativement aux affaires indigènes réside dans l'utilisation de phrases telles que « *il appartient aux gouvernements de...* » au lieu de « *les gouvernements doivent...* ».
- Au niveau international, il n'y a pas de mécanismes permettant de contraindre les gouvernements à ratifier ces conventions et les principes qui sont établis n'ont pas force obligatoire. Il n'existe pas de contrôle de la non-observation.
- Les conventions internationales et les gouvernements n'incluent pas les ressources du sous-sol. C'est un problème parce qu'elles peuvent affecter les droits de propriété du sol, avec des impacts socioculturels et économiques négatifs pour les peuples qui y sont établis; mentionnons, à titre d'exemple, l'exploitation minière.
- Il manque des mécanismes de mise en œuvre des conventions au niveau local, de vulgarisation de ces conventions et de participation aux mécanismes de décision des instruments.
- Un autre problème qui émane des conventions est le manque d'une bonne coordination entre ces instruments.
- Comment éviter que soient violés les droits obtenus par les Autochtones et les populations locales? Jusqu'à quel point la législation nationale donne-t-elle l'option de protester contre la violation de ces droits? Dans le cas de dispositions de caractère international, si la même convention n'a pas inclus un système d'applicabilité, on ne saurait obliger un État à observer les accords obtenus.

Un dernier point de discussion a consisté à déterminer quels sont les instruments contraignants qui causent le plus de préoccupation dans les pays de l'Amazonie. Le groupe a convenu que celui qui préoccupe le plus les pays de cette région est la Convention sur la diversité biologique, qui a suscité les commentaires suivants :

- En dépit du fait que la Convention reconnaît la gestion durable comme une stratégie de conservation, les pays laissent de grandes masses boisées aux seules fins de la conservation. La Convention tend à être interprétée comme une vision purement protectionniste et contraire à l'activité d'utilisation des forêts.
- En Équateur, la Convention n'est pas appliquée, parce que les politiques, les principes et les stratégies n'ont pas été incorporés dans la législation nationale, et en raison d'une insuffisance de mécanismes d'application.
- Le Suriname a entamé des actions fondées sur les principes de la Convention. Il a mis sur pied des zones protégées et réalise des recherches. Mais on craint dans le pays que des chercheurs s'approprient les connaissances des Autochtones, raison pour laquelle on surveille de façon appropriée les processus de recherche.
- La Colombie ne réussit pas, faute de réglementation, à procéder à une utilisation effective, particulièrement dans le domaine des ressources génétiques.

GROUPE 2

Commerce international des produits forestiers

Étape I

Après révision des listes des éléments de l'Initiative et de celle préparée par le Comité organisateur, les éléments suivants ont été définis comme étant les plus pertinents en matière de commerce des biens et services forestiers :

- (19) Accès aux marchés, transparence.

- (22/18) Politiques et pratiques commerciales.
- (21) Internalisation des coûts.
- (27) Estimation de la valeur des forêts.
- (20) Certification.
- (48) Mécanismes financiers.
- (54) Droits de propriété intellectuelle.
- (1) Définition de la gestion durable des forêts.
- (28) Transfert de technologie.
- (24) Emploi, normes de santé et de sécurité.
- (31) Commerce de produits et services non ligneux.
- (59) Politiques nationales de développement durable.
- (23) Habitudes de production et de consommation (offre et demande).
- (20) Certification et étiquetage écologique.
- (36) Commerce illicite.

La compétitivité des produits sur le marché a été l'un des thèmes qui a suscité un intérêt dans les discussions. Les délégués ont fait valoir que des aspects tels que les volumes de production, la recherche sur les marchés, le transfert de technologie et le financement sont devenus des obstacles importants à la compétitivité des produits forestiers.

En ce qui concerne ce thème, le groupe a évoqué les processus de certification et a fait remarquer que, même si la certification peut faciliter l'accès aux marchés internationaux, dans certains cas, il se pourrait qu'ils aient l'effet de « barrières non tarifaires ». Cependant, le groupe a insisté sur le fait que la certification est un processus volontaire.

En ce qui concerne l'élément des politiques et pratiques commerciales, des délégués ont souligné la nécessité d'obtenir une entente commune entre les pays.

Dans le domaine de l'emploi, des délégués ont mentionné que cet élément devrait inclure la relation entre le commerce des produits et services forestiers et la création d'emplois, ainsi que les conditions d'emploi dans les secteurs liés à la production et au commerce des biens forestiers.

Le groupe a également fait valoir la nécessité d'incorporer de nouveaux éléments, comme le rôle des communautés autochtones et des femmes dans la gestion durable des forêts. Ces aspects pourraient être incorporés dans la discussion sur l'estimation de la valeur des forêts (élément 27). En outre, le groupe a estimé qu'il faudrait discuter de ce que signifie le développement durable pour les Autochtones et pour l'Occident.

Des délégués ont souligné que les droits des peuples autochtones est un vaste thème et qu'il ne saurait se réduire au traitement des connaissances traditionnelles.

D'autres délégués ont fait ressortir la nécessité d'approfondir l'analyse des causes sous-jacentes du déboisement ainsi que des mécanismes de coopération technologique et financière.

La réflexion a également porté sur la nécessité d'adopter une approche holistique, déjà définie dans Action 21, c'est-à-dire d'analyser les aspects de manière globale par une méthode intersectorielle, tout en observant les interrelations au sein et en dehors des forêts. Il serait donc nécessaire de traiter les éléments les plus importants pour chaque pays et secteur, et de les exprimer de manière plus globale.

Étape II

Dans une liste plus importante élaborée pendant un premier exercice d'identification, des instruments ont été choisis en fonction de la couverture des thèmes liés au commerce des produits et services forestiers. Ces instruments sont les suivants :

OIBT, OMC, CDB, Principes relatifs aux forêts, CITES, CCCC, BM, TCA, CDD, ALADI, CAN, Action 21, OIT (169)

Faute de connaissances et d'information sur chacun des instruments, il n'a pas été possible de les analyser tous. La discussion a porté essentiellement sur l'OIBT et l'OMC.

En ce qui concerne l'OIBT, les opinions suivantes ont été exprimées :

- elle aborde de manière générale tous les éléments formulés pour la discussion; elle a étendu sa couverture au traitement du développement durable, au transfert de technologie, aux produits forestiers ligneux et non ligneux, à la gestion durable des forêts et au reboisement des forêts tropicales;
- elle a créé des lignes directrices pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles et des forêts plantées, pour la conservation de la diversité et pour la lutte contre les incendies de forêt;
- elle appuie la recherche sur les marchés et l'information économique sur les produits forestiers;
- il n'y a aucune certitude quant au respect du but de l'an 2000, mais l'Organisation continue d'en faire un objectif permanent;
- elle a un rôle important au sein du Groupe interorganisme de haut niveau pour les forêts;
- les décisions se prennent par consensus, mécanisme qui peut s'avérer lent, mais qui n'est ni exclusif ni coercitif;
- limites dans la gestion durable des forêts : manque de ressources financières et la concurrence qui se manifeste entre diverses organisations internationales pour recueillir des fonds à des fins similaires : milieu d'action (en prenant note ici du manque de consensus au cours des années antérieures pour étendre la portée de l'Accord sur les forêts tempérées); capacité de négociation et de pouvoir face à l'OMC.

La discussion a porté sur le traitement accordé par certains forums à la relation entre commerce et environnement.

En ce qui concerne l'OMC, les remarques suivantes ont été faites :

- elle inscrit, au nombre de ses mandats, celui de la non-discrimination des produits commerciaux en raison des aspects liés au processus de production et de traitement ainsi qu'au lieu d'origine. En outre, il a été mentionné que par l'entremise de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, elle établit certaines normes de protection environnementale;
- c'est actuellement le Comité sur le commerce et l'environnement (CCE) qui s'occupe de manière explicite de la relation entre le commerce et l'environnement. Il s'agit là d'un instrument créé en vue d'identifier ces relations entre les mesures commerciales et les mesures environnementales, et de mettre en œuvre les recommandations sur des changements possibles aux dispositions du commerce international. Le CCE a présenté son premier rapport en 1996, qui contient une analyse et des recommandations sur dix thèmes qui mettent en évidence des aspects problématiques relativement à la coordination adéquate entre la promotion, à l'échelle internationale, du libre-échange et l'efficacité des mesures environnementales.

Il a été noté que les principes des accords sur le commerce tels que l'OMC, l'Accord de libre-échange, le MERCOSUR, entre autres, sont contraires aux principes du développement durable. Il y a des contradictions dans les normes et politiques de l'OMC et celles qui sont stipulées dans les accords et instruments relatifs à l'environnement. Quand bien même certains de ces instruments intègrent la catégorie de la durabilité, ils ne l'appliquent pas, en termes pratiques : « on dit que l'OMC est une garantie pour le respect des normes environnementales, mais il est vrai aussi qu'au Mexique, l'Accord de libre-échange est un énorme obstacle à la gestion durable ».

Des délégués ont fait valoir la nécessité de réaliser des études approfondies sur la relation entre la libéralisation du commerce et la gestion durable des ressources naturelles, sur les avantages et les désavantages de l'ouverture commerciale, et de chercher à savoir effectivement si la libéralisation permet ou non de garantir le développement durable.

Étape III

Diverses opinions ont été exprimées au sujet des options existantes, tant celles formulées par FIF3 que d'autres, proposées par les participants. Il convient de signaler que plusieurs délégués ont insisté sur la méconnaissance et le manque d'information quant aux instruments, et sur la gestion de leurs gouvernements dans les espaces internationaux; d'autres ont aussi fait valoir que certains instruments sont de création récente et qu'il est prématuré d'en évaluer l'efficacité et le degré de réalisation.

Un autre délégué a évoqué la difficulté de distinguer la catégorie III, sans connaître suffisamment les catégories I et II, et le manque de consensus sur certains éléments de ces catégories.

Voici donc, résumées, les opinions sur le régime forestier et les instruments en général :

- les instruments internationaux ne sont pas statiques : ils s'adaptent aux exigences et besoins des pays membres et leurs capacités se renforcent petit à petit (l'OIBT, par exemple, a été créée pour le traitement des produits de base; toutefois, son action s'est peu à peu étendue à la conservation des ressources d'où proviennent ces produits);
- il faut discuter de la nécessité de réorienter les instruments actuels et analyser plus en détail les difficultés auxquelles s'est heurté la mise en œuvre de leurs actions;
- même en tenant compte des ressources financières, le manque de volonté politique et la méconnaissance des causes sous-jacentes du déboisement empêchent de parvenir à la GDF;
- il faudrait déterminer la solution de rechange la plus rapide pour mettre en œuvre des actions concrètes et nécessaires en vue de parvenir à la GDF;
- il faut assurer la crédibilité des processus; pour ce faire, il est nécessaire de savoir en vertu de quels critères on analysera le pour et le contre de ces processus;
- bien souvent, par souci d'économies, les gouvernements signent des accords sans consulter la société civile;
- les principes des instruments internationaux se contredisent ou ne sont pas appliqués correctement (par exemple, la Convention 169 de l'OIT, à propos des décrets portant création de zones protégées).

Les options ont donné lieu aux commentaires suivants :

Poursuite du dialogue intergouvernemental ad hoc (non contraignant) :

- par exemple, maintien du dialogue du FIF dans une étape ultérieure;
- les mécanismes de dialogue devraient avoir pour rôle principal d'encourager les synergies et de conjuguer ces efforts avec les instruments existants;

- les organisations internationales n'offrent pas souvent de grandes possibilités pour discuter des intérêts et besoins des peuples autochtones, au contraire des organisations non gouvernementales; bien que cinq années de discussion sur les forêts se soient écoulées, cette discussion n'a pas porté sur les bases car une élite continue de discuter de ces questions au lieu des acteurs qui sont réellement impliqués dans la gestion durable des forêts et dans le commerce des biens et services forestiers;
- il n'existe pas de mécanismes de consultation pour les peuples autochtones, sur des questions telles que l'octroi de terres;
- le dialogue permettra d'approfondir l'analyse des éléments qui n'ont pas fait l'objet de consensus.

Amélioration des instruments sans force juridique :

- permettre l'expansion du champ d'application des instruments qui demeureraient des instruments sans force exécutoire; cette option pourrait inclure la mise en œuvre des propositions d'action du GIF. À ce propos, certains participants ont déclaré que ces propositions supposaient qu'on parvienne à un consensus et qu'il faudrait se demander quels ont été les facteurs qui ont empêché les pays de les mettre en œuvre; les participants ont évoqué, d'une part, le manque de ressources, d'autre part, le fait que leur caractère de propositions n'entraînait aucun engagement et enfin le manque de volonté politique. Il a aussi été mentionné que bien que 136 propositions d'action aient été formulées, bien des aspects relatifs aux forêts demeuraient en suspens;
- un participant a demandé comment le FIF effectuait le suivi de la mise en œuvre des propositions d'action et a signalé que le manque de mécanismes d'exécution était l'une des limitations de ce forum.

Recours aux instruments existants ayant force juridique :

- la Convention sur la diversité biologique en est un exemple, dans la mesure où cet instrument contient un programme sur les forêts;

Mécanismes régionaux :

- il conviendrait de recourir aux accords régionaux existants (le TCA, l'Accord de Cartagena), et aux processus tels que ceux relatifs à la définition des critères et indicateurs : à partir de la définition au niveau national, on pourrait continuer avec les discussions régionales et mondiales, le processus de Tarapoto a été mentionné en particulier;
- un nouvel accord régional peut être une option intéressante; cependant, il faudrait prendre en ligne de compte le processus de négociation, comme ce fut le cas du Groupe paneuropéen ou de la Convention centraméricaine.

Convention-cadre existante :

- il s'agirait d'une convention mondiale qui reprendrait les éléments formulés dans les mécanismes régionaux;
- une convention-cadre pourrait inclure de nouveaux protocoles.

Nouvel instrument juridique :

- plusieurs délégués se sont interrogés sur la nécessité d'un nouvel instrument international; on a déclaré que la création d'une nouvelle convention n'entraînerait pas nécessairement de consensus sur des actions concrètes pour la mise en œuvre de la GDF; on a fait valoir que la discussion et la négociation d'une convention pourrait même retarder l'élaboration de projets concrets;
- il est prouvé que les conventions ne sont pas appliquées; pourtant, on parle déjà d'un nouvel instrument.

Nouveau mécanisme en vertu de la CDD qui a des mandats spécifiques quant à la coordination avec d'autres instruments existants. Certains ont fait valoir que le dialogue pourrait être maintenu sur les forêts au sein de la CDD, encourageant ainsi les synergies avec les autres instruments sur les forêts.

Quels que soient l'option et les arrangements adoptés, il faudra absolument qu'ils reprennent les résultats, les résolutions et les propositions des processus antérieurs (par exemple : Réunion internationale des peuples autochtones et autres peuples dépendant des forêts, sur la conservation et la gestion durable des forêts, tenue à Leticia, processus du GIF, Initiative sur les causes sous-jacentes, processus du FIF).

Un aspect qui a été jugé essentiel est relié à l'accès à l'information et à la participation. À cet égard, diverses recommandations ont été formulées :

- création de points de contact pour systématiser et diffuser l'information;
- établir un mécanisme de récupération, de collecte et de rétroalimention d'information sur les divers forums, tant nationaux que régionaux et mondiaux;
- création de groupes de travail et/ou commissions spéciales avec les secteurs liés aux forêts, pour discuter des propositions;
- distribution d'information aux divers secteurs et collaboration accrue avec les communautés;
- amélioration, par le FIF, de la distribution et de l'identification de l'information.

GROUPE 3

Ressources financières, transfert de technologie et coopération.

Étape I

Les discussions et délibérations dans ce groupe ont consisté à déterminer des thèmes spécifiques particulièrement importants pour le région en ce qui concerne la coopération, le transfert de technologie et les ressources financières. Les éléments ont été regroupés de la manière suivante :

- (48) Fonds pour l'environnement mondial – FEM –
- (70) Accomplissement des obligations
- (28) Transfert de technologie
- (49) Caractéristiques souhaitées et attitude des donateurs – Coordination des donateurs
Dette extérieure
- (48) Fonds fiduciaire international illimité pour les forêts.

Au cours des discussions les points suivants ont été relevés :

Ressources financières :

Il y a peu de coordination financière internationale; plusieurs délégués considèrent qu'il existe des vides, notamment sur des positions qui entraînent un manque d'efficacité dans l'affectation des fonds. Cette réalité exige qu'on considère la possibilité de l'existence d'un organisme de coordination qui canaliserait les fonds de la coopération et dont les décisions seraient transparentes.

Les thèmes de la certification forestières et des ressources financières nécessaires pour l'appliquer ont suscité de l'intérêt dans ce groupe; quelques participants voulaient exiger davantage de ressources financières pour atteindre les objectifs de la certification forestière et pour ne pas demeurer à la traîne et en marge des tendances des marchés du Nord, où l'on commence à exiger des produits forestiers élaborés en vertu de processus durables.

Il est important que les ressources s'orientent vers des processus nationaux d'élaboration de systèmes de critères et indicateurs pour surveiller la durabilité de la gestion forestière.

Certains ont insisté sur la nécessité de faire preuve de prudence en demandant des fonds pour l'exploitation durable des forêts car on considère qu'il est très difficile de déterminer quelles sont les organisations qui ont le plus besoin de fonds : collectivités, entreprises privées, ONG.

Les ressources financières doivent aussi servir à l'exploitation des autres utilisations des forêts et viser la richesse génétique de celles-ci ainsi que le potentiel de ressources qu'elles pourraient créer. Il s'agit d'observer les modes d'accès aux ressources biologiques et la répartition équitable des bénéfices découlant de cette biodiversité.

Un délégué a souligné que les ressources financières ne doivent pas être la seule préoccupation sur laquelle les pays de la région doivent concentrer leur attention car on considère que les pays développés doivent aller au-delà du transfert de ressources; ces pays doivent envisager de modifier leurs habitudes de production et de consommation.

La coopération internationale doit redéfinir les règles de ses actions de manière à contribuer à la vision des acteurs locaux et ne pas se conformer aux lignes directrices des pays développés. Il serait important que le financement et les politiques de durabilité des forêts soient traités dans des forums plus vastes qui impliquent les parties intéressées; en outre, il faudrait pouvoir disposer de ressources financières pour encourager les processus locaux de participation qui visent une meilleure utilisation des ressources naturelles.

Par ailleurs, on estime fondamental qu'un certain pourcentage des ressources financières des organisations multilatérales et organismes destinées au financement de projets d'investissement dans n'importe quel secteur soit affecté à la lutte contre les causes sous-jacentes du déboisement.

Transfert de technologies

L'un des principaux points traités sous cette rubrique portait sur le développement des capacités de création de technologies propres, étant donné que par exemple dans la gestion forestière durable il est très difficile d'adapter aux forêts amazoniennes des technologies valables pour les forêts tempérées. Mais certains ont aussi déclaré qu'il importe de ne pas oublier que le transfert de technologie doit absolument porter sur certains aspects de la technologie. Par conséquent, les participants ont discuté des questions suivantes : transfert de technologie et développement de capacités, en tant qu'aspects prioritaires et tout aussi importants pour la région.

Il faut insister sur le transfert de technologie en tant que facteur prioritaire pour le développement de la certification forestière de façon que la certification ne devienne pas une forme d'exclusion.

La participation des peuples autochtones et leurs autres formes de développement doivent être examinées attentivement quand il s'agit de technologies.

Il est prioritaire d'évaluer la valeur des connaissances traditionnelles pour aider à estimer l'expérience locale; il faut donc que les mécanismes de financement privilégient l'utilisation des connaissances traditionnelles et l'expérience locale; certains ont déclaré qu'il fallait restreindre l'embauche à contrat de consultants externes dans les prêts ou dons portant sur les forêts amazoniennes et en général. De plus, il faut accorder la priorité aux études visant à encourager le partage des droits d'auteurs de propriété intellectuelle des produits basés sur les connaissances traditionnelles.

Dans le cadre du transfert de technologie il faut prévoir des fonds pour couvrir les coûts de transfert des connaissances car la grande majorité de celles-ci sont protégées par des droits de propriété intellectuelle qui, si on ne les remarque pas, peuvent constituer un obstacle à la coopération en matière de technologie.

Accomplissement des obligations

Il existait dans le groupe un consensus sur le fait que les ressources financières promises par les pays développés dans les divers forums internationaux ne sont pas effectivement versées. Il semble que les pays développés ne tiennent pas à investir davantage de ressources, tandis qu'à l'opposé nos sociétés accusent des besoins et tentent de se développer.

On estime nécessaire la disponibilité de nouvelles ressources financières pour faire face aux problèmes relatifs aux forêts. Les pays en développement ont pris des engagements additionnels sans que les engagements initiaux des pays développés aient été respectés.

Dettes extérieures

Cette question doit aussi être examinée dans le cadre du financement en raison de la quantité de ressources qu'elle détourne, alors qu'elles pourraient servir à la conservation des forêts.

Il est prioritaire de renforcer la revendication de la dette écologique contractée par les pays développés.

En outre, il faut penser à l'éventuelle remise de la dette extérieure, en raison des effets que cette dette a sur les forêts et sur les causes sous-jacentes du déboisement.

C'est pour cela qu'on estime fondamental que les échanges et « swaps » de dette visent à lutter contre les causes sous-jacentes du déboisement.

Étapes II et III

Les instruments jugés importants pour la discussion étaient les suivants :

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC)

Convention sur la lutte contre la désertification

GIF/FIF

Principes relatifs aux forêts de la CNUED

Traité de coopération amazonienne (TCA) – Critères et indicateurs de Tarapoto

OIBT

CITES

RAMSAR

OMC

COMMUNAUTÉ ANDINE (CAN)

Le groupe a toutefois souligné que cette liste était incomplète.

Il n'y a pas eu d'analyse de chacun des instruments parce que le groupe ne disposait pas de connaissances suffisantes sur ceux-ci.

On a indiqué que chaque pays devait proposer ses propres initiatives et projets et analyser les possibilités et opportunités existantes à l'appui de ces priorités; chaque pays a donc la responsabilité de recenser, dans tous les instruments existants au niveau international, les mécanismes qui pourraient satisfaire leurs besoins.

En ce qui concerne les instruments les points suivants ont été mentionnés :

L'OIBT dispose de fonds limités.

La CCD possède un mécanisme de financement mais il n'y a jamais eu de fonds suffisants pour en assurer le fonctionnement. De plus, un délégué a précisé que dans le cadre de cet accord, la priorité est donnée aux pays africains.

La CITES prévoit des projets d'amélioration des capacités douanières en vue d'identifier les espèces qui font l'objet d'un trafic illicite.

RAMSAR : ne porte que sur les forêts qui se trouvent dans des zones humides.

OMC : cette organisation ne discute pas directement de mécanismes financiers mais discute de questions telles que le traitement des incitatifs et des mesures de découragement que les gouvernements accordent à certains produits dont les produits forestiers. Le groupe juge important d'indiquer que l'OMC s'occupe exclusivement du commerce mais que l'un de ses comités spéciaux examine les relations existantes entre le commerce et l'environnement.

Réagissant à l'analyse de ces instruments, un délégué a déclaré que rien ne garantirait qu'une nouvelle convention ou un nouvel instrument accroîtrait le flux de fonds destinés à la coopération.

Il a été jugé nécessaire de faire une révision des éléments déterminés, compte tenu de certains des instruments énumérés.

Transfert de technologie : cette question devrait être incluse dans la CDD, étant donné les engagements déjà pris par les pays développés au sein de la commission et au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Par conséquent, il est important que les représentants à ces forums soient informés des questions examinées ici pour renforcer leur capacité d'argumentation dans les espaces internationaux tels que la CDB et la CCCC.

Ressources financières :

Une liste a été dressée des organismes des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux de coopération dans le domaine financier.

Banque mondiale

PNUMA

PNUD

BID

SAD [Société andine de développement]

Autres institutions :

Banque privée (KfW)

Union européenne

Fondations et ONG internationales

Agences de coopération bilatérale

Secteur privé.

Ces ressources financières des banques multilatérales doivent être soigneusement prises en ligne de compte étant donné que beaucoup de leurs projets d'investissement ont des répercussions sur les forêts; de

plus, il faut, en ce qui concerne les ressources privées, envisager des pourcentages destinés à la protection des forêts et à l'élaboration de politiques environnementales qui réglementent l'utilisation de ces ressources. Il est donc devenu nécessaire que le financement et/ou les mécanismes de marché soient subordonnés à des actions d'aménagement du territoire sur une base environnementale et/ou culturelle.

Il existe par ailleurs divers instruments sur les fonds fiduciaires ayant des objectifs spécifiques; c'est le cas de la CDB et de l'OIBT.

On a discuté des possibilités réelles de la création d'un fonds fiduciaire illimité car certains estiment cette option très difficile à réaliser étant donné les difficultés existantes pour parvenir à un accord sur les forêts. Face à cela, on a aussi signalé qu'un mécanisme financier de ce type peut être envisagé dans la CDB.

Il faut pourtant faire les observations suivantes à propos de la CDB :

- L'optique de la CDB est orientée sur la conservation, ce qui peut limiter l'utilisation des fonds pour la gestion durable des ressources ligneuses.
- La CDB est un espace limité pour discuter de la question des forêts parce que son principe de distribution équitable des avantages de la diversité biologique impliquerait une répartition de tous les avantages qui découlent du commerce international, ce qui n'est pas faisable.

À l'appui de la première observation on a mentionné que le programme de travail sur les forêts de la CDB est axé sur des études de type taxinomique qui contribuent à la conservation.

Face à ces observations, on a considéré que la viabilité politique de la création de ce fonds dans le cadre de la CDB est élevée, compte tenu du fait que les propositions d'action du GIF sont des accords entre les pays et qu'il existe donc un engagement pour en faciliter la mise en œuvre et un moyen d'en arriver à cela serait de créer ce fonds fiduciaire.

Pour élargir la discussion sur les ressources financières, une autre option serait le FEM qui s'inscrit dans le CDB; on a déclaré que cet instrument peut être modifié sur décision des pays et on pourrait l'étendre pour qu'il couvre une partie des propositions d'action au sein de la CDB.

On a fait valoir que le fait de renforcer le FEM en matière forestière signifierait que les questions relatives aux forêts seraient entièrement traitées dans la CDB.

Certains participants ont déclaré que les aspects relatifs au FEM doivent être traités à la Conférence des Parties de la CDB; par conséquent, c'est à elle que devraient s'adresser le FIF et la CDB pour demander au FEM d'étendre son financement à des questions relatives à la GDF.

De plus, en ce qui concerne le *Fonds fiduciaire*, on a mentionné que l'OIBT avait prévu, jusqu'à présent sans succès, de créer le Fonds de Bali pour les forêts. Il a donc été proposé que le FIF accueille favorablement cette initiative, lance un appel à l'OIBT et appuie celle-ci pour que soit constitué ce fonds.

Accomplissement des obligations

Une condition pour assurer l'accomplissement des obligations est d'accorder la priorité aux actions à réaliser en fonction des rares ressources existantes.

Le GIF a approuvé 150 propositions dont l'exécution est sujette au financement disponible nécessaire pour la mise en œuvre de ces actions.

Les participants estiment important que les pays de l'Amazonie évaluent le coût financier de la mise en œuvre des programmes d'action et de dire à la communauté internationale qu'elle doit tout d'abord assumer ce coût financier pour se lancer dans l'action; cela relativise l'accomplissement des obligations. Le fait d'évaluer le coût des programmes d'action sensibilisera les pays développés aux conséquences de leurs manquements en matière de transfert de ressources.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'exercer des pressions en ce qui concerne l'accomplissement des obligations qui ont été prises volontairement; il faut donc persuader les pays d'honorer leurs engagements, après avoir décidé où nous pouvons le faire.

La question de l'accomplissement des obligations devrait être discutée au sein de la CDD car c'est là qu'elles sont apparues.

Il est important de définir une stratégie qui nous permettrait de réaliser les actions définies. Un grand progrès consisterait à déterminer comment nous positionner en tant que groupe dans le forum; il faudrait en discuter dans des groupes tels que le GRULAC, le TCA, la CAN.

TABLE DES MATIÈRES

- I. Introduction
- II. Objectifs
- III. Réunions nationales préparatoires
- IV. Réunion régionale
 - 1. Participants
 - 2. Méthodologie
 - 3. Déroulement de la réunion
 - 4. Évaluation
 - 5. Clôture
- V. Résultats

ANNEXES

Réunion régionale

Paroles d'ouverture et de clôture

Conférences

Historique du Forum intergouvernemental sur les forêts. Jaime Muñoz-Reyes, Secrétariat du FIF
Instruments internationaux. Ramiro Dávila, Directeur général de l'environnement, ministère des
Relations extérieures

Instruments internationaux sur les forêts : L'expérience de l'Amérique centrale. Ricardo Ulate,
codirecteur de l'Initiative Costa Rica – Canada

Le dialogue international sur les forêts. Christian Mersmann, Projet TWRP/GTZ

Compte rendu des groupes de travail

Compte rendu des séances plénières

Liste des invités et participants

Liste des facilitateurs et rapporteurs

Processus nationaux

Bolivie

Pérou

Équateur

Documents élaborés pour le processus

Documents guides pour la discussion

Document de synthèse des discussions

List of participants

ECUADOR	CARLOS FIERRO	FACILITADOR- EVENTO	Fundacion futuro latinoamericano	Atahualpa #1127 y J. Gonzalez. Quito.	593-2-920-636	593-2-920-635	ffla@interactive.net.ec
	YOLANDA KAKABADSE	MINISTRA DE MEDIO AMBIENTE	Ministerio del Ambiente	Av. 10 de Agosto 3560 y Mariana de Jesús, Piso 4. Quito.	593-2-429-486 593-2-541-955	593-2-564-037 593-2-565-809 593-2-563-486	yolandak@inefan.gov.ec
	RODRIGO DE LA CRUZ	Asesor Of. Neg. Int.	COICA	Murgeon # 717 y Av. America, Quito.	593-2-545-457	593-2-545-457	coicacol@col1.telecom.com.co
	XAVER IZCO	Grupo Asesor Bosques	Ministerio del Ambiente	Atahualpa # 955 y Republica, Quito	593-2-466-622 593-2-466-623	593-2-246-624	xizco@ui0.satnet.net
	ANTONIO JACAMANIBOY	Coordinador General	COICA	Murgeon #717 y Av. America, Quito.	593-2-502-260 593-2-502-753	593-2-502-260 593- 2-502-753	coicacol@col1.telecom.com.co; coica@ui0.satnet.net
	SOLEDA BASTIDAS	CONSULTOR	PPF	E. Alfaro y Amazonas, Quito.	593-2-463-677	593-2-258-027	ppf@ppf1.org.ec
	CESAR VITERI	Coord. De la Red Latinoamericana de Bosques.	Fundación Natura	Guayas y Amazonas, Quito.	593-2-457-922	593-2-457-253	
	XAVIER BUSTAMANTE	Director Ejecutivo	Coorporacion de Manejo Forestal Sustentable	Av. Orellana #581 y Wimper, Quito.	593-2-556-634	593-2-231-183	comafors@hoy.net
	MARIA CUVI	REPRESENTANTE	Coordinadora Nacional de Mujeres	Leryda y Toledo, Quito.	593-2-522-739		marcuvi@hoy.net
	NORMAN WRAY	ASESOR	Ministerio del Ambiente	E. Alfaro y Amazonas 7mo. P, Quito.	593-2-563-430 593-2-563-429	593-2-500-041	nwray@ambiente.gov.ec
	CARLOS VITERI G.	ASESOR	Segunda Vicepresidencia del Congreso	Quito	593-2-900-172 593-9-824-585	593-2-900-226	rma@hoy.net
	MIREYA MUNOZ	ASESORA	MMA MRREE	Quito	593-2-563-112		dgmmedam@mmree.gov.ec
	RAMIRO DAVILA		MRREE	Quito	593-2-563-112		dgmz@mmree.gov.ec

ALVARO LUNA	Coord. Prog. bosques	UICN- SUR	Quito	593-2-466-622	593-2-466-629	alvaroluna@kolla.net
MONICA TOBAR	Representante	CEDENMA	Quito	593-2-231-411	593-2-231-410	ceda@uio.satnet.net
WALTER PALACIOS	Coordinador Proyectos	Fundacion Jatun Sacha	Eugenio Santillan y Maurian, Quito.	593-2-432-173	593-2-453-583	palacios@jsaccha.ecu anex.net.ec
MARTA NUNEZ		Ministerio del Ambiente	Av. 10 de Agosto 3560 y Mariana de Jesus, Edif. Metrocar, Piso 4. Quito.	593-2-429-486 593-2-541-955	593-2-564-037 593-2-565-809 593-2-563-486	lba@inefan.gov.ec
LOURDES BARRAGAN	Coord. Eventos Inter.	Ministerio del Ambiente	Av. Amazonas y E. Alfaro. Quito	593-2-563-544	593-2-565-809	lba@inefan.gov.ec
OLGA QUEVEDO PINOS	Directora Manejo 6 Ambiental	Ministerio del Ambiente	P. Icaza 203 y P. Carbo. Guayaquil.	593-4-560-870		mma@gye.satnet.net wrevelo@gu.pro.ec
TARIN GONZALEZ B.	MANGLARES	Ministerio del Ambiente	P. Icaza 203 y P. Carbo. Guayaquil.	593-4-560-870		mma@gye.satnet.net taringb@hotmail.com
RAMON ZAMBRANO	DISTRICTO FORESTAL	Ministerio del Ambiente	Av. Quito # 402 y P. Solano. Guayaquil	593-4-397-730 593-4-293-131	593-4-293-155	
MARCEL FERAUD	SUBSECRETARIO	Ministerio del Medio Ambiente	P. Icaza 203 y P. Carbo. Guayaquil.	593-4-560-870 593-4-560-402	593-4-565-059	mma@gye.satnet.net
JOSE DELGADO M.		Comite Ecologico del Litoral.	N. P. Liona 146, Las Peñas. Guayaquil.	593-4-303-694	593-4-303-694	comecolit@hotmail.com
JAVIER CAMARGO	Asesor Oficina de Negociacion Internacional	Ministerio del Medio Ambiente	Calle 37 #8-40, 2do. P. Santa Fe de Bogota, D.C.	57-1-288-986-0	57-1-288-695-4	jecamargo@minambiente.gov.co
ALBERTO LEGUIZAMO	PRESIDENTE	Aso. Col. Ing. Forestales	Calle 14 # 733 of.403	57-1-281-491-2	57-1-281-821-5	inforest@cdonsat.netco
NADIA RAVELES	Chair of the council for the development of the interior	Ministry of Regional Develop	zwartenhovenbrugst Paramaribo.	59-747-435-7 59-740-483-2	59-742-451-7	regon@sr.net
MOHAMED IDRIES TAUS MSC.	Deputy Director Geodesy	Ministry of Natural Resources	Dr. J. C. de Mirandastraat 11-15 Paramaribo.	59-747-543-5 59-741-104-1 59-740-049-1	59-747-112-9	nath@sr.net

CARLO JULEN	Head of the forest service	Ministry of Natural Resources	Marlheston 78 Paramaribo	59-747-434-6	59-741-025-6	
HARIETTE VREEDZAAM	President Sanamato Esa	Foundation for the Development of women & children	Indiralaan 7 nitvengt, Paramaribo.	59-747-131-6 59-749-067-8		sanomaroesa@sr.net
ALEXANDER GESSER	Logger Association	President ABE	Beekhuizenweg 7 Paramaribo.	59-748-015-8 59-740-030-4	59-748-015-8	
VENEZUELA	ASESOR- TECNICO	Asoinbosques	Av. Mirador c/c El Empalme Ed. Torre 18 p. 14 of. 14D y 14E, La Campina Caracas.	02-731-113-2	2-243-390-1	
NALUA SILVIA	COLABORADOR	CONIVE (Indigena)	6ta. Carrera de Vista Hermosa Qte. Nalua Cd. Bolivar	852-773-5 852-772-4	852-588-0	nalua@telcel.net.ve
ALCIRA ASCANIO MUJICA	GERENTE GENERAL	Fundarbol (ONG)	Av. Fco. Miranda Centro Plaza Torre B p. 15 of.C. Urb. Los Palos Grandes Caracas.	2-284-464-6 2-283-232-4 2-283-902-4	2-283-424-2	fundarsd@cavtv.net
SULENMA RAMIREZ	Ingeniero Forestal Jefe II	MARN Ministerio del Ambiente	C.B.S. Torre Sur p.22 El Silencio- Caracas.	2-408-1010 2-408-1011	2-483-915-8	sulemaramirez@taloo.com
RENZO SILVA	Director de Planificacion del Recurso Forestal	Ministerio del Ambiente y Recursos Naturales	C.B.S. Torre Sur p.22 El Silencio- Caracas.	2-408-1010 2-408-1011	2-483-915-8	marn@seforven.gov.ve
JAPON	Director de Proyecto (poblacion y ordenacion forestal)	Organizacion Internacional de las maderas tropicales (OIMT).	International Organization Center, 5to. P. Pacifico Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai Nishi-ku, Yokohama 220-012.	814-5-223-111-0	814-5-223-111-1	itto@mail.itto.unel.oc.n.ne.jp

CANADA	Denyse Rousseau	Deputy Director/Environmental Relations Division	Department of Foreign Affairs and International Trade	125 Promenade Sussex Drive, Ottawa, Ontario.	61-3-996-291-9	61-3-995-952-5	denyse.rousseau@dfait-maeci.gc.ca
GERMANY	CHRISTIAN MERSMANN	Programme Co-ordinator	International Programmes in Tropical Forestry	OE4544 Fridental D-23715 Bosau	49-45-217-835-6	49-45-217-835-8	101562.31@compuserve.com
PARAGUAY	RAUL GAUTO	FACILITADOR- EVENTO	ILDES	PO BOX: 714, Asuncion	595-21-612-747	595-21-602-381	ids@pla.net.py raulgauto@hotmail.com
COSTA RICA	RICARDO ULATE CH.	Co-Director Iniciativa CR-C	Ministerio del Ambiente y Energía	Apdo. 10104-1000 San Jose	50-6-257-141-7 50-6-257-623-9	50-6-257-069-7	rlate@ns.Minae.go.cr
NACIONES UNIDAS	JAIME MUNOZ REYES	ASESOR	SECRETARIA FIB	DC2-1276 DESA/IFF New York, NY, 10017 USA	21-2-963-415-1	21-2-963-346-3	munoz-reyez@un.org
BOLIVIA	HENRY ALLAN MORENO OVIDIO ROCA	Jefe Dpto. Economico Institucional Intend. Des. Institucional	Cámara Forestal de Santa Cruz Superintendencia Forestal	Prd. M.I. Salvaterra # 1055	59-1-333-269-9	59-1-333-145-6	henryms@hotmail.com
BRASIL	MA. RITA FONTES FARIAS	ASESORA	Ministerio de Relaciones Exteriores	BRASILIA	56-1-411-698-5 56-1-411-698-6	56-1-322-552-3	mfontes@mrc.gov.br
PERU	ANTONIO BERNALES	FACILITADOR- EVENTO	La Hermita S.A. Acuicultura y Servicios S.A.	Bajada de Baños # 340 Barranco, Lima.	51-1-422-498-0 51-1-247-006-9	51-1-444-536-4	p.zavala@spuplim.mis.com
	EDUARDO PEREZ DEL SOLAR	DIPLOMATICO	Ministerio de Relaciones Exteriores	Jr. Lampa SYS Lima I	51-1-428-575-1	51-1-428-575-1	dma05@rree.gob.pe
	MICHA TORRES	VICEPRESIDENTE	Foro Intergubernamental de Bosques	Parque Blume 106 Lima, 18	51-1-441-380-0	51-1-441-215-1	micha@pol.com.pe
	AMELIA TORRES	VICEPRESIDENTE	ONG				

CARLOS SALINAS	CORMADERA	Grimaldo del Solar # 350	51-1-444-314-7		casm@infotex.com.pe
ELIAS CURITIMA	COORDINADOR	Jr. Brigadier P. 974	51-1-423-839-1	51-1-423-839-1	conap@telematic.con. pe

Réunion régionale de l'initiative Costa Rica-Canada

*Caraïbes, Amérique centrale
et Amérique du nord
24 au 27 novembre, 1999
District fédéral de Mexico*

Rapport

• INTRODUCTION

- **Initiative.-** La communauté internationale discute d'un vaste éventail d'éléments qui portent sur l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Face aux difficultés rencontrées pour parvenir à un accord sur les instruments les plus appropriés à la discussion, le Costa Rica et le Canada ont décidé de s'associer pour lancer, à l'appui du Forum intergouvernemental sur les forêts, un processus visant à déterminer les éléments possibles qui permettraient de décider de l'utilité de disposer de mécanismes et accords internationaux.

L'Initiative Costa Rica-Canada (ICR-C) comprend trois étapes. La première a consisté en une réunion d'experts qui s'est tenue à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999; les discussions ont porté sur la liste de base des éléments et sur la méthodologie du processus. La deuxième étape comprenait une série de réunions régionales au cours desquelles ont été analysés, dans la perspective régionale, les avantages et les éléments potentiels de ces instruments ainsi que les arrangements internationaux. La troisième étape consistera en une réunion au Canada, à la fin de 1999, visant à faire la synthèse des résultats de la Réunion d'experts tenue au Costa Rica et des apports des réunions régionales afin d'élaborer les conclusions et recommandations qui seront présentées à la quatrième session du FIF au début de l'an 2000.

- **Réunions régionales.-** Tout d'abord, un atelier national de mise à l'essai de la méthodologie prévue dans le cadre de l'Initiative Costa Rica-Canada (ICR-C) s'est tenu à Mexico les 17 et 18 novembre 1999 (annexe 1).

La réunion régionale pour les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord, tenue du 24 au 27 novembre 1999 et que nous terminons aujourd'hui, a été la huitième et dernière réunion prévue dans le cadre du processus; les réunions régionales précédentes se sont tenues en Malaisie, au Zimbabwe, en Espagne, en Turquie, au Cameroun, en Équateur et en Argentine.

- **Organisation.-** Un comité organisateur a été constitué; il a bénéficié des conseils du personnel de l'ICR-C en ce qui concerne les activités relatives aux travaux prévus et tout le personnel technique et d'appui qui avait été jugé nécessaire a été engagé pour atteindre les résultats escomptés (annexe 2).
- **Participants.-** Les invités comprenaient des experts provenant des gouvernements, des institutions non gouvernementales, de groupes sociaux, du secteur privé et d'autres invités spéciaux provenant des pays suivants: Canada, Costa Rica, Mexique, République dominicaine, Guatemala, Belize, Nicaragua, Panama, Cuba, Trinité-et-Tobago et Jamaïque (annexe 3).

• INAUGURATION

Le bureau était constitué des personnes suivantes :

- Víctor Villalobos Arámbula, sous-ministre des Ressources naturelles, ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Pêche (SEMARNAP).
- Luis Rojas Bolaños, coprésident de l'ICR-C.
- Denyse Rousseau, représentante canadienne du Secrétariat de l'ICR-C.
- Gonzalo J. Facio, ambassadeur du Costa Rica au Mexique.
- James Lambert, ministre conseiller de l'ambassade du Canada au Mexique.
- María Del Carmen Culebro, représentante de la FAO au Mexique.
- Jaime Hurtubia, secrétariat du FIF (Forum intergouvernemental sur les forêts).

Pendant la cérémonie d'inauguration, M. Víctor Villalobos a évoqué les initiatives internationales en matière de forêts. M. Luis Rojas a, pour sa part, rappelé l'histoire et l'objectif de l'Initiative Costa Rica-Canada ainsi que le déroulement de ses activités avant de céder à parole au sous-ministre des Ressources naturelles du SEMARNAP (annexe 4).

• EXPOSÉS

Marina Ribó, de l'Unité de coordination des Affaires internationales du SEMARNAP, a exposé les concepts et termes généraux des instruments juridiques internationaux, ce qui a permis aux participants de se familiariser avec le vocabulaire spécifique (annexe 5).

Mario Duarte, de la même unité du SEMARNAP, a présenté un exposé sur les conventions internationales en matière de forêts.

Jaime Hurtubia, du Secrétariat du FIF, a expliqué l'origine et l'évolution des réunions et abordé certaines questions qui ont été soulevées au cours de celles-ci.

Enfin, Jorge Rodríguez, conseiller du Réseau national des zones de conservation du ministère de l'Environnement du Costa Rica, a présenté la Convention centraméricaine sur les forêts.

• MÉTHODE DE L'INITIATIVE

Pour toutes les réunions régionales, le Comité directeur de l'ICR-C a préparé une méthode commune appelée « Méthode de l'Initiative Costa Rica-Canada », qui a été utilisée comme cadre général afin de faciliter la synthèse des contributions des diverses réunions régionales en un seul rapport final. La méthode est donnée à l'annexe 6 et comprend les quatre étapes suivantes :

Étape 1 Déterminer une liste préliminaire des éléments possibles.

Étape 2 Déterminer des options pour aborder les éléments.

Étape 3 Le pour et le contre.

Étape 4 Évaluation.

• Mécanisme

Le coordinateur technique du Comité organisateur, Fco. Javier Musalem, a présenté un exposé sur le mécanisme à utiliser pendant la réunion; il a expliqué le mode de fonctionnement des séances plénières et des groupes de travail, il a présenté les responsables et les fonctionnaires et indiqué l'emplacement des salles de travail et les règles à respecter ainsi que les méthodes de l'Initiative et les formats additionnels qui seraient utilisés pour faciliter les discussions (annexe 7).

- **Séance plénière.- Étape I :** Déterminer une liste de travail d'éléments possibles. Ce processus a été dirigé par les 3 facilitateurs qui se sont chargés de 24 éléments chacun; les participants en ont discuté en séance plénière et ont élaboré une liste pour les arrangements et mécanismes internationaux, conformément à l'Étape 1 de la Méthode de l'Initiative Costa Rica-Canada.

À cet effet, le Comité organisateur a distribué un document émanant de la Réunion d'experts de San José qui contenait un bref résumé des contenus possibles de chacun des éléments (**annexe 8**).

- **Groupes de travail.- Étapes II et III :**

- Les groupes de travail 1, 2 et 3 ont fonctionné en parallèle, c'est-à-dire que chacun d'eux a travaillé en fonction des étapes qui constituent la Méthode. Les conditions spécifiques dans lesquelles chacun a travaillé ont été présentées partiellement pour les étapes I et II par leurs rapporteurs principaux respectifs, lors d'une plénière (**rapports partiels, voir les annexes 9, 10 et 11**).

- **RÉSULTATS PAR ÉTAPE**

- **Étape I.- Liste préliminaire des éléments de la Réunion régionale.**

- Il a été proposé d'éliminer de la liste de 72 éléments 4 d'entre eux parce qu'ils faisaient double emploi avec d'autres; par ailleurs, il a été recommandé d'en fusionner 5 autres parce qu'ils étaient reliés à quelques autres. De plus, on a proposé d'en créer deux autres (biosécurité et habitudes de consommation) parce qu'on estimait qu'ils n'en avait pas déjà été question.
- Quant à l'élément 5, qui contenait 5 composantes, il a été modifié pour n'en contenir que 4; par ailleurs, les discussions ont porté sur l'opportunité de transformer ces composantes en éléments.
- Il faut signaler que dans le cas de plusieurs éléments leurs noms et leur texte ont été modifiés pour plusieurs raisons, notamment l'ambiguïté et l'optique générale dans laquelle ils sont traités, ainsi qu'en raison de problèmes de traduction.
- Enfin, il a été proposé d'arranger de façon cohérente tous les éléments car certains d'entre eux étaient liés les uns aux autres ou faisaient partie d'une même question. Des avis contraires ont été exprimés à ce sujet, parce qu'il serait difficile d'y parvenir et que cela signifierait une perte considérable de temps.
- Tant les rapports partiels de chaque groupe de travail que l'intégration et les discussions par élément sont donnés à l'**annexe 12**.

- **Étape II.- Options en matière d'instruments juridiquement contraignants et non contraignants pour la discussion de chaque élément (annexe 13).**

- L'analyse de la manière dont chaque élément est envisagé et appliqué à l'étape précédente a donné les résultats suivants :
 - √ 49 sont contraignants et 18 ne le sont pas.
 - √ Une modification de statut a été proposée pour 6 éléments.
 - √ D'autre part, en ce qui concerne la façon dont il faudrait en discuter à l'avenir, il a été recommandé de renforcer les instruments actuellement existants dans 28 des éléments et d'en créer de nouveaux dans 25 éléments.
 - √ Enfin, on a estimé très important de créer des instruments spécifiques sur les forêts étant donné qu'actuellement, dans la majorité d'entre eux, l'aspect forestier est une composante.

- **Étape III.- Évaluation systématique du pour et du contre des options juridiquement contraignantes pour promouvoir chaque élément (annexe 14).**
 - Plusieurs des éléments abordés dans des instruments non contraignants pourraient l'être dans des instruments contraignants; de même, selon l'avis des experts, plusieurs d'entre eux ne sont pas contraignants dans le contexte national mais ils sont contraignants dans le contexte international.
 - Les participants étaient unanimes pour dire qu'ils devaient assurer la durabilité des ressources et respecter la souveraineté de chaque pays. Ils ont aussi insisté sur le fait qu'ils devaient renforcer les communautés locales, les groupes autochtones et les femmes.
- **Étape IV.- Énumération des points de vue destinés à forger un consensus international sur des questions relatives à la catégorie III du programme de travail du FIF (discussion à la séance plénière).**

• **EXCURSION DANS LES FORÊTS DU SUD DE MEXICO**

L'administration de la ville de Mexico a organisé et dirigé une excursion dans les forêts du District fédéral pour présenter les schémas d'aménagement possibles et nécessaires, dans la plus grande ville du monde, des écosystèmes dont découlent, dans ces conditions, des services, la capture de gaz carbonique, la régulation du régime hydrologique, la protection d'autres ressources, des activités récréatives et la production d'oxygène.

• **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Elle a débuté par l'exposé de Jaime Hurtubia intitulé « Vers la quatrième session du FIF ».

Par la suite, le coordonnateur technique du Comité organisateur a donné lecture du Rapport préliminaire de travail avant d'inviter les participants, à la fin de son intervention, à faire des commentaires sur les questionnaires distribués relativement à l'Étape IV, afin de donner aux experts l'occasion d'exprimer leurs opinions, suggestions et impressions au bout de quatre journées de travail.

Les participants ont donc pu écouter les commentaires sur l'accroissement de leurs connaissances quant aux thèmes de la catégorie III du programme de travail du FIF, sur la participation aux discussions, rendue plus facile par la Méthode, ainsi que sur la nécessité de deux documents de fond ou plus pour arriver à un consensus sur les questions reliées aux forêts (annexe 15).

• **CLÔTURE**

Luis Rojas Bolaños, coprésident de l'Initiative Costa Rica-Canada, a remercié le Mexique d'avoir été le siège de la réunion, tous les experts représentant les 11 pays, les techniciens qui ont agi en qualité de facilitateurs, les rapporteurs principaux et adjoints, le personnel d'appui du Secrétariat et le Comité organisateur pour tout le déroulement des activités qui ont permis d'atteindre les objectifs fixés (annexe 16).

Víctor Sosa Cedillo, directeur général des forêts, du ministère de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Pêche, a exprimé sa reconnaissance aux responsables de l'Initiative pour avoir donné l'occasion d'examiner, dans une atmosphère conviviale, chacun des éléments des conventions existantes qui portent sur les forêts et dont les résultats, a-t-il ajouté, permettront un surcroît d'information à la réunion générale qui aura lieu à Ottawa, au Canada dans quelques jours (annexe 17).

Enfin, il a remercié tous les participants et leur a souhaité un agréable voyage de retour dans leur pays.

ANNEXES

1. Rapport de la réunion nationale.
2. Comité organisateur
3. Participants
4. Inauguration
 - √ Message de Víctor Villalobos
 - √ Message de
 - √ Inauguration
5. Exposés
 - √ Marina Ribó
 - √ Mario Duarte
 - √ Jaime Hurtubia
 - √ Jorge Rodríguez
6. Méthode
7. Mécanisme
8. Éléments
9. Rapport partiel du groupe de travail 1.
10. Rapport partiel du groupe de travail 2.
11. Rapport partiel du groupe de travail 3.
12. Liste préliminaire des éléments.
13. Options de l'Étape II
14. Étape III
15. Séance plénière
16. Clôture

Réunion d'experts de l'initiative Costa Rica-Canada

*Ottawa, Canada
6 au 10 décembre 1999*

Rapport final

AVANT-PROPOS

1. Le présent document porte sur les discussions qui ont eu lieu lors de la réunion finale de l'Initiative Costa Rica-Canada (ICRC), qui s'est tenue à Ottawa, au Canada, du 6 au 10 décembre 1999. Il présente les diverses opinions des experts qui y ont participé avec qualité. Ainsi, il ne constitue pas un texte négocié et ne devrait pas être interprété comme reflétant un consensus.
2. Un rapport intégral de l'ICRC, y compris les huit réunions régionales et les deux réunions internationales, sera présenté au FIF pour examen lors de sa quatrième session, qui se tiendra à New York du 31 janvier au 11 février 2000.

INTRODUCTION

3. Les gouvernements du Canada et du Costa Rica ont parrainé la réunion finale de l'ICRC, avec l'appui de 21 pays et organisations internationales. Les participants étaient au nombre de 111, répartis comme suit : 73 représentants de gouvernements, 11 d'organisations intergouvernementales, 6 de groupes autochtones, et 21 d'organisations non gouvernementales.
4. La réunion visait à mettre à profit les résultats des réunions régionales, tenues aux quatre coins du monde d'août à novembre 1999, portant sur les arrangements et mécanismes internationaux futurs, tel un instrument juridiquement contraignant, en appui à la catégorie III du programme de travail du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF). Sans faire partie de l'ICRC proprement dite, un Atelier infra régional du Pacifique Sud s'est tenu aux Fidji en septembre 1999. Les résultats de cet atelier relatifs à la catégorie III ont été transmis pour examen à la réunion d'Ottawa.
5. Les objectifs de la réunion d'Ottawa consistaient à :
 - ◆ aider le FIF à prendre des décisions éclairées sur les arrangements et mécanismes internationaux futurs lors de sa session prévue à New York du 31 janvier au 11 février 2000;
 - ◆ mieux comprendre les forces et les faiblesses des trois options de l'ICRC, à savoir :
 - a) le renforcement des instruments juridiquement contraignants existants (RIE);
 - b) l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants nouveaux (IJC); et
 - c) l'utilisation d'initiatives et d'instruments non juridiquement contraignants actuels (INJC).
6. La réunion de cinq jours a débuté par des cérémonies d'ouverture où M. Ralph Goodale, ministre des Ressources naturelles du Canada, s'est adressé à la plénière. M. Goodale a souligné l'importance d'aller au-delà des arrangements *ad hoc* actuels sur les forêts afin d'adopter une solution mondiale, permanente et durable qui tienne compte de facteurs essentiels, comme la souveraineté nationale, les mécanismes financiers et le transfert de technologies.
7. Luis Rojas Bolaños et Jacques Carette, coprésidents de l'ICRC, ont témoigné leur profonde gratitude aux quelque 600 experts qui ont participé aux discussions régionales, ajoutant que beaucoup d'autres intéressés avaient profité des consultations nationales qui ont précédé ces réunions pour s'exprimer. Ils ont reconnu les contributions particulières des gouvernements hôtes des réunions régionales : Argentine, Cameroun, Espagne, Équateur, Malaisie, Mexique, Turquie et Zimbabwe. Ils ont aussi remercié sincèrement les pays et les organisations qui ont apporté un soutien financier et technique à l'Initiative : Allemagne, Autriche, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Japon, Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Turquie et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Par ailleurs, ils ont signalé les points généraux sur lesquels les

réunions régionales semblent s'être entendues : les arrangements actuels ne traitent pas adéquatement des enjeux forestiers, le statu quo n'est pas une option envisageable, et il faut intensifier les efforts pour améliorer l'état des forêts du monde.

8. Dans leur allocution, les coprésidents du FIF ont relevé la complexité, la nature politiquement délicate et les ramifications à long terme des dossiers ressortissant à la catégorie III. Ils ont dit souhaiter que les délibérations d'Ottawa aident le FIF à convenir de la meilleure option pour l'avenir et ont exhorté l'assemblée à produire, en vue de la réunion de New York, un rapport étoffé renfermant un message clair.
9. Pendant la semaine, des exposés ont été présentés sur les réunions régionales tenues sous l'égide de l'ICRC, et l'Institut international du développement durable a tracé les grandes lignes de ces rapports régionaux. L'auteur du rapport sommaire a signalé les principales constatations de chaque réunion et a dégagé les tendances favorables aux trois options de l'ICRC.
10. Par ailleurs, des résumés ont été présentés concernant deux initiatives accueillies par des pays, sur les besoins particuliers de pays à faible couvert forestier (Téhéran, République islamique d'Iran), sur le financement de la gestion durable des forêts (Croydon, Royaume-Uni). Ces exposés ont été suivis de discours, de débats en groupes de travail, de comptes rendus en plénière, d'une discussion générale et de l'adoption du rapport. Pour de plus amples renseignements, vous trouverez l'ordre du jour à l'annexe I. Des exemplaires de tous les exposés présentés par des conférenciers et reporters en plénière se trouvent à l'annexe II, et l'annexe III donne la liste des participants.
11. Les participants ont exprimé toute leur gratitude envers les organisateurs et les hôtes de la réunion tenue à Ottawa. En outre, ils se sont dits très reconnaissants des contributions importantes que l'ensemble de l'Initiative Costa Rica-Canada a apportées aux discussions sur les arrangements et mécanismes internationaux futurs relatifs aux forêts.

CONTEXTE

12. Afin d'appuyer le mandat du FIF consistant à définir les éléments possibles et les travaux nécessaires pour dégager un consensus sur les arrangements et mécanismes internationaux futurs, tel un instrument juridiquement contraignant applicable à tous les types de forêts, le Costa Rica et le Canada ont constitué un partenariat visant à établir un forum neutre, transparent, participatif et représentatif, propre à faciliter les discussions techniques.
13. L'ICRC comportait trois étapes :
 - 1) la réunion tenue à San José, au Costa Rica, du 22 au 26 février 1999;
 - 2) les huit réunions régionales tenues d'août à novembre 1999 (voir l'annexe IV pour la liste); et
 - 3) la réunion finale tenue à Ottawa, au Canada, du 6 au 10 décembre 1999, en vue de rassembler les résultats des réunions régionales et de produire un rapport à présenter au FIF 4.
14. A l'ICRC pouvaient participer gouvernements, institutions intergouvernementales, organisations non gouvernementales (ONG), populations autochtones, groupes de femmes et entreprises privées. En outre, soin a été pris d'équilibrer la représentation de zones géographiques et des divers points de vue concernant la catégorie III du mandat du FIF.
15. Chaque réunion régionale s'est déroulée selon une procédure semblable, approuvée par le Comité directeur à San José en février 1999, consistant à définir les éléments éventuels, puis à évaluer les forces et les faiblesses des trois options de l'ICRC, à savoir le RIE, les IJC et les INJC. Dans ce cadre, il était possible de discuter d'enjeux régionaux.

16. Les participants ont témoigné leur reconnaissance envers l'ICRC et le processus qu'il a mis en place grâce aux vastes consultations menées aux échelons régional et national. Ils ont fait remarquer combien les réunions régionales avaient contribué à sensibiliser davantage les intéressés aux enjeux forestiers mondiaux et à accroître la participation de nombreux experts qui, autrement, n'auraient pas eu l'occasion de prendre part au dialogue. Les nombreux documents de base que l'ICRC a permis de créer ont aussi largement aidé la communauté internationale à mieux comprendre les enjeux forestiers. Les experts se sont également dits heureux d'avoir pu profiter d'un forum direct, ouvert et transparent qui a favorisé l'échange de renseignements et d'idées entre les régions et qui leur a permis de faire le bilan de multiples opinions et des points de convergence susceptibles de servir de fondement à une coopération plus poussée.
17. Conscients des précieux renseignements découlant des réunions régionales, les participants ont vivement recommandé de les diffuser largement pour aider les délégués du FIF à prendre des décisions éclairées.

RÉSULTATS

1) DISCOURS

18. M. Nigel Bankes, professeur de droit à l'Université de Calgary en détachement au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, a parlé en plénière des relations entre les accords internationaux existants et les options de l'ICRC, établissant ainsi une base en vue des discussions en groupes de travail sur les instruments actuels et éventuels. Il a fait ressortir les points clés suivants :

Les relations entre les traités successifs portant sur la même matière sont régies par la Convention de Vienne sur le droit des traités :

- les obligations nées des traités sont cumulatives; nous ne devons pas assumer les incompatibilités; les écarts entre les normes ne créent pas une incompatibilité;
- en cas d'incompatibilité, chercher l'intention des parties - celles-ci ont-elles indiqué, au moyen d'une disposition dérogoire, quel accord allait l'emporter?;
- faute de déclaration d'intention, le dernier traité l'emporte.

Les relations entre les instruments non contraignants et un accord contraignant :

- en cas d'incompatibilité entre un instrument non contraignant et un traité, ce dernier l'emporte;
- les principes du droit coutumier influent sur l'interprétation des traités; les instruments non contraignants ne le font pas (Convention de Vienne, alinéa 31(3)c)).

On peut affiner les instruments juridiquement contraignants existants par des instruments contraignants et des instruments non contraignants; les instruments non contraignants comprennent les résolutions de la CdP et les plans de travail; de façon générale, les décisions et les résolutions de la CdP ne sont pas juridiquement contraignantes; dans les instruments contraignants entrent les protocoles, les annexes régionales et les amendements; la portée d'un protocole est limitée par le champ d'application de la convention principale.

Il est possible d'éviter et de gérer les incompatibilités entre les accords en rédigeant les textes avec soin et en limitant la portée.

19. En réponse, les participants ont remarqué qu'il faut mettre pleinement en vigueur les instruments existants et en assurer la conformité; le manque de coordination entre les instruments juridiquement contraignants existants; l'importance d'éviter les doubles emplois ainsi que les lacunes dans les mécanismes existants relatifs à la gestion durable des forêts.
20. Des participants ont mentionné que certains instruments juridiquement contraignants existants, vu leurs objectifs précis et restreints, ne permettraient peut-être pas d'atteindre certains des buts de gestion durable des forêts, même avec un mécanisme de coordination efficace. Ainsi, faudrait-il peut-être élaborer un nouvel instrument pour éliminer les lacunes et le morcellement dans le secteur forestier, et ce aux échelons national et international.
21. Les participants ont souligné que les instruments existants avaient eu leurs bons côtés, mais qu'il fallait encore les améliorer aux chapitres de la mise en oeuvre, de la coordination et du traitement global des forêts. En analysant les arrangements et mécanismes envisageables, les éléments suivants, entre autres, mériteraient peut-être une attention particulière :
 - incompatibilités et chevauchements;
 - fonctions normatives et administratives;
 - actions aux échelons national et international;
 - participation efficace par la représentation des parties pertinentes et intéressées;
 - engagements et moyens de mise en oeuvre efficace, y compris établissement d'un mécanisme financier spécial pour la gestion durable des forêts dans les pays en développement;
 - conformité.
22. M. Jorge Rodriguez, agent de programme au sein du Programme des Nations Unies pour le développement, a parlé du financement et des possibilités d'obtenir des fonds auprès de diverses sources concernées par la gestion durable des forêts. Son exposé a également servi de fondement aux discussions des groupes de travail. Voici certains des principaux points qu'il a soulevés :
 - la gestion durable des forêts devrait mettre à profit des méthodes novatrices de financement fondées sur l'esprit d'entreprise; et inclure les efforts pour identifier les sources et opportunités nationales et internationales;
 - le secteur privé devrait jouer un rôle crucial dans le financement futur de projets de gestion durable des forêts;
 - le secteur privé pouvant décider de ne pas investir dans la gestion durable des forêts si aucun cadre juridique et institutionnel adéquat n'est mis en place, les gouvernements devraient adopter des stratégies nationales de financement, notamment des incitations économiques visant à encourager sa participation;
 - les mécanismes de financement traditionnels, comme l'APD, sont importants, mais ne sont pas uniques, surtout dans les pays en développement qui ont des besoins spéciaux;
 - les collectivités locales se prévaudraient des partenariats facilitant l'accès direct des fonds;
 - il faut prendre en compte toutes les valeurs forestières, pas seulement celles qui sont commercialisables.

23. M. Jagmohan Maini a brossé un tableau des principes régissant la gestion durable des forêts. Il a signalé que les forêts représentent un enjeu stratégique intersectoriel et qu'il importe, à cet égard, de prendre un engagement politique à long terme. Il a mentionné les principes primordiaux suivants - conformes à la Déclaration de Rio - des Principes relatifs aux forêts et de la démarche du GIF/FIF :
- les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources pour atteindre leurs objectifs stratégiques nationaux;
 - les États ont le droit d'assumer leur développement économique selon leurs conditions sociales, économiques, environnementales et politiques;
 - les États ont des responsabilités communes, mais différenciées en ce qui a trait aux préoccupations et intérêts mondiaux collectifs dans le domaine des forêts;
 - les États ont la responsabilité de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction sur leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale;
 - la coopération internationale devrait favoriser le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dont les pays en développement ont besoin pour gérer durablement leurs forêts.
24. Les participants ont signalé que ces principes figurent déjà dans certains accords internationaux. Ainsi, ils pourraient fort bien servir de fondement à des arrangements et mécanismes futurs.

2) OPTIONS DE L'ICRC

25. S'agissant de l'opportunité d'une option particulière, des tendances perceptibles sont apparues dans certaines régions, mais aucune préférence marquée dans d'autres. Dans la plupart des réunions, des experts ont relevé les éléments qui gagneraient à être traités dans un instrument juridiquement contraignant nouveau, ceux qui pourraient l'être dans les accords existants et ceux qui se prêteraient à des instruments non juridiquement contraignants. De nombreux participants ont estimé que les options ne s'excluent pas mutuellement et qu'il est possible, voire souhaitable, de les combiner. Il a généralement été convenu qu'il faut une approche complète et intégratrice, et tous les participants ont fait remarquer la grande importance de mettre en oeuvre les engagements, quel que soit le type d'instruments.

Renforcement des instruments juridiquement contraignants existants

26. La plupart des experts ont convenu que les instruments existants portent sur de nombreux enjeux forestiers et pourraient fort bien les faire avancer. Il a été suggéré qu'étant déjà en place, ils pourraient demander moins d'efforts politiques que l'élaboration d'un instrument nouveau. Par ailleurs, les instruments existants peuvent évoluer selon les besoins présents et futurs et générer certains fonds pour des projets forestiers.
27. La plupart des experts ont également convenu qu'un des points les plus faibles des instruments existants est la façon morcelée dont ils abordent des aspects limités des forêts, le manque de coordination des activités et de l'aide financière ainsi que l'absence de couverture complète et holistique pour s'attaquer aux grands dossiers. En outre, la mise en oeuvre est obérée, du moins en partie, par l'insuffisance du financement et la difficulté d'accéder aux fonds.

Un instrument juridiquement contraignant nouveau

28. Reflétant les vues de nombreuses réunions régionales, les experts ont estimé que les points forts d'un instrument juridiquement contraignant nouveau seraient son aptitude à combler les lacunes de la politique forestière institutionnalisée et à faire jeu égal avec d'autres instruments juridiques à la faveur de la Conférence des Parties. Il a été soutenu qu'un instrument de ce genre permettrait une approche complète en couvrant tous les types de forêts et la gamme des valeurs forestières. En outre, il serait ainsi possible de répondre aux différents besoins des régions et des pays. Beaucoup d'experts, se reportant aux résultats de nombreuses réunions régionales, étaient d'avis qu'un instrument juridiquement contraignant pourrait faciliter le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, stimuler l'élaboration de politiques nationales et mettre la foresterie davantage en évidence. Un autre avantage de cette option serait qu'elle viendrait compléter les instruments existants.
29. Quelles que soient les faiblesses de cette option, certains ont dit craindre que les relations entre un IJC nouveau et des instruments existants seraient floues, qu'il pourrait en découler des chevauchements et que les nouveaux engagements financiers se feraient peut-être attendre, à moins qu'un mécanisme financier désigné ne soit mis en place pour la gestion durable des forêts. D'autres ont fait valoir qu'un instrument juridique nouveau ne garantirait pas forcément la conformité ou une volonté politique suffisante et que les experts ne s'entendent pas suffisamment sur certains éléments pour amorcer des négociations.

Instruments non juridiquement contraignants

30. La troisième option a l'avantage d'être souple et de pouvoir s'adapter aux situations nationales et régionales. Certains participants ont dit que les instruments de ce genre pourraient évoluer en un accord juridiquement contraignants et, ainsi, permettre une approche graduelle. Les instruments non juridiquement contraignants nécessitant moins de négociations, ils sont moins coûteux et moins longs à élaborer. En outre, cette option ne contredit pas les autres qui pourraient être visées simultanément.
31. Toutefois, de nombreux participants ont partagé l'opinion que les instruments non juridiquement contraignants ne suscitent guère de volonté politique ou d'engagements politiques soutenus et ne répondent peut-être pas aux besoins - largement perçus - d'action concrète, de suivi et de moyens de mise en oeuvre.

3) ÉLÉMENTS

32. Toutes les réunions régionales ont utilisé leur propre liste pratique d'éléments, en prenant comme point de départ la liste fournie par l'ICRC et appuyée par le Comité directeur. L'opinion générale des réunions régionales est que la liste devait être fusionnée en catégories plus vastes, par exemple le regroupement figurant dans le rapport du secrétaire général du FIF. La plupart des réunions régionales ont produit des recommandations sur la substance éventuelle des éléments selon les perspectives nationales et régionales. Ces renseignements pourraient être très utiles pour dégager un consensus sur les éléments de tout arrangement et mécanisme international futur.

4) FONCTIONS

33. Certains groupes ont centré leurs discussions sur les trois options CRC, en tout ou en partie, tandis que d'autres ont préféré débiter par une analyse des éléments et des fonctions. Plus précisément, avant d'aborder les options, certains participants ont souhaité cerner les buts qu'un arrangement et

un mécanisme éventuels devaient atteindre. Les principales fonctions mises en avant, qui ont été tirées des documents établis par le Secrétariat du FIF, ont été reconnues comme interdépendantes, quoique extrêmement importantes en soi.

Élaboration des politiques

34. Les participants étaient convaincus que le secteur forestier nécessite un arrangement ou un mécanisme nouveau, tel un instrument juridiquement contraignant, qui porte sur les forêts de façon holistique et complète. Cependant, aucune préférence quant à savoir si un arrangement de ce genre devait être juridiquement contraignant n'a été clairement exprimée, étant donné que la fonction « élaboration des politiques » pourrait passer par divers arrangements et mécanismes éventuels. De nombreux participants ont fait valoir que l'élaboration de cette fonction doit être transparente, participative et complémentaire aux arrangements existants.

Coordination et synergies

35. La plupart des participants ont jugé que l'amélioration de la coordination est essentielle à la gestion durable des forêts à l'échelle planétaire et fait partie intégrante de tout arrangement et mécanisme futur. Il s'agit notamment de la coordination aux niveaux national, régional et international entre de multiples institutions, accords et entités ainsi que dans et entre gouvernements.
36. Il a été reconnu que la coordination pourrait être améliorée en utilisant différents moyens et mécanismes et que cette fonction est essentielle pour aller de l'avant. De nombreux participants ont estimé que certains moyens sont plus efficaces que d'autres et ont cité un instrument juridiquement contraignant comme exemple. La participation significative a été jugée nécessaire pour réaliser des progrès dans ce domaine et pour refléter les préoccupations particulières de la société civile, y compris les populations autochtones et les femmes.
37. Les participants ont souligné l'importance de conjuguer les mécanismes de coordination et les autres fonctions clés. Beaucoup d'entre eux étaient d'avis que, malgré sa difficulté, cette fonction est essentielle à la gestion durable des forêts à l'échelle planétaire et qu'il faut susciter la volonté politique voulue pour mettre en place un mécanisme approprié.

Mise en oeuvre des politiques

38. De nombreux participants étaient persuadés qu'il faut mettre en oeuvre davantage les engagements déjà pris dans le secteur forestier et ont fait remarquer que les ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont essentiels à cette fonction. Encore une fois, la volonté politique et la participation efficace de la société civile, y compris des groupes importants et d'autres parties pertinentes, ont passé pour faire partie des bonnes stratégies de mise en oeuvre.
39. De nombreux participants ont signalé le lien entre cette fonction et le suivi et la communication des données, tandis que quelques-uns se sont dits d'avis que cette activité pourrait être effectuée par des tiers indépendants.
40. S'agissant des options, de nombreux participants ont estimé qu'un instrument juridiquement contraignant est le plus susceptible de faire avancer cette fonction. Par contre, d'autres ont privilégié des instruments non juridiquement contraignants et les options volontaires qui devraient jouer dans tout arrangement et mécanisme futurs. Plusieurs groupes de travail ont exprimé diverses opinions dans des domaines comme la gouvernance, un cadre multilatéral, des sanctions pour la non-mise en oeuvre et l'affectation de ressources. Cependant, l'entente s'est faite sur la nécessité

d'améliorer la conformité et la mise en oeuvre comme moyen efficace pour cheminer vers une approche axée-sur l'action.

Octroi d'un pouvoir législatif

41. Le pouvoir législatif a été considéré comme une autre fonction importante, peut-être la mieux adaptée aux instruments juridiquement contraignants. En revanche, les options ont toutes été jugées éventuellement appropriées et non mutuellement exclusives. Les participants savaient fort bien qu'il faut un pouvoir juridique pour assurer l'action au niveau national. Ils ont également jugé cette fonction importante pour aller chercher des ressources et transférer des technologies aux échelons national et international.
42. Les enjeux forestiers étant intersectoriels, certains participants ont fait valoir qu'il est difficile de trouver un pouvoir législatif propre à promouvoir la gestion durable des forêts à l'échelle planétaire de façon coordonnée et complète.
43. Les participants souhaitaient généralement renforcer les arrangements et les mécanismes juridiquement contraignants actuels, mais ils étaient d'avis qu'il faut poursuivre les discussions sur la façon de le faire.
44. En somme, de nombreux participants ont jugé que l'exécution de ces quatre fonctions est essentielle pour parvenir à la gestion durable des forêts. L'idée-force des discussions sur les fonctions était qu'elles sont indispensables pour déterminer quels arrangements et mécanismes futurs conviendraient le mieux.

MESSAGES CLÉS AU FIF

45. Les experts à la réunion finale de l'Initiative Costa Rica-Canada ont convenu que le processus FIF devrait se terminer au FIF 4, où il faudrait prendre une décision claire sur des arrangements et mécanismes internationaux futurs. Le consensus s'est fait pour que soit amorcé un processus à durée déterminée visant à façonner un arrangement nouveau qui remplirait les fonctions requises et porterait sur les points préoccupants prioritaires. Il a été ajouté que cette décision claire devra prévoir une façon pragmatique et permanente - assortie du pouvoir juridique et du niveau d'engagement voulus - de tenir un dialogue international sur la politique forestière. Tout arrangement et mécanisme international futur devra être élaboré en concertation avec les populations autochtones, les personnes dépendantes des forêts, les femmes et les autres intéressés.
46. Reflétant les opinions générales exprimées aux réunions régionales, la plupart des participants ont estimé que :
 - les enjeux forestiers, y compris ceux qui se rapportent aux droits et à la participation des populations autochtones et des personnes dépendantes des forêts, sont insuffisamment traités dans les instruments existants;
 - il n'existe aucune incompatibilité juridique ou générale entre les trois options de l'ICRC;
 - un instrument juridiquement contraignant serait le meilleur moyen d'obtenir des fonds aux niveaux national et international.
47. Les participants ont également convenu que tout arrangement ou mécanisme permanent devrait être efficace, ajouter de la valeur et remplir les quatre fonctions figurant dans le rapport que le Secrétaire général a établi pour le FIF 4. Par ailleurs, tout arrangement et mécanisme de ce genre devraient être soutenus par la plus forte volonté politique et se prêter à un traitement uniforme,

complet, intégré et holistique de l'ensemble des enjeux forestiers. À cet égard, une nouvelle approche devrait :

- respecter les droits souverains des États;
 - accroître et soutenir l'engagement politique à tous les niveaux;
 - avoir le même statut que les instruments juridiques existants;
 - incorporer les facteurs mondiaux, nationaux et régionaux;
 - assurer la participation et la consultation des parties pertinentes et intéressées, notamment les femmes et les populations autochtones;
 - respecter les droits des populations autochtones, les habitants des forêts et les personnes dépendantes des forêts;
 - reconnaître le rôle important et les contributions des femmes, notamment en milieu rural, à la conservation et au développement durable et encourager leur participation aux programmes régionaux et nationaux connexes;
 - faciliter l'accès aux renseignements à l'échelon local;
 - prévoir des liens évidents avec les engagements relatifs aux forêts figurant dans les instruments existants;
 - permettre des liens intersectoriels, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, l'alimentation, les échanges commerciaux et l'environnement;
 - reconnaître l'importance des connaissances et des pratiques traditionnelles en matière de gestion durable des forêts;
 - prévoir le partage des avantages économiques et commerciaux découlant de l'utilisation des connaissances et pratiques traditionnelle;
 - compléter les efforts de lutte contre la pauvreté;
 - faciliter le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les pays en développement, éventuellement par la création d'un nouveau fonds forestier mondial;
 - répondre aux besoins particuliers des pays à faible couvert forestier, y compris l'aide technique et financière à la mise au point et la mise en oeuvre de programmes forestiers nationaux;
 - prévoir des mesures efficaces propres à faciliter le respect des engagements;
 - contenir un mécanisme efficace de responsabilisation des parties à l'égard du respect des engagements;
 - améliorer la coordination, à différents niveaux, des initiatives et instruments existants;
 - amener des actions concrètes pour renforcer le respect des engagements actuels et leur surveillance.
48. De nombreux participants ont signalé qu'il n'est pas nécessaire que les options futures s'excluent mutuellement. En outre, ils ont émis l'avis que ces options devraient tendre à l'utilisation optimale des institutions et instruments existants tout en donnant un mandat précis d'établir un instrument nouveau qui incorporerait, entre autres, les points énumérés au paragraphe 47.
49. Beaucoup de participants se sont déclarés prêts à examiner un instrument juridiquement contraignant nouveau, tandis que d'autres ont indiqué qu'il reste à forger consensus sur les avantages relatifs des diverses options. Très peu d'entre eux se sont dits opposés à un instrument juridiquement contraignant nouveau.

Liste de participants

Mr. Fredua Agyeman

Planning Officer
Ministry of Lands and Forestry
P.O. Box M. 212
Accra, Ghana
Tel: 011 (233-24) 4211339
Fax: 011 (233-21) 663057
E-mail: fredua@mlf.africaonline.com.gh

Mr. Markku Aho

Chair
International Forestry Advisors Group
PL 127, FIN
00161 Helsinki, Finland
Tel: 011 (358) 91 341 6422
Fax: 011 (358) 91 341 6200
E-mail: markku.aho@formin.fi

Sr. Marcial Arias Garcia

Coordinador Regional
Alianza Mundial de Pueblos Indigenas
Ave Cuba y calle 32.Edif.304
2203, Balboa, Ancon
Panama - Panama
Tel: 011 (507) 227 5090
Fax: 011 (507) 227 5090
E-mail: Mag@orbi.net /
AriasMarcial@hotmail.com

H.E. Mr. Bagher Asadi

Ambassador, IFF Co-Chairman
Permanent Mission of Iran to the U.N.
622 Third Ave, 34th Floor
New York, New York 10017 USA
Tel: 1 (212) 687 2020
Fax: 1 (212) 867 7086

Ms. Alcira Ascanio Mujica

Gerente General
Venezuela
Fundacion Para La Conservacion de los Arboles
Fundarbol
Av. Fco. Miranda Centro
Plaza Torre B p.15 of C. Urb.
Los Palos Grandes
Caracas, Venezuela
Tel: 2-284-464-6 ou 2-283-232-4 ou 2-283-902-4
Fax: 011-58-2-283-424-4
E-mail: fundarbol@cantv.net

M. Komla Astu Dedjigba

Coordinateur
RIFOR
BP 23
Badou, Togo
Tel: 011 228 430-055
Fax: 011 228 430 024 or 011-228-400-185
E-mail: atsukomla@hotmail.com

M. Benoît Avonomadegbe

Ingénieur Agroforestier
Direction des Forêts et Ressources naturelles
B.P. 393
Cotonou, Bénin
Tél: 011-229-33-06-62
Fax: 011-229-33-04-21
E-Mail: cenatel@bow.intnet.bj

Mr. Richard Ballhorn

Director General,
International Environmental Affairs Bureau
DFAIT/MAECI
125 Sussex Drive - Lester B. Pearson Building
Ottawa K1A 0G2 Canada
Tel: 613-944-0886
Fax: 613-944-0892
E-mail: richard.ballhorn@dfait-maeci.gc.ca

Mr. Nigel Bankes (CRCI Guest Speaker)

Oceans, Environment and Economic Law Division
(JLO)
Department of Foreign Affairs & International
Trade
Lester B. Pearson Building – 125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario K1A 0G2 Canada
Tel. (613) 996-3865
Fax: (613) 992-6483
E-mail: nigel.bankes@dfait-maeci.gc.ca

Ms. Lourdes Barragán

Coordinadora de Convenios Internacionales
Ministerio de Medio Ambiente
Av. Amazonas y Eloy Alfaro
Piso 7 mo
Quito, Ecuador
Tel: 011 593 256 3544 256-3423
Fax: 011 593 256 5809
E-mail: lba@ambiente.gov.ec

Mrs. Elisabeth Barsk-Rundquist

Sustainable Development Officer
IFF Secretariat/United Nations
2, UN Plaza, Room DC2-1264
New York, N.Y. 10017 USA
Tel: 1 (212) 963 3263
Fax: 1 (212) 963 3463
E-mail: barsk-rundquist@un.org

Mr. Zvetolyub Basmajiev

First Secretary
Mission of Bulgaria to the UN
11 East 84 Street
New York, NY 10028 USA
Tel: 1.212.737.4790
Fax: 1.212.472.9865
E-mail: zbasmajiev@un.int

France Bergeron

Cogestionnaire
Initiative Costa Rica-Canada
580, rue Booth, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4 Canada
Tél : (613) 943-5258
Télééc. : (613) 947-9033
E-mail : fbergero@nrcan.gc.ca

Ms. Astrid Bergquist

Deputy Director
Ministry of Industry, Employment and
Communication
S-10333
Stockholm, Sweden
Tel: 011 46 8 405 1132
Fax: 011 46 8 405 2280
E-mail: astrid.bergquist@industry.ministry.se

Mr. Harry Bombay

National Aboriginal Forestry Association (NAFA)
875 Bank Street
Ottawa, ON K1S 3W4 Canada
Tel: 613 233 5563
Fax: 613 233 4329
E-mail nafa@web.net

Mr. Ahmed Bouzid

Directeur général
Forêts
30 Av. Alain Savary
Tunis 1002, Tunisia
Tel: 216-1-287-487
Fax: 216-1-891-141

M. Jacques Carette (Co-président, ICRC)

Directeur général
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
8ième étage, 580, rue Booth
Ottawa, Ontario K1A 0E4 Canada
Tel: 1 (613) 947-9100
Fax: 1 (613) 947-9033
E-mail: Jcurette@nrcan.gc.ca

Sr. Guido Chaves Chaves

Ing. Forestal
MINAE
Apdo 10104-1000
1000 San Jose, Costa Rica
Tel: 011 (506) 283 8004
Fax: 011 (506) 283 7118 or 506 283 7343
E-mail: guidocha@ns.minae.go.cr

M. Bernard Chevalier

Chargé de Mission pour les Affaires internationales
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
78 Rue de Varenne
F 75349 Paris 07SP France
Tel: (33) 1 4955 5789
Fax: (33) 1 4955 5112 / 4955 4073
E-mail: bernard.chevalier@agriculture.gouv.fr

M. Souleymane Cisse

Conseiller Technique
Ministère de l'Environnement (Mali)
BP E 2211
Bamako (République du Mali)
Tel: 223-63-43-23-64-50 ou 223-63-44
Fax: 223-22-93-27 ou 223-23-82-01
E-mail: mohamed.kalle@malinet.ml

Mr. Lu De

Deputy Director - People's Republic of China
National Forestry Administration
18 Eastern Street Hepingli
Beijing 100714
China (People's Republic of)
Tel: 011 (86-10) 84238722
Fax: 011 (86-10) 84238751
E-mail: deru@263.net or mofwar@public.fhnet.cn
netchenchenmin@263.net

Mr. Andre Giacini De Freitas

Coordinador Forestal Regional
Federacion Internacional De Trabajadores
De La Construccion y La Madera (IFBWW)
Apartado 4518 Zona 5
Panama, Panama
Tel: 011 507 229 2952
Fax: 011 507 229 1896
E-mail: agfreitas@altavista.net

Mr. Joao de Sousa Teixeira

Head of Department
Av. Joao Crisóstomo, n.26-28
Lisboa 1069-040 Portugal
Tel: 011-351-21-312-4803
Fax: 011-351-21-312-4996
E-mail: joao.teixeira@dgf.min-agricultura.pt or
dgf.dri@mail.telepac.pt

M. Malick Diallo

Directeur des Eaux, Forêts, Chasse et de la
Conservation
des Sols
Ministère de l'Environnement et
de la Protection de la Nature
Parc Forestier et Zoologique
B.P. 1831 Dakar, Sénégal
Tel: 011-221-832-08-56 / 832-11-56 / 832-05-65
Fax: 011-221-832-04-26 / 832-38-80
E-mail: mdiallo@sentoo.sn

Ms. Alison Drayton

First Secretary
Permanent Mission of Guyana to the UN
866 UN Plaza, suite 555
New York, N.Y. 10017 U.S.A.
Tel: 1 212 223 6418
Fax: 1 212 935 7548
E-mail: alisondusa@netscape.net /
alisondus@yahoo.com

Ms. Katy De la Garza

Advisor to the Deputy Foreign Minister
P.O. Box 10027- 1000
San José, Costa Rica
Tel: 506-221-8966
Fax: 506-256-9983
E-mail: desp_vice@ns.rree.go.cr

Mr. Adam Vai Delaney

First Secretary
Papua New Guinea Mission to the United Nations
10 River Rd., #18C
New York, New York 100 USA
Tel: 1 212 557 5001
Fax: 1 212 557 5009
E-mail: lakatoi@bigplanet.com

Mr. Mike Dudley

Head, International Policy Forestry Commission
231, Corstorphine Road
Edinburgh EH127AT U.K.
Tel: 44-131-314-6115
Fax: 44-131-334-0442
E-mail: mike.dudlev@forestry.gov.uk

M. Félix Essame

Directeur Technique
Organisation africaine du bois (OAB)
B.P. 1077
Libreville, Gabon
Tel: 011-241 73 4153/73 29 28
Fax: 011 73 40 30
E-mail: oabgabon@internetgabon.com

Mr. Kenji Fujita

Assistant Director
Environment Agency, Japan
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8975 Japan
Tel: 011-81-3-5521-8246
Fax: 011-81-3-3581-4815
E-mail: kenji_fujita@eanet.go.jp

Mr. Mike Fullerton

Natural Resources Canada
Canadian Forest Service – International Affairs
8th Floor, 580 Booth Street
Ottawa, Ontario K1A 0E4 Canada
Tel: 1 (613) 947-9082
Fax: 1 (613) 947-9033
E-mail: mfullert@nrcan.gc.ca

Mr. Gideon Gathaara

Ag. Chief Conservator of Forests
Kenya Forestry Department
P.O. Box 30513
Nairobi, Kenya
Tel: 254 2 246287
Fax: 2542-246287

Mr. John Goodman

Ministry of Foreign Affairs
40 The Terrace
Wellington, New Zealand
Tel.: (64-4) 494-8887
Fax: (64-4) 494-8507

Mr. Tomasz Gradzki

Chief Specialist General
Directorate of the State Forests
00-922 Warszawa, ul.
Wawelska 52/54
Warsaw, Poland
Tel: 48 22 825 0986
Fax: 48 22 825 0986 or 825 8556 or 825 8552

Mr. Heikki Granholm

Senior Advisor
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 232
FIN-00171 Helsinki, Finland
Tel: (358) 9 160 2431
Fax: (358) 9 160 2450
E-mail: heikki.granholm@mmm.fi

Mr. Ingwald Gschwandtl

Director
Federal Ministry for Agriculture and Forestry
Stubenring 1
A1010 Vienna, Austria
Tel: 011 (43) 1 21323 7307
Fax: 011 (43) 1 21323 7216
E-mail: ingwald.gschwandtl@bmlf.gv.at

Dr. David Gwaze

Forestry Policy Coordinator
Forestry Commission
P.O. Box HG 595, Highlands
Harare, Zimbabwe
Tel: 011 263 4 49 6879
Fax: 011 263 4 49 70 70
E-mail: frchigh@internet.co.zw

Mr. Hajimirsadeghi Seyed Mohammad Ali

High Consultant
Islamic Republic of Forest & Range organization
P.O. Box 19575/567 Shemiran
Teheran, Iran, 19575
Tel: 011-98-21-244-7413 or 011-98-21-244-6551
Fax: 011-98-21-244-6505
E-mail: FARO-high-concil@Mavara.com

M. Amadou Hassane

Secrétaire Général
S.G. ONG AP/DB-FANSA
BP 10.644
Niamey, Niger
Tel: 011 227 75 23 35 (work)
011 227 73 37 21 (home)
Fax: 011 227 72 2775
E-mail: amadouh@hotmail.com

Mrs. Marilyn Headley

Conservator of Forests
Forestry Department
173 Constant Spring Road
Kingston 8 - Jamaica W.I.
Tel: 1 876 926 2125
Fax: 1 876 924 2626
E-mail: conforest@cwjamaica.com

Ms. Charlene Higgins

Director
Natural Resources
Shuswaps Nation Tribal Council
355 Yellowhead Hwy
Kamloops, BC V2H 1H1 Canada
Tel: 250 828 9789
Fax: 250 374 6331
E-mail: sntcnat@secwepemc.org

Mr. Ulrich Hoenisch

Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry
Rochusstr. 1
D 53123 Bonn, Germany
Tel: 011 (49) 228 529 4336 (4326)
Fax: 011 (49) 228 529 4318

Mr. Jaime Hurtubia

Principal Environment Affairs Officer
IFF Secretariat/United Nations
2, UN Plaza Room DC2-1254
New York, N.Y. 10017 USA
Tel: 1 212 963 4219
Fax: 1 212 963 3463
E-mail: hurtubia@un.org

Mr. Abdelazim Mirghani Ibrahim

General Manager
Forests National Corporation
P.O. Box 658
Khartoum, Sudan
Tel: 011-249-11-47-1575
Fax: 011 249-11-47-2659
E-mail: yassin_ibrahim@hotmail.com

Mr. Claus Jespersen

Director of Forest Policy Division
Ministry of Forest and Nature Agency
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen, Denmark
Tel: 011 (45) 39 47 26 01
Fax: 011 (45) 39 27 98 99
E-mail: cje@sns.dk

Mr. Steven Johnson

International Tropical Timber Organization (ITTO)
Pacífico, Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai Nishi-Ku
Yokohama 220-0012 - Japan
Tel: 011 (81 45) 2231110
Fax: 011 (81 45) 2231111
E-mail: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp
or steve_j99@hotmail.com

Sr. Marco Aurelio Juarez Calderon

Director de Operaciones
Instituto Nacional de Bosques
7a Avenida 12-90, Zona 13
Guatemala
Tel: 502 361 8068/9; 472 0812/14
Fax: 502 361 8070
E-mail: operaciones@inab.gob.gt or
majuarez@inab.gob.gt

Mr. Philip Kariwo

General Manager
Forestry Commission
P.O. Box HG 139
Highlands, Harare - Zimbabwe
Tel: 011 263 4 498 436-9
Fax: 011 263 4 497 066

Mr. Baban Prasad Kayastha

Advisor
P.O. Box 10650 G.P.O.
Kathmandu, Nepal
Tel : 011-977-1-352833
Fax: 011-977-1-419-718
E-mail: manvis@actionaidnepal.org

Mr. Alexey P. Kornienko

Director, International Cooperation Division
Federal Forest Service of Russia
Pyatnitskaya str. 59/19
Moscow 113184
Russian Federation
Tel: 011 7 095 951 6101
Fax: 011 7 95 953 0950
E-mail: interdep@space.ru

Mr. Ajit Krishnaswamy

Project Manager
International Institute of Sustainable Development
161 Portage Ave. East 6th floor
Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4 Canada
Tel: 204-958-7756
Fax: 204-958-7710
E-mail: akrish@iisd.ca

Mr. Evgeny Kuzmichev

IFF Vice Chairperson, FFSR Deputy Chief
Federal Forest Service of Russia (IFF Vice Chair)
Pyatnitskaya str. 59/19
Moscow 113184
Russian Federation
Tel: 011 (7) 095 951 8720
Fax: 011 (7) 095 953 0950
E-mail: leshoz@space.ru

Mrs. Laura Lara Granados

Subdirectora - Dirección General Forestal
Subsecretaría de Recursos Naturales -
SEMARNAP
Mexico 04100
Mexico D.F.
Tel: 011 (525) 554 2690 or 011 (525) 554 5620
Fax: 011 (525) 654 4826 or 011 (525) 554 3599
E-mail: llara@semarnap.gob.mx

Mr. Stefan Leiner

European Commission Directorate-General
Environment
Rue de la Loi/Wetstraat 200
Bruxelles
Belgique B-1049
Tel: 011-32-2-299-5068
Fax: 011-32-2-296-9557
E-mail: stefan.leiner@cec.eu.int

Sr. Elias Genaro Linares Landa

Director Nacional
Direccion Forestal Nacional
CUBA - Ministerio de Agricultura
Ave. Independencia y Conill, piso 14
Plaza la Habana
Ciudad de La Habana
10600 - Cuba
Tel: 011 (53 7) 817875 or 845476
Fax: 011 (53 7) 81 7875 335086.
E-mail: elias@ip.etcusa.cu

Ms. Jan McAlpine

Senior Foreign Affairs Officer
US Department of State
OES/ETC
Room 4333 - 2201 C. Street NW
Washington D.C. 20502 USA
Tel: 1 (202) 647 4799
Fax: 1 (202) 736 7351
E-mail jmc Alpine@state.gov

Mr. Ken Macartney

CRCI Organizing Committee
Director
Environmental Relations Division (AER)
Department of Foreign Affairs & International
Trade
125 Lester B. Pearson Building
Tel.: (613) 995-2168
Fax: (613) 995-9525
E-mail: kenneth.macartney@dfait-maeci.gc.ca

Ms. Ana Maria Macedo Sierra

Gerente de Proyectos Especiales y
Coordinadora Nacional para Iniciativa Trinacional
para Conservacion Bosque Atlantico Interior
Fundacion Moises Bertoni para la Conservación
de la Naturaleza
Procer Carlos Arguello 208 Asuncion, Paraguay
Tel: 595-21-608-740 ou 600-855
Fax: 595-21-608-741
E-mail: amacedo@pla.net.py

Dr. Jagmohan Maini

Coordinator and Head
IFF SECRETARIAT
2, UN Plaza - Room DC2-1264
New York, N.Y. 10017 USA
Tel: 1-212- 963 3160
Fax: 1 212 963 3463
E-mail: maini@un.org

Mr. William Mankin

Director
Global Forest Policy Project (GFPP)
Suite 530 - 1400 16th Street, NW
Washington, D.C. 20036 USA
Tel: 1 202 797 6560
Fax: 1 202 797 6562
E-mail: gfpp@igc.org

Dr. Peter Mayer

MCPFE - Liaison Unit Vienna
Marxergasse 2
A-1030 Vienna, Austria
Tel: 011-43-710-77-02-14
Fax: 011-43-1710-77-02-13
E-mail: peter.mayer@lu-vienna.at

M. Emeran Serge Menang Evouna

Ingénieur agronome des eaux et forêts
Office national de développement des
forêts-ONADEF-
B.P. 1341
Yaounde, Cameroun
Tel: 011 (237) 214187
Fax: 011 (237) 215350
E-mail: onadef@camnet.cm

Mr. Christian Mersmann

Programme Co-ordinator
International Programs in Tropical Forestry
OE 4544
Friedental, D-23715 Bosau, Germany
Tel : 49 45 21 783 56
Fax : 49 45 21 783 58
E-mail : 101562@comupserve.com

Mme Jeanne Marie Mindja

Présidente
Groupe des amis de l'UNESCO et de
l'environnement (GRAMUE-ONG)
B.P. 12909
Yaoundé, Cameroun
Tel: 011-237-22-98-88
Fax: 011-237-23-73-59 ou 011-237-22-98-88
E-mail: jmindja@africom-net.com

Dr. Jabulani Mjwara

Department of Water Affairs and Forestry
Pretoria 0001, South Africa
Tel: 27 12 336 8782
Fax: 27 12 336 8847
E-mail: mjawara@dwaf.pwv.gov.za

Ms. Lynda Mujakachi

Programme Coordinator
Africa Resources Trust
PO Box A860, Avondale
Harare, Zimbabwe
Tel: 263-473-2254
Fax: 263-4731719
E-mail: info@art.org.zw

Mr. Anupam Kumar Mukerji

Director
Foundation for Forestry and Rural Development
(FFRD)
I-1783 C.R. Park
New Delhi 110019 - India
Tel: 91 11 64 12 947 (Work) 64 53 254 (Home)
Fax: 91 11 64 89 776
E-mail: keswani@del3.net.in

Mr. Yoji Natori

Researcher - Japan Wildlife Research Center
2-29-3 Yushima
Tokyo, Bunkyo-ku
113-0034 Japan
Tel: 011 81-3-3813-8897
Fax: 011-81-3-3813-8898
E-mail: ynatori@jwrc.or.jp

M. Salvator Noabirorere

Conseiller Technique du Directeur Général des
Eaux, Forêts
et Environnement - Gouvernement
B.P. 1696 Bujunbura
Bujunbura, Burundi
Tel: (257) 22 4979 (B) or (257) 22.0073 (H)
Fax: (257) 22 0073
E-mail: ndabirorere@hotmail.com

Mr. W. Joel Neuheimer

Manager, Market Access
Canadian Pulp and Paper Association (CPPA)
1155 Metcalfe Street
Montreal, Quebec H3B 4T6 Canada
Tel: (514) 861-8819
Fax: (514) 866-3035
E-mail: [jneheimer@cppa.ca](mailto:jneuheimer@cppa.ca)

Sra. Martha Nunez

Consultora
Av. Amazonas y Eloy Alfaro, Edif. MAG, Edif.
Metrocar, Piso 4
Quito, Ecuador
Tel: 011 593 2 563487
Fax: 011 593 2 565809
E-mail: mnunez@ambiente.gov.ec

Mr. Chandler Prakash Oberai

Inspector General of Forests & Special Secretary
Ministry of Environment and Forests
Government of India
Paryavaran Bhavan, CGO Complex, Lodi Road
New Delhi 110003 - India
Tel: 011 91 11 436 1509 / 46 72 278 (Home)
Fax: 011 91 11 436 3957 / 436 3232 / 436 3918
E-mail: cpoberai@mail.nic.in

Mr. Knut Oistad

Deputy Director General
Ministry of Agriculture
P.O. Box 8007
DEP 0030 Oslo, Norway
Tel: 011 47 22 249362 or 011 4722 24 9361
Fax: 011 47 22 242754
E-mail: knut.oistad@ld.dep.telemax.no

Mr. Lambert Okrah

Executive Director
Institute of Cultural Affairs, Ghana
P.O. Box 052060, Osu
Accra, Ghana
Tel: 011-233-21-2241-67
Fax: 011 233 21-2213-43
E-mail: icagh@ghana.com

Mr. Max Ooft

Asistente Tecnico
Coordinadora de las Organizaciones Indigenas de
la Cuenca Amazonica (COICA)
C.P. 1721753
Quito, Ecuador
Tel: 593 2 502 260 / 562 753 / 545 457 / 597 499
139 (H)
Fax: idem fax (same)
E-mail: ooftmax@cq-link.sr / ooftmax@sr.net /
coica@uio.satnet.net

Mr. Adamou Oounteni Issaka

Directeur de l'Environnement
Ministère de l'Hydraulique et Environnement
BP 578
Niamey, Niger
Tel: 011 (227) 73 3329 / 73 5676
Fax: 011 (227) 73 2784
E-mail: ftppount@intnet.ne

Sr. José Antonio Prado

Ministry of Agriculture
Av. Teatinos 40, 6 Piso
Santiago, Chile
Tel: 011-56-2-671-2491
Fax: 011-56-2-637-3618
E-mail: japrado@minagri.gob.cl

Mr. Raja Badrulnizam Raja Kamalzaman

Officer
Malaysian Timber Council
18th Floor, Menara Pgrm, 8, Jalan Pudu
Ulu, Cheras
Kuala Lumpur, Malaysia
Tel: 603 98 11 999
Fax: 603 98 28 999
E-mail: badrul@mtz.com.my

Mr. Pierre Randah

Expert Principal
CEMAC
BP 969
Bangui
Rep. Centrafricaine
Tel: 236 61 13 59
Fax: 236 61 21 35
E-mail: sgudeac@intnet.cf

Mr. Abdul Latif Rao

Head
IUCN, Balochistan Office
Marker Cottage, Zarghoon Road
Quetta, Pakistan
Tel: 92-81-840 450-2
Fax: 92-81-820 706
E-mail: rao@iucn.qta.sdnpk.undp.org

Mr. Rob Rawson

Assistant Secretary – Forest Industries Branch
Agriculture, Fisheries and Forestry – Australia
(AFFA)
GPO Box 858
Canberra 2601 - Australia
Tel: 61 2 6272 4620
Fax: 61 2 6272 4875
E-mail: Rob.Rawson@affa.gov.au

Sra. Cristina E. Resico

Tecnica
Dirección de Recursos Naturales Nativos
San Martin 459
Piso 2 do. of. 243
Buenos Aires 1004 - Argentina
Tel: 011 (54) 114348 8501/02
Fax: 011 (54) 114348 8486
E-mail: resico@sernah.gov.ar

Mr. Ilkka Ristimäki

Ambassador
Permanent Mission of Finland to OECD
6, rue de Franqueville
75116 Paris, France
Tel: 011 (33) 1 45 24 99 96
Fax: 011 (33) 1 4520 63 04

Mr. Ralph Roberts

Senior Advisor, Forestry and Conservation
Policy Branch
Canadian International Development Agency
200 Promenade du Portage
Hull QC, Canada
K1A 0G4
Tel: 819 997 6586
Fax: 819 953 3348
E-mail: Ralph.Roberts@ACDI-CIDA.GC.CA

Sr. Jorge Rodriguez

Programa Naciones Unidas Para el Desarrollo
4540-1000
San José, Costa Rica
Tel: 011.506.296.1544
Fax: 011.506.296.1545
E-mail: jorge.rodriguez@undp.org

Sr. Luis Rojas (Co-Chair CRCI Secretariat)

Director General
Ministry of the Environment (MINAE)
Apartado 10104- 1000
San José, Costa Rica
Tel: 011-283-8400
Fax: 011-506-283-7343
E-mail: lrojas@ns.minae.go.cr

Ms. Milena Roudna

Senior Officer
Ministry of Environment
Vrsoviccka 65
100 10 Prague 10
Prague, Czech Republic
Tel: 011-420-2-6712-2769
Fax: 011-420-2-67310307
E-mail: roudna@env.cz

Dr. Denyse Rousseau

CRCI Secretariat
Deputy Director
Environmental Relations Division (AER)
Department of Foreign Affairs & International
Trade
125 Lester B. Pearson Building
Tel.: (613) 996-2919
Fax: (613) 995-9525
E-mail: denyse.rousseau@dfait-maeci.gc.ca

Ms. Carole Saint-Laurent

Forest Policy Adviser
WWF and IUCN
70 Mayfield Ave.
Toronto, Ontario M6S-1K6 Canada
Tel: 1-416-763-3437
Fax: 1-416-763-3437
E-mail: carsaintl@cs.com

Mr. Jusoh Saleh

Floor 6-8, Menara Dayabumi
Kuala Lumpur, Malaysia
50654
Tel: 011.603.22747511
Fax: 011.603.22745649
E-mail: jusoh@kpu.gov.my

Mr. Carlos Salinas

Director
Transformacion y Forestal - Direccion
General Forestal Inrena
Lima, Perú
Tel: 511.224.2864
Fax: 511.224.3218
E-mail: cief-lim@mail.cosapidata.com.pe
or inrena@correodnet.com.pe

Mr. Supparat Samran

Chief
International Cooperation Section
Royal Forest Department
61 Paholyothin Road
Chatuchak
Bangkok 10900 - Thailand
Tel: 66-2-5614823
Fax: 66-2-9407134
E-mail: ssamran@hotmail.com

Mr. Abdul Hamid Sawal

Deputy Secretary General
Ministry of Primary Industries
7th Floor, Menara Daybumi
Kuala Lumpur, Malaysia 50654
Tel: (603) 22747 510
Fax: (603) 22749 064
E-mail: dhamid@lepu.gov.my

Mr. Peter Schutz

Ministry of Agriculture, Nature Management and
Fisheries
P.O. Box 20401
The Hague 2500 EK
Netherlands (The)
Tel: 011 (31) 70 3785641
Fax: 011 (31) 70 3786146
E-mail: p.r.schutz@n.agro.nl

Mr. Andrea Semadeni

Deputy Forest Director
Federal Agency of Environment, Forests and
Landscape
CH-3003 Bern, Switzerland
Tel: 011.41.31.324.77.82
Fax: 011.41.31.324.7866
E-mail: Andrea.Semadeni@buwal.admin.ch

Mr. Taghi Shameki

Associate Professor
University of Tehran, Faculty of Natural Resources
Karadj, Iran
Tel: 98 261 223 0447
Fax: 98 21 800 7988
E-mail : tshamekh@chamran.ut.ac.ir

Sra. Nalua Silva

Dea Antropologo
CONIVE
Bolivar, Venezuela 8001-A
Tel. 085 27735 / 085 27724
Tel. Conive: 02 564 0438
Fax: 085 25880
E-mail: Nalua@telcel.net.ve
Conive E-mail: Conive@latinmail.com

Sr. Jose Maria Solano

Ministerio de Medio Ambiente - Esapaña
Gran Via de San Francisco, no.4.
88071
Madrid, España
Tel: 011 (34) 915975600
Fax: 011 (34) 915975565
E-mail: josemaria.solano@ctv.es

Ms. Birgitta Stenius-Mladenov

Director
Ministry for Foreign Affairs
P.O. Box 176
00161 Helsinki, Finland
Tel: 011 (358) 91 341 5590
Fax: 011 (358) 91 341-6055
E-mail: birgitta.stenius-mladenov@formin.fi

Mr. Bai-Mass Taal

Senior Programme Officer: Forests
United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya
Tel: 011 (254-2) 623238
Fax: 011 (254-2) 624260
E-mail: bai-mass.taal@unep.org

Ms. Barbara Tavora

First Secretary (Environment)
Brazilian Mission to the United Nations
747 Third Ave. 9th Floor
New York, New York 10017 U.S.A.

Tel.: (212) 372-2600

Fax: (212) 371-5716

E-mail: barbara@delbrasonu.org

Mr. Kayihan Temur

Forest Engineer, Organiser
Ministry of Forestry of Turkey
Orman Bakanligi APK
Kuru, Ataturk Bulvari 153
06100 Ankara, Turkey
Tel: 011 (90) 312 417 7769
Fax: 011 (90) 312 417 9160
E-mail: obdi-f@tr-net.net.tr

Mr. Allan Thornton

President - Environmental Investigation Agency
Suite 507-1330 New Hampshire Ave. N.W.
Washington, D.C. 20036 U.S.A.
Tel.: (202) 452-8661
Fax: (202) 452-8663
E-mail: AllanThornton@compuserve.com

Ms. Eveline Trines

UNFCCC Secretariat
PO Box 260124
D-53153 Bonn, Germany
Tel: 49 228 815 1525
Fax: 29 228 815 1999
E-mail: etrines@unfccc.de

Sr. Ricardo Ulate

Co-Manager, IRCC
MINAE
PO Box 10104-1000
San José, Costa Rica
Tel: 011 506 257 1417
Fax: 011 506 257 0697
E-mail: rulate@usa.net

Mr. Ola Ullsten

Ambassador
Woods Hole Research Centre
Tel: 905-331-9972
Fax: 905-331-8336
E-mail: olaullsten@csi.com

Sr. Angel Urena Vargas

Director de Política Ambiental
Asociación nacional para la Conservación de la
Naturaleza
Apartado 1387, Panama 1
Panama, Panama
Tel: 507 3140050/51/60
Fax: 507 3140061/63
E-mail: aurena@ancon.org

Mr. Cesar Viteri

Coordinateur de la RED Latino Americana de
bosques
Fundación Natura
Guayas y Amazonas
Quito, Ecuador
Tel: 593-2-457-922 or 593-2-457-253
Fax: 593-2-434449
E-mail: fnatura@uio.satnet.net

Ms. Hariette Vreedzamm-Joeroeja

President - Sanomaro ESA
Foundation for the development of Women and
Children
Indiralaan 7 Uitvlugt
Paramaribo, Suriname
Tel: (597) 490 678
Fax: (597) 439 000
E-mail: sanomaro-esa@sr.net

Mr. Cliff Wallis

Past President
Canadian Nature Federation
615 Deercroft Way SE
Calgary, Alberta T2J 5V4 Canada
Tel: 403 271 1408
Fax: 403 271 1408
E-mail: deercroft@home.com

Mr. Yavuz Yuksel

Deputy Under Secretary
Forest Ministry
Ataturk Bulvari, 153
06100 Bakanliklar
Ankara, Turkey
Tel: 011 90 312 418 01 06 or 425 43 89
Fax: 011 90 312 417 91 60
E-mail: obdi-f@tr-net.net.tr

Mr. José Gabriel Zurita

Presidente Ejecutivo
Corporación de Desarrollo Forestal y Maderero del
Ecuador - CORMADERA
Rumipamba 1027 Y Ave. 10 de Agosto
P.O. Box 17-21-0152
Quito, Ecuador
Tel: 011 593 2 266 942
Fax: 011 593 2 439 935
E-mail: cormadera@accessinter.net /
cor-itto@vio.satnet.net

CRCI Secretariat

M. Jacques Carette (Co-président, ICRC)

Directeur général
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
8ième étage, 580, rue Booth
Ottawa, Ontario K1A 0E4 Canada
Tel: 1 (613) 947-9100
Fax: 1 (613) 947-9033
E-mail: Jcurette@nrca.gc.ca

Mlle. France Bergeron

Cogestionnaire, Initiative Costa Rica-Canada
580, rue Booth, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0E4 Canada
Tél : (613) 943-5258
Télé. : (613) 947-9033
Courrier élec. : fbergero@nrca.gc.ca

Mr. Mike Fullerton

Natural Resources Canada
Canadian Forest Service – International Affairs
8th Floor, 580 Booth Street
Ottawa, Ontario K1A 0E4 Canada
Tel: 1 (613) 947-9082
Fax: 1 (613) 947-9033
E-mail: mfullert@nrca.gc.ca

Ms. Denyse Rousseau

Deputy Director
Environmental Relations Division (AER)
Department of Foreign Affairs & International Trade
125 Lester B. Pearson Building
Tel.: (613) 996-2919
Fax: (613) 995-9525
E-mail: denyse.rousseau@dfait-maeci.gc.ca

Sr. Luis Rojas (Co-Chair CRCI Secretariat)

Director General
Ministry of the Environment (MINAE)
Apartado 10104- 1000
San José, Costa Rica
Tel: 011-283-8400
Fax: 011-506-283-7343
E-mail: lroja@ns.minae.go.cr

Sr. Ricardo Ulate

Co-Manager, Costa Rica-Canada Initiative
MINAE
PO Box 10104-1000
San José, Costa Rica
Tel: 011 506 257 1417
Fax: 011 506 257 0697
E-mail: rulate@usa.net

Sr. Guido Chaves Chaves

Ing. Forestal
MINAE
APDO 10104-1000
1000 San Jose, Costa Rica
Tel: 011 (506) 283 8004
Fax: 011 (506) 283 7118 or 506 283 7343
E-mail: guidocha@ns.minae.go.cr

Ms. Katy De la Garza

Advisor to the Deputy Foreign Minister
P.O. Box 10027- 1000
San José, Costa Rica
Tel: 506-221-8966
Fax: 506-256-9983
E-mail: desp_vice@ns.rree.go.cr

Rapporteurs and assistant rapporteurs

Mr. Kayihan Temur

Ministry of Forestry of Turkey

Mr. Jusoh Saleh

Kuala Lumpur, Malaysia

Mr. Heikki Granholm

Ministry of Agriculture and Forestry

Ms. Lynda Mujakachi

Africa Resources Trust, Zimbabwe

Ms. Rosalie McConnell

Canadian Forest Service, Natural Resources Canada

Ms. Katy de la Garza

Foreign Affairs, Costa Rica

Mr. Rado Dimitrov

Ms. Mia Söderlund

Ms. Catalina Santamaria

Ms. Melanie Steiner

CRCI – Ottawa, Canada Meeting Support Staff

Canadian Forest Service, Natural Resources Canada

Sandra	Abi-Aad
Bill	Anderson
Melissa	Barros
Katherine	Bemben
Francine	Berubé
Kathryn	Buchanan
Bob	Burt
David	Charbonneau
Yvan	Clermont
Hélène	Drouin
Jacques	Gagnon
Mélanie	Gagnon
Roberta	Gal
Stephanie	Garcia Soria
Tracy	Hicks
Monique	Isabelle
Anne	Lavergne
Pauline	Myre
Suzanne	Nash
Mark	Newcomb
Sylvie	Phaneuf
Lyse	Robert
Sylvain	Savard
Leah	Scown
Michael	Stephens
Carla	Svéd
Ed	Szakowski
Mary Lynn	Thomas
Jean-Christophe	Vlasiu
Nicky	Williams

A South Pacific Sub Regional Workshop on Intergovernmental Forum on Forests (IFF) Issues

22-24 September 1999 - Nadi, Fiji

WORKSHOP REPORT

on Session 4: International Arrangements (Category III of IFF's Work Programme)

REPORT ON DISCUSSIONS ON SESSION 4

Session 4: International Arrangements (Category III of IFF's Work Programme)

Three background papers relating to this issue were presented. Gary Dolman provided a presentation on elements, functions and options, Boyd Case provided an update on the Costa Rica - Canada Initiative in support of Category III work, and Jaime Hurtubia introduced a draft of the Secretary General's report on this area of work being prepared for IFF4.

The workshop discussed elements, functions and options for international arrangements over three separate sessions. These terms are defined in **Attachment E**.

Regarding **elements**, the group developed a consolidated list of priority elements for use in consideration of Category III. This resulted from the lists produced in discussions on Category I and II issues and included additional four elements. This list is at **Attachment F**.

Regarding **functions**, the group discussed the list of functions presented by the IFF Secretariat and those suggested by Australia. The workshop used the four condensed headings proposed by the IFF Secretariat and incorporated the original IFF Secretariat functions. A list (**Attachment G**) was agreed by the workshop as a final set of functions, adding that sustainable forest management should be the main objective behind the delivery of these functions.

Regarding **options**, the workshop discussed the pros and cons of available options. This was followed by working group discussions to identify how best these options address the elements and functions identified in the previous sessions. The working groups also discussed possible preferred option/s for international arrangements for forests.

There was general agreement that policy implementation and co-ordination were of prime importance. It was considered that any arrangements should result in better utilisation of existing agencies involved in international sustainable forest management. It was also considered that it would be difficult for any single existing mechanism to adequately cover the entire international forest agenda.

The large island working group felt that the most useful options on which to focus were:

- establishing a mechanism for improved co-ordination of existing arrangements,
- a mandate-led body role for an existing organisation,
- an improved non-legally binding instrument,
- extended scope of existing legally binding instruments, and
- negotiating a framework convention.

The high and small islands working group identified an additional option of establishing a permanent forum for policy implementation and co-ordination.

There was emerging strong support for this latter option, which combined the primary functions of policy implementation and coordination.

RECOMMENDATIONS

The meeting recommended that:

1. the report of the workshop, including the list of elements, functions and options considered and agreed by the workshop, be transmitted to:
 - the Costa Rica and Canada Initiative,
 - the UN Secretary General as an official document for IFF4, and
 - the Secretariat of the Pacific Community (SPC);
2. the outcomes of this workshop also be forwarded to the Council of Regional Organisations in the Pacific (CROP) Land-Based Resources Working Group for consideration in finalisation of the Regional Forest and Trees Strategy and its submission to CSD8;
3. as IFF is a forum that puts particular weight on national positions, Pacific Island countries consider developing a national position on any of the issues to be debated at IFF4 in New York in February 2000;
4. the report of this workshop be forwarded to the FAO office for Asia Pacific in Bangkok, Thailand for consideration at the next APFC meeting to be held in Australia in May 2000 in the context of providing support for the implementation of IPF Proposals for Action identified as priorities;
5. the South Pacific Forum Secretariat assist and coordinate Pacific Island countries' input, and possible representation at IFF4 in New York in February 2000;
6. the offer from Costa Rica and Canada initiative to sponsor attendance at their final meeting in December 1999 to present the outcomes of this workshop be accepted and Dike Kari be nominated as representative with Ram Swarup as alternate, with possibly also a South Pacific Forum Secretariat representative.